BIBLIOTECA NAZIONALE
B. Prov.
VITT EM. III
1418
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII

Palchetto

Num.° d' ordine 18 4-B-18

B. Rico
III
14.18

# HISTOIRE

ET

# DESCRIPTION

GENERALE

# DU JAPON.

TOME SIXIEME.

R. ISTITUTO ORIENTALE
NAPOLI
BIBLIOTECA M. RIPA

61305 6

# HISTOIRE
## ET
# DESCRIPTION
## GENERALE
# DU JAPON,

*OU L'ON TROUVERA*

TOUT CE QU'ON A PU APPRENDRE

de la nature & des productions du Pays, du caractere & des Coûtumes des Habitans, du Gouvernement & du Commerce, des Révolutions arrivées dans l'Empire & dans la Religion; & l'examen de tous les Auteurs, qui ont écrit sur le même sujet.

AVEC LES FASTES CHRONOLOGIQUES DE LA DECOUVERTE DU NOUVEAU MONDE.

Enrichie de Figures en taille-douce.

*Par le Pere* DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JESUS.

TOME SIXIE'ME.

A PARIS,

Chez
JULIEN-MICHEL GANDOUIN, Quai de Conti; aux trois Vertus.
JEAN-BAPTISTE LAMESLE, ruë vieille Boucleric, à la Minerve.
PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, ruë S. Jacques, à Sainte Théreſe.
ROLLIN fils, Quai des Auguſtins, près de la ruë de Hurpois, à Saint Athanaſe.
NYON fils, ruë de Hurpois, à l'Occaſion.

M. DCC. XXXVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

# TABLE
## DES SOMMAIRES
Pour le ſixiéme Volume.

### LIVRE QUINZIE'ME.

§. I. *Diſpoſitions de Mazamoney par rapport au Chriſtianiſme. Travaux du P. de Angelis dans le Nord du Japon. Deſcription du Pays d'Oxu. Mazamoney envoye une Ambaſſade au Pape. Son Ambaſſadeur eſt baptiſé à Madrid. Sa Lettre au Pape. Réponſe, qui lui eſt faite. L'Ambaſſadeur apoſtaſie. Le Pere Sotelo eſt nommé Evêque. Le Roi d'Eſpagne s'oppoſe à ſon Sacre. Ses Superieurs l'empêchent de retourner au Japon. Edits de Mazamoney contre la Religion Chrétienne.* 4

§. II. *L'Evangile prêché en Yeſſo. Le Pere de Angelis s'y tranſporte. Mines d'or, & la maniere, dont on le tire. Caractere des Peuples d'Yeſſo. Leur Gouvernement; leur Croyance, leur Commerce. Diverſes excurſions des Miſſionnaires dans ce Pays.* 21

§. III. *Notices du Pays d'Yeſſo, ſelon*



ISTITUTO ORIENTALE
NAPOLI
BIBLIOTECA M. RIPA

*le Pere de Angelis. Raiſons, qui portoient ce Pere à croire que c'étoit une Iſle. Sentiment des Japonnois.* 33
§. IV. *Opinion de Kœmpfer, & celle de ſon Traducteur Anglois. Découvertes des Hollandois dans ces quartiers-là. De la Terre* DES ETATS, *& de la Terre* DE LA COMPAGNIE. 42
§. V. *Oppoſitions entre les Mémoires Hollandois à ce ſujet. S'il y a un paſſage entre Yeſſo & la Tartarie. Derniere découverte des Japonnois de ce côté-là. Habitans d'Yeſſo, ſelon Martini & Maffée.* 51
§. VI. *Les Japonnois font un Etabliſſement à l'Iſle Formoſe. Induſtrie des Hollandois pour s'y établir. Les Japonnois ſe retirent. La perſécution ſe ralentit un peu. Le Jubilé de l'Année Sainte eſt avancé de trois ans en faveur des Japonnois. Libelle diffamatoire contre les Miſſionnaires. Moderation de quelques Princes Idolâtres. Priſe du P. Sebaſtien Kimura. Belle action de ſon Catéchiſte.* 59
§. VII. *Deux Religieux ſont pris par des Hollandois, & déférez au Roi de Firando. Ils veulent diſſimuler leur état, & ce qu'on fait pour le ſça-*

*voir. Ce qui ſe paſſe à cette occaſion entre le P. Spinola & des Anglois. Ce Miſſionnaire engage un des deux Religieux à ſe déclarer. Il entreprend en vain de convertir Feizo. Entrepriſe du Pere Collado pour ſauver ſon Confrere, & ce qui en arrive.* 71

§. VIII. *Ordres donnez par l'Empereur au Gouverneur de Nangazaqui. Martyre des deux Religieux, dont on vient de parler, & de tout l'Equipage du Navire, où ils avoient été arrêtez. Ferveur des Priſonniers de Nangazaqui. Belle réponſe d'un Catéchiſte au Gouverneur de Nangazaqui.* 83

§. IX. *Trente Chrétiens condamnez à mort, & joints à une Troupe de trente-deux preſque tous Religieux. La vie, que ces derniers avoient menée dans leur priſon. Prédiction du Pere Spinola à ſon Catéchiſte. Ce qui arriva à ce Pere au lieu de ſon ſupplice.* 94

§. X. *Diſcours du Pere Spinola au Préſident & à l'Aſſemblée. Circonſtances de ſa mort, & de celle des autres Martyrs. Deux Religieux paroiſſent apoſtaſier. Vérité du fait. Hiſtoire d'Antoine Sanga.* 106

## LIVRE SEIZIE'ME.

§. I. *Martyre de plusieurs Religieux. Ce qui se passe entre le Pere Navarro & le Seigneur de Ximabara. L'Empereur remet l'Empire à son Fils.* 123

§. II. *Le Pere Collado repasse en Europe, & pourquoi? Calomnies, qu'il y débite contre les Jésuites. De quelle maniere ceux-ci se défendent. Lettre attribuée au Pere Sotelo. Suite de l'Histoire de ce Religieux. Preuves de la supposition de la Lettre.* 132

§. III. *Decret du Roi d'Espagne. Imposture du Pere Collado. Il présente un Mémorial contre les Jésuites. Bref du Pape aux Chrétiens du Japon. Le P. Vieyra à Rome. Sa conduite.* 151

§. IV. *Les Anglois & les Hollandois assiegent Macao, & quoiqu'ils en levent le Siege, ils font un grand tort aux Portugais. Recherches rigoureuses des Chrétiens. Un Seigneur Chrétien est arrêté. Belle action du Pere de Angelis & de son Compagnon. Un Pere Franciſquain est mis en prison avec eux. Ils sont brûlez vifs avec cinquante Chrétiens. Autres Mar-*

*tyrs. Inhumanité exercée envers de petits Enfans.* 162

§. V. *Perſécution dans le Nord du Japon. Courage des Chrétiens. Pluſieurs Martyrs.* 173

§. VI. *Ambaſſade des Eſpagnols rejettée avec mépris. Tout le Japon, à l'exception de Firando & de Nangazaqui, fermé aux Etrangers. Edits contre le Chriſtianiſme. Etat de la Religion en différentes Provinces. Pluſieurs Martyrs.* 184

§. VII. *L'Empereur aſſujettit tous les Souverains du Japon. Invention du Gouverneur de Nangazaqui pour exterminer le Chriſtianiſme. Les Navires Eſpagnols ne ſont point reçus au Japon. Précautions pour empêcher qu'il n'y entre aucun Miſſionnaire. Avantures ſingulieres d'un Coréen, & ſon martyre. Merveilles operées au Tombeau d'une Martyre.* 200

§. VIII. *Admirable ferveur des Chrétiens. Le Provincial des Jeſuites eſt arrêté avec ſon Compagnon & ſes Catéchiſtes. Diſpute entre deux Freres à qui ſera Priſonnier. Le Pere Zola eſt pris. Hiſtoire de ſon Catéchiſte. Le Pere de Torrez eſt ſaiſi en diſant la Meſſe.* 216

§. IX. *De quelle maniere les Priſonniers ſont traitez à Ximabara. Changement merveilleux d'un Officier. Les Jeſuites priſonniers ſont brûlez vifs. Mort précieuſe de deux autres Miſſionnaires.* 231

§. X. *Conſtance héroïque de deux Femmes Chrétiennes. Leur martyre. Apoſtaſie, converſion & martyre d'un Gentilhomme.* 242

## LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

§. I. *MArque de diſtinction donnée par l'Empereur à un Ambaſſadeur Hollandois. Entrevûë de ce Prince & du Dairy.* 256

§. II. *Pluſieurs Dominiquains brûlez vifs. Cruautez inouies ; nombre prodigieux de Martyrs. Relation des Hollandois. Réflexions ſur cette Relation. Nouveaux Combats & nouvelles Victoires des Chrétiens.* 272

§. III. *Deſcription des Eaux enſouffrées du Mont Ungen. Le Roi d'Arima y fait conduire les Chrétiens. Grandes actions de Paul Ucibory. La vie, qu'il mene en priſon. Ses Enfans ſont tourmentez en ſa préſence. Son martyre.* 285

§. IV. *Divers autres Martyrs. Hiſtoire*

*du Pere Tzugi, Jesuite Japonnois, & son Martyre. On s'attache à faire des Apostats. Nouveaux ordres donnez au Roi d'Arima contre les Chrétiens. Tourmens inoüis. Chûte de plusieurs.* 300

§. V. *Plusieurs Martyrs. Ce qui empêche plusieurs Religieux d'entrer au Japon. Ce qui se passe entre le Pere Iscida & le Gouverneur de Nangazaqui.* 313

§. VI. *Zele & piété d'un Tono du Royaume de Deva, & de toute sa Famille. Plusieurs personnes décapitées dans le Nord du Japon.* 322

§. VII. *Cruautez du Gouverneur de Nangazaqui. Apostasie de plusieurs. Histoire singuliere d'un jeune Martyr. Plusieurs Apostats se reconnoissent. Formule, que l'on fait signer à ceux, qui renoncent* JESUS-CHRIST. *Presque tous les Chrétiens disparoissent de Nangazaqui.* 341

§. VIII. *Le Roi d'Arima est accusé de connivence à l'égard des Chrétiens. Comment il s'y prend pour démentir ses Accusateurs. Il invente un supplice extraordinaire. Il est frappé de Dieu, & meurt comme Antiochus. Nouveaux Martyrs. Constance héroï-*

*que de plusieurs Enfans. Martyrs à Jedo & ailleurs.* 350
§. IX. *Mauvaise conduite de Nuitz, Ambassadeur des Hollandois au Japon. Il est fait Gouverneur en Formose. Il fait une grande injustice à des Japonnois, & de quelle maniere ils s'en vengent.* 363
§. X. *Suites de cette affaire. Embarras des Hollandois au Japon. Nuitz est livré aux Officiers de l'Empereur, qui lui pardonne.* 376.
Premiere Addition au Livre XV. *Sentiment de M. Bellin, Ingénieur au Dépôt des Cartes de la Marine, sur le Pays, que les François appellent:* TERRE D'YESSO. 393
Seconde Addition au Livre XV. *Relation de la Découverte de la Terre de Jesso, ou Eso, au Nord du Japon, par le Vaisseau le* CASTRICOOM *en* 1643. *avec un Abregé de la description des Mœurs & des Coûtumes des Habitans; tirée du troisiéme Volume des Voyages au Nord.* 400
Premiere Addition au Livre XVI. *Attestation signée par douze Jésuites Missionnaires au Japon, dont neuf ont été Martyrs.* 418

HISTOIRE

# HISTOIRE DU JAPON

## *LIVRE QUINZIE'ME.*

IL s'en falloit bien que les Chrétiens des Provinces Septentrionnales euſſent été auſſitôt inquiétez, que ceux des autres Parties de l'Empire. Le Pays d'Oxu entre autres avoit été longtems aſſez tranquile, au moins juſqu'à ce que Mazamoney eût changé de ſyſtême à l'égard du Chriſtianiſme. Auſſi pendant tout ce tems-là, cette ferveur, que produit le ſang

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

des Martyrs, ne régnoit-elle point dans ces Contrées éloignées, comme elle faiſoit ailleurs, & quelques-uns même de ceux, qui avoient reconnu la vérité, & s'étoient déterminez à l'embraſſer, différoient ſans beaucoup de ſujet de recevoir le Baptême. Parmi ces indolens Catéchumenes, il y avoit un Gentilhomme, qui, à cela près, menoit une vie irréprochable, & pratiquoit toutes les vertus du Chriſtianiſme. Le Seigneur le tira enfin de cette dangereuſe léthargie: il vit, ou crut voir en ſonge une Dame d'une beauté reſpectable, qui tenoit à la main une Croix liée avec un cordon de ſoye; il s'efforça de prendre cette Croix, mais ſes efforts furent inutiles, & là-deſſus il s'éveilla; il comprit bien par la diſpoſition, où l'avoit laiſſé ce ſonge, que c'étoit un avertiſſement du Ciel; il ſe reprocha ſa négligence à recevoir le Sacrement, qui devoit lui donner part à l'adoption divine; il le demanda avec inſtance, & trois jours après l'avoir reçu, il mourut ſubitement. Sa Femme, qui étoit Chrétienne &

craignant Dieu, fut un peu inquiéte ſur ſon ſalut; mais un petit Enfant, qu'elle avoit, lui dit peu de jours après d'un ton, qui ſentoit l'inſpiration, que ſon Pere étoit dans le Ciel : il ſe mit enſuite à diſcourir de la gloire du Paradis, & le fit avec une grace, qui ravit en admiration tous ceux, qui l'écoutoient : il s'endormit, dès qu'il eut ceſſé de parler ; & comme à ſon réveil on lui eut rappellé les belles choſes, qu'il avoit dites, il parut n'en avoir aucun ſouvenir; ce qui confirma tout le monde dans la penſée, que l'Eſprit Saint s'étoit exprimé par ſa bouche.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

## §. I.

*Disposition de Mazamoney Prince d'Oxu par rapport à la Religion. Travaux du Pere de Angelis dans le Nord du Japon. Description du Pays d'Oxu. Ambassade de la part de Mazamoney au Pape. Son Ambassadeur est baptisé à Madrid. Lettre du Prince au Pape. Réponse du Sécretaire du Consistoire au nom de Sa Sainteté. Apostasie de l'Ambassadeur. Le Pere Sotelo est nommé Evêque. Le Roi d'Espagne s'oppose à son Sacre. Ses Supérieurs l'empêchent de retourner au Japon. Edits de Mazamoney contre la Religion Chrétienne.*

De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

Depuis quelques années les Missionnaires faisoient de fréquentes excursions dans tous ces quartiers-là, où les voyages ne se pouvoient faire, qu'avec des fatigues incroyables. Les chemins en plusieurs endroits y sont affreux, & bordez de précipices, la plûpart du tems cachez sous la neige. Nous avons vû que le Pere Sotelo étoit parti du Japon en 1613; avec un Ambassa-

eur, que Mazamoney Prince d'O- De J. C. 1620.
u envoyoit au Pape & au Roi
Catholique : l'année ſuivante le Pe- De Syn Mu. 2280.
e de Angelis arriva à la Cour de ce
Prince, & ne le trouva, ni Caté-
humene, comme on avoit publié
u'il étoit, ni dans la diſpoſition de
e devenir, mais plongé dans les plus
nfames débauches. La Lettre, qu'il
voit écrite au Souverain Pontife,
narquoit néanmoins qu'il étoit ſin-
erement réſolu à recevoir le Baptê-
ne, quand la conjoncture des tems
eroit devenuë plus favorable : il
rioit enſuite le Saint Pere de le re-
ommander au Roi d'Eſpagne, afin
ue ſes Etats puſſent profiter du
Commerce du Mexique, & il le
onjuroit de lui envoyer des Peres
le Saint François, & un Evêque
our le Nord du Japon ; celui qui
aiſoit ſa réſidence à Nangazaqui,
'étant pas, diſoit-il, à portée de ſe-
ourir les Chrétiens de ces Contrées
eptentrionnales.

Le Pere de Angelis pénétra ſans
eine le véritable deſſein de cette
Ambaſſade, & le peu de fond, qu'il
avoit à faire ſur la parole, que

De J. C 1620.

Mazamoney avoit donnée d'embraſſer le Chriſtianiſme; mais il crut pouvoir profiter de la diſpoſition, où le deſir de s'enrichir par le Commerce de la Nouvelle Eſpagne, avoit mis ce Prince, pour avancer l'œuvre de Dieu dans ſes Etats, où l'on comptoit alors environ deux cent Chrétiens. Il fixa donc ſa réſidence à XENDAÏ, Capitale de la Province; mais à peine avoit-il eu le tems de reconnoître le Terrein, qu'il reçut un ordre du Pere Valentin Carvaglio, ſon Provincial, pour ſe rendre à Nangazaqui, parce qu'il étoit nommément compris dans l'Edit de Banniſſement porté contre les Miſſionnaires. Il obéït, mais le Provincial trouva enſuite le moyen de le faire échapper, & peu de tems après lui permit de retourner en Oxu.

De Syn Mu. 2280.

Ce grand Pays s'étend juſqu'à l'extrêmité Septentrionnale du Japon: il a au Couchant les Royaumes de DEVA & de MOGAMI, & la Mer au Nord & au Levant. *Il y* a bien de l'apparence qu'il avoit autrefois appartenu à un ſeul Prince,

uiſque dans le récenſement des oyaumes du Japon il n'y eſt comté que pour un ; mais il étoit ſans ontredit le plus grand de tous, & ai déja obſervé que depuis pluſieurs nnées il étoit diviſé en pluſieurs rovinces, qui toutes avoient leur rince particulier, entre leſquels Iazamoney paſſoit pour le plus uiſſant. Les Provinces voiſines, urtout celle de NAMBU, la plus eculée de toutes vers le Nord, voient été les dernieres éclairées les lumieres de l'Evangile, mais deuis quelque tems les Peres Diego Carvailho & Matthieu ADAMI y voient formé une des plus nomreuſes & des plus illuſtres Chréientez, qui fuſſent au Japon : pluieurs Bonzes, des Tundes mêmes, & quantité de Perſonnes de la premiere Nobleſſe, avoient été gagnez Jeſus-Chriſt ; & il ſembloit que la Foi perſécutée & affoiblie dans le Kimo, où elle avoit ſi longtems régné avec tant d'éclat, ſe fût réfugiée dans ces Provinces reculées, où elle avoit eu tant de peine à pénétrer.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Ces progrès allarmerent enfin

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 1280.

Mazamoney, qui dès lors n'eſpéroit plus rien du côté de la Nouvelle Eſpagne, & qui croyoit avoir tout à craindre de la Cour de Jedo, s'il continuoit à favoriſer les Chrétiens. Mais pour faire avec ordre le récit de ce qui ſe paſſa alors dans les Etats de ce Prince, il faut reprendre l'Hiſtoire de ſon Ambaſſade, où nous l'avons interrompuë. Le premier Port, où les Ambaſſadeurs prirent terre dans la Nouvelle Eſpagne, fut ACAPULCO, & ils y furent reçus avec une magnificence extraordinaire. Ils s'y arrêterent peu, & ils ſe rendirent à Mexico pendant la Semaine Sainte de l'année 1614. Le Vice-Roi leur rendit de très-grands honneurs, & leur fit équiper un Navire, qui les porta heureuſement à Séville, où ils débarquerent au mois d'Octobre. De là ils paſſerent à Cordouë, puis à Tolede, & enfin à Madrid. Partout on leur donna des Fêtes ſplendides, & le Roi Catholique, dans l'Audience, qu'il leur donna, les combla des marques de la plus grande diſtinction. Le Pere Sotelo, qui

nalgré le changement de la Cour le Jedo à ſon égard, avoit gardé a Lettre, que le Xogun-Sama lui ivoit remiſe d'abord pour le Roi l'Eſpagne, crut devoir la préſen- er à ce Prince, & les eſpérances, ju'elle donna à Philippe III. d'une Alliance durable avec l'Empereur lu Japon, ne contribuerent pas peu à l'éclat, qu'eut alors cette Am- baſſade. De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

Mais ce qui acheva de perſuader a Cour d'Eſpagne qu'on pouvoit out ſe promettre pour la Religion, u moins de la part du Prince d'Oxu, 'eſt que Fraxecura voulut recevoir e Baptême avant que de ſortir de Madrid. La cérémonie s'en fit avec eaucoup d'appareil en préſence du Roi & de toute la Cour dans l'Egli- e des Peres Franciſcains de l'Etroite Obſervance, & le Néophyte y reçut e nom de PHILIPPE. (a) Les Am- baſſadeurs partirent au mois de Jan-

(a) Le Pere Marien dit qu'il fut nommé rançois : dans la réponſe, qui lui fut faite ans le Conſiſtoire, il eſt nommé PHILIP- E. La Lettre du faux Sotelo lui donne les eux noms.

De J. C. 1620. — De Syn Mu. 2280.

vier de l'année ſuivante, pour ſe rendre à Rome, & dans tous les lieux de leur paſſage ils furent reçus comme l'auroit été la perſonne même du Roi. Ils arriverent à Rome vers la fin d'Octobre, & le troiſiéme de Novembre, ils eurent audience de Sa Sainteté en plein Conſiſtoire. Nous avons la Lettre qu'ils préſenterent à Paul V. de la part de Mazamoney, qui y prend la qualité de Roi d'Oxu. La voici traduite de l'Exemplaire Latin, qui ſe trouve dans l'abrégé du Bullaire de FLAVIO CHERUBINO.

IDATE MAZAMONEY, Roi d'Oxu, dans l'Empire du Japon, baiſant avec beaucoup de révérence & une profonde ſoumiſſion les pieds du Grand, Univerſel, & Très-Saint Pere du Monde entier, le Seigneur PAUL V. lui dit avec reſpect.

» Le Pere Sotelo, Religieux de » l'Ordre de S. François, étant venu

» dans mon Royaume, & y ayant
» prêché la Loi de Jesus-Christ m'a
» rendu visite, & m'a instruit de
» beaucoup de choses, qui regar-
» dent les Mysteres & le culte de la
» Religion Chrétienne. J'ai été sur-
» pris qu'en réfléchissant sur tout ce
» qu'il m'a dit, j'en ai trouvé en moi-
» même la conviction, & si quelque
» raison indispensable ne m'avoit
» retenu, j'aurois d'abord embrassé
» une Loi si sainte, & si raisonna-
» ble; mais ce que je ne puis encore
» faire pour moi, je désire fort le
» faire pour mes Sujets, & c'est à ce
» dessein, Très-Saint Pere, que je
» vous supplie de m'envoyer des Re-
» ligieux de Saint François, qu'on
» appelle *de l'Observance*, & de leur
» accorder tous les Privileges néces-
» saires pour seconder leur zele, & l'a-
» mitié que je leur porte. Cependant
» je vais m'appliquer à donner à ceux
» de ces Religieux, qui sont déja
» dans les Terres de mon obéïssan-
» ce, les secours, qui pourront dé-
» pendre de moi; je leur bâtirai des
» Monasteres, & je fournirai abon-
» damment à tous leurs besoins. De

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

De J. C. 1620.

» votre côté, Saint Pere, faites dans
» mon Royaume tout ce que vous
» jugerez à propos, pour y établir
De Syn Mu 2280. » ſolidement votre ſainte Loi, mais
» ſurtout je vous conjure d'y en-
» voyer un Evêque, dont l'autorité
» & la vigilance contribuëront beau-
» coup à ſoumettre tous mes Sujets
» au joug de la Foi. C'eſt pour ob-
» tenir cette grace de VOTRE SAIN-
» TETE', (a) que je lui envoye le
» ſuſdit Pere Loüis Sotelo en quali-
» té de mon Ambaſſadeur, je vous
» ſupplie de le bien recevoir, & il
» pourra vous inſtruire parfaitement
» de tout ce qui me regarde. Je lui
» ai donné pour Collegue un Gen-
» tilhomme de ma Maiſon, appellé
» Fraxecura Rocuyémon; tous deux
» vous rendront obéïſſance, & baï-
» ſeront vos ſacrez Pieds en mon
» nom, & ſi par malheur il arrivoit
» que le Pere Sotelo mourût, avant
» que d'arriver à Rome, je lui ai
» donné pouvoir de ſubſtituer en ſa
» place, avec le même caractere,

(a) Il y a dans le Latin *Altitudo*. J'ai cru qu'il falloit garder le ſtyle, & qu'il ſuffiſoit d'avertir ici de ce changement.

» quiconque il jugera à propos. J'ai De J. C. 1620.
» appris que mon Royaume n'eſt
» pas fort éloigné de la Nouvelle De Syn Mu. 2280.
» Eſpagne, qui eſt de l'Empire du
» puiſſant Roi Philippe, & je ſou-
» haite fort établir une alliance du-
» rable avec ce grand Prince; je me
» flatte d'y réüſſir, Très-Saint Pere,
» ſi vous voulez bien vous y intéreſ-
» ſer, & vous ne me refuſerez pas
» cette grace, ſi vous faites réflexion
» que la voye de la Nouvelle Eſpa-
» gne eſt la plus commode & la plus
» courte pour les Miſſionnaires, qui
» voudront venir dans ces Provin-
» ces Orientales. Je prie encore VO-
» TRE SAINTETE' de croire qu'elle
» a dans mes Etats une autorité ſans
» bornes, & qu'elle y ſera obéïe en
» tout ce qu'elle déſirera. Les Pré-
» ſens, que j'ai chargé mes Ambaſ-
» ſadeurs de lui offrir, ſont peu de
» choſes, la longueur du voyage
» m'a empêché de faire mieux. Du
» reſte je me remets en tout à mes
» deux Ambaſſadeurs, & je promets
» de ratifier tout ce qu'ils auront
» conclu avec VOTRE SAINTETE'.
» Fait à Xendai dans notre Palais &c.

» le ſixiéme d'Octobre 1613.

De J. C. 1620. Après la lecture de cette Lettre, Monſeigneur Pierre STROZZA Sécrétaire du Palais Apoſtolique répondit au nom du Pape en ces termes.

De Syn Mu. 2180.

» Sa Sainteté a appris de vous avec » bien du plaiſir, Dévot & Religieux » Prêtre, Loüis; Noble Chevalier, » Philippe Fraxecura, Ambaſſa» deurs, que le très-illuſtre Idate » Mazamoney Roi de Voxu, (*a*) » dont les Etats ſont ſi étendus dans » le Japon, & les forces ſi conſi» dérables, non ſeulement par le » grand nombre de Troupes, qu'il a » ſur pied, mais encore par ſa dou» ble alliance avec l'Empereur, que » ce puiſſant Prince, dis-je, embrâ» ſé du divin Amour a reçu la Foi » Chrétienne, que tout Catéchu» mene qu'il eſt encore, il travaille » avec un véritable zele à étendre le » culte du vrai Dieu parmi ſes Su» jets, & que c'eſt par le même mo» tif, qu'il vous a envoyé avec le titre » d'Ambaſſadeurs vers le Saint Siége

(*a*) J'ai déja remarqué qu'on écrit indifféremment Oxu, & Voxu, comme Vomi & Omi, &c.

» Apoſtolique. Sa Sainteté m'or-
» donne de vous dire, qu'elle eſt
» charmée, & qu'elle rend à Dieu
» de très-humbles actions de graces,
» de ce que les Provinces Orientales
» du Japon ont reçu la lumière de
» l'Evangile ſous ſon Pontificat, &
» que la nouvelle en eſt venuë tren-
» te-trois ans après qu'une pareille
» Ambaſſade a été envoyée à un
» de ſes Prédéceſſeurs des quartiers
» Occidentaux de ce vaſte Empire ;
» comme ſi l'eſpérance, que la pre-
» miere de ces deux Ambaſſades
» avoit fait concevoir, d'achever
» la prédication de l'Evangile au-
» tour du monde, devoit être ac-
» complie dans le nombre myſté-
» rieux des années, que le Sauveur
» des hommes a paſſées ſur la terre.
» Le Saint Pere ſe flatte donc que le
» Roi Mazamoney ſe revêtira bien-
» tôt de la robe de l'innocence par
» le Baptême, & elle l'y exhorte de
» tout ſon cœur. C'eſt dans cette
» confiance qu'elle reçoit avec ſes
» vénérables Freres les Cardinaux
» de la Sainte Egliſe Romaine, la
» déclaration, que lui fait ce Prince

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

» de ſes bonnes & pieuſes intentions, » & les marques de ſoumiſſion & de » révérence qu'il lui rend par votre » Miniſtere. Elle fait au Seigneur les » vœux les plus ardens pour l'enga- » ger à achever ſon ouvrage dans le » cœur du Roi Mazamoney, & elle » aſsûre ce Prince qu'elle ne négli- » gera rien pour ſeconder ſes bons » deſſeins, & pour faciliter le ſalut » éternel de ſes Sujets. C'eſt ce que » j'ai ordre de vous dire de ſa part.

Quelques jours après cette Audience, le Secretaire de l'Ambaſſade reçut en préſence d'un grand nombre de Cardinaux & d'autres perſonnes du premier rang, les Sacremens de Baptême & de Confirmation. Le Pape accorda au Pere Sotelo tout ce qu'il demandoit, le nomma Evêque de la partie Septentrionnale & Orientale du Japon, & le fit ſon Légat dans toutes ces Provinces; mais cette démarche ne plut pas au Roi d'Eſpagne: car quoique Paul V. eût ordonné que le nouvel Evêque ne ſeroit point ſacré, ſans avoir eu l'agrément de Sa Majeſté Catholique, Philippe refuſa de la donner par la ſeule

eule raiſon que la nomination avoit été faite au préjudice de ſon droit le Patronage. Ce contre-tems morifia beaucoup le Pere Sotelo ; & comme on a ſuppoſé que l'oppoſition du Roi Catholique étoit l'ouage des Jéſuites, quoique ces Pees ayent propoſé plus d'une fois le partager les Provinces du Japon ntre les quatre Ordres Religieux, ui y avoient des Miſſionnaires ; on eſt ſervi du nom du Pere Sotelo our les décrier de la maniere la plus utrageuſe, ſans faire réflexion qu'en onnant à ſa prétenduë Lettre un ir de récrimination peu ſéante dans n Saint & dans un Martyr, on lui toit toute créance auprès des perɔnnes ſenſées ; & qui n'étoient point révenuës contre ſes Adverſaires.

De J. C. 1620.

De Syn Mun 228.

Mais ce Religieux avoit des Enemis bien plus réels, & beaucoup lus à craindre pour lui, que les Jéites. Le Roi d'Eſpagne avoit reçu es Philippines des Lettres, où il étoit nullement épargné, au ſujet e ſes entrepriſes pour le commerce ı Japon, avec la Nouvelle Eſpaıe, & ſur ces plaintes le Conſeil

De J. C. 1620. — De Syn Mu. 2280.

des Indes envoya à Manile un ordre de saisir toutes les dépêches, qui n'avoient point été vûës dans ce Conseil. Le Pere Sotelo eût pû rendre cet ordre inutile, rien ne l'obligeant de passer aux Philippines; mais étant arrivé en 1617. à Acapulco avec Fraxecura, & y ayant rencontré un Navire de Mazamoney, qui y faisoit le commerce, il y trouva un nouveau Gouverneur (a) des Philippines, qui alloit relever Dom Juan de Sylva; & comme ce Gouverneur n'avoit pas assez de Vaisseaux pour embarquer tout son monde & ses effets, il proposa au Capitaine Japonnois de l'accompagner à Manile. Le Capitaine y consentit d'autant plus volontiers, qu'il trouvoit un grand avantage pour lui dans ce voyage; il avoit fait beaucoup d'argent de ses Marchandises, & s'il eût été obligé de retourner en droiture au Japon, il lui eût fallu le porter en especes, au lieu qu'en pas-

(a) Ce nouveau Gouverneur n'est point ici nommé; mais il n'y a nul lieu de douter que ce ne fût Dom Sébastien HURTADO DE CORCUERA.

ànt par les Philippines, il pouvoit
:n acheter, comme il fit en effet, De J. C. 1620.
les ſoyes de la Chine, ſur leſquel-
es il y avoit un grand profit à faire. De Syn Mu. 2280.
Le Pere Sotelo, qui ne prévoyoit
)eut-être pas les ſuites de ce voya-
ge, l'y accompagna, & il arriva à
Manile au mois de Juin 1618.

L'ordre du Conſeil des Indes, qui
e regardoit, n'y étoit pas encore
ırrivé, mais il y reçut apparemment
les nouvelles du Japon, qui l'em-
)êcherent de continuer ſon voyage
vec Fraxecura. Ce qui eſt certain,
'eſt que cet Ambaſſadeur ne put
tre reçû dans les Etats de ſon Prin-
e, qu'en abjurant le Chriſtianiſme,
c que Mazamoney s'étoit déja dé-
laré contre les Chrétiens, qu'il per-
écutoit avec vivacité, pour diſſi-
er les ombrages, que ſon Ambaſſa-
e à Rome avoit inſpirez à la Cour
e Jedo. On ne laiſſa point d'être
ırpris à Manile de ce retardement
u Miſſionnaire, dont on ignoroit
:s motifs ; & comme on ſçavoit
u'il avoit été nommé Evêque de la
artie Orientale du Japon, on ſoup-
onna qu'il y attendoit ſes Bulles. Si

De J. C. 1620. cela étoit, il eut tout lieu de s'en repentir, car non seulement ses Bulles ne vinrent point, mais l'ordre du Conseil des Indes, dont j'ai parlé, y arriva peu de tems après; tous ses Papiers furent saisis en conséquence de cet ordre, & les Supérieurs, pour empêcher qu'il ne retournât au Japon, le firent embarquer en 1620. pour la Nouvelle Espagne.

De Syn Mu. 1280.

J'ai dit que Mazamoney persécutoit les Chrétiens, lorsque son Ambassadeur prit terre au Japon; il n'avoit pourtant point encore publié aucun Edit contre eux, mais lorsqu'il eut nouvelle que Fraxecura étoit débarqué au Port de Nangazaqui, ses frayeurs se renouvellerent au sujet de la Cour Impériale, & pour les calmer, non seulement il envoya ordre à son Ambassadeur d abjurer le Christianisme, mais il publia trois Edits, dont le premier portoit peine de confiscation contre les Riches, & de mort contre les Pauvres, qui ne voudroient pas retourner au culte des Dieux de l'Empire: le second promettoit de grandes ré-

compenſes à quiconque découvriroit un Chrétien ; & le troiſiéme ordonnoit à tous les Miniſtres de l'Evangile de ſortir au plutôt de ſes Etats, ſous peine de la vie. Mais tout ce que produiſirent alors ces Edits, ce fut, ainſi que je l'ai déja remarqué, un renouvellement de ferveur parmi les Fidéles de cette Province. A la vérité quelques-uns tomberent, mais en très-petit nombre : tous les autres ſe préſenterent de bonne grace à l'exil & à la mort, & Mazamoney, après quelques exécutions, qui ne ſervirent qu'à fertiliſer cette terre par le ſang des Martyrs, content d'avoir témoigné ſon zele à l'Empereur, ne pouſſa pas alors les choſes plus loin.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

## §. II.

*L'Evangile prêché en Yeſſo. Le Pere de Angelis s'y tranſporte. Mines d'or, & la maniere d'en tirer ce Métal. Caractere des Peuples d'Yeſſo. Leur Gouvernement, leur croyance, leur commerce. Diverſes excurſions des Miſſionnaires dans ce Pays.*

Peu de tems auparavant le Pere

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

de Angelis, qui dans un premier voyage au Nord du Japon, avoit eu quelque connoiſſance du Pays d'Yeſſo (*a*) & en avoit envoyé une Relation au Pere Jerôme Rodriguez, qui gouvernoit pour lors la Miſſion du Japon, eut ordre de ſe tranſporter lui-même dans ce Pays, pour en prendre une connoiſſance plus exacte, & pour tâcher d'y avancer les affaires du Chriſtianiſme; car il y avoit déja fait quelque progrès à l'occaſion que je vais dire. En 1613. le Pere Camille de CONSTANZO étant allé viſiter les Exilez de Tſugaru, apprit que le Prince de MATSUMAY avoit demandé un Médecin Japonnois, & qu'on avoit fait choix d'un Chrétien, homme sûr & de bon ſens, qui devoit partir au plutôt pour Yeſſo. Il crut cette conjoncture favorable, pour annoncer Jeſus-Chriſt dans ces vaſtes Contrées; il inſtruiſit parfaitement le Médecin de la maniere d'enſeigner aux Infidéles la Doctrine Chrétienne; il lui donna

(*a*) Quelques-uns diſent JESSO, d'autres YESO; les Chinois l'appellent YEÇO, d'où nous avons formé le nom d'YESSO.

par écrit la formule du Baptême, avec un Recuëil des Prieres & des Pratiques, qui ſont le plus en uſage dans l'Egliſe, & il lui recommanda de l'informer exactement du ſuccès, dont Dieu béniroit ſes travaux. Le Médecin s'acquitta ponctuellement de tout ce qui lui avoit été preſcrit; après quelques entretiens, qu'il eut avec les principaux Habitans de Matſumay, il ſe hazarda à faire des Conférences publiques ſur l'exiſtence d'un ſeul Dieu, & ſur l'immortalité de nos ames. Ces Barbares n'avoient jamais rien ouï de ſemblable, & ils furent extrêmement ſurpris de n'y rien trouver que de conforme à la raiſon. De là le Médecin les conduiſit par dégrez juſqu'à la connoiſſance de nos principaux Myſteres, & il les trouva ſi dociles, qu'en peu de mois il en baptiſa un aſſez grand nombre. Le Pere de Conſtanzo averti par ſon Catéchiſte des admirables diſpoſitions de ce Peuple à embraſſer le Chriſtianiſme, demanda à ſon Provincial la permiſſion de ſe tranſporter lui-même en Yeſſo; mais l'Edit de banniſſement, qui

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2180.

De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

sur ces entrefaites fut porté contre les Missionnaires, déconcerta ce projet; le Pere de Constanzo se trouva des premiers sur la Liste, qu'on avoit présentée au Cubo-Sama, & il fut obligé de se rendre au plutôt à Nangazaqui.

La gloire de fonder une Eglise Chrétienne en Yesso étoit réservée au Pere de Angelis. Ce Missionnaire étant allé de nouveau à Tsugaru en 1620. reçut ordre de passer à Matsumay: il eut en meme tems avis qu'un Bâtiment Japonnois étoit sur le point de faire voiles de NIGATA, Port du JETCINGO, pour Matsumay, & il s'y embarqua. On avoit depuis peu découvert des Mines d'or aux environs de cette Ville, & elle se peuploit tous les jours de Japonnois. Le Prince de Matsumay l'étoit lui-même, au moins d'origine, & reconnoissoit l'Empereur du Japon pour son Souverain: le Pere de Angelis étant débarqué à un Port nommé TZUGA, souffrit beaucoup pour se rendre à la Capitale, les chemins étant presque impratiquables dans tout ce Pays; ce qui pourroit fai-

e juger que Matſumay n'eſt pas
)ien marqué dans les Cartes ſur le
)ord de la Mer. Quoiqu'il en ſoit,
'ai dit que ce qui attiroit depuis peu
ant de Japonnois dans ce Pays,
toit la découverte des Mines d'or.
Ces Mines n'étoient pas dans le creux
le la Terre; mais une Riviere, qui
)aſſe à côté de cette Ville, rouloit
vec ſon ſable une très-grande quan-
ité de grains de ce précieux Métal.
.e Prince de Matſumay en tiroit de
ros profits, & les Marchands Ja-
)onnois n'y trouvoient pas moins
eur compte. Ils payoient au Prince
n droit conſidérable pour avoir la
ermiſſion de chercher de l'or; on
ſſignoit enſuite à chacun l'endroit,
ù il devoit travailler; ce qui ſe fai-
)it en cette maniere. Le Marchand,
ar le moyen d'un bon foſſé & d'u-
e digue, mettoit à ſec l'eſpace de la
iviere, qui lui étoit échu, puis il
herchoit de l'or dans le ſable, &
uand il n'en trouvoit plus, il fai-
)it reprendre à la Riviere ſon cours
rdinaire. On prétend que l'année
'aprés on y retrouvoit autant d'or
u'auparavant.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

De J. C. 1620.

Le Pere de Angelis rencontra quantité de Chrétiens parmi les Japonnois, qui trafiquoient à Matſumay, & dont pluſieurs s'y étoient établis.

De Syn Mu. 280.

Il crut que les prémices de ſon zele dans cette Terre étrangere étoient dûës aux Domeſtiques de la Foi, d'autant plus qu'ils étoient preſque tous Néophytes, & avoient encore beſoin d'inſtruction. Il traita enſuite avec les Naturels du Pays, & il lui en coûta peu pour en gagner un bon nombre à Jeſus-Chriſt. Il y a bien de l'apparence, quoiqu'il n'en diſe rien dans ſes Mémoires, qu'il y trouva quelques-uns de ceux, qui avoient été baptiſez par le Médecin Japonnois, dont nous avons parlé. Il ajoûte ſeulement, qu'il ne rencontra dans ces Infidéles preſqu'aucun de ces obſtacles, qui ont accoûtumé de retarder ſi fort l'œuvre de Dieu dans les autres Pays. Mais il n'eut pas le tems de faire une auſſi ample récolte, qu'il l'avoit eſpéré, n'ayant reçu ordre, que de reconnoître le terrein, d'examiner s'il étoit propre à recevoir la ſemence de l'Evangile, & d'en rendre compte à ſes

Supérieurs ; ce qu'il fit dans une seconde Lettre, dont voici la substance. De J.C. 1620.

Les Yessois sont grands, plus robustes & plus blancs que les Japonnois ; ils laissent croître leur barbe, qui leur descend quelquefois jusqu'à la ceinture ; mais ils se rasent le devant de la tête, & tous, hommes & femmes, se percent les oreilles. Ceux qui sont à leur aise, y passent des anneaux d'argent ; les Pauvres, au défaut d'argent, se servent de fils de soye. Le vin est fort commun en ce Pays, & tout le monde en boit : mais quoiqu'ils n'en usent pas fort modérément, il est rare qu'ils s'enyvrent ; ce qu'on attribuë à l'huile d'un Poisson nommé *Todo Noëvo*, dont on assaisonne le ris, qui est, comme au Japon, la nourriture ordinaire de ces Peuples. Lors même qu'ils ont bû excessivement, ils ne perdent pas tout-à-fait la raison ; mais on les voit courir & sautiller, comme font les Enfans dans des momens de joye, dont ils ne sont pas les maîtres. L'habillement des deux sexes consiste en de longues robes de soye, de coton, De Syn Mu. 1270.

De J. C. 1620. ou de lin, picquées & bordées de petites houpes de même étoffe, & travaillées en forme de Croix, ou de roſes de différentes grandeurs. Le Pere de Angelis leur demanda pourquoi ils mettoient ces figures ſur leur habit; » c'eſt, répondirent-ils, » pour montrer que nous ſommes » toujours de bonne humeur. Mais, » reprit le Miſſionnaire, pourquoi ces » Croix, plutôt que d'autres figures ? Ils repliquerent que c'étoit » l'uſage, & qu'ils n'en ſçavoient pas » la raiſon. « Leurs armes ſont l'Arc, la Fléche, la Lance, & une eſpece de Cimeterre, qui n'eſt gueres plus long que le poignard des Japonnois. Ils ſont fort querelleurs, & ont la déteſtable coûtume d'empoiſonner leurs fléches. On aſsûre néanmoins qu'il arrive peu de meurtres parmi eux. Au lieu de Cuiraſſes, ils ont une maniere de cotte-de maille faite de petites planches de bois, qui leur donne un air aſſez ridicule.

De Syn Mu. a280.

Pour ce qui regarde le Gouvernement civil, ils ont des Loix fort ſages, c'eſt tout ce que le Pere de Angelis nous en apprend; il n'entre ſur

cela dans aucun détail. Ces Peuples se respectent beaucoup les uns les autres, & usent entr'eux d'un cérémonial fort gênant. Ils ont plusieurs Femmes, mais une seule porte le nom d'Epouse, & en a tous les droits. Ils ont en horreur le péché contre nature, & la jalousie regne beaucoup dans les mariages. Une Femme convaincuë d'adultere est rasée, afin qu'on la reconnoisse pour ce qu'elle est : la peine du complice consiste en ce que le Mari & les Parens de la Femme, qu'il a séduite, ont droit de lui ôter ses Armes, & même de le dépoüiller, toutes les fois qu'ils se rencontrent, sans qu'il puisse se défendre. Cette Nation n'a qu'une idée fort confuse de la Divinité ; elle rend de grands hommages au Soleil & à la Lune, qu'elle regarde comme les Auteurs de tous les biens. Elle révere néanmoins un Roi invisible, à qui elle prétend qu'appartiennent les Montagnes, les Forêts, les Mers & les Rivieres ; d'où les hommes tirent toutes les choses nécessaires à la vie, mais il n'a aucun culte réglé, & on ne voit à Matsu-

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2180.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

may ni Prêtre, ni aucune pratique extérieure de Religion. On n'y connoît point l'uſage de l'écriture, & l'hiſtoire du Pays s'y tranſmet d'âge en âge par une tradition, qui en apprend peu de choſes. Le Pere Diego Carvailho, qui alla en Yeſſo peu de tems après le Pere de Angelis, s'appliqua fort à examiner ces traditions, & il crut d'abord y avoit découvert quelques veſtiges du Chriſtianiſme; mais en obſervant les choſes de plus près, il ne trouva rien, qui pût ſonder une conjecture ſolide.

Le commerce des Yeſſois eſt de Poiſſons ſecs, de Harangs, de Cygnes, de Gruës, de Faucons, & autres Oiſeaux de proye, de Baleines & de peaux de Todo Noëvo. C'eſt un petit poiſſon tout velu, & qui a quatre pieds ſemblables à ceux du Porc; on pourroit juger que c'eſt une eſpece particuliere de Loup marin. Pour toutes ces denrées les Yeſſois ne prennent ni or, ni argent; mais du ris, du coton, du fil, des étoffes, du lin, & pluſieurs autres marchandiſes à leur uſage, qu'ils ne

trouvent point chez eux. Ils font encore un assez grand trafic de la peau de certains Poissons, qu'ils nomment *Raccons*, & qu'ils vont pêcher dans trois Isles voisines, dont les Habitans, disent-ils, n'ont point de barbe, & parlent une langue toute différente de la leur. Les Barques, dont ils se servent, ne sont ni chevillées, ni cloüées, mais cousuës avec de la fiscelle faite de l'écorce d'un Arbre, qu'ils nomment *Cocco*, lequel ressemble assez à nos Chênes noirs, & ne pourrit point dans l'eau. Ces Barques ainsi cousuës se défont, quand le voyage est fini, afin que les planches & les autres piéces, dont elles sont composées, puissent se sécher plus aisément, & l'on asſûre que ces Bâtimens portent d'assez grosses charges.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Au reste, il n'est pas possible de voir un Peuple plus humain, ni mieux disposé à recevoir la lumiere de l'Evangile; c'est ce que le Pere de Angelis fit sçavoir à ses Supérieurs, dès qu'il fut de retour au Japon, & sur son témoignage il fut réglé que désormais les Missionnai-

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

res, qui seroient chargez de visiter les Exilez de Tsugaru, comme on avoit accoutumé de faire tous les ans, iroient jusqu'en Yesso, & y demeureroient quelque tems, pour tenir cette petite Chrétienté en haleine. Le Pere Carvailho avoit prévenu cet ordre; dès le mois de Juillet de cette année 1620. il étoit parti du Royaume d'Oxu, pour se rendre à Tsugaru, dans le tems que le Pere de Angelis étoit encore à Matsumay: comme il lui falloit traverser une partie du Royaume de Deva, où il y avoit des Mines d'argent, dans lesquelles cinq mille hommes étoient continuellement occupez, il s'étoit habillé en Mineur, avoit passé les Montagnes d'ORAXI, les plus hautes, qui soient au Japon, étoit descendu dans une plaine, où est bâtie la Ville de CUBOTA Capitale du Royaume d'ACHITA, où régnoit un Prince nommé DAÏBUDONO; il y étoit entré, & y avoit rencontré un assez bon nombre de Chrétiens qui y étoient fort maltraitez par ce Prince, & ausquels il donna toute la consolation, dont ils avoient be-

ſoin. Ayant enſuite voulu pénétrer dans le Tſugaru, il en trouva les paſſages ſi bien gardez, qu'il ne lui fut pas poſſible de les franchir. Le ſeul parti, qu'il lui reſtoit à prendre, pour ne point perdre le fruit d'une ſi pénible marche, fut de s'embarquer, comme il fit, pour Yeſſo, ſur un Bâtiment, qui appartenoit à un Marchand Chrétien. Il arriva heureuſement à Matſumay, d'où il n'y avoit pas longtems, que le Pere de Angelis étoit parti, & eut la conſolation d'y célébrer le premier publiquement nos divins Myſteres. Ce fut le jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, que les Japonnois avoient accoutumé de célébrer avec beaucoup d'appareil.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

## §. III.

*Notices du Pays d'Yeſſo, ſelon le Pere de Angelis. Raiſons, qui portent ce Pere à croire que Matſumay eſt dans une Iſle. Sentiment des Japonnois à ce ſujet. Opinion de Kœmpfer & celle de ſon Traducteur Anglois.*

Pour revenir aux Notices, que le

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 1280.

Pere de Angelis nous a données du Pays d'Yesso, que les Naturels, dit-il, nomment AINOMOXORI ; j'ai dit que dans une premiere Lettre, qu'il avoit écrite au Pere Jerôme Rodriguez Vice-Provincial du Japon, avant que d'y avoir pénétré lui-même, il étoit du sentiment que Matsumay, & tout ce que l'on comprenoit alors sous le nom d'Yesso, étoit l'extrémité méridionnale de la Tartarie ; il ajoûtoit que cette Terre avoit à l'Oüest une pointe qu'on appelloit QUIVIRA, & qu'entre les deux étoit le Détroit D'ANIAN ; il se fondoit en cela sur ce que les Habitans de Matsumay, pour arriver à la Mer de ce côté-là, marchoient quatre-vingt-dix jours, & qu'au contraire en allant à l'Occident, ils la trouvoient au bout de soixante jours de marche. Or, disoit-il, il n'y a nulle apparence qu'une Isle soit si grande, qu'il faille cinq mois entiers de marche, pour la traverser. Cette difficulté n'a point arrêté le Duc de Northumberland, Auteur de *l'Arcano del Mare*, lequel ne balance point à décider qu'Yesso est une Isle, à lui donner neuf cent

lieuës de long d'Orient en Occident, & à ne mettre que trois cent lieuës de Mer entre cette Iſle & l'Amérique. Nous verrons bientôt qu'il ſe trompe dans la plûpart de ces points; mais je crois devoir avertir d'avance, que les noms de FIGAXI & de NIXI, qu'il donne à la pointe Orientale & à l'Occidentale de ſon Iſle d'Yeſſo, ne ſont point des noms propres, car le premier de ces deux termes, ainſi que le Pere de Angelis le dit expreſſément, ſignifie l'Orient dans la langue du pays, & le ſecond veut dire l'Occident.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Le Miſſionnaire étant arrivé au Yeſſo, & ayant pris une connoiſſance plus parfaite du pays, commença à révoquer en doute, ſi Matſumay n'étoit pas dans une Iſle, & pancha même fort à croire que cette Ville n'étoit pas dans le Continent, comme il l'avoit penſé d'abord; mais il n'eſt pas vrai, comme le Traducteur Anglois de Kœmpfer l'a avancé, qu'il l'ait formellement décidé: car voici les propres termes de ſa Lettre, que le Sieur Scheuchzer n'a pas examinez avec aſſez d'atten-

De J. C. 1620. tion. « Je trouve préſentement que
» l'opinion qui fait une Iſle d'Yeſſo
De Syn Mu. 2280. » n'eſt pas ſans probabilité, & voici
» les preuves dont elle eſt appuyée.
» La premiere, eſt qu'il eſt certain
» que ce Pays eſt terminé à l'O-
» rient & au Midi par la Mer. D'un
» autre côté la Terre de TESSOI, qui
» eſt l'extrémité Occidentale d'Yeſ-
» ſo, eſt bornée par une troiſiéme
» Mer, où les courans ſont ſi vio-
» lens, que des terres, qui ſont à la
» vûë, & où l'on diſtingue juſ-
» qu'aux chevaux, n'ont jamais pû
» être abordées par les Habitans de
» Yeſſo, par la raiſon qu'ils ont re-
» marqué que des cannes fort groſ-
» ſes, qui ſont au milieu de ces cou-
» rans, ſe courbent juſques ſous
» l'eau, puis ſe redreſſent avec une
» force, qui mettroit leurs petites
» Barques en danger de tourner,
» s'ils ſe hazardoient à faire ce tra-
» jet. De là je conclus, que ſelon
» toutes les apparences Yeſſo a une
» quatriéme Mer au Nord, & par
» conſéquent qu'elle eſt ſéparée de
» la Tartarie : car d'où pourroient
» venir des courans ſi impétueux,

» que d'une Mer, qui court au Nord
» d'Yesso de l'Orient à l'Occident,
» & de l'Occident à l'Orient, & se
» déchargeant au Midi dans celle,
» qui est à l'Occident d'Yesso, y
» cause cette rapidité, qui la rend
» impratiquable aux gens du Pays?

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2289.

» La seconde raison est, que les
» Yessois n'ont point de Souverain,
» qui commande à tous, ni même
» de Seigneur particulier, qui soit
» fort puissant; ils ne reconnois-
» sent en rien le Kan des Tarta-
» res; ils ne sont soumis à aucun
» Roi, ni Empereur; chaque famille,
» ou tout au plus chaque petit Can-
» ton a son Chef indépendant de
» tout autre; ce qui me paroît une
» preuve assez forte, qu'ils sont sé-
» parez par la Mer de tous les Etats
» voisins, qui se gouvernent d'une
» toute autre maniere. Je sens bien
» qu'on pourra opposer à ma pre-
» miere raison, que les courans,
» dont j'ai parlé, peuvent étre cau-
» sez par l'embouchure de quelque
» grande Riviere, qui se décharge
» dans cette Mer quelques dégrez
» plus au Nord que Tessoi; & il est

De J. C. 1620. » vrai que dans Yeſſo il y a des » Fleuves, dont l'entrée eſt ſi large » & ſi profonde, qu'on y trouve des De Syn Mu. 2280. » Baleines, que les Pêcheurs du Pays » vont vendre à Matſumay. Il ſe » peut donc faire qu'il y ait un de » ces grands Fleuves, qui ſépare Yeſ- » ſo de la Tartarie, & qui en ſe dé- » chargeant dans la Mer y produi- » ſe les courans, qui empêchent les » Habitans de Teſſoi de pouvoir » paſſer aux Terres, qui ſont vis-à- » vis d'eux. Je crois néanmoins plus » vraiſemblable que cette ſépara- » tion eſt formée par un bras de » mer, c'eſt du moins le ſentiment » le plus commun, & je me ſou- » viens d'avoir vû en Sicile une an- » cienne Mappemonde, qui fait une » Iſle du Pays d'Yeſſo. Pour ce qui » eſt des Habitans du Pays, j'en ai » interrogé, qui venoient du côté » de l'Orient, & d'autres, qui ve- » noient de l'Occident, & je les ai » trouvez également ignorans ſur ce » point de Géographie.

» Je place la Corée vis-à-vis de » Teſſoi, & voici ſur quoi je me » fonde. Les Yeſſois m'ont dit qu'ils

» marchoient ſoixante jours pour
» aller de Matſumay à Teſſoi, & qu'il
» alloient toujours à l'Occident; d'où
» je conclus que la terre, qui eſt vis-
» à-vis de Teſſoi, eſt la Corée, ou le
» Pays d'Orancay, qui eſt au Nord
» de la Corée. En effet de la pointe
» de la Corée juſqu'à Nangoya,
» Port du Ximo, il y a, ſelon les
» Japonnois, quatre-vingt lieuës
» par mer; ſi le voyage ſe faiſoit
» par terre, il eſt certain qu'on
» le feroit en huit jours. De Nan-
» goya à Nigata, Port de Jet-
» cingo, ſi l'on marchoit auſſi tou-
» jours par terre, on arriveroit en
» trente-trois, ou trente-quatre au-
» tres jours: à ſçavoir, de Nangoya
» à Ximonoſequi, Port du Nauga-
» co, on iroit en cinq jours; de
» Ximonoſequi à Méaco, en treize;
» de Méaco à Canga, en cinq; &
» de Canga à Nigata, en dix,
» ſuppoſant toujours qu'on feroit
» dix lieuës par jour. (a) Voilà
» donc en tout quarante-deux
» jours, pour aller de la pointe

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

(a) Ce calcul n'eſt pas exact ſelon la Carte, qui a été dreſſée ſur les meilleurs Mémoires.

De J. C. 1620.

De Syn Muaaδo.

» de Corée par terre (*a*) à Nigata : » or cette Ville eſt vis-à-vis de Mat- » ſumay. J'ai dit que pour aller de » Nigata par terre à Teſſoi, on mar- » che ſoixante jours, avant que de » s'embarquer ; je conclus de ces » deux routes que la Corée eſt vis à- » vis de Teſſoi, & je prouve ain- » ſi la conſéquence. La Côte de Co- » rée court Nord & Sud, ainſi la » pointe de la Corée, & l'extrémi- » té ſeptentrionnale de la Corée » ſont en ligne droite : il n'y a donc » pas plus loin de Nigata à la pointe » de la Corée, que de Matſumay à » l'extrémité ſeptentrionnale de Co- » rée, puiſque l'on va de Nigata à » Matſumay, & d'une extrémité de » la Corée à l'autre par deux lignes » également droites, & par conſé- » quent paralelles.

» On m'objectera que ſi la diſtan- » ce de Matſumay à l'extrémité ſep- » tentrionnale de la Corée eſt égale » à la diſtance de Nigata à la pointe » méridionnale de cette même Preſ- » qu'Iſle, les Yeſſois ne doivent

(*a*) C'eſt-à-dire de Nangoya, où l'on traverſe par Mer de la pointe de la Corée.

» marche

» marcher que quarante-deux jours
» pour aller de Matſumay à Teſſoi,
» puiſque les Japonnois n'en met-
» troient pas davantage pour aller
» par terre de Nigata, vis-à-vis la
» pointe méridionale de Corée ; je
» réponds que la choſe ſeroit ainſi,
» ſuppoſé que les chemins fuſſent
» battus, & auſſi faciles en Yeſſo,
» qu'au Japon : mais outre qu'il s'en
» faut beaucoup qu'ils le ſoient, les
» Yeſſois ne vont jamais qu'en fa-
» mille ; & comme ils ſçavent bien
» qu'ils ne trouveront aucune com-
» modité ſur leur route, ils portent
» avec eux tout leur bagage, &
» s'arrêtent pour camper, dès qu'ils
» voyent le Soleil prêt à ſe cou-
» cher.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Quoiqu'il en ſoit de tout ce raiſonnement du P. de Angelis, il paroît que ce Miſſionnaire ne diſtinguoit point entre ce qu'on appelle aujourd'hui aſſez communément l'Iſle & le Continent d'Yeſſo ; mais il eſt certain qu'il eſt le premier, qui ait eu ſur cela quelque doute. Pour ce qui eſt des Japonnois, on ne ſçauroit compter ſur leur témoignage

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2:80.

en cette matiere. Une Mappemonde de leur façon, que Kœmpfer nous assûre avoir vûë, & qui étoit en oval, fait une Isle d'Yesso, & marque derriere cette Isle un Continent deux fois grand comme la Chine, divisé en plusieurs Provinces, dont un tiers est placé au-delà du Cercle polaire; ses côtes s'avancent à l'Orient beaucoup plus loin que le Japon, & on voit vers le milieu un grand Golphe quarré. L'Amérique est vis-à-vis, séparée par la mer, & dans l'entre-deux, il y a deux Isles posées Nord & Sud, dont la plus Méridionale est fort petite, & l'autre touche presqu'aux deux Continens. Une autre Carte, faite pareillement au Japon, ne met point d'Isle entre le Japon & le Continent d'Yesso.

## §. IV.

*Opinion de Kœmpfer, & celle de son Traducteur Anglois. Découvertes des Hollandois dans ces quartiers-là. De la Terre* des Etats, *& de l'Isle de* la Compagnie.

Le Voyageur Allemand n'est pas de cette opinion, mais il donne co

semble dans une autre extrémité ; car il distingue deux Isles au Nord du Japon, l'une, où il place Matsumay, & l'autre, qu'il appelle *Isle d'Yesso*. Son Traducteur Anglois, Jean Gaspard Scheuchzer, n'en fait qu'une ; mais il lui donne deux noms, à sçavoir MATMANSKA & MATSUMAY. Il ajoûte que la grande Terre de KAMTSCHATKA, dont parlent les Russiens, & qu'ils font contiguë à la Sibérie, est le véritable Continent d'Yesso : il le divise en trois parties, & dit qu'il est habité par trois sortes de Peuples, dont les plus voisins de la Sibérie sont ennemis des Russiens : ceux du milieu payent contribution à l'Empereur de Russie, & les plus Méridionaux, qu'ils appellent KOURILSKIS, reconnoissent l'Empereur du Japon pour leur Souverain, & dépendent immédiatement du Prince de Matsumay. Si cela est vrai, il y a bien de l'apparence que la révolte d'Yesso, dont j'ai parlé dans le Livre préliminaire de cet Ouvrage, est arrivée dans le Continent, que les Japonois nomment OKU JESO, c'est-

De J. C. 1670.

De Syn Mui 2280.

De J. C. 1620. — De Syn Mu 2280.

à-dire, *Jeſo ſupérieur*, puiſqu'au rapport de Kœmpfer celui, qui commandoit dans le pays pour l'Empereur du Japon, voulant prévenir les ſuites de cette rébellion, & montrer qu'il n'y avoit point de part, envoya une Ambaſſade au Prince de Matſumay, & lui livra vingt des plus mutins, qui furent exécutez à mort.

Nous avons vû que le Chevalier Guillaume Saris avoit obtenu de l'Empereur du Japon la permiſſion de découvrir toute cette Contrée; mais ni lui, ni aucun autre Anglois n'a exécuté ce projet: les Hollandois l'ont tenté longtems après, mais ſans beaucoup de ſuccès. En 1643. la Compagnie des Indes fit partir de Batavia à ce deſſein le Yackt *Breſkens* commandé par Henri Corneillo Schaep; & le *Caſtricoom*, monté par Martin HERITSZOOM DE URIEZ, avec ordre de ſe rendre à la pointe la plus ſeptentrionale du Japon, & de s'élever juſqu'aux cinquante-ſix dégrez: mais à cinquante-ſix lieuës de Jedo une tempête les ſépara, & ils ne ſe revirent plus. Nous parlerons en ſon tems du

fort, qu'eut le Breskens. Le Caſtricoom tint ſa route & rangea tout la côte orientale du Japon juſqu'au Cap Nabo, que les Hollandois nomment CAP DE GOERE'E, & qui eſt ſitué par les trente-neuf dégrez quarante-cinq minutes de latitude Nord. De J. C. 1620. De Syn Sin. 2280.

De-là Uriez ayant navigué juſqu'aux quarante-deux dégrez, il apperçut la terre, qu'il rangea juſqu'aux quarante-trois : il y découvrit pluſieurs Bourgades aſſez proches les unes des autres : il mit pied à terre, & les gens du Pays lui dirent qu'aux environs de ces Bourgades, il y avoit des Mines d'argent ; la terre en quelques endroits paroiſſoit aride, n'étant pas même couverte d'herbe : aſſez près de là il y avoit des terres doubles, le terrein le plus proche de la mer étoit ſemé de bouquets de bois. Les Hollandois trouverent la côte fort poiſſonneuſe, ce qu'ils attribuerent aux Baleines, qui chaſſoient les poiſſons vers le rivage. Les gens du Pays ſe ſervoient de chiens pour la pêche. Uriez s'étant remis en mer, aborda vers

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2289.

les quarante-quatre dégrez trente minutes à une terre remplie de Montagnes fort hautes, & il donna à la plus élevée le nom de PIC D'ANTOINE. Il y trouva encore des Mines d'argent, & des arbres propres à faire des mâts. Le terrein y étoit de glaise, fort humide, & couvert par tout d'oseilles & de ronces. Il navigua encore environ deux dégrez au Nord, & entra dans un grand Golphe, où ses gens pêcherent en quatre jours plus de mille livres de Saulmon le long de la Côte. Les terres en dedans lui parurent comme celles d'Angleterre, couvertes d'herbes & fort grasses, quoiqu'en quelques endroits ils découvrissent des Dunes, qui s'étendoient assez loin.

Mais avant que d'arriver à ce Golphe, Uriez fit une autre découverte plus considérable à la hauteur de cinquante-cinq dégrez cinquante minutes : il se trouva entre deux terres séparées par un Détroit de quatorze lieuës, auquel il donna son surnom D'URIEZ. (*a*) La Carte de

(*a*) C'est ce qu'on appelle communément le Détroit d'URIEZ.

Ruſſie le place aux cent ſoixante-dixiéme dégrez de longitude; & le Cap Mendocin, qui eſt la pointe de la Californie, par conſéquent celle de l'Amérique, que nous connoiſſions la plus avancée à l'Occident, eſt communément placée par les deux cent cinquante. Ainſi il y a quatre-vingt dégrez d'environ vingt lieuës entre l'extrémité Orientale connuë de l'Aſie, & l'extrémité Occidentale de l'Amérique; ce qui eſt bien différent du compte du Duc de Northumberland, qui ne met que trois cent lieuës de diſtance entre ſon Iſle d'Yeſſo, & la Californie. Uriez nomma la Terre qu'il avoit à ſa gauche, l'ISLE DES ETATS, & donna à l'autre le nom de TERRE DE LA COMPAGNIE. Il deſcendit dans celle-ci, aborda près d'une Montagne, d'où ſortoit un torrent d'eau de neiges fonduës, & il y vit une eſpece de Terre minérale, qui brilloit, comme ſi elle avoit été toute d'argent: elle étoit mêlée d'un ſable extrémement friable, & miſe dans l'eau, elle ſe fondoit entierement. Le courant étoit très-fort le long

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 1280.

De J. C. 1620.

De Syn Mu 2280.

de cette Côte, & il ne paroiſſoit pas ſûr d'y jetter l'ancre, parce qu'il y avoit pluſieurs rochers cachez ſous l'eau. L'Iſle des Etats a des Montagnes très-hautes, ſans arbres & ſans verdure, & dont les ſommets ſont couverts de neiges; mais elle en a de fort bien boiſées, & de bonnes terres. Les Vallées ſont pleines de lys de dix à douze pieds de haut; & les rivages de la mer, de roſiers, qui portent des roſes rouges, qu'ils pouſſent parmi les écailles d'huitres, dont tout le terrein eſt couvert, & qui ont une aulne & demie de long, ſur un demi quartier de large. Les Hollandois ne virent point dans cette Iſle de bêtes ſauvages, ſi ce n'eſt un Ours noir & fort gros; point de moutons, ni d'autre bétail, ni même de Canards, & de Poules, mais beaucoup d'Aigles & de Faucons.

Il eſt certain que ces dernieres découvertes ſont fort éloignées de l'Iſle de MATSUMAY ou de MATMANSKA. Or l'Auteur du Journal marque expreſſément que la Capitale du Pays, dont il parle, ſe nomme MATSMEY, d'où je crois

qu'on doit conclure que cette Ville est la même, que le Pere de Angelis nomme MATSUMAY; & que la différence de l'une à l'autre, ne vient que de la prononciation. D'ailleurs nous avons vû que le Pere de Angelis n'a point assûré que Matsumay fût dans une Isle, & si elle eût été véritablement dans l'Isle de Matmanska, qui est assez petite, il n'y auroit eu sur cela aucune contestation. Il faut donc dire que l'on n'a donné à l'Isle le nom de Matsumay, que parce qu'elle dépend du Seigneur de la Ville de Matsumay, ou Matsmey. Enfin l'Auteur Hollandois en parlant de cette Ville, dit que le Gouverneur, ou le Prince y fait sa résidence, & que les Japonnois nomment ce Seigneur *Matsmey Sinnadone*, qu'il passe tous les ans à la Côte du Japon, nommée NABO, & que de là il se rend par terre à Jedo, pour faire son hommage à l'Empereur, auquel il présente beaucoup d'argent, des plumes d'oiseaux, & quantité de fourrures fines. Cela est assez conforme à ce que nous avons dit du Prince de Matsumay,

De J. C. 1620.

De Syn Mus. 2280.

De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

& s'il y a quelque différence dans ce que le Pere de Angelis & cet Hollandois rapportent des mœurs & des coutumes des Yeſſois, c'eſt que le premier n'a gueres connu que les Habitans de la Ville & des environs, & que le ſecond parle de ceux, qui en ſont plus éloignez au Nord, & à l'Eſt. Nous verrons bientôt que le Pere Martini a eu connoiſſance d'autres Peuples d'Yeſſo, qui reſſemblent encore moins aux uns & aux autres. Au reſte, l'Auteur du Journal du Caſtricoom, qu'on trouvera tout entier à la fin de ce Volume, a tiré la meilleure partie de ce qu'il dit, d'un Japonnois nommé OERY, qui trafiquoit alors à Matſmey, & qui lui ajoûta que le pays, où il ſe trouvoit, étoit une Iſle. Nous avons vû que c'étoit le ſentiment de la plûpart des Japonnois, & les raiſons, qui avoient fait pancher le Pere de Angelis de ce côté-là.

## §. V.

*Oppoſitions entre pluſieurs Mémoires des Hollandois ſur ce ſujet. S'il y a un paſſage entre Yeſſo & la Tartarie. Dernieres découvertes des Japonnois de ce côté-là. Habitans d'Yeſſo ſelon les Peres Martini & Maffée.*

Cependant s'il étoit vrai, comme les Chinois le prétendent, que la Tartarie s'étende trois cent lieuës vers l'Orient au-delà de la grande Muraille, qui la ſépare de la Chine, il faudroit néceſſairement convenir qu'elle fait un même Continent avec Yeſſo; mais cela ne s'accorde nullement avec ce qu'aſſûrent le Pere de Angelis & les Habitans de Matſumay, plus croyables, ce ſemble, que les Chinois, ſçavoir qu'il y a un bras de Mer entre ce Pays & la Tartarie; ce qui paroît encore ſe confirmer par le rapport de quelques Hollandois, qui firent naufrage ſur les Côtes de Corée, (*a*) où ils virent une Baleine au

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

(*a*) Voyez le Tome IV. des Voyages au Nord, & le IV. Volume de cet Ouvrage.

De J. C. 1620.

dos de laquelle étoit attaché un harpon de Gaſcogne, ce qui leur fit juger que cet animal avoit paſſé de SPITSBERG, par le bras de Mer le plus proche du lieu, où il avoit été frappé, plutôt que par les Mers d'Afrique : & cela s'accorde aſſez avec ce que nous apprenons des Itinéraires de Moſcovie. Il ſemble ſurtout qu'on ne puiſſe douter d'un paſſage entre Spitſberg & la nouvelle Zemble, car on aſsûre dans les Itinéraires, que je viens de citer, que les Côtes de Tartarie ne s'avancent pas vers le Nord au-delà de cette derniere Terre, qu'on avoit longtemps priſe pour une Iſle, mais qu'au contraire elles déclinent beaucoup vers l'Orient, & que la nouvelle Zemble eſt contiguë au Pays des Tartares Orientaux. On peut l'inférer encore des Hiſtoires de la Chine, où l'on voit que ceux, qui partent de la grande Muraille, & marchent au Nord, peuvent arriver à la Mer en quatorze jours. Les terres de la Tartarie, qui ſont au-delà du Pays des Samojedes, ont encore, ſi on en croit quelques Voyageurs,

De Syn Mu. a 280.

des indices du voiſinage de la Mer; car plus on avance vers l'Orient, plus l'air eſt doux & modéré, & les Moſcovites ont découvert dans ces quartiers-là de grandes Rivieres, qui leur paroiſſoient n'être pas loin de leur embouchure à l'endroit, où ils les ont découvertes. De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

Enfin un Navire Japonnois ayant été ſurpris d'un coup de vent, fut jetté ſur les Côtes du Continent d'Yeſſo, & ceux, qui étoient deſſus, trouverent parmi les Habitans groſſiers & ſauvages quelques perſonnes, qui avoient des habits de la plus fine ſoye de la Chine; d'où ils jugerent que ces Peuples avoient communication avec les Tartares voiſins de ce grand Empire. En 1684. un autre Bâtiment Japonnois eut ordre d'aller reconnoître ces mêmes Côtes: il ne fut que trois mois dans ſon voyage, & le Capitaine rapporta la même choſe, que ce que je viens de dire; mais il ajoûta qu'entre le Japon & l'Iſle d'Yeſſo les courans portent alternativement à l'Eſt & à l'Oueſt, & que derriere cette Iſle il n'y en a qu'un, qui porte toujours

De J. C. 1620. au Nord, d'où il concluoit que la Mer s'étend fort loin de ce côté-là.

De Syn Mu. 2280. Depuis ce tems-là l'Empereur du Japon a encore envoyé un Vaisseau pour cette découverte ; on ne dit pas en quelle année ce Bâtiment sortit de Jedo, ou de quelqu'autre Port voisin; mais qu'après avoir beaucoup souffert vers les cinquante dégrez, ceux qui le montoient, apperçurent un très-grand Continent, dont ils s'approcherent ; qu'ils y trouverent un très-bon Port, & qu'ils y passerent l'hyver. Ils n'allerent pas plus loin, & à leur retour ils dirent que ce Pays s'étendoit beaucoup vers le Nord-Oueſt, & qu'ils croyoient que c'étoit l'Amérique. Nous avons vû que le Duc de Northumberland place l'Amérique à trois cent lieuës de la pointe Orientale de l'Isle d'Yesso, & il peut bien se faire que le Continent d'Yesso touche à l'Amérique même par le Nord ; mais si cela est, c'étoit au Nord-Est, & non pas au Nord-Oueſt, que la terre apperçûë par les Japonnois devoit s'étendre. Quoiqu'il en soit, le peu de succès de ces entrepriſes, ou pour mieux

dire, le peu de goût des Japonnois pour les voyages de long cours, & pour les découvertes, a fait enfin prendre aux Monarques du Japon la réſolution de ne plus penſer à ces Pays inconnus, & il n'y a plus d'eſpérance de bien éclaircir ce point de Géographie, que par les Ruſſiens. De J. C. 1620. De Syn Mu. 2280.

J'ai dit que le Pere Martini parle des Habitans d'Yeſſo; cet Hiſtorien doute, s'ils ſont dans une Iſle, ou dans le Continent le plus voiſin des Tartares; car voici ce qu'il en dit dans ſon *Atlas Sinenſis*. » Le Royaume de » NIULHAN eſt auſſi dans la Tarta- » rie; c'eſt une dépendance de celui » de NIUCHE & proprement la par- » tie de ce Royaume, qui regarde » le Nord-Eſt & le Nord. Les » Tartares Yupiens, qui ne ſont pas » loin de la Mer, ſont proches de » Niulhan .... plus loin il y a une » Terre ferme de grande étenduë, » que les Chinois appellent Yeço, » & qui eſt ſans doute la même » qu'on nomme ordinairement JES- » SO, dans laquelle ils aſſûrent qu'il » y a un grand Lac appellé PE- » Maffée décrit ainſi Jeſſo au cin-

De J. C. 1620.

» quiéme Livre de ſes Lettres, ſur
» les Mémoires des Chinois. Il y a
» un Pays d'une fort grande éten-
De Syn Mu. 2280. » duë, plein d'hommes ſauvages,
» & qui touche au Japon du côté
» du Nord, (a) éloigné de trois
» cent lieuës de Méaco, ou de deux
» cent cinquante-quatre, ſelon quel-
» ques-uns. Les Habitans y ſont vê-
» tus de peaux, ont le corps tout
» velu, la barbe fort grande, & des
» mouſtaches, qu'ils ſont obligez
» de relever, quand ils veulent boi-
» re. Cette Nation aime fort le vin,
» elle eſt belliqueuſe & redoutable
» aux Japonnois, ils lavent leurs
» playes avec de l'eau ſalée, & c'eſt
» le ſeul remede, qu'ils y appliquent.
» On dit qu'ils portent ſur leur poi-
» trine une plaque de cuivre pour ſe
» garantir des fléches de leurs En-
» nemis, & que les plus riches d'en-
» tre les Tartares en portent auſſi.
» Ils attachent leur Epée à leur tête,
» & la poignée pend ſur leurs épau-
» les. Ils n'ont point d'autre culte
» religieux, que celui d'adorer le

(a) C'étoit alors l'opinion la plus commune.

» Ciel .... Quelques-uns doutent, » ſi leur Pays eſt une Iſle, ou un » Continent : ſi nous en voulons » croire les Chinois, c'eſt vérita- » blement une partie de la Tarta- » rie déſerte, qui tient à Niulhan » & aux Yupiens avec qui elle fait » un même Continent .... On voit » auſſi par les Mémoires des Chinois » que par de-là le Pays de LEAO- » TUNG il y a des Terres au Nord- » Eſt, vers le Continent, qui ont ſix » mille ſtades, c'eſt-à-dire, près de » vingt-quatre dégrez, par où l'on » voit qu'il y a de très-grandes éten- » duës de Pays juſqu'au Détroit d'A- » nian, qui doit être proche de Qui- » vira. Je n'oſerois pourtant aſſûrer » que ce Détroit exiſte.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 1280.

J'ai cru devoir mettre ici de ſuite tout ce qui regarde le Pays d'Yeſſo, parce que je ne trouve plus rien de ce qui le regarde, ni les Chrétiens, qu'on y avoit faits, dans les Relations des années ſuivantes, ſi ce n'eſt que les Peres de Angelis & Carvailho y firent pluſieurs voyages, & que tant qu'il y eut des Miſſionnaires au Nord du Japon, on ne ceſſa

De J. C. 1620. — De Syn Mu 2280.

point de visiter les Exilez de Tsugaru, & de leur porter les aumônes que l'Evêque, quoique résidant à Macao, & les Chrétiens les plus aisez leur faisoient tenir. Il y avoit une vraye émulation entre les Ouvriers Evangéliques pour être chargez de cette visite. Les dangers & les fatigues, qu'on y avoit à essuyer, étoient extrêmes, mais on en étoit bien dédommagé par la vûë de ces saints Pénitens, qui soûtenoient la qualité de Confesseurs de Jesus-Christ, par tout ce que la plus héroïque vertu peut opérer dans de grandes ames. On voyoit des personnes élevées dans l'opulence, des Femmes délicatement nourries, des Enfans & des Vieillards caducs, à qui la ferveur inspiroit une force, que le plus bel âge ne donne pas toujours; des Courtisans & des Guerriers, qui n'avoient conservé de leur premier état, que la noblesse des sentimens, qu'ils sçavoient parfaitement allier avec l'humilité & l'abnégation, que prescrit l'Evangile; tous occupez sans relâche, ou à bénir, & remercier le Seigneur de leur avoir fait

part de sa Croix, ou à fertiliser par un travail opiniâtre une terre sauvage & stérile, plutôt pour avoir de quoi prolonger leurs souffrances, que pour se procurer de quoi se conserver la vie. De J. C. 1620. De Syn Mu. 1280.

## §. VI.

*Les Japonnois font un Etablissement à l'Isle Formose. Industrie des Hollandois pour s'y établir. Les Japonnois l'abandonnent. La persécution se ralentit un peu. Le Pape avance le Jubilé de l'Année sainte de trois ans en faveur des Japonnois. Il est publié par tout le Japon. Un Apostat publie un Libelle diffamatoire contre les Missionnaires. Conduite modérée de quelques Princes Idolâtres. Prise du Pere Sébastien Kimura. Belle action de son Catéchiste.*

Vers ce même tems, c'est-à-dire, sur la fin de l'année 1620. une Escadre Japonnoise aborda à l'Isle Formose. Celui, qui la commandoit, trouva le Pays tout-à-fait à son gré, & propre à y établir une Colonie. Il résolut de s'en emparer, y laissa une

De J. C. 1620.

partie de ſes gens, & leur ordonna de prendre toutes les connoiſſances néceſſaires à l'exécution de ſon deſſein. Peu de tems après un Navire Hollandois, qui alloit au Japon, ou en revenoit, fut jetté par la tempête au même lieu ; le Capitaine y trouva les Japonnois fort peu en état de lui réſiſter, mais il n'étoit pas de l'intérêt de ſa Nation de ſe broüiller avec ces Inſulaires : cependant la beauté du Pays le tenta, & plus encore l'avantage de ſa ſituation pour le commerce entre la Chine, le Japon, les Philippines, les Moluques, & les Indes. Il prétexta le beſoin, qu'il avoit de faire de l'eau, & de radouber ſon Navire, pour avoir la liberté d'y faire quelque ſéjour ; en ayant obtenu la permiſſion, quelques Hollandois pénétrerent aſſez avant dans l'Iſle, & de retour à leur Navire, ils augmenterent encore l'envie, qu'avoit le Capitaine, d'y faire un Etabliſſement. Il pria donc les Japonnois de ſouffrir qu'il bâtît une Maiſon à l'entrée du Port, afin que leurs Vaiſſeaux, qui trafiqueroient au Japon, puſſent y trou-

De Syn Mu. 2180.

ver des rafraîchiſſemens.

Les Japonnois le refuſerent d'abord, mais ils ſe laiſſerent enfin gagner par cet artifice. Le Capitaine Hollandois leur fit la même propoſition, qu'avoient faite autrefois aux Afriquains les Tyriens, qui bâtirent Carthage, c'eſt-à-dire, qu'il leur demanda autant de terrein ſeulement, qu'en pouvoit enfermer le cuir d'un Bœuf: on le lui accorda, & ayant coupé le cuir en petites lannieres, il en enferma un aſſez grand eſpace: les Japonnois furent un peu choquez de cette eſpece de ſupercherie, mais le tour leur parut ingénieux, & ils conſentirent que les Hollandois bâtiſſent une Maiſon. Cette Maiſon devint bientôt un Fort, qui ne fut pourtant achevé qu'en 1634. car on y voit encore aujourd'hui ſur la porte cette inſcription: *Zelanda Caſtel* 1634. Ce poſte les rendoit Maîtres de la ſeule entrée du Port, par où les plus gros Navires pouvoient paſſer, & ſoit pour cette raiſon, ſoit pour quelqu'autre, qu'on n'a point ſçuë, les Japonnois ſe dégoûterent bientôt

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

de l'Isle Formose, & l'abandonnerent. Les Hollandois l'ont possédée en bonne partie assez longtems, mais ils en ont enfin été chassez par les Chinois.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. a280.

Cependant la persécution continuoit dans le Ximo, mais avec moins de vivacité que dans le commencement : on y donnoit de tems en tems quelque relâche aux Fidéles, & les Missionnaires en profitoient, pour se transporter plus aisément partout, où les besoins de leur troupeau les appelloient. Le Pere Matthieu de Couros étoit toujours Provincial des Jésuites, & Administrateur de l'Evêché, il ne se pouvoit rien ajoûter à sa vigilance, pour ne point laisser sans Pasteurs les lieux, où leur présence étoit plus nécessaire, & lui-même se trouvoit partout. Il reçut alors, malgré la diligence des Gouverneurs & de ses Emissaires, un renfort considérable d'Ouvriers Apostoliques, & il les distribua aux Eglises, qui les lui demanderent. Le Pere Christophe Ferreira étoit dans le Firando, où il avoit inspiré aux Fidéles de ce Royaume une si grande

résolution, que le Roi aima mieux les laisser en repos, que de les inquiéter, au hazard de n'être pas obéi, ou d'être obligé de se défaire de ses meilleurs Sujets. Le Pere Sixte Tocuun & le Pere Julien de Nacaura, l'un dans le Saxuma, & l'autre dans le Buygen & le Chicungo, soûtenoient aussi merveilleusement la ferveur des Fidéles. Dans le même tems le Pere Benoît FERNANDEZ visitoit toutes les Provinces de la Tense ; il passa ensuite à Surunga, puis à Jedo, & eut partout la consolation de trouver des Chrétiens, qui soupiroient après le Martyre.

De J. C. 1620. — De Syn Mu. 2282

Il y a bien de l'apparence que ce qui procuroit à cette Eglise le repos, dont elle joüissoit, étoit le grand nombre de Missionnaires, qui étoient dans les Prisons, & la prudence des autres, qui se comportoient de telle maniere, qu'on se flatta sans doute à la Cour de Jedo, qu'il n'en restoit plus aucun dans le Japon. Mais on s'attendoit bien que ce calme ne dureroit pas, & l'on profitoit de la Tréve, pour se disposer à soûtenir de nouveaux combats.

De J. C. 1620.

Rien n'y contribua davantage que la publication d'une Bulle du Pape Paul V. dattée de l'année 1617. & qui arriva au Japon le vingtiéme d'Août 1620. elle étoit accompagnée d'un fort beau Bref de Sa Sainteté aux Fidéles du Japon, en faveur de qui le Saint Pere avançoit de trois ans le Jubilé de l'Année Sainte 1625. Cette attention du Vicaire de Jesus-Christ à fournir à ces Fidéles perſécutez les armes ſpirituelles; dont ils avoient un ſi preſſant beſoin; les éloges qu'il donnoit à toute cette Egliſe, dont la ſainteté jettoit un ſi grand éclat dans toutes les Parties du Monde; les exhortations tendres & paternelles, qu'il joignoit à ſes loüanges; tout cela inſpira à cette Chrétienté un redoublement d'ardeur pour le Martyre. Renouvellez, pour ainſi dire, dans le ſang de l'Homme-Dieu, dont les mérites leur étoient appliquez avec tant de profuſion, ils ne ſoupirerent plus qu'après le moment de répandre le leur pour la défenſe de ſon ſaint Nom; & l'on peut dire qu'en leur permettant de puiſer avant tous les

De Syn Mu. 2280.

autres

autres à la ſource des graces, le Pere commun travailla pour l'intérêt de tout le troupeau ; tant de milliers de Martyrs, qui les années ſuivantes arroſerent le Japon de leur ſang, ayant conſidérablement groſſi les Tréſors de l'Egliſe. De J. C. 1620. De Syn Mus 2280.

On fut d'abord aſſez embaraſſé à trouver les moyens de faire ſçavoir aux Fidéles diſperſez dans toutes les parties de l'Empire, ce qu'ils devoient faire pour profiter de la libéralité du Saint Pere ; quelques Jéſuites Japonnois, auſquels il étoit moins difficile de ſe déguiſer, choiſirent les endroits, où la recherche ſe faiſoit avec plus de rigueur, & le Pere Jacques YUKI eut le courage de publier le Jubilé à Méaco, à Ozaca, dans toutes les Provinces circonvoiſines, à Surunga, & même dans Jedo. Le Pere Fernandez avoit été obligé de ſortir depuis peu de cette Capitale, où il commençoit à être trop connu, pour y être en ſûreté ; il étoit paſſé delà juſqu'à l'extrêmité du Quanto, où il eut la conſolation d'établir la Foi dans pluſieurs Villes, qui n'avoient point en-

De J. C. 1620. — core vû de Miſſionnaires ; il y fit d'illuſtres & de nombreuſes Converſions. Il entra enſuite dans le

De Syn Mu. 2180. — Royaume de Canga, où il baptiſa un proche Parent de l'Empereur, qui ſe trouva pour lors à CANAZAVA, Capitale de cet Etat.

Ce que les Miſſionnaires ne pouvoient pas toujours faire par eux-mémes, ni par leurs Catéchiſtes, ils le faiſoient par des Livres de piété, qu'ils avoient compoſez, ou traduits en Japonnois, & dont ils avoient ſoin que les Fidéles fuſſent bien fournis. Les Ennemis de l'Evangile crurent ce moyen de gagner les Peuples à Jeſus-Chriſt, ſi immanquable, qu'ils réſolurent de le mettre auſſi en uſage, pour les ramener au culte de leurs Dieux. Un Scélerat, nommé FABIEN, doublement Apoſtat, qui avoit rendu de grands ſervices à la Religion, mais qu'une Femme avoit perverti, compoſa un Ecrit, qu'il fit courir, & dans lequel il prétendoit prouver que les Miſſionnaires n'avoient point d'autre but, en répandant leur Doctrine, que de faciliter au Roi d'Eſ-

pagne la Conquête du Japon; ce qu'il appuyoit du témoignage des Anglois & des Hollandois, d'autant plus croyables, disoit-il, qu'ils étoient de la même Religion, que les Espagnols. Mais on avoit répondu déja plus d'une fois à cette calomnie, dont nous avons vû que les Hérétiques n'étoient pas les premiers auteurs, & l'Ouvrage de Fabien ne produisit pas l'effet, qu'il s'en étoit promis.

De J. C. 1620. — De Syn Mu. 2280.

Le Fiunga, où Suchendono régnoit encore, avoit beaucoup de Chrétiens, mais l'exemple de ceux d'Arima empêchoit ce Prince de les pousser à bout : d'ailleurs il n'avoit plus Safioye, pour l'engager dans des éclats, qui n'étoient point de son caractere. Il falloit néanmoins, pour ne pas s'attirer des affaires de la part de la Cour Impériale, donner quelques preuves, qu'on ne toléroit point dans ses Etats une Religion si hautement proscrite ; mais tout se termina à quelques Banniſſemens, & à quelques confiscations de biens. Le Successeur de Safioye au Royaume d'Arima, dont je ne trou-

ve nulle part le nom, eſtimoit les
De J. C. 1620. Chrétiens, & les laiſſoit aſſez tranquiles. Il en reçut de grands reproches, qui l'obligerent à faire quelDe Syn Mu. 228a. ques Exécutions; mais il ſe laſſa bientôt, & reprit ſa premiere conduite. Gonzoco agiſſoit plus efficacement, parce qu'il étoit éclairé de plus près; mais les fréquens avis, & les menaces, qu'il avoit à eſſuyer toutes les fois, qu'il alloit à la Cour, donnent lieu de croire qu'il ne haïſſoit pas le Chriſtianiſme, ou qu'il n'étoit pas naturellement cruel.

Il y avoit longtems qu'il cherchoit le Pere Sébaſtien Kimura, qui n'en étoit pas moins ardent à courir au plus fort du péril. Il fut enfin arrêté le troiſiéme de Juin 1621. chez un Coréen, nommé Antoine CORI, zélé Chrétien, & ils furent trahis par une jeune Eſclave Coréenne, à qui Antoine avoit donné la liberté. On les lia d'abord, & on leur joignit un jeune homme, qui s'étoit rencontré là par hazard, & qu'on prit pour le Catéchiſte du Pere. Comme on les conduiſoit chez le Gouverneur, un Gentilhomme

du Royaume de Fingo, nommé Thomas ACAFOXI, âgé de cinquante ans, courut après eux, & dit aux Gardes qu'ils s'étoient mépris, & que c'étoit lui, qui étoit le Catéchiſte du Pere Kimura. Il diſoit vrai : depuis la mort du Roi Auguſtin Tſucamidono, à la Cour duquel il avoit été élevé, & dont la diſgrace avoit ruiné ſa fortune, ayant été dépoüillé de tous ſes biens, il s'étoit retiré à Nangazaqui, où il s'occupoit tout entier à procurer le ſalut des ames, dans l'eſpérance d'être reçu dans la Compagnie de Jeſus. En 1611. il fut banni, & paſſa aux Philippines ; mais il retourna peu de tems après au Japon, & s'attacha au Pere Kimura, qu'il ſuivoit partout. Il voulut le ſuivre juſques dans la priſon, & repréſenta ſon droit à ceux, qui avoient ſaiſi le Miſſionnaire : ils le crurent ſur ſa parole, & le mirent à la place du jeune homme, qui s'étoit laiſſé prendre ſans dire mot, & qui fut délié & renvoyé libre.

De J.C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Les Priſonniers furent d'abord préſentez à Gonzoco, & le Pere

De J. C. 1620.

Kimura voulut paroître devant ce Gouverneur avec ſon Habit de Religion. Il fut beaucoup interrogé ſur les lieux, où ſe retiroient les Prédicateurs de l'Evangile ; mais Gonzoco eut beau le menacer, il n'en put rien tirer ſur cet article : enfin il l'envoya avec ſon fidéle Catéchiſte dans la Priſon de Suzuta. La premiere choſe, que fit Acafoxi en arrivant à Suzuta, fut de demander l'Habit de la Compagnie, & il l'obtint du Pere Spinola, qui avoit déja fait la même grace à quatre jeunes gens, dont nous parlerons dans la ſuite. La priſe du Pere Kimura fut ſuivie de ſanglantes Exécutions, mais elles n'étoient que le prélude de ce qui arriva l'année ſuivante 1621. à l'occaſion, que je vais dire.

De Syn Mu. 2280.

## §. VII.

*Deux Religieux allant au Japon sont pris par des Hollandois, & déférez au Roi de Firando. Ils ne conviennent point de ce qu'ils sont, & l'on fait venir des Religieux Prisonniers de divers Ordres, pour les convaincre. Ce qui se passe en cette occasion entre le Pere Spinola & des Anglois. Le Missionnaire tâche en vain de convertir Feizo. Il engage un des deux Religieux à se déclarer. Entreprise du Pere Collado, pour sauver l'autre, & ce qui en arrive.*

Un Gentilhomme Japonnois, nommé Joachim FIRAYAMA, qui avoit passé aux Philippines avec sa Famille, & s'étoit établi à Manile, eut envie de revoir encore une fois sa Patrie, ou peut-être y fut-il appellé par quelque intérêt particulier. Il fretta un petit Navire, sur lequel il ne voulut admettre, que des Chrétiens, & il y reçut deux Religieux, qui attendoient avec une exrême impatience une commodité pour aller au Japon. L'un étoit un Pere Au-

De J. C. 1621.

De Syn Mss. 228 f.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

guſtin, nommé Pierre de ZUGNICA, l'autre s'appelloit le Pere Loüis FLOREZ, & il étoit de l'Ordre de Saint Dominique : le premier étoit Eſpagnol, & le ſecond Flamand ; tous deux ſe déguiſerent en Marchands. Une Tempête, qu'ils eſſuyerent à la hauteur de Macao, les obligea d'entrer dans ce Port, d'où étant partis au mois d'Août 1620. ils furent rencontrez entre l'Iſle Formoſe & la Chine, par un Navire Hollandois, d'autres diſent Anglois, qui ſe nommoit l'*Elizabeth*. La partie n'étoit pas égale, & le Bâtiment Japonnois, dont l'Equipage, y compris les Paſſagers, n'étoit que de dix perſonnes, fut bientôt contraint de ſe rendre. Tous furent dépoüillez & viſitez ; & en examinant les hardes des deux Religieux, on trouva leurs habits, & juſqu'à leurs Patentes. Cette découverte fit d'autant plus de plaiſir aux Hollandois, qu'elle leur fourniſſoit un prétexte plauſible, pour colorer leur brigandage, & pour retenir le Bâtiment, que ſans cela ils ſe ſeroient contentez de piller. Ils s'en ſaiſirent donc, & le con-

dûisirent à Firandor. Le Capitaine donna aussitôt avis au Roi, qu'ayant rencontré un Navire Japonnois, sur lequel il sçavoit que deux Religieux partis des Philippines étoient embarquez, il l'avoit cru armé contre les intérêts de Sa Majesté Impériale, & s'en étoit emparé. De J. C. 1621. De Syn Mu. 2281.

Sur la parole de l'Hérétique, le Capitaine Firayama & tous ses gens furent mis en prison; mais les deux Religieux étoient déguisez: ils nioient constamment qu'ils fussent autre chose, que ce qu'ils paroissoient, & ils soûtenoient que rien ne leur appartenoit de ce qu'on avoit trouvé dans le Navire. Ils crurent apparemment pouvoir en user ainsi, pour tirer d'affaire un honnête homme, qui les avoit obligez, & tout un Equipage, dont on leur reprocheroit la perte; outre qu'ils ne pouvoient douter que, s'ils étoient découverts, il ne s'élevât une nouvelle bourrasque contre la Religion. Le Roi de Firando & le Gouverneur de Nangazaqui se trouvoient assez embarassez; le parti, qu'ils prirent, fut d'informer la Cour de ce qui

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

étoit arrivé, & en attendant la réponſe de l'Empereur, les deux Religieux furent laiſſez à la garde des Hollandois, qui ne les traiterent pas bien. La réponſe fut une année entiere à venir de Jedo : elle vint enfin, & elle portoit qu'on feroit ſortir de la priſon de Suzuta un Religieux de chaque Ordre, pour être envoyé à Firando, & confronté avec les deux Accuſez.

Sur cet ordre, le vingt-troiſiéme de Novembre 1621. le Pere Charles Spinola Jéſuite, le Pere François de Moralez Dominicain, & le Pere Pierre d'Avila Franciſcain, partirent pour Firando avec le Prêtre Apoſtat Pierre Antoine, qui avoit été remis en priſon, je ne ſçai pour quel ſujet. Gonzoco dit un jour au Pere Spinola qu'on le ſoupçonnoit d'être encore Chrétien ; mais quelques Lettres, que le Saint Homme reçut en même tems, donnent lieu de croire que ce Malheureux étoit l'Eſpion du Gouverneur, & qu'il n'avoit été renvoyé dans la priſon, que pour tâcher de tirer des Miſſionnaires, qui y étoient, quel-

ques lumieres ſur les lieux, où ſe retiroient leurs Confreres. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'auſſitôt après ſon arrivée à Firando, il adora publiquement les Idoles, ce qu'il n'avoit point encore fait juſques-là. Il ſoutint enſuite devant le Roi & le Gouverneur de Nangazaqui, que le Pere de Zugnica étoit Prêtre & Religieux, & qu'il le ſçavoit de quelques-uns des Priſonniers de Suzuta; ce qui étoit vrai. Après une démarche ſi peu équivoque, Pierre Antoine fut mis en liberté, & par l'ardeur, qu'il fit paroître dans la recherche des Chrétiens, il ne juſtifia que trop les ſoupçons, que les Miſſionnaires avoient eus de ſa perfidie.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

Les trois Religieux, qui l'avoient accompagné à Firando, furent d'abord citez à comparoître devant les Commiſſaires de l'Empereur, dont les premiers étoient le Roi de Firando & le Gouverneur de Nangazaqui. Ils ſoutinrent devant ce Tribunal toute la dignité de leur Caractere, & par leur prudence ils éluderent tous les artifices, qui furent

De J. C. 1621. De Syn Mu. 2281.

mis en uſage pour les obliger à parler. Sur quoi l'Apoſtat Jean Feizo, qui étoit préſent à l'Interrogatoire en qualité de Lieutenant du Gouverneur de Nangazaqui, s'étant aviſé de dire qu'il ne comprenoit pas comment des Chrétiens & des Prêtres pouvoient allier la feinte & le déguiſement avec les grands Principes de leur Morale, qu'ils faiſoient tant valoir; un Anglois ajoûta que dans ſon Pays c'étoit aſſez la maniere des Miniſtres de la Religion Romaine. Le Pere Spinola ne put ſouffrir cette calomnie, & adreſſant d'abord la parole à Feizo, il lui dit qu'il y avoit bien de la différence entre nier ſa Foi, & cacher ſa Profeſſion; que le premier étoit toujours une horrible infidélité, mais que le ſecond n'étoit défendu par aucune Loi, & pouvoit en certaines rencontres être regardé avec juſtice comme un acte de prudence. Il ſe tourna enſuite vers l'Anglois, & lui ſoutint que, ſi les Prêtres de la Communion de Rome ne ſe donnoient pas publiquement pour ce qu'ils étoient, dans la crainte de ſe met-

tre par cette déclaration absolument hors d'état de faire aucun fruit, ils ne le nioient pas, quand on les interrogeoit juridiquement sur ce point : que lui-même avoit été en Angleterre (a), & qu'il s'y étoit déclaré Prêtre & Jésuite ; qu'on sçavoit assez que plusieurs de ses Freres en avoient usé de même, & qu'il leur en avoit coûté la vie ; puis s'adressant au Roi de Firando : » Seigneur, lui dit-il, rendez-nous » justice, avons-nous accoutumé » de feindre en pareil cas, & avons-» nous instruit les Japonnois à le » faire ?

De J. C. 1622. De Syn Mu. 2281.

Ce discours contenta fort tout le monde, mais le triste état, où ce Religieux & ses deux Compagnons étoient réduits, toucha jusqu'aux Ennemis de la Religion. Ce fut surtout pour les Hérétiques d'Europe un spectacle bien frappant, que la vûë d'un Homme de ce nom, le Fils unique d'un des premiers Offi-

(a) Le Pere Spinola & le Pere Jerôme de Angelis allant au Japon, furent pris par un Bâtiment Anglois, qui les mena en Angleterre, où ils furent quelque tems Prisonniers.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

ciers de l'Empereur d'Allemagne(a), & le ſang de tant de Héros, dans la poſture d'un Criminel, avec une peau livide collée ſur les os, les fers aux pieds & aux mains, couvert d'une Soutane toute percée, & qui pourriſſoit depuis ſi longtems dans une priſon, dont on n'auroit pas voulu faire une Ecurie pour des Chevaux. Gonzoco ſentit lui-même qu'il y avoit de l'inhumanité dans ce traitement, & il donna ordre que les Priſonniers ne manquaſſent pas du néceſſaire. Il fut obéï, mais cela n'empêcha point que le Pere Spinola, qui depuis ſon départ de Suzuta avoit preſque toujours eu la tête nuë, expoſée à toutes les injures de l'air, dans la plus rigoureuſe ſaiſon de l'année, ne retournât à ſa Priſon avec un Catarre, dont il penſa être étouffé.

Avant que de partir de Firando, il entreprit deux choſes bien dignes de ſon zele, mais qui ne lui réüſſirent pas également. Il chercha l'oc-

(a) Le Pere Spinola étoit Fils d'Octave Spinola, Comte de TASSAROLE, Grand Ecuyer & Favori de l'Empereur Rodolphe II.

caſion de parler en particulier à Feizo, & l'ayant trouvée, il n'omit rien de tout ce qu'il put imaginer de raiſons & de motifs, pour remplir le cœur de ce malheureux Apoſtat de la frayeur des Jugemens de Dieu. Ce fut en vain : Feizo étoit parvenu à cet état d'endurciſſement, où l'on n'écoute plus la grace, & où elle ne fait plus d'impreſſion. On aſsûre même que le Gouverneur ayant permis à quelques Portugais de ſoulager les Religieux Priſonniers, ſon Lieutenant rendit cette permiſſion preſque inutile, quoique Loüis MARTINEZ DE FIGUEREDO ſe fût mis à genoux devant lui, pour le fléchir ; ce qui fait voir qu'un Infidéle peut avoir de la probité & du ſentiment, mais que rarement un Renégat eſt un honnête homme.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

Le Pere Spinola fut plus heureux dans une ſeconde Entrepriſe, qu'il n'avoit pas moins à cœur, que la premiere ; il n'étoit pas content de la conduite des deux Religieux, qui avoient été l'occaſion de ſon voyage à Firando ; & parce que les indices étoient beaucoup plus forts

De J. C. 1621.

De Syn Mp. 2281.

contre le Pere de Zugnica, & que ce bon Pere s'étoit imprudemment ouvert à des Anglois, auſquels il fut depuis confronté, le Saint Homme lui dit qu'il étoit tems de lever le ſcandale, que commençoit à cauſer parmi les Fidéles la diſſimulation, où lui & le Pere Florez perſiſtoient encore; il ajoûta qu'ils ſe flattoient envain l'un & l'autre d'être jamais relâchez, & de pouvoir ſauver la vie à ceux, qui les avoient amenez au Japon. Il n'en falloit pas tant pour déterminer un homme, qui dans le fond n'aſpiroit qu'à ſigner ſa Foi de ſon ſang: il donna ſa déclaration par écrit, & proteſta que la ſeule conſidération du Capitaine Firayama & de ſon Equipage l'avoit empêché de le faire plutôt. Sur le champ il fut envoyé en priſon dans l'Iſle d'IQUINOXIMA, & l'on commença auſſi à inſtruire le Procès du Capitaine & de tous ſes gens. Quant au Pere Florez, comme il n'y avoit aucune preuve contre lui, & qu'il ne s'étoit pas coupé, on le remit entre les mains des Hollandois, qui le traiterent enco-

re plus durement qu'auparavant, mais qui le garderent mal.

De J. C. 1621.

En effet il y avoit à peine trois mois qu'il étoit de retour dans leur Comptoir de Firando, lorſque le Pere Diego Collado ſon Confrere, craignant tout pour lui de la fureur de ces Hérétiques, forma le deſſein de le leur enlever. Il communiqua ſon projet à un Chrétien qui l'approuva, & s'offrit même à y entrer. Le Pere accepta ſon offre, partit avec lui & trois autres Japonnois de Nangazaqui, ſur une Barque, & arriva ſans être reconnu à Firando. Il ne voulut pourtant point paroître dans le lieu, où le Pere Florez étoit gardé; mais le Chrétien, qui avoit voulu l'accompagner, ayant trouvé le moyen de parler au Priſonnier ſans témoins, prit avec lui des meſures pour ſon évaſion. Elles ſe trouverent juſtes, le Religieux captif à la faveur des ténebres gagna la Barque, qui étoit moüillée dans un endroit écarté, & qui reprit auſſitôt à force de rames la route de Nangazaqui.

De Syn Mu. 2281.

A peine étoit-il embarqué, qu'on

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

s'apperçut à Firando de ſa fuite; les Hollandois en donnerent auſſitôt avis au Roi, qui ſans perdre de tems fit courir après lui; & comme la Barque étoit beaucoup plus forte de Rameurs, que celle du Miſſionnaire, il fut bientôt arrêté. Le Pere Collado avoit pris les devants ſur une autre Chaloupe: dès qu'il eut appris ce qui étoit arrivé à ſon Confrere, il ſe ſauva à terre & s'enfonça dans l'épaiſſeur d'un bois. Le Pere Florez, après avoir été fort maltraité par les Soldats, qui le reprirent, fut ramené triomphamment à Firando, où les Hollandois firent éclater leur joye par une décharge de toute leur Artillerie. Ce Religieux ne voyant plus alors aucune eſpérance d'échapper, ſe déclara enfin, & les Hollandois le reſſerrerent plus étroitement que jamais.

## §. VIII.

*Ordres donnez par l'Empereur au Gouverneur de Nangazaqui. Martyre des deux Religieux, dont il a été parlé dans le paragraphe précédent, & de tout l'Equipage du Navire, qui les avoit conduits au Japon. Ferveur des Priſonniers de Nangazaqui. Belle réponſe d'un Catéchiſte à Gonzoco.*

D'autre part l'Empereur informé de l'entrepriſe du Pere Collado, entra dans une grande colere; on avoit, dit-on, perſuadé au Prince que le Pere de Zugnica, qui étoit d'une des meilleures familles d'Andalouſie, & fils du Marquis de VILLAMANRIQUE, autrefois Viceroi du Mexique, étoit un Fils naturel du Roi d'Eſpague, & qu'il venoit ſe mettre à la tête des Chrétiens, pour ranger le Japon ſous l'obéïſſance de ce Prince; il ne fut pas difficile après cela à ceux, qui avoient intérêt à fomenter ſes ſoupçons, de lui faire regarder l'enlevement du Pere Florez comme un coup d'eſſai de gens, qui n'en demeureroient pas là, ſi

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

on les laiſſoit faire : il appella ſur l'heure Gonzoco, qui ſe trouvoit pour lors à la Cour, lui reprocha que tous ces déſordres étoient le fruit de ſa négligence à faire exécuter ſes Edits, lui commanda de ſe rendre en diligence à ſon Gouvernement, de faire mourir tous les Priſonniers de Firando, de Suzuta & de Nangazaqui, & lui ajoûta que, ſi déſormais il recevoit la moindre plainte au ſujet des Chrétiens, il ſeroit la premiere victime, qu'il ſacrifieroit à ſa juſte indignation.

Le Gouverneur ayant reçu ces ordres, partit ſans délai, & à ſon arrivée dans le Ximo il fit publier l'Arrêt de mort, que l'Empereur avoit porté lui-même contre le Capitaine Firayama, ſon Equipage, & les deux Religieux, qu'il avoit amenez au Japon; le Capitaine & les deux Miſſionnaires étoient condamnez au feu, & l'Equipage à avoir la tête tranchée. L'Exécution ſuivit de près, & ſe fit à Nangazaqui le dixiéme d'Août 1622. près du lieu, où les premiers Martyrs

avoient été crucifiez en 1597. sous le regne de Tayco-Sama. On offrit la vie à tous, s'ils vouloient adorer les Dieux de l'Empire, mais ils rejetterent cette propoſition avec dédain. Gonzoco étoit préſent, lorſqu'on leur ſignifia leur Sentence, & le Pere de Zugnica s'étant approché de lui, le pria de vouloir bien lui dire pour quelle raiſon l'Empereur perſécutoit ſi vivement les Chrétiens, qui étoient ſes plus fidéles Sujets ? » Ce que vous me demandez, répondit le Gouverneur, eſt » un myſtere, qui vous paſſe, & que » je ne dois pas vous révéler : qu'il » vous ſuffiſe de ſçavoir que l'Em» pereur ne fait rien, qui ne ſoit » très-ſage. » Le Capitaine Firayama, en allant au ſupplice, prêcha Jeſus-Chriſt avec un zele digne d'un Martyr ; les Soldats, qui le conduiſoient, voulurent lui impoſer ſilence ; mais il les pria d'une maniere ſi honnête & ſi douce de lui laiſſer cette petite conſolation, pour le peu de tems, qui lui reſtoit à vivre, qu'ils en furent attendris, & ceſſerent de l'inquiéter. Son ſupplice, & celui

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2.82.

des deux Religieux dura deux heures, parce que les Bourreaux retiroient le bois, quand le feu approchoit trop. On raconte des choſes merveilleuſes de ce Gentilhomme, & les Infidéles mémes célébrerent ſon courage & ſa vertu; les deux Miſſionnaires firent auſſi paroître juſqu'à la mort une conſtance, qui corrigea avec avantage, ce que leur conduite avoit eu d'abord de moins régulier.

Gonzoco avoit des ordres trop précis, pour en demeurer là, comme il auroit infailliblement fait, s'il en eût été le maître; on prétend même qu'il aſſûra que, ſans la tentative du Pere Collado, pour ſauver ſon Confrere, le pis qui ſeroit arrivé aux Priſonniers, eût été de mourir en priſon, ou d'être exilez: il n'y avoit pourtant rien que de bien excuſable dans cette action, & je voudrois bien en pouvoir dire autant de toutes celles, que je rapporterai dans la ſuite de ce Religieux: mais il n'avoit pas aſſez étudié la Carte du Pays, où il ſe trouvoit. Peu de jours avant l'exécution, dont je

viens de parler, Gonzoco fit ſortir d'une des Priſons de Nangazaqui, & comparoître devant ſon Tribunal dix Japonnois, & un Européen, nommé ALPHONSE DE CASTRO, convaincus d'avoir donné retraite aux Miſſionnaires. La vûë de ces généreux Chrétiens, qui depuis deux ans n'étoient point ſortis d'un Cachot, & à qui l'on fit traverſer la Ville chargez de chaînes, tira des larmes des yeux de tout le monde. Une femme de condition les ayant rencontrez & jettant les yeux ſur Caſtro, qui marchoit nuds pieds, & récitoit ſon Chapelet avec une piété charmante, lui offrit une paire de ſouliers; il la remercia, & proteſta que le ſouvenir de Jeſus-Chriſt traîné de la même maniere que lui devant les Tribunaux, lui inſpiroit une joye, qui lui donnoit de la force.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Le Gouverneur s'étoit perſuadé en les voyant pâles, décharnez, & la plûpart pouvant à peine ſe ſoûtenir, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de les ramener au Culte des Dieux, mais il avoit affaire à des Chrétiens,

De J. C. 1622. De Syn Mu 2282.

qui s'étoient préparez au combat par tout ce que la Pénitence a de rigueurs, & par le continuel exercice de la Priere : il s'apperçut bientôt qu'il en avoit mal jugé, & n'en ayant pû ébranler aucun, il les renvoya tous en priſon. Le lendemain les parens d'un de ces Confeſſeurs, gens d'une grande diſtinction, obtinrent la permiſſion de le mener chez eux, où ils ſe faiſoient fort de le réduire : ils y employerent en effet tout ce que l'amitié & la liaiſon du ſang leur pûrent fournir de raiſons & de careſſes ; mais ce fut inutilement : ils n'en pûrent jamais tirer que ce peu de mots ; » Un homme » de bon ſens ne doit point préfé- » rer l'eſpérance d'un bonheur, qui » doit finir avec la vie, à une félici- » té parfaite & ſans fin : il eſt inu- » tile de me flatter, encore plus de » me menacer. On peut tirer de » mes veines juſqu'à la derniere » goute du ſang, qui y coule ; » mais il n'eſt pas au pouvoir des » hommes de bannir de mon cœur » l'amour de Jeſus-Chriſt, que lui- » même y a gravé : « On le laiſſa donc

donc en pleine liberté de ſuivre tel parti qu'il voudroit, & il retourna ſur le champ à ſa Priſon, où il fut reçû avec une allégreſſe incroyable des compagnons de ſes chaînes, qui n'avoient point diſcontinué de lever les mains au Ciel, tandis qu'il étoit aux priſes avec les Ennemis de ſon Salut. De J. C. 1622. De Syn. Mu. 2282.

Je n'ai rien trouvé de certain touchant le ſort de ces généreux Chrétiens : deux Billets, qui ſont venus juſquà nous, & qui furent écrits dans ce même tems par Alphonſe de Caſtro au Pere Jean-Baptiſte de Baeza, Recteur du College de Nangazaqui, rendent douteux s'ils n'ont pas été élargis. » La » nouvelle que votre Révérence me » donne, dit-il dans le premier, » que je dois bientôt ſortir de cette » priſon, me cauſe une véritable » douleur ; je ne donnerois point » mes fers pour tous les Sceptres » & toutes les Couronnes du Mon- » de. Je ſuis ici plus content & plus » joyeux, dit-il dans le ſecond, que » je ne ſçaurois être par tout ail- » leurs ; ſi ce n'eſt ſur une Croix,

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

» ou au milieu des flâmes, mais » mes péchez ſont ſi grands, & en » ſi grand nombre, que ſi vous ne » m'aidez, mon très-cher Pere, par » vos Prieres, ils m'empêcheront » d'obtenir cette grace, à laquelle » il n'y a que les ames innocentes, » qui ayent quelque droit de pré- » tendre. » Il n'y a pourtant gueres d'apparence que Gonzoco avec les ordres, qu'il avoit apportez de la Cour, ait renvoyé libres des perſonnes, dont la conſtance avoit ſi fort éclaté, & il y a tout lieu de croire qu'ils firent partie de la Troupe, dont je vais rapporter le triomphe. Cela eſt au moins certain de trois Catéchiſtes, & d'un autre Chrétien, nommé Jacques MIXUMAYA, que le Gouverneur avoit plus particulierement eſſayez de réduire, & dont la réſiſtance l'irrita davantage.

Les trois Catéchiſtes avoient nom ANTOINE KIUNI, PIERRE SAMPO, & MICHEL XUMPO. On leur avoit propoſé de demeurer au moins en repos, & de ne plus s'employer au miniſtere Evangélique; mais Kiuni répondit, qu'une vie, qui devenoit

inutile au ſervice de Dieu, lui ſembloit une véritable mort; à quoi Sampo ajoûta qu'il ne voyoit rien, par où il pût mieux s'acquitter de ce qu'il devoit à ſa Patrie, qu'en lui procurant la connoiſſance du vrai Dieu, & en apprenant à ſes Compatriotes la maniere, dont il veut être ſervi; & ſur ce que Gonzoco lui répliqua que le premier devoir d'un Sujet étoit d'obéïr à ſon Souverain; » Seigneur, reprit le généreux Ca» téchiſte, permettez-moi de vous » déclarer mes ſentimens par cette » ſimilitude. Suppoſons pour un mo» ment que le Japon ſoit affligé de » la peſte, ou de quelque autre ma» ladie contagieuſe, & qu'un Méde» cin, qui ſeul auroit un ſecret in» faillible contre ce mal, ne voulût » l'employer que pour ſoi, & pour » ſa famille; ne mériteroit-il pas les » plus rudes ſupplices, pour laiſſer » ainſi périr par ſa faute tant de » milliers de perſonnes? Or tous » ceux, qui ne ſont pas profeſſion » du Chriſtianiſme, non ſeulement » ſont attaquez d'une maladie mor» telle, mais ſont déja morts: je ſçai

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2284.

De J. C. 1622.

» un moyen certain de les faire re-
» vivre, & de les garantir pour tou-
» jours d'une mort éternelle, dont
De Syn Mu. 1282. » celle, à laquelle nous ſommes
» tous condamnez, n'eſt que l'om-
» bre : il s'agit de mes Freres & de
» mes Compatriotes ; & vous croyez
» que pour leur avoir voulu faire
» part d'un ſi admirable ſecret, je
» ſuis digne de châtiment ? Vous en
» ordonnerez, Seigneur, tout ce
» qu'il vous plaira ; pour moi, je
» m'eſtimerois le plus inhumain &
» le plus indigne de tous les hom-
» mes, ſi je ne travaillois pas de tout
» mon pouvoir, & au riſque même
» de ma vie, à délivrer mes Freres
» d'un auſſi grand danger. Des Etran-
» gers viennent des extrémitez de
» la terre, pour rendre ce ſervice à
» des inconnus, dont ils n'eſperent
» rien : à quels périls ne s'expoſent-
» ils pas, quelles fatigues n'endurent-
» ils pas, que de rebuts n'eſſuyent-ils
» pas par un motif ſi noble & ſi dé-
» ſintéreſſé ! La vie, qu'ils menent,
» ſe peut-elle comprendre ! Les Pri-
» ſons, les tortures, la mort la plus
» cruelle, ſont la récompenſe qu'ils

» en peuvent attendre, elle fait mê-
» me l'objet de tous leurs vœux; & De J. C. 1622.
» je pourrois demeurer tranquile, De Syn Mu. 2282.
» ayant de ſi grands exemples de-
» vant les yeux ?

» Tout cela, reprit le Gouverneur,
» qui l'avoit écouté avec bien de
» l'attention, tout cela eſt fort bon
» dans la ſpéculation, mais dans la
» pratique la ſageſſe veut qu'on
» s'accommode au tems, & je ne
» vous demande autre choſe, ſinon
» que vous me donniez votre parole
» de ne plus prêcher votre Religion.
» C'eſt ce que je ne puis faire, re-
» partit le ſaint Catéchiſte; je n'ai
» qu'un déplaiſir, ajoûta-t-il, c'eſt
» de n'avoir pû faire connoître le
» vrai Dieu à un plus grand nom-
» bre de mes Compatriotes: & ſi
» je ſouhaitois de vivre encore, ce
» ne ſeroit que pour ſuppléer à ce
» que je n'ai pû faire juſqu'à pré-
» ſent. » Le Gouverneur ſe tourna alors vers les deux autres, comme pour ſçavoir quelle étoit leur derniere réſolution, & ils témoignerent qu'ils penſoient comme leur Compagnon. Ils ſe flattoient qu'on les en-

De J. C. 1622. voyeroit ſur le champ au ſupplice ; mais Gonzoco les fit partir pour la priſon de Suzuta. Ce délai les mortifia un peu d'abord, mais la compagnie de tant de Saints, qu'ils trouverent dans ce triſte lieu, les conſola. La premiere choſe, qu'ils firent en y entrant, ce fut de demander au Pere Spinola l'habit de ſa Compagnie, & ils eurent d'autant moins de peine à l'obtenir, qu'ils avoient été plus longtems exercez dans le Miniſtere Apoſtolique, & qu'ils venoient de confeſſer Jeſus-Chriſt d'une maniere vraiment héroïque.

De Syn Mu. 2282.

## §. IX.

*Trente Chrétiens de tout âge & de tout ſexe condamnez à mort. Ils ſont joints à une autre Troupe de trente-deux, preſque tous Religieux. La vie que ces derniers avoient menée dans leur priſon. Prédiction du Pere Spinola à ſon Catéchiſte. Avis qu'il donne à quelques Européens. Ce qui lui arrive au lieu de ſon ſupplice avec ſon Hôteſſe.*

Quelque tems après Gonzoco,

qui vouloit convaincre une bonne fois l'Empereur, qu'il ne tiendroit pas à lui, que le Chriſtianiſme ne fût aboli dans le Ximo, ſe fit amener trente Perſonnes choiſies dans toutes les priſons de Nangazaqui, hommes, femmes & enfans; & comme ils ſe trouverent inébranlables dans la Foi, il les condamna à avoir la tête tranchée; on auroit cru, à les voir ſortir de chez le Gouverneur, qu'ils avoient été renvoyez abſous, tant ils paroiſſoient contens. Les Femmes, dont pluſieurs portoient des Enfans au-deſſous de quatre ans, ayant fait une Troupe à part, une d'entre elles prit un Crucifix en main; ſe mit à la tête des autres, & entonna un Cantique ſpirituel; ſes Compagnes y répondirent, & formerent un Concert, qui ravit tous les Aſſiſtans en admiration. On eût dit une Compagnie d'Amazones, qui ſortoient victorieuſes du combat, ou qui ſe diſpoſoient à y entrer; elles reprirent ainſi avec les autres le chemin de leur Priſon, où toute cette Troupe demeura encore quelques jours, juſ-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622. qu'à l'arrivée de trente-deux autres Priſonniers, qui venoient de Suzuta, pour être brûlez vifs, & qui étoient preſque tous Religieux.

De Syn Mu. 2282. Le plus ancien de tous ces Ouvriers Evangéliques étoit le Pere Charles Spinola, dont nous avons la Vie écrite en pluſieurs Langues. J'ai déja beaucoup parlé de ſes travaux Apoſtoliques. Le Pere Valentin Carvailho étant ſur le point de repaſſer aux Indes avec les autres Exilez, l'avoit chargé du Territoire de Nangazaqui, lequel étant menacé d'une plus ſanglante Perſécution, avoit beſoin d'un homme tel que lui; ferme, intrépide, ne ſe rebutant de rien, portant toujours ſon ame entre ſes mains, incapable d'une indiſcrétion, & plus encore d'une lâcheté. A l'emploi, que l'obéïſſance lui avoit confié pour le ſpirituel, on ajoûta bientôt le ſoin de pourvoir aux néceſſitez corporelles de ſes Freres; par-là il ſe vit le Miſſionnaire du Japon le plus expoſé, ce qui l'obligea de changer de nom, & de ſe faire appeller Joſeph DE LA CROIX. Mais il ne

put longtems demeurer inconnu ; on le chercha bientôt avec un ſoin tout particulier, & au bout de quatre ans il fut pris à Nangazaqui avec ſon Compagnon Ambroiſe Fernandez, & conduit dans la priſon de Suzuta. De J. C. 1622. De Syn Mus 2282.

Cette Priſon ſe trouva bientôt trop petite pour le nombre des Chrétiens, qu'on y amenoit de toutes les parties du Figen, & il en fallut conſtruire une plus grande, laquelle ne conſiſtoit qu'en quatre murailles fort épaiſſes, ſans rien, qui défendît les Priſonniers contre les injures de l'air. Elle étoit environnée d'une double Paliſſade, où les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt eurent quelque tems la liberté de ſe promener ; mais cela dura peu, & la dureté de leurs Gardes alla même dans la ſuite juſqu'à les empêcher de ſortir pour les plus preſſantes néceſſitez. D'ailleurs ils étoient à la fin en ſi grand nombre, qu'ils n'avoient pas aſſez d'eſpace pour être couchez. Leur nourriture ne pouvoit être, ni plus modique, ni plus inſipide ; & les Fidéles s'empreſſant pour leur faire tenir

De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

les choſes, dont ils pouvoient avoir beſoin, il en parvenoit rarement quelque partie juſqu'à eux. Au bout de quelque tems, leurs Gardes touchez de l'état, où ils étoient, & charmez de leur douceur, devinrent plus traitables ; mais on ne s'en fut pas plutôt apperçu, qu'on les changea, ce que l'on fit pluſieurs fois.

A tant de ſouffrances les Priſonniers ajoûtoient des jeûnes & des macérations, & le Pere Spinola ne quitta point le Cilice, même pendant de grandes maladies, qu'il eut dans ſa priſon. Dès le commencement ils s'étoient preſcrits une forme de vie, qu'ils garderent conſtamment juſqu'au bout : chaque jour les Prêtres diſoient la Meſſe, & tour à tour étoient Supérieurs pendant une ſemaine. L'Office ſe récitoit à deux Chœurs, & Dieu récompenſoit tant de vertus d'une ſi grande affluence de délices ſpirituelles, que le tems ne leur duroit rien. Tous ne pûrent pourtant pas ſoûtenir juſqu'au bout un genre de vie ſi terrible ; le Pere Jean de Saint DOMINIQUE mourut au commencement

de l'année 1619. & fut bientôt suivi du Frere Ambroise Fernandez, Compagnon du Pere Spinola. Enfin un Officier du Gouverneur de Nangazaqui vint signifier aux Prisonniers qu'ils étoient condamnez à mourir. De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

La joye fut grande parmi eux, mais elle ne fut pas de durée pour tous. Il ne se trouva dans la Sentence, que les noms de vingt-deux Religieux ; à sçavoir, deux Prêtres de la Compagnie de Jesus, le Pere Charles Spinola & le Pere Sébastien Kimura, avec sept Novices, parmi lesquels étoient les trois Catéchistes, dont nous venons de parler ; six Prêtres de l'Ordre de Saint Dominique, le Pere François de Moralez, le Pere Alphonse DE MENA, le Pere Ange ORSUCCI, le Pere Joseph de Saint HYACINTHE, le Pere Hyacinthe ORFANELLI, & le Pere Thomas DU ROSAIRE, un Frere, qui avoit nom ALEXIS, & un nommé JEAN, de leur Tiers-Ordre : deux Prêtres de Saint François, le Pere Pierre d'AVILA, & le Pere Richard de SAINTE ANNE, un Frere nommé

LEON, & un autre appellé VINCENT. Nous parlerons dans la suite des deux autres, dont je n'ai pû sçavoir de quel Ordre ils étoient.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. p. 282.

Tous, à la réserve des deux Freres Dominicains, furent condamnez au feu avec une Femme nommée Lucie FRAÏTEZ, & trois Séculiers, parmi lesquels étoient un Coréen, nommé ANTOINE, celui-là même apparemment, chez qui le Pere Kimura avoit été arrêté, & un Catéchiste des Peres de Saint Dominique, nommé Paul NANGAXI. Les autres devoient avoir la tête tranchée : un des jeunes Jésuites fut joint à ces derniers, parce qu'il se trouva un Poteau de moins. Cette seconde Troupe étoit presque toute composée de Veuves & de Femmes de Martyrs, avec leurs petits Enfans, dont les plus âgez n'avoient que douze ans. Paul Nangaxi y avoit sa Femme, nommée THECLE, & un Fils, qui avoit nom PIERRE.

Le Pere Spinola, qui sçut qu'un de ses anciens Catéchistes l'attendoit au passage, écrivit, avant que de sortir de la prison, plusieurs Let-

res à ſes Amis & à ſa Famille ; on nous en a conſervé quelques-unes, qui ſont ſignées *Charles condamné à mort pour le Nom de* JESUS-CHRIST. Il ſemble que ce ſoit l'Eſprit Saint, qui les ait dictées, & on ne peut les lire, ſans être enflammé du même feu, qui conſumoit ce généreux Martyr. Les Priſonniers furent embarquez à Suzuta même ſur un petit Bâtiment, qui les porta en peu d'heures à Nangoya, où on les fit monter à cheval. Un Officier marchoit devant avec des Gardes bien armez ; les Confeſſeurs, au milieu d'une Compagnie de Soldats, ſuivoient la corde au col, chacun ayant ſon Bourreau, qui tenoit le bout de la corde. On ne permettoit à perſonne de les approcher, & l'on maltraita fort un Gentilhomme, qui s'étoit avancé vers le Pere Kimura, dont il étoit ami, ſous prétexte d'ajuſter les étriers, & en effet pour ſe recommander à ſes prieres, & pour couper un morceau de ſa Soutane. La nuit les ſurprit en un lieu, nommé VORACAM, & l'on fut obligé de s'y arrêter.

De J.C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Ce fut là, que le Pere Spinola vit ſon Catéchiſte, de qui il ſçut qu'il devoit être brûlé vif, car on ne leur avoit point encore déclaré le genre de mort, qui leur étoit préparé. Le Serviteur de Dieu avoit prédit, il y avoit longtems, à cet homme, qu'il ne lui arriveroit aucun mal, & ſa Prophétie fut accomplie. Le lendemain on les fit remonter à cheval de grand matin, & ils commencerent à trouver les chemins bordez d'une multitude infinie de Chrétiens, qui ſe jettoient à genoux, pour recevoir leur bénédiction. Le lieu du ſupplice étoit une petite Colline près de Nangazaqui, ſur le bord de la Mer, & éloignée de cinq cent pas de celle, où vingt-cinq ans auparavant les vingt-ſix Martyrs canoniſez par Urbain VIII. avoient été crucifiez. On ne laiſſa point entrer les Priſonniers de Suzuta dans Nangazaqui, mais on les fit attendre ſur la Colline, juſqu'à ce que ceux de la Ville fuſſent venus. De bons Corps-de-Gardes furent poſez de diſtance en diſtance, pour contenir la Multitude, car on prétend qu'il s'y trou-

va au moins trente mille Chrétiens, outre les Idolâtres. Les deux Troupes étant réünies, un Officier de Gonzoco, nommé XUQUENDAÏU, parut sur une espeee de Tribunal couvert de beaux Tapis de la Chine, & à peine fut-il placé, qu'il donna le signal pour commencer l'Exécution. De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

Aussitôt ceux, qui devoient être brûlez, furent liez à leur Poteau, & avant qu'on mît le feu au bois, on commença d'exécuter les autres. Alors le Pere Spinola, qui se trouvoit placé le premier du côté de cette Troupe de Femmes & d'Enfans, adressa la parole à quelques Européens, qui étoient proche de lui, & leur dit qu'ils ne s'attendissent point à voir cesser la Persécution, qu'elle ne feroit que croître de jour en jour. Il les exhorta ensuite à donner bon exemple aux Japonnois, & leur conseilla de s'en retourner dans leur Pays, tandis que la sortie du Japon leur étoit encore libre, parce qu'un jour viendroit qu'elle ne le seroit pas. Dans ce moment il apperçut Isabelle FERNANDEZ, Veuve de Dominique

De J. C. 1622.

George, chez qui il avoit été arrêté, & il ſe ſouvint que la veille du jour, qu'il fut pris, il avoit baptiſé un Enfant, dont cette Femme venoit d'accoucher, & l'avoit nommé IGNACE, parce qu'il étoit né le jour de la Fête du Saint Fondateur de la Compagnie.

De Syn Mu. 2282.

L'Enfant étoit derriere ſa Mere, & le ſaint Homme ne le voyoit point; il craignit qu'on ne l'eût caché, pour le ſouſtraire à la mort: *Où eſt mon petit Ignace*, s'écria-t-il, en s'adreſſant à Iſabelle? *Qu'en avez-vous fait? Le voici*, répondit la Mere, le prenant entre ſes bras, *je n'ai eu garde de le priver du ſeul bonheur, que je ſois en état de lui procurer.* Puis elle dit à l'Enfant; *mon Fils, voilà votre Pere, priez-le qu'il vous béniſſe.* Auſſitôt ce petit Innocent ſe mit à genoux, joignit ſes mains, & demanda au Pere ſa Bénédiction. Il fit cela d'un air ſi touchant, que comme l'action de ſa Mere avoit attiré de ce côté-là les yeux des Spectateurs, il s'éleva tout à coup un bruit confus de cris & de gémiſſemens, dont on appréhenda les ſui-

tes. On se hâta donc de finir cette premiere Exécution, & dans l'instant on vit voler deux ou trois têtes, qui allerent tomber aux pieds du petit Ignace. Il n'en parut pas étonné : on vint à sa Mere, il en vit aussi tomber la tête sans changer de couleur ; enfin avec une intrépidité, que cet âge ne peut feindre, & dont il n'est pas capable naturellement, il reçut le coup de la mort. De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

On rapporte de cet admirable Enfant, qu'au moment de sa naissance ses Parens l'avoient offert au Seigneur, pour le servir dans la Compagnie de JESUS ; on ajoûte qu'à la nouvelle de la mort de son Pere, il se mit à crier en bégayant qu'il seroit aussi Martyr ; & que se tournant ensuite du côté de sa Mere, il reprit d'un air assûré : *Oüi, je serai Martyr, & vous aussi, ma chere Mere ; mais ma Sœur ne le sera point.* Prédiction, que l'évenement vérifia dans toutes ses parties. Il ne pouvoit voir un Cimeterre sans tressaillir de joye, dans la pensée du bonheur, qui l'attendoit ; & quand il faisoit un présent à quelqu'un, il ne man-

De J. C. 1622. quoit jamais de lui dire ; *gardez bien cela , car je ſerai Martyr.* Sa Mere avoit eu les mêmes preſſentimens dans ſon enfance , & toute ſa vie n'avoit été qu'une préparation au Martyre. Elle entra au lieu du Combat tenant un Crucifix d'une main , & de l'autre un Chapelet , & chantant le Pſeaume *Laudate Dominum omnes Gentes.*

De Syn Mu. 2282.

## §. X.

*Diſcours du Pere Spinola au Préſident & à l'Aſſemblée. Circonſtances de ſa mort , & de celle des autres Martyrs. Deux Religieux paroiſſent apoſtaſier. Vérité de ce fait. Un Gentilhomme eſt brûlé vif , pour avoir voulu enlever des Reliques des Martyrs. Hiſtoire d'Antoine* SANGA.

Dès que cette premiere Bande eut conſommé ſon Sacrifice , on plaça les têtes vis-à-vis de ceux , qui devoient être brûlez , & on alluma le feu. Il étoit éloigné de vingt-cinq pieds des Poteaux , & le bois tellement diſpoſé , que le feu ne pouvoit gagner que lentement ; on eut même ſoin de l'éteindre toutes les

fois, qu'on s'apperçut qu'il gagnoit trop vîte. Tout étant ainſi diſpoſé, le Pere Spinola donna une derniere Abſolution à Lucie FRAÏTEZ, qui ſe trouva attachée à côté de lui, comme elle l'avoit déſiré. Puis ſe tournant vers le Préſident, il lui dit d'une voix aſſez forte, qu'il voyoit bien ce que les Religieux d'Europe venoient chercher au Japon, & que leur joye au milieu d'un ſi affreux ſupplice, devoit lever pour toujours les ſoupçons, dont on s'étoit laiſſé prévenir contre eux. Il fit enſuite une courte exhortation à l'Aſſemblée : » Ce feu, qui va nous brû-» ler, dit-il, n'eſt que l'ombre de » celui, dont le vrai Dieu punira » éternellement ceux, qui auront » refuſé de le reconnoître, ou qui » après l'avoir reconnu & adoré, » n'auront pas vécu d'une maniere » conforme à la ſainteté de ſa Loi.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Enfin le feu s'approcha, & les Martyrs commencerent à en reſſentir les plus vives atteintes, ſurtout du côté du Pere Spinola, où le vent ſouffloit aſſez fort. A les voir les yeux levez vers le Ciel, & l'eſprit

De J. C. 1622. abîmé en Dieu, on eût dit qu'il ne leur reſtoit aucun ſentiment. Quelque tems après Lucie Fraïtez ſe trouva toute nuë, le feu ayant entierement conſumé ſes habits. Son courage en parut un peu ébranlé. Elle comptoit pour rien la douleur, que lui cauſoit le feu, dont elle étoit déja plus qu'à demi rôtie, mais ſa nudité la mettoit preſque au deſeſpoir. Le Pere Spinola lui en fit une petite réprimande, & l'exhorta à ſouffrir cette confuſion pour l'amour de celui, à qui elle avoit offert de ſi bonne grace ſes douleurs & ſa mort.

De Syn Mu. 1282.

Au bout d'une heure le Serviteur de Dieu parut lui-même tout en feu, & ſes liens ſe brûlerent. Il y a bien de l'apparence qu'on éteignit le feu, & qu'il ne mourut pas ſitôt, ainſi que l'ont écrit la plûpart des Hiſtoriens de ſa vie; car un Témoin oculaire inrerrogé juridiquement, & dont la dépoſition ſe trouve dans les Actes du Procès de ſa Canoniſation, aſſûre qu'après ſa mort on le trouva tout entier avec ſa Soutane, que le feu avec l'eau, qu'on y avoit jettée, avoit durcie & collée ſur ſon

corps. Ce même Témoin ajoûte que le ſaint Homme n'étoit mort, que de la ſeule ardeur du feu, ainſi qu'il arriva au Pere Kimura, & à quelques autres, qui étoient à l'extrémité oppoſée. Le Pere Spinola mourut âgé de cinquante-huit ans, après en avoir paſſé trente-huit dans la Milice Chrétienne, où il parvint aux premiers honneurs, qui ſont l'Apoſtolat & le Martyre. Car depuis que le Sauveur du Monde a vaincu ſes Ennemis par ſa mort, c'eſt en mourant pour lui, que triomphent ceux, qui ſuivent ſa Banniere, & les fers, qu'ils portent, ſont leurs lauriers, & les plus glorieuſes marques de leur Victoire. Auſſi l'illuſtre Maiſon SPINOLA, lorſqu'elle apprit l'heureux ſort du Serviteur de Dieu, fit-elle bien connoître, en le plaçant parmi les Héros de ſa race, qu'elle ne ſe trouvoit pas moins honorée de ſon Martyre, que d'avoir donné en même tems aux Armées Imperiales & Catholiques, en la Perſonne du célebre Ambroïſe SPINOLA, un Général, qui faiſoit repentir les Hérétiques des Pays-Bas de leur déſobéïſſance

De J. C. 1622.

De Syn Mus 2282.

à l'Egliſe, & de leur Révolte contre leurs légitimes Souverains.

De J. C. 1622.

Après la mort du Pere Spinola tous ceux, qui ne l'avoient pas précédé, ne firent plus que languir, mais ce ne fut qu'après trois heures de ſouffrances que le Pere Kimura, & un nommé Antoine SANGA obtinrent la palme du Martyre. C'eſt ce qu'on a ſçu de perſonnes dignes de foi, qui meſurerent le tems avec des Sables. Il n'auroit rien manqué à la gloire du Chriſtianiſme, ſi deux jeunes Japonnois qui avoient été revêtus dans la Priſon d'un habit Religieux, n'avoient fait paroître une foibleſſe, qui les a fait paſſer pour Apoſtats dans la plûpart des Hiſtoires du Japon. Je vais d'abord rapporter le fait, comme il ſe trouve dans le grand Ouvrage de Bartoli, & dans tous ceux, qui l'ont copié, ou qui ont travaillé ſur les mêmes Mémoires que lui. Je ferai enſuite remarquer les circonſtances, qui ſe ſont trouvées fauſſes dans ce récit, & je rapporterai les preuves, que j'ai de leur fauſſeté. Rien ne montre mieux com-

De Syn Mu. 2282.

bien il faut être en garde contre les bruits populaires, quelque autorisez qu'ils paroissent. De J. C. 1622.

Les deux Religieux, dont il s'agit, se nommoient Diego KIMBAYE, & Dominique TANDU ; dès la prison, le Pere Spinola, qui les vit fort entêtez sur une chose tout-à-fait déraisonnable, se crut obligé de leur faire une légere correction, d'autant plus, qu'il étoit question d'une résistance aux ordres de leur Supérieur, lequel étoit Prisonnier avec eux. Ils n'eurent pas plus d'égard à la remontrance du saint Homme, qu'ils n'en avoient eu à la volonté de celui, qui leur tenoit la place de Dieu sur la terre ; ce qui fit dire au Pere Spinola, qu'il craignoit bien que ces jeunes Religieux ne renouvellassent l'exemple du lâche Soldat de la Troupe des quarante Martyrs de Sebaste. On a sçu tout ceci d'un Garde de la prison, qui après l'évenement conçut une grande idée du Serviteur de Dieu, parce qu'il croyoit, comme tous les autres, que ces deux hommes avoient apostasié, & l'accomplissement apparent De Syn Mu. 1282.

De J. C. 1622. De Syn Mu 2282.

de cette prétenduë prédiction, qui dans le fond n'étoit qu'une crainte bien fondée, ſervit encore beaucoup à faire paſſer pour conſtant que les deux Religieux étoient morts Apoſtats.

En effet, continuë la Relation, qui fut publiée alors, & envoyée à Macao, d'où elle paſſa en Europe; ces deux Malheureux commencerent à peine à reſſentir l'impreſſion du feu, qu'ils perdirent patience, & parurent dans un état, qui fit un fâcheux contraſte avec la tranquillité, qu'on remarquoit dans les autres. Louis Cavara, qui ſe trouvoit à côté d'eux, fit de ſon mieux pour les animer à la conſtance, pluſieurs Chrétiens s'avancerent pour le même deſſein, & leur dirent les choſes du monde les plus touchantes, pour ranimer leur foi preſque éteinte: tout fut inutile, ils rompirent leurs liens, ce qu'on avoit rendu fort aiſé à tous, avec promeſſe de la vie pour ceux, qui invoqueroient les Dieux de l'Empire; coururent de toutes leurs forces vers le Préſident, & le prierent au nom d'Amida de leur

faire

faire grace. Un troiſiéme les ſuivit, c'étoit Paul Nangaxi, que le Pere Bartoli a cru avoir auſſi été Religieux, mais nous avons vû qu'il étoit marié, & que ſa Femme & ſon Fils venoient d'être décapitez à ſes yeux. A la vérité, dit cet Auteur, on ne l'entendit point invoquer Amida, & il eſt certain qu'il retourna de lui-même à ſon poteau, où il mourut ſans avoir donné depuis aucune marque de foibleſſe. Pour les deux autres, on fût bien étonné, lorſque le Préſident, ſans les vouloir entendre, les fit rejetter dans le feu, où ils moururent en déſeſpérez.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

On ne peut diſconvenir que la choſe ne ſe ſoit paſſée à l'extérieur, comme on vient de la rapporter; mais nous apprenons de témoins oculaires, qui ont dépoſé au Procès-verbal de ce Martyre, & dont quelques-uns étoient tout proche des poteaux, que Paul Nangaxi ſe trouvant auprès des deux jeunes Religieux, & les voyant hors d'eux-mêmes par la violence de la douleur, il n'oublia rien de tout ce que ſon zele pour l'honneur de la Religion

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

lui put ſuggérer, pour relever leur courage; que n'y ayant pas réüſſi, & les ayant vû ſortir de leur place, il les ſuivit pour les y ramener, mais que comme ils couroient beaucoup plus vîte que lui, il retourna à la ſienne, & y mourut avec autant de conſtance, qu'aucun autre de la Troupe: que ces jeunes gens allerent ſe jetter aux pieds des Soldats, pour les conjurer de leur couper la tête, & mettre fin par une prompte mort à un ſupplice, qu'ils ne pouvoient plus ſoûtenir; qu'ils ne voulurent pourtant donner aucun ſigne d'apoſtaſie, & qu'ils furent rejettez dans le braſier, où ils expirerent peu de tems après. Tout cela ne peut être douteux, vû les témoignages, dont il eſt appuyé; outre qu'il eſt bien plus naturel de croire, qu'ils furent traitez de la ſorte, parce qu'ils n'accomplirent pas la condition, ſous laquelle on leur avoit promis la vie, que d'attribuer ce traitement à un caprice de barbare, dont les Japonnois ne ſont nullement capables.

On ne convient pas non plus du

jour de cette exécution, qui fut appellé le grand Martyre, & qui eſt ainſi nommée dans le Recuëil du Procès de Canoniſation des Martyrs du Japon, que j'ai vûs à Rome, & d'où j'ai tiré la plus grande partie des détails, que j'en rapporte. Quelques-uns la mettent au ſecond de Septembre, mais l'opinion la plus ſuivie & la mieux autoriſée, eſt qu'elle ſe fit un Samedi dixiéme du même mois. Les Martyrs ne donnant plus aucun ſigne de vie, on mit des Gardes à toutes les avenuës de la place, & les corps y demeurerent expoſez pour inſpirer de la terreur aux Fidéles ; mais une telle vûë étoit bien plus propre à ranimer leur ferveur. Un très-grand nombre d'entre eux reſta tout ce tems aux environs du même lieu, dans l'eſpérance de pouvoir enlever quelques-unes de ces ſaintes Reliques, mais ils furent trompez dans leur attente, & il en coûta la vie à Leon FRACUZAYEMON, celui-là même, qui avoit voulu ajuſter les étriers du Pere Kimura. Il s'étoit habillé comme les Gardes, & dans l'obſcurité de la nuit il vou-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

lut couper la main d'un des Martyrs: il fut ſurpris, arrêté, & mis en priſon. On lui offrit la vie, s'il vouloit abandonner la Religion Chrétienne, il le refuſa généreuſement, & fut brûlé vif. Plus heureux d'avoir eu part à la Couronne de ces Héros, que d'avoir poſſédé leurs ſacrées Reliques.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 8282.

Enfin au bout de trois jours on alluma un grand bucher, & on y jetta tous les corps; on remplit enſuite des ſacs de toutes les cendres, & de la terre même, qui avoit été arroſée de ſang, & on les alla vuider en pleine mer. On porta la précaution ſi loin, que les Soldats, qui furent employez à ce travail, étoient nuds, afin qu'ils ne puſſent rien cacher; tous ceux, qui voulurent s'approcher d'eux, furent chargez de coups de bâton, dépoüillez, & attachez auſſi tout nuds à un poteau, où ils demeurerent juſqu'à la fin de l'opération. On donna néanmoins le corps de Marie KIMURA, qui avoit été décapitée, à Feïzo, dont elle étoit Niéce, & qui ne la demandoit apparemment pas pour lui,

Cette ſainte Martyre étoit Veuve d'André Tocuan, dont nous avons rapporté ailleurs la précieuſe mort. De J. C. 1622.

Mais tandis que les Infidéles prénoient de ſi juſtes meſures pour empêcher qu'il ne reſtât rien de ces illuſtres Confeſſeurs, le Ciel releva leur gloire par pluſieurs prodiges, que l'on trouve dans les Actes, dont je viens de parler, avec leurs preuves juridiques, & qu'on pourra voir encore dans la Vie du Pere Spinola, écrite en François par le Pere d'Orleans. Mais ce qui plus que tout le reſte, fit comprendre aux Japonnois combien le Dieu des Chrétiens s'intéreſſoit à la gloire de ſes Serviteurs, ce fut la terrible vengeance qu'il tira du cruel Xuquendaiu, qui avoit préſidé à leur ſupplice, & qui apparemment étoit l'auteur de la maniere inhumaine, dont on prolongea leurs ſouffrances. Cet Officier étant un jour à table, tomba mort tout-à-coup, & lorſqu'on voulut le relever, ſon corps parut grillé, comme ſi on l'eût tiré du feu. De Syn Mu. 2282.

Je ne finirois point, ſi je voulois raporter tout ce que je trouve d'édi-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

fiant dans les Mémoires, qui parlent de ce Martyre, mais je ne puis me diſpenſer de faire connoître quel fut Antoine Sanga, un de ceux, qui ſouffrirent davantage dans cette journée. Il étoit d'une Famille illuſtre, & qui a donné plus d'un Saint à l'Egliſe du Japon. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il ſe mit à la ſuite des Miſſionnaires, & quand il fut un peu plus avancé en âge, il entra parmi les Jéſuites : ſa ſanté ne lui permit pas d'y demeurer, & il épouſa une Fille nommée MARIE, qui l'accompagna au Martyre. Sanga, pour être engagé dans le mariage, n'en fut ni moins ſaint, ni moins zélé, & peu de Miſſionnaires ont travaillé avec plus de ſuccès que lui à la vigne du Seigneur.

Tandis qu'il s'occupoit ainſi à gagner des ames à Jeſus-Chriſt, on fit courir le bruit, que ſous les dehors de la dévotion il cachoit de fort mauvais deſſeins, & ſurtout qu'il trâmoit quelque choſe contre les Jéſuites. Le Serviteur de Dieu fut ſi touché de cette calomnie, qu'il crut que pour la faire tomber, il lui

étoit permis de passer par-dessus les regles ordinaires de la prudence Chrétienne. Il alla trouver un des Magistrats de Nangazaqui, lui déclara que toute sa vie il avoit été très-attaché aux Peres de la Compagnie de Jesus, qu'il avoit porté leur habit, & que sous leurs auspices & sous leur direction il n'avoit jamais cessé de procurer de nouveaux Adorateurs au Dieu des Chrétiens ; qu'il sçavoit sur cela les défenses de l'Empereur, mais qu'il se croyoit plus obligé d'obéïr au Souverain Maître du Ciel, qu'à tous les Monarques de la Terre, & qu'il étoit bien résolu de finir ses jours dans un si saint exercice.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Le Magistrat fort surpris d'une telle déclaration, dit à Sanga, qu'il oublioit ce que sa naissance, son devoir, & l'honneur même exigeoient de lui ; qu'il l'exhortoit de faire réflexion aux suites, que pouvoit avoir une pareille conduite, & qu'il lui donnoit du tems pour s'aviser. » Cela est inutile, repliqua le généreux Chrétien ; tant que j'aurai un » soufle de vie, je prêcherai Jesus-

De J. C. 1622.

» Chriſt, & ſi je l'ai fait avant qu'on » eût exilé un ſi grand nombre de » Prédicateurs, croyez-vous que » je puiſſe me taire maintenant, » qu'il en reſte ſi peu ? « Le Magiſtrat voyant cet homme déterminé à ne plus garder de meſures, le fit ſur le champ conduire en priſon. Sanga y alla avec une joye, qui éclatoit au dehors : on ne dit point s'il y demeura longtems. Ce qui eſt certain, c'eſt que dans une Lettre, qu'il écrivit au Provincial des Jéſuites, auſſitôt après avoir reçu la nouvelle de ſa condamnation, & dans laquelle il déclare que ne pouvant mourir Enfant de la Compagnie, il meurt au moins ſon Eſclave, il dit qu'il avoit baptiſé trente-deux perſonnes, depuis qu'il étoit Priſonnier.

De Syn Mu. 2282.

*Fin du Livre quinziéme.*

# HISTOIRE DU JAPON.

## *LIVRE SEIZIE'ME.*

UNe auſſi grande Exécution, que celle, dont nous venons de faire le récit, étoit bien plus capable d'entretenir, & d'augmenter même la ferveur des Fidéles, que de produire l'effet, que s'en étoient promis les Perſécuteurs. Ils s'en apperçurent bientôt, & il paroît que dès lors leur principale attention fut à exterminer tout ce qui reſtoit d'Ouvriers Evangéliques au Japon, & à empêcher qu'il n'en revînt d'autres, pour prendre leur place. Auſſi

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622. De Syn Mū. a282.

la plûpart du tems on n'inquiétoit gueres les Chrétiens préciſément à cauſe de leur Religion ; il auroit fallu dépeupler des Villes, & même des Provinces entieres. D'ailleurs on étoit fort perſuadé que, dès qu'ils n'auroient plus de Paſteurs, il ſeroit aiſé de les réduire, ou que du moins après deux ou trois générations le Chriſtianiſme tomberoit de lui-même. Mais toute la rigueur des Edits tomba ſur les Miſſionnaires, ſur ceux, qui ſe joignoient à eux, pour les ſoulager dans leurs travaux Apoſtoliques, qui leur donnoient retraite, qui leur procuroient quelques ſecours, ou qui favoriſoient leur entrée dans le Japon ; & comme on enveloppoit dans la diſgrace de ceux-ci leurs Familles entieres, & quelquefois leurs voiſins, le nombre en étoit aſſez conſidérable, pour occuper tous ceux, qui étoient chargez de travailler à l'extinction de la Religion Chrétienne.

## §. I.

*Martyre de pluſieurs Religieux de différens Ordres. Ce qui ſe paſſe entre le Pere Navarro & le Seigneur de Ximabara. L'Empereur remet l'Empire à ſon Fils.*

Dès le lendemain du grand Martyre, c'eſt-à-dire, l'onziéme de Septembre, Gaſpard COTENDA & onze autres Chrétiens furent décapitez à Nangazaqui. Quelques Auteurs ont écrit que Cotenda étoit du Tiers-Ordre de Saint Dominique. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il fut pris avec le Pere de Conſtanzo, dont il étoit Catéchiſte, auſſi bien qu'un jeune homme, nommé Auguſtin OTA, qui ſubit le même ſupplice, & mourut Jéſuite. Pour le Pere de Conſtanzo, il fut brûlé vif à Firando le quinziéme du même mois. Des Anglois & des Hollandois, qui aſſiſterent à ſa mort, admirerent le courage, qu'il fit paroître juſqu'au dernier ſoupir, & confeſſerent qu'une vertu ſi ſublime étoit au-deſſus de leurs expreſſions.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

De J. C. 1622. Le douziéme on avoit fait paſſer par le même ſupplice à Omura le Pere Thomas de ZUMARRAGA, Dominicain, après quatre ou cinq ans d'une très-pénible priſon; le Pere Apollinaire FRANCO, Religieux de Saint François, & deux Convers du même Ordre, nommez Paul de SAINTE CLAIRE, & François de SAINT BONAVENTURE. Quelques Mémoires y joignent un Pere Auguſtin, nommé le Pere APOLLINAIRE, & deux Freres du Tiers-Ordre. Le deuxiéme d'Octobre Loüis IAQUICHI Catéchiſte des Peres de Saint Dominique, fut auſſi brûlé vif, après avoir enduré juſqu'à dix-ſept ſortes de tourmens; il étoit un de ceux, qui avoient enlevé le Pere Florez de la priſon de Firando, où les Hollandois avoient mis ce Religieux, & il avoit été arrêté dans cette occaſion. Pluſieurs Témoins ont dépoſé avec ſerment, qu'après ſa mort ſon corps étoit demeuré debout, ſans être appuyé de rien. Sa Femme, nommée LUCIE, & ſes deux Fils, dont le plus âgé, qui avoit nom ANDRE',

De Syn Mu 2182.

n'avoit que huit ans, & le cadet appellé FRANÇOIS, n'en avoit que quatre, furent décapitez dans le même tems. De J. C. 1622.

Enfin le premier de Novembre l'Egliſe du Japon perdit encore un de ſes illuſtres Ouvriers. Il y avoit près d'un an, que le Pere Pierre Paul Navarro étoit dans la priſon de Ximabara. L'ordre vint enfin de le faire brûler vif. Ce Religieux (*a*) étoit allé fort jeune au Japon, où il arriva en 1585. il en apprit ſi facilement la Langue, que dès l'année ſuivante il la parloit, & qu'en très-peu de tems il fut en état de l'écrire auſſi élégamment que les plus habiles du pays. Les Royaumes de Naugato & de Bungo furent les lieux, où il travailla plus longtems; & comme il marchoit ſur les pas de l'Apôtre du Japon, on peut dire qu'il ſe remplit de ſon eſprit. La perſécution l'obligea enſuite à errer de Province en Province, & partout il fit des fruits infinis. Enfin il fut arrêté par un Domeſtique de BUN-

De Syn Mu. 2282.

(*a*) Le Pere NAVARRO étoit de Laino, petite Ville de Calabre.

GONDONO, Seigneur de Ximabara.

De J. C. 1622.

Ce Seigneur s'étoit vanté à l'Empereur qu'il n'y avoit point de Religieux dans ſes Terres, & il l'avoit fait en partie à deſſein d'empêcher qu'on ne les y recherchât; car il les eſtimoit: ainſi l'empriſonnement du Pere Navarro fut pour lui un double ſujet de chagrin; mais ſa peine augmenta beaucoup, quand il eut connu ſon Priſonnier. En effet on a écrit des choſes ſurprenantes de ce Miſſionnaire. Avec un talent rare pour le miniſtere auquel Dieu l'avoit élevé, il poſſédoit au ſouverain dégré celui de s'attirer l'eſtime & la confiance de ceux mêmes, qui ne goûtoient pas ſa doctrine. Il étoit néanmoins naturellement colere; mais il avoit ſi bien corrigé ce défaut, que ce qui paroiſſoit dominer en lui, étoit une douceur inaltérable. C'étoit le fruit d'une mortification héroïque; le ſaint Religieux avoit tourné contre lui-même ce que ſon caractere avoit de véhément; & tout le tems qu'il fut au Japon il ne quitta point la haire, dont on le trouva revêtu après ſa mort; mais Dieu,

De Syn Mu. 2282.

comme il arrive pour l'ordinaire, avoit récompenſé une ſi grande auſtérité de vie d'un don d'Oraiſon des plus ſublimes; il ſembloit habiter plus dans le Ciel, que ſur la Terre. De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

Bungondono le faiſoit ſouvent ſortir de ſa Priſon, ſous prétexte de l'interroger, mais en effet pour avoir le plaiſir de l'entretenir: les premieres converſations roulerent ſur la Religion, ſur l'établiſſement de l'Egliſe, ſur la converſion des Empereurs Romains; & le Seigneur de Ximabara fut ſi charmé de tout ce qu'il y apprit, qu'il témoigna un extrême chagrin de ce que l'Empereur ne connoiſſoit pas quels hommes il perſécutoit. Il fut beaucoup parlé dans les entretiens ſuivans des Conquêtes des Caſtillans & des Portugais dans les Indes & dans le Nouveau Monde: c'étoit alors au Japon la matiere du tems, & il n'étoit preſque plus poſſible de perſuader aux Grands Seigneurs Japonnois que les Miſſionnaires n'étoient point les avant-coureurs des Conquérans. Le Pere Navarro dit ſur tout cela des choſes ſi ſenſées, & ſi con-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

vainquantes, qu'aucun des Aſſiſtans n'eut rien à lui répliquer. Un Gentilhomme Chrétien ayant ouï dire à Bungondono, qu'il ne croyoit pas qu'on pût trouver, ni le repos de l'eſprit, ni le ſalut de l'ame, dans aucune Secte du Japon, il courut fort joyeux en faire part au Priſonnier; mais le Pere ſçavoit bien que ſon ſort ne dépendoit pas de ce Seigneur, & il répondit qu'il ne ſongeoit plus qu'à mériter la grace du martyre.

Ce zele de ſa propre perfection ne l'occupoit pourtant pas de ſorte, qu'il oubliât le prochain. Sa priſon ne déſempliſſoit point, il paſſoit tout le jour à prêcher & à confeſſer, & il partageoit la nuit entre la Priere, à laquelle il donnoit tout le tems qu'il pouvoit, & le repos. Il trouva même encore aſſez de loiſir pour mettre en Japonnois le Livre des loüanges de Marie, compoſéés en Italien par le Pere SPINELLI: enfin le vingt-troiſiéme d'Octobre l'Arrêt de ſa mort arriva de Jedo; on ne lui en parla que le premier de Novembre, qui avoit été choiſi pour

le jour de l'Exécution ; mais le Serviteur de Dieu ſçavoit par une voye bien ſûre qu'il devoit célébrer dans le Ciel la Fête de tous les Saints, & l'on fut fort ſurpris, lorſqu'après avoir dit la Meſſe de grand matin, on lui vit diſtribuer aux Fidéles tout ce qui lui reſtoit de Reliquaires, & d'autres choſes ſemblables, ſe défaire même de tout ce qui étoit à ſon uſage ordinaire, & prendre congé de tout le monde. De J.C. 1622. De Syn Mu. 2282.

Au bout de quelques heures on vint lui ſignifier ſa Sentence ; elle portoit que lui & trois Japonnois, qui avoient été arrêtez avec lui, ſeroient brûlez vifs. Ces trois hommes étoient un Catéchiſte, nommé CLEMENT, & deux Freres Jéſuites, dont l'un s'appelloit Denis FUGIXIMA, & l'autre Pierre ONIZUCA. L'Homme Apoſtolique écouta la lecture de ſa Sentence, comme une choſe, dont il étoit inſtruit, & qu'il attendoit avec impatience, & Bungondono, à qui on en fit le rapport, en fut ſi attendri, qu'il ne put retenir ſes larmes. Le Pere s'étoit retiré d'abord pour faire part à ſes amis de

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

l'heureuſe nouvelle, qu'on venoit de lui annoncer, & deux de ces Billets ſe ſont conſervez : l'un étoit adreſſé au Pere François PACHECO, alors Provincial des Jéſuites, & l'autre au Pere Matthieu de Couros, qui l'avoit été avant le Pere Pacheco. On voit dans l'un & dans l'autre que le feu céleſte conſumoit le cœur de ce généreux Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, avant que les flammes réduiſiſſent ſon corps en cendres : il ſoutint juſqu'au bout ce caractere d'héroïſme, & ſes Compagnons montrerent auſſi juſqu'à la mort une conſtance digne de la cauſe, qu'ils défendoient. Bungondono, qui avoit reçû ordre de préſider à l'Exécution, & qui ne ſe plaiſoit pas à voir ſouffrir des perſonnes, qu'il eſtimoit, avoit pris de bonnes meſures, pour empêcher qu'on ne prolongeât leur ſupplice, & en effet à peine eut-on mis le feu au bois, qu'ils furent étouffez par les flammes & par la fumée.

Je ne trouve pas qu'il y ait eu beaucoup de ſang répandu le reſte de cette année, ni les premiers mois

de la ſuivante. L'Empereur s'étant déchargé du ſoin des affaires ſur le Prince ſon fils, le fit revêtir par le Dairy du Titre de Xogun-Sama, & prit ou garda pour lui celui de Cubo-Sama. Le nouveau Monarque ne tarda pas à faire connoître qu'il haïſſoit encore plus les Chrétiens, que n'avoit fait ſon Prédéceſſeur; du moins ſa haine leur fut-elle beaucoup plus funeſte; mais l'occupation, que donna à toute la Cour le changement, dont je viens de parler, procura quelque relâche à l'Egliſe du Japon. Il eſt vrai que la plûpart des Miſſionnaires ſe virent dans le même tems ſur les bras une autre guerre, qui pour n'être pas ſanglante, ne leur fut pas moins ſenſible, & où, quel qu'en pût être le ſuccès, il n'y avoit qu'à perdre pour le Troupeau, qui leur étoit confié. Voici de quoi il s'agiſſoit.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

## §. II.

*Le Pere Collado paſſe en Europe, & pourquoi. Son caractere. Calomnies, qu'il débite contre les Jéſuites. De quelle maniere ils ſe défendent. Lettre attribuée au Pere Sotelo Franciſcain. Hiſtoire de ce Religieux. Preuves de la ſuppoſition de la Lettre.*

De J. C. 1622. De Syn Mu. 2282.

Peu de jours après la mort du Pere Navarro, un Vaiſſeau Eſpagnol, qui étoit dans le Port de Nangazaqui, mit à la voile pour s'en retourner aux Philippines, & le Pere Diego Collado, obligé de ſortir du Japon par l'ordre de ſes Supérieurs, profita de cette occaſion, pour aller donner à tout le monde Chrétien des nouvelles des Jéſuites, qui travailloient dans cet Empire. Qui n'eût cru qu'ayant vû brûler vifs en moins de trois mois, juſqu'à quatorze de ces Religieux, pour le nom de Jeſus-Chriſt, & ne pouvant ignorer que tous les autres s'expoſoient ſans ménagement au danger d'être traitez de la même maniere, comme en effet ils le furent preſque tous dans la

suite, il n'allât faire l'éloge d'une Compagnie, qu'il avoit connuë par son plus bel endroit? Mais le Japon n'eût pas été le plus bel endroit des Jésuites, si avec les croix, les feux, & les fosses, ils n'y eussent eu à souffrir tout ce que la calomnie a de plus odieux. Nous avons vû que depuis trente ans on ne les avoit pas épargnez de ce côté-là, mais leurs Calomniateurs, soit qu'ils se découvrissent, ou se tinssent cachez, ne leur avoient point paru jusques-là des Ennemis assez redoutables, pour mériter qu'ils se défendissent; & cette tranquillité, qui est la véritable preuve de l'innocence, avoit encore mieux fait leur Apologie, que les réponses de leurs Confreres des Indes & de l'Europe.

De J. C. 1622.

De Syn Mue 2282.

Ici le coup leur fut d'autant plus sensible, qu'il étoit porté par un homme, que le caractere dont il étoit revêtu rendoit respectable, qui leur faisoit une guerre ouverte, & qu'ils ne pouvoient prendre à partie, sans repousser un scandale par un autre; outre que la plûpart des choses, qu'on leur imputoit, sembloient

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

avoir pour garant un autre Religieux actuellement chargé de fers pour la Foi, & qui bientôt après fut couronné d'un glorieux martyre. D'ailleurs ils n'apprirent que par parties les Chefs de l'accuſation intentée contre eux, & ils ignorerent même toujours les plus conſidérables. Ce ne fut que trois mois après le départ du P. Collado, qu'ils ſçurent que ce Religieux avoit fait de grandes informations contre eux, qu'il avoit ſollicité pluſieurs perſonnes à les ſigner, & entr'autres le Pere Barthelemi GUTTIEREZ, Auguſtin, qui fut depuis Martyr; qu'il n'avoit pas même épargné les menaces, pour engager ce ſaint homme à appuyer ſes calomnies de ſon témoignage, & qu'il devoit préſenter au Souverain Pontife, au Roi Catholique, & au Conſeil des Indes, au nom de tous les Fidéles du Japon, un Mémoire rempli des plus atroces accuſations contre eux.

Quelque réſolution que ces Miſſionnaires euſſent priſe juſques-là, de ne point ſe défendre de pareilles calomnies, ils crurent qu'en cette

occaſion il ne leur étoit point permis de garder le ſilence. Mais deux choſes les embaraſſoient. La premiere, qu'ils ne ſçavoient pas, ainſi que je viens de le dire, tout ce que le Mémorial du Pere Collado devoit contenir; la ſeconde, que les Vaiſſeaux Portugais, qui ſeuls ſe trouvoient alors au Japon, étoient ſur le point de partir pour Macao, ce qui leur ôtoit les moyens de faire des informations juridiques pour leur défenſe. Enfin le Pere Pacheco leur Provincial prit le parti de dreſſer un petit Mémoire, dans lequel, ſans ſe plaindre & ſans accuſer perſonne, il ſe contenta d'atteſter, ſur ce qu'il y a de plus ſacré, le contraire de ce qu'on lui avoit dit des accuſations du Pere Collado; & parce que la briéveté du tems, & la rigueur de la perſécution ne lui permirent pas de faire ſigner cet Ecrit par tous les Religieux, qui étoient ſous ſes ordres, il ſe contenta de le faire ſouſcrire à douze, qui ſe rencontrerent à Nangazaqui, & aux environs; en attendant qu'il eût le loiſir & la commodité d'envoyer, s'il en étoit beſoin, une plus longue

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

De J. C. 1623. Apologie, & des témoignages plus juridiques & en plus grand nombre; il fit faire trois Copies authentiques de ſon Mémoire, & on en garde une à Rome dans l'Archive de la Compagnie; le Pere Bartoli, qui l'avoit entre ſes mains, lorſqu'il écrivoit ſon Hiſtoire, l'a rapportée en ſon entier, excepté qu'en certains endroits il s'eſt contenté, pour abréger, d'en prendre le ſens, & d'y faire quelques changemens légers dans les termes, & dans l'ordre. J'ai cru en devoir uſer de même, & pour les mêmes raiſons; on trouvera cet Ecrit à la fin de ce Volume.

De Syn Mu. 2283.

Il fut bientôt imprimé à Séville ſous les yeux du Pere Collado, qui n'oſa jamais s'inſcrire en faux contre ſon authenticité, & il produiſit l'effet, que nous verrons dans peu. Le Mémorial de ce Religieux fut quelque tems ſans paroître, mais il fut précédé d'une Lettre (a) attribuée au Pere Loüis Sotelo, qu'on prétendoit que ce Miſſionnaire avoit écrite dans ſa priſon

(a) Le Pere Luc Vvading n'avoit aſſûrément pas lû cette Lettre du Pere Sod'Omura,

d'Omura, & qui étoit dattée du vingtiéme de Janvier 1624. De J. C. 1623.

Ce Religieux, ainsi que nous l'avons dit, avoit été envoyé à la Nouvelle Espagne par ses Supérieurs, qui vouloient l'empêcher de retourner au Japon ; mais la qualité de Légat du Saint Siége, dont il assûroit qu'il étoit revêtu, en vertu d'un Bref, qui avoit été saisi avec ses autres Papiers, lui faisant croire qu'il n'étoit point soumis à ces mêmes Supérieurs, il s'évada du Méxique & repassa aux Philippines, sur la fin de 1620. Il s'y trouva fort embarassé ; il ne pouvoit douter que le Pere Commissaire de la Nouvelle Espagne, sitôt qu'il sçauroit son évasion, De Syn Mu. 2283.

telo, lorsqu'il en parle ainsi: *Scripsit Ludovicus Sotelus, dùm esset in vinculis, gravem, christianam, doctamque Epistolam ad Paulum pradictum summum Pontificem de statu rerum Japonicarum, de mittendis idoneis Operariis in vastissimam illam vineam, deque corrigendis quorumdam excessibus, per quos retardari videbatur illius Gentis conversio* : & il étoit bien peu au fait de ce qui regardoit Mazamoney, lorsqu'il avançoit que le Pere Sotelo avoit soumis ce Prince au joug de la Foi : *Voxii Regem Idatum Mazamonetum ad fidem reduxit.*

De J. C. 1623. n'écrivît aux Philippines & ne donnât ordre de le lui renvoyer : il étoit fort persuadé d'ailleurs que le Provincial des Philippines obéïroit ponctuellement au Commissaire, & le feroit embarquer par force. Pour parer ce coup, il s'adressa à D. JEAN CEVICOS, qui étoit alors Provisseur de l'Archevêché de Manile, & le pria d'obliger ceux, qui avoient ses Papiers, à les lui rendre, afin qu'il pût prouver qu'il étoit Légat du S. Siege, & qu'on n'étoit point en droit de s'opposer à son retour au Japon : mais Cevicos ne jugea pas à propos d'entrer dans cette affaire, où il ne voyoit pas assez clair.

De Syn Mu 1883.

Sur ces entrefaites l'Evêque de la nouvelle Ségovie, qui étoit Franciscain, & ami particulier du Pere Sotelo, passa par Manille, pour se rendre à son Diocèse. L'occasion étoit trop favorable au Missionnaire, pour n'en pas profiter, d'autant plus qu'en suivant le Prélat, il s'approchoit du Japon, & qu'il espéroit trouver dans la Province de CAGAYAN, où est la nouvelle Ségovie, des facilitez pour se rendre à sa che-

re Miſſion. Il partit donc en 1621. de Manile avec l'Evêque. Dès qu'on en fut informé dans cette Ville, le Provincial envoya deux Religieux munis d'un ordre du Gouverneur pour ſaiſir le Bâtiment; mais l'Evêque ne voulut pas ſouffrir qu'ils uſaſſent de violence contre un homme revêtu d'un caractere, qui l'autoriſoit à retourner au Japon. Ce qui eſt certain, c'eſt que le Pere Sotelo ſuivit le Prélat juſques dans ſon Diocèſe, qu'en 1622. il en partit déguiſé ſur un Bâtiment Chinois, & qu'au mois d'Octobre de cette même année il prit terre à Nangazaqui, où il fut ſaiſi preſque en débarquant. On l'enferma d'abord dans la Priſon de cette Ville, & peu de tems après il fut transféré dans celle d'Omura, d'où l'on prétendit qu'il avoit écrit la Lettre, que le Pere Collado publia ſous ſon nom, & dans laquelle on lui faiſoit dire contre les Jéſuites, & contre les Evêques du Japon des choſes ſi étranges, qu'on auroit peine à les croire, ſi elles avoient été écrites contre des Templiers dans le tems que cet Ordre fut aboli par Clement V.

De J. C. 1623.

De Syn Ma. 2283.

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

La Lettre eſt adreſſée au Pape Urbain VIII. qui n'étoit ſur le Trône Pontifical, que depuis cinq mois, lorſqu'elle fut écrite : premiere preuve de ſa ſuppoſition, n'y ayant point d'exemple qu'on ait fait le voyage de Rome au Japon en ſi peu de tems, & la choſe étant même moralement impoſſible. Mais cette preuve eſt la moindre de toutes, & jamais calomnie ne fut plus dénuée de vraiſemblance. Il ne faut que jetter les yeux ſur cet Ecrit pour être convaincu que ſon Auteur n'a jamais été au Japon, & il eſt d'ailleurs ſi violent, que les Proteſtans d'Allemagne n'ont pas cru qu'il pût être ſorti d'une autre plume, que de celle de Gaſpard SCIOPPIUS leur Compatriote, & le plus furieux Ecrivain de ſon ſiécle. Au reſte il y a bien de l'apparence que le Pere Luc VADING ne l'avoit pas lûë, du moins dans ſon entier, lorſqu'il a mis le Pere Sotelo à ce titre dans le Catalogue des Ecrivains de ſon Ordre. Il étoit trop ſage, pour faire honneur au ſaint Martyr d'un Ouvrage, qui lui ſeroit beaucoup plus de tort, qu'il

n'en a fait à ceux, qui y ſont ſi maltraitez.

De J. C. 1623.

Mais ce qui acheva de décréditer cette infame Satyre, c'eſt que le Pere Pierre Baptiſte Franciſcain, qui avoit été au Japon avec le Pere Sotelo, dont il connoiſſoit parfaitement le caractere, & qui y avoit eu un aſſez grand démélé avec les Jéſuites, interrogé s'il reconnoiſſoit le ſeing de ce Religieux, déclara juridiquement que ce ne l'étoit pas : & que Dom Jean Cevicos, dont nous avons parlé il n'y a pas longtems, ſe trouvant alors à Madrid, préſenta au Conſeil Royal des Indes un Mémoire, dans lequel il répondoit article par article à la Lettre du prétendu Sotelo, & en faiſoit voir l'extravagance, & la ſuppoſition d'une maniere, qui ne ſouffre point de replique ; d'autant plus que ce Docteur ayant été lui-même au Japon, étoit plus en état que perſonne de connoître la fauſſeté des faits avancez par le prétendu Sotelo. Cevicos fit plus, car la déclaration des douze Jéſuites du Japon lui ayant été préſentée dans

De Syn Mu. 2283.

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

le tems qu'il se préparoit à donner son Mémoire au Public, il la trouva si conforme à la vérité, qu'il la fit imprimer à la suite de son Ecrit, avec une attestation juridique qu'il y ajoûta. On trouvera à la fin de ce Volume la réponse de Cevicos à la Lettre du faux Sotelo. Cette Piece renferme plusieurs traits historiques, qu'on verra avec plaisir, mais il m'a paru nécessaire de donner ici en peu de mots un précis de l'une & de l'autre.

Les calomnies, dont la Lettre est remplie, se rapportent à quatre chefs; sçavoir, 1°. Les oppositions formées par les Jésuites à la nomination du Pere Sotelo à l'Evêché, à son Sacre, & à son retour au Japon. 2°. Les scandales, qu'ils y causoient par leur mauvais exemple, & par leur doctrine pernicieuse. 3°. Les vexations, qu'ils faisoient aux autres Religieux. 4°. Les causes de ces désordres, avec les remedes, qu'il y falloit apporter, au jugement de l'Auteur. Or voici ce que Cevicos répond sur chacun de ces Articles.

I. Sur le premier il fait voir que ce fut le Conseil d'Espagne, qui em-

pêcha le Sacre du Pere Sotelo, non en faveur des Jéſuites, ou à leur ſollicitation, mais par des raiſons, qui regardoient les intérêts du Roi. Il ajoûte, que ni les Jéſuites, ni tous les autres Religieux, quand ils ſe ſeroient joints pour faire lever cet obſtacle, n'en ſeroient pas venus à bout avec tout leur crédit : Que ſi les premiers témoignerent en cette occaſion, qu'il n'étoit point à propos dans les conjectures préſentes, qu'on laiſſât aller aucun Evêque au Japon, ſoit de leur Compagnie, ſoit d'un autre Ordre, c'étoit avec très-grande raiſon, qu'ils parloient de la ſorte, ainſi qu'on en peut juger par les remontrances, que les autres Religieux venoient de faire au Roi dans un Mémorial ſur les affaires de la Miſſion : Que ce furent après cela les propres Supérieurs du Pere Sotelo aux Philippines, qui s'oppoſerent toujours à ſon retour dans le Japon, & que pour ce ſujet ils eurent d'aſſez grands démélez avec lui, ſans que les Jéſuites y euſſent aucune part, que celle d'en être ſpectateurs, comme le fut Cevicos, & tous les

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

De J. C. 1623. Habitans de Manile; de quoi il donne pour garants, & des Religieux du même Ordre, que ce Pere, & plusieurs autres perſonnes, qui en furent témoins oculaires, & qui ſe trouvoient actuellement à Madrid dans le tems, qu'il y donna ce Mémoire au Conſeil Royal des Indes.

De Syn Mu. 1283.

II. Pour ſecond chef d'accuſation, la Lettre décrit la vie édifiante des autres Religieux du Japon, dont la pauvreté, l'humilité, l'auſtérité paroiſſoient dans leur conduite & dans leurs maximes; pendant que les Jéſuites tout occupez de leur trafic, y vivoient avec le faſte, qui accompagne l'abondance, & y enſeignoient une doctrine conforme au déreglement de leurs mœurs: ce qui donnoit occaſion aux Infidéles de dire, qu'il y avoit deux Dieux parmi les Chrétiens; l'un riche & puiſſant, qui étoit celui des Jéſuites; l'autre pauvre & humble, que prêchoient les autres Religieux. Sur cela Cevicos fait remarquer, comme une bévûë ridicule, & une preuve manifeſte de la ſuppoſition de la Lettre, qu'on y faiſoit

parler le Pere Sotelo de même, que si, lorsqu'elle fut écrite, tous les Religieux eussent encore été au Japon, chacun avec l'habit de son Ordre; au lieu que le Pere Sotelo sçavoit bien qu'il n'avoit osé y entrer, qu'en habit séculier, & que depuis plus de dix ans nul Missionnaire n'y avoit pû demeurer que déguisé. A quoi Cevicos ajoûte qu'avant cette persécution, lorsqu'il étoit lui-même au Japon, & que tous les Religieux y vivoient dans leur propre habit, il n'avoit remarqué nulle différence entre les Jésuites, & ceux des autres Ordres, que celle qu'on y voyoit à Madrid: que c'étoit aussi un sentiment public, fondé sur l'expérience, & qui avoit passé en proverbe dans l'Espagne, que les Jésuites d'une Province se conduisoient de la même maniere que ceux des autres; & qu'ainsi la conduite, qu'on leur voyoit tenir à Madrid, devoit faire juger de celle, qu'ils tenoient au Japon; si ce n'est qu'on veüille croire, dit Cevicos, que ceux d'entre eux, qui vont s'exposer au Martyre, pour pouvoir travailler à la conver-

De J. C. 1623.

De Syn Mur. 2283.

De J. C. 1623. De Syn Mu. 2283.

sion des Infidéles, ſont tellement abandonnez de Dieu, qu'en mettant le pied dans le Japon, ils perdent tout d'un coup & le ſens & la conſcience, juſqu'à oublier les véritez les plus communes du Chriſtianiſme, ou à pratiquer & enſeigner tout le contraire de ce qu'ils ſçavent. Quant à leur trafic du Japon, duquel on a tant parlé, la vraye cauſe des bruits, que l'on en faiſoit courir, n'étoit, ſelon Cevicos, que la jalouſie de quelques gens intéreſſez, à qui l'envie d'être ſeuls Maîtres de tout le commerce, ou quelques reſſentimens particuliers, avoient fait inventer les contes extravagans, qui s'en étoient répandus dans les Indes, & juſques dans l'Europe.

III. Le troiſiéme chef d'accuſation contre les Jéſuites, ſur quoi roule la plus grande partie de la Lettre, regarde la perſécution, qu'on dit qu'ils faiſoient aux autres Religieux, les pourſuivant partout, pour les troubler dans leurs fonctions; défendant aux Chrétiens de ſe mettre de leurs Confréries, & abuſant des pouvoirs de l'Evêque, pour excom-

unier publiquement les uns & les tres, au grand ſcandale, non ſeulement des Néophytes, mais encore s Infidéles, qui prenoient de là caſion de mépriſer notre ſainte oi, & d'en faire des railleries. A oi Cevicos répond, qu'il n'y a en de plus inſenſé, que de faire ire à des gens, qui ne l'étoient pas, ous ces mouvemens & toutes ces ſultes, à la vûë même des Idolâes, dans un tems, où la perſécuon étoit ſi terrible, que nul Miſonnaire, ſoit des Jéſuites, ſoit les autres Ordres, n'oſoit paroître, que de nuit, & à la dérobée ; la plûpart étant contraints de demeuer cachez tout le jour dans des lieux outerrains, ou dans les Forêts, ainſi qu'il eſt marqué dans la Lettre même du faux Sotelo : Que ſi avant a perſécution il y avoit eu quelque différend entre les Miſſionnaires du Japon, au ſujet des Bulles du Pape, qui les regardoient, & auſquelles les Jéſuites croyoient qu'on étoit obligé de ſe ſoumettre, il falloit, avant que de condamner les derniers, examiner ſi la raiſon étoit de

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

De J. C 1623. De Syn Mu. 2283.

leur côté, ou si elle étoit de l'autre : Que ces Bulles obligeant tous les Réguliers des Indes, & en particulier ceux du Japon, conformément aux Décrets du Concile de Trente, à prendre l'approbation de l'Evêque Diocésain, & ceux-ci refusant tous, non seulement de la demander, mais même de l'accepter, parce qu'ils prétendoient, en vertu de leurs privileges, n'en avoir pas besoin ; que si cela produisoit quelques contestations, la faute n'en devoit pas tomber sur l'Evêque du Japon, sur l'Administrateur de l'Evêché, sur les Grands Vicaires, ni sur les autres Jésuites. Voilà sans doute, ajoûte-t'il, une accusation bien étrange faite à un Souverain Pontife : Saint Pere, vos Prédécesseurs ont ordonné suivant le Concile de Trente, que tous les Réguliers, qui travaillent aux Indes & au Japon, reçoivent les pouvoirs de l'Ordinaire ; nous n'avons pas cru devoir déférer à ces ordres, parce qu'ils sont contraires à nos Privileges, & les Jésuites nous troublent dans nos fonctions, parce que nous ne voulons pas dépendre en cela de

leur Provincial, qui eſt Adminiſtrateur de l'Evêché. Cependant cette accuſation, toute extraordinaire qu'elle eſt, a été jugée par l'Auteur *de la Morale pratique des Jéſuites* très-propre à rendre ces Peres odieux. Mais comme tout eſt bon à un Calomniateur, l'Auteur de la Morale pratique n'a pas aſſez d'anathêmes pour en accabler quelques Jéſuites du Mexique, qu'il ſuppoſoit fauſſement avoir été par rapport à l'Evêque de la Ville des Anges dans le même cas, où les Religieux Mandians étoient au Japon à l'égard de l'Evêque de ces Iſles & de ſes Grands Vicaires; comme ſi cet Evêque & les Grands Vicaires Jéſuites n'avoient pas eu autant de droit qu'un Evêque du Mexique d'exiger qu'on prît leurs pouvoirs, & que les Privileges des uns & des autres ne fuſſent pas les mêmes: ou que l'Ordonnance d'un Evêque particulier dût avoir plus de force, que les Bulles expreſſes des Papes.

De J. C. 1623.

De Syn. Mu. 2283.

IV. Comme tout le déſordre de l'Egliſe du Japon, ſi on en croit le prétendu Pere Sotelo, venoit de ce

qu'elle n'avoit qu'un ſeul Evêque ; qui étoit Jéſuite, & qui faiſant ſon ſéjour à Macao, abandonnoit à des perſonnes violentes & intéreſſées le ſoin de ſon troupeau, l'unique remede à tant de maux, diſoit la Lettre, étoit d'envoyer dans ces Iſles au moins quatre Evêques, un de chaque Ordre ; de les obliger tous à y entrer en perſonne, & de leur partager à chacun leur diſtrict, pour ôter tout ſujet de diſputes, ſoit entr'eux, ſoit entre leurs Miſſionnaires. Sur quoi Cevicos fait premierement l'Apologie de l'Evêque du Japon touchant ſa réſidence à Macao, dont on lui faiſoit un crime. Il montre donc par des preuves évidentes, priſes des circonſtances du tems, qu'il n'étoit ni expédient, ni même poſſible dans l'état, où étoient les choſes, que ce Prélat mît le pied au Japon : parce que les Portugais ne lui permettroient jamais d'y paſſer, & que l'Empereur du Japon ne pouvant manquer d'en être bientôt informé, ce ſeroit l'irriter de nouveau, & achever de ruiner avec le commerce de Macao, les affaires du

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

ıriſtianiſme. Par les mêmes rai- De J. C. 1623.
ıs Cevicos fait voir l'illuſion de
xpédient propoſé par le faux So- Du Syn. Mu. 2283.
o, parce que, non ſeulement il
ɔit impratiquable dans les conjec-
es préſentes, mais encore, que
and il n'eût été ni impoſſible, ni
ngereux, il ne falloit pas eſpérer,
'aucun de ces Religieux de l'O-
nt pût jamais ſe réſoudre à deman-
r, ni à recevoir l'approbation d'un
êque, fût-il de leur Ordre: ayant
ıs proteſté d'un commun accord,
'ils abandonneroient plutôt tou-
les Miſſions, que de renoncer
ıſi à leurs prétendus Privileges.

## §. III.

*ecret du Roi d'Eſpagne à ce ſujet. Impoſture du Pere Collado au ſujet du Mémoire de Dom Jean Cevicos. Ce Religieux préſente un Mémorial contre les Jéſuites. Brefs du Pape Urbain VIII. aux Chrétiens du Japon, & de quelle maniere ce Pontife y parle des Jéſuites. Le Pere Vieyra à Rome, conduite qu'il y tient.*

Telle eſt en ſubſtance la réponſe

De J. C. 1623. — De Syn Mu. 2283.

du Docteur Cevicos, dont le témoignage eut tout l'effet que l'Auteur pouvoit ſouhaiter : car après que le Roi Catholique Philippe IV. eut vû & fait examiner dans ſon Conſeil le Mémoire de cet Eccléſiaſtique & la Lettre attribuée au Pere Sotelo, Sa Majeſté rendit le Décret ſuivant. » Ayant été informé que » depuis qu'il eſt entré des Religieux » de divers Ordres dans le Japon, » la prédication de l'Evangile n'y a » pas eu le même ſuccès, que par » le paſſé, lorſqu'il n'y avoit dans » ces Iſles, que ceux de la Com- » pagnie de JESUS, leſquels mar- » chant ſur les traces de Saint Fran- » çois Xavier, qui a donné com- » mencement à la converſion de » ces Peuples, ont rendu un ſervi- » ce particulier à notre Seigneur ; & » qu'au contraire la maniere d'agir » de certains Religieux a fait naître » des jalouſies entre les Ordres, » d'où s'eſt enſuivi, non ſeulement » que l'Evangile a perdu de ſon cré- » dit, mais qu'on a pris delà occa- » ſion de les chaſſer de ce Royau- » me, ordonnant de griéves peines

contre ceux, qui y rentreroient. Les avis & les relations, que nous avons eu de toutes ces choſes, ayant cauſé en nous le juſte reſſentiment, que peuvent imaginer ceux, qui connoiſſent notre affection pour le plus grand ſervice de Dieu, & pour la propagation de la ſainte Foi Catholique, nous avons ordonné qu'il ſe fît une Aſſemblée de ceux de nos Miniſtres, qui ont le plus de zele, d'expérience, de lumieres & d'autorité; afin qu'on y délibérât ſur les moyens les plus convenables, pour recouvrer le crédit, qu'on a perdu en ce Pays-là, & qu'on y prît des réſolutions utiles pour l'avenir, en vûë de l'agrandiſſement de la ſainte Egliſe. Après donc avoir fait faire là-deſſus diverſes conſultations dans cette Aſſemblée, nous avons réſolu par l'avis commun & uniforme de tous, que d'ici à quinze ans, plus ou moins, ſelon que l'état des affaires le demandera pour l'avantage de la Religion, il ne doit paſſer aucun Religieux au Japon, ni pour y

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

De J. C. 1613. De Syn Mu. 283.

» prêcher, ni pour quelqu'autre ſu-
» jet que ce ſoit, excepté ceux de la
» Compagnie de JESUS; ordonnant
» que l'Evêque du Japon y entrera,
» s'il eſt poſſible; ou, ſi l'état des
» affaires ne le permet pas, qu'il fe-
» ra ſa réſidence à l'endroit le plus
» proche, d'où il puiſſe mieux s'ac-
» quitter des obligations de ſa char-
» ge, &c.... Nous voulons auſſi,
» en conſéquence du préſent Décret,
» qu'on demande à Sa Sainteté en
» notre nom, qu'elle faſſe expédier
» les Brefs néceſſaires pour cet effet,
» & que l'on faſſe toutes les dépê-
» ches qu'il faudra. Fait à Madrid
» le ſixiéme de Juin 1628.

Le Pere Collado étoit en Eſpagne, lorſque Cevicos y fit imprimer ſon Mémoire, il n'y repliqua rien pour lors; il n'avoit point publié ſon Mémorial, & il ne ſe déclaroit pas encore auſſi hautement qu'il fit dans la ſuite. Mais dès qu'il ſçut le Docteur arrivé au Mexique, il s'inſcrivit en faux contre le Mémoire, & n'eut point de honte de publier que c'étoit une Piece fabriquée par les Jéſuites de Séville. On ſe

iocqua de cette accuſation, qui
:noit après coup, & à laquelle on ne
ouvoit donner créance, ſans ſup-
oſer les Jéſuites auſſi inſenſez, qu'il
ouloit les faire croire méchans. En
fet il citoit un déſaveu de Cevicos
it au Méxique de ſon Mémoire, &
on voyoit à la tête de ce Mémoire
nprimé une Lettre de l'Auteur à
om Antoine MORENO grand Pi-
te de la Maiſon du Roi Catholi-
ue, où il lui marquoit que c'étoit à
ſollicitation, qu'il l'avoit rendu
ublic, & qu'il le lui envoyoit im-
rimé tel mot à mot qu'il l'avoit
réſenté au Conſeil Royal des Indes.
r Dom Antoine Moreno auroit-il
uffert qu'on eût oſé employer ſon
om dans une falſification ſi mani-
ſte? D'ailleurs le prétendu déſaveu
e Cevicos n'a jamais été vû nulle
art, quelque défi qu'on ait fait de le
roduire, tandis que le Mémoire de
evicos & l'Acte des douze Jéſuites
u Japon paroiſſoient en public avec
approbation même des Peres Do-
inicains; & l'on ne comprend pas
omment un Ecrivain moderne (*a*)

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

(*a*) Echard *Scriptores Ordinis Prædicatorum cenſiti.*

De J. C. 1623. a eu l'assûrance de revenir sur la déclaration de Cevicos contre un Mémoire, si inconteſtablement avoüé de l'Auteur, imprimé par ſes ſoins, & approuvé par des Religieux de l'Ordre, dont étoient cet Ecrivain, & le Pere Collado.

De Syn Mu. 2183.

Cependant le mauvais ſuccès de la Lettre attribuée au Pere Louis Sotelo ne découragea point l'Accuſateur des Jéſuites : en 1633. il préſenta & publia contre eux un Mémorial, lequel méritoit de partir de la même plume, qui avoit enfanté la Lettre : auſſi eut-il le même ſort. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces deux Ecrits, dont on vouloit que l'un ſervît d'appui & en quelque maniere de preuve à l'autre, ſe contrediſent dans pluſieurs articles eſſentiels, de ſorte qu'on ne vit jamais mieux qu'en cette occaſion l'iniquité, ſuivant l'oracle du Prophete (*a*) ſe démentir elle-même. D'ailleurs toute la conduite de l'Auteur d'une ſi indigne trame, & ſurtout ſes violences exercées contre ſes propres Freres, l'ont dans la ſuite tellement

(a) *Mentita eſt iniquitas ſibi.* Pſ. 26. 12.

écrié, que ſon Mémorial n'a jamais
erſuadé que ceux, qui cherchoient
ans ces différends entre les Catho-
ques, des armes pour combattre
Égliſe Romaine, & des argumens
our décréditer ſes Miniſtres. Nous
vons vû ce que le Conſeil du Roi
'Eſpagne conclut des troubles,
u'avoit cauſez la Lettre du préten-
u Sotelo; les invectives, dont le
'ere Collado remplit Rome contre
:s Jéſuites, en 1625. & dont le
Iémorial, qu'il publia huit ans
près en Eſpagne, n'eſt qu'une répé-
tion, firent à peu près la même
mpreſſion ſur le Pape Urbain VIII.
:quel répondant l'année ſuivante
626. aux Lettres, que pluſieurs
Chrétiens avoient écrites à Paul V.
ar le Pere Vieyra, ne craignit point
le s'y faire le Panegyriſte des Jé-
uites.

De J. C. 1623.

De Syn. Mu. 2283.

Ce Pontife, après avoir dit aux
Chrétiens d'Arima, que s'il ne fal-
oit que ſon ſang, pour aſsûrer leur
alut, il le répandroit avec joye,
ijoûte: » A notre défaut nous vous
» envoyons des troupes de Prêtres,
» qui altérez du Martyre, & non

De J. C. 1623. » pas de votre or, quittent leur Pays & leur Famille, afin que l'Orient reconnoiſſe combien l'Egliſe Romaine a votre ſalut à cœur . . . (a)

De Syn Mu. 2283. » Nous ſommes très-aiſes, dit-il aux » Chrétiens de Farima & de quatre » autres Royaumes, de la grande » conſolation, que vous apportent » les Prêtres de la Compagnie de » JESUS, dont vous devez recon- » noître le zele par toutes ſortes de » bons offices & de marques de » reſpect. Vous pouvez juger par-là » combien vos ames ſont cheres à » l'Egliſe Romaine, puiſque pour » vous procurer la liberté des En- » fans de Dieu, elle vous envoye » des Prêtres ſçavans & d'une ver- » tu peu commune, qui changent » leur patrie en des lieux d'exil, &

(a) *Gaudemus tanto vobis ſolatio eſſe Sacerdotes Societatis* JESU, *quorum caritatem debetis certè omni officiorum genere & grati animi cultu remunerare. Hinc enim conjicere poteſtis, quàm pretioſæ animæ veſtræ habeantur in Romanâ Eccleſiâ; ad eas enim redimendas iſthùc mittuntur Sacerdotes litteris exculti, qui patrias exiliis mutant, & per naufragantis Oceani minas ad eos partus navigant, ubi omni tempeſtate crudeliorem ſævire ſciunt iram Tyrannorum.*

ne craignent point de s'expoſer ſur un Ocean toujours irrité & fameux par ſes naufrages, pour arriver à des Ports, où la rage des Perſécuteurs eſt encore plus furieuſe, que les plus violentes tempêtes.... Nous nous réjoüiſſons, porte le Bref adreſſé aux Fidéles de Deva & d'Oxu, de ce que les travaux de notre bien-aimé Fils Jerôme de Angelis ſont ſi utiles à cette Egliſe.... notre bien-aimé Fils Sebaſtien Vieyra, dit le Pere commun aux Chrétiens de Méaco, d'Ozaca, de Sacai & de Fucimi, retourne vers vous auec un nouveau renfort d'Ouvriers, & quoiqu'il ait à paſſer au travers de mille dangers, il ſe ſent attiré par la fureur des Perſécuteurs, bien loin d'en être effrayé.

De J. C. 1623.

De Syn Mus 2283.

Le Pere Vieyra, dont parle Urbain VIII. dans le dernier de ces Brefs, fut envoyé à Rome par ſes Supérieurs cette même année 1623. pour informer ſon Général & le Souverain Pontife de l'état, où ſe trouvoient les affaires du Japon, &

De J. C. 1623. quoique porteur de Lettres des Chrétiens des Egliſes les plus diſtinguées du Japon, ne s'étoit point donné pour député de ces Egliſes. Auſſi, ni lui, ni ces Fidéles ne ſongeoient-ils point à ſe plaindre de perſonne, mais uniquement à repréſenter au Vicaire de Jeſus-Chriſt, les beſoins, qu'ils avoient de ſon aſſiſtance. Nous verrons dans ſon tems quel fruit il retira de ſon voyage, mais je ne ſçaurois finir cet Article ſans faire une réflexion, qui ſe préſente ici bien naturellement. Si le Pere Collado, & le prétendu Sotelo n'avoient fait contre les Jéſuites du Japon que quelques accuſations vagues, comme en ont de tout tems uſé à l'égard de ces Religieux, les Ennemis de l'Egliſe, & leurs Ennemis particuliers, leſquels ne ceſſent point de les repréſenter comme des ambitieux, qui veulent dominer partout, & des intriguans, qui ſe mêlent de toutes ſortes d'affaires, on pourroit juger que le Souverain Pontife & le Roi Catholique, perſuadez qu'on ne pouvoit les rappeller du Japon, ſans cauſer quelque trou-

De Syn Mu. 283.

ble

e dans cette Egliſe auroient fer- De J. C. 1623.
é les yeux ſur des défauts, qui ne
s empêchoient pas d'y être utiles, De Syn Mu. 2283.
rtout dans un tems, où il n'étoit
ıs aiſé de les remplacer, en leur ſub-
ıtuant des Ouvriers ſçavans dans
langue du Pays, & qui euſſent la
›nnoiſſance néceſſaire du génie &
es manieres de ſes Habitans. Mais
eut-il entrer dans l'eſprit de gens
nſez qu'Urbain VIII. & ſes Car-
inaux, que Philippes IV. & ſon
onſeil, s'ils avoient ſeulement ſoup-
›nné ces Miſſionnaires d'être véri-
ıblement cauſes de la perſécution
u Japon, de ſcandaliſer cet Em-
ire par leurs mauvais exemples &
ur pernicieuſe doctrine, & de ne
y occuper que du commerce, &
maltraiter les autres Religieux ;
on ſeulement n'euſſent pas em-
loyé toute leur autorité pour les
n faire ſortir, mais euſſent porté la
›ibleſſe, & la prévarication juſqu'à
ur donner les plus magnifiques
loges, & à vouloir qu'ils y reſtaſ-
nt ſeuls ? Mais c'eſt de tout tems
ue l'atrocité des calomnies, dont
n a voulu les noircir, a fait leur juſ-

tification. Je reviens à des objets plus édifians.

De J. C. 1623.

## §. IV.

De Syn Mu. 2283.

*Les Anglois & les Hollandois assiégent Macao, & quoiqu'ils en levent le Siége, ils font beaucoup de tort aux Portugais. L'Empereur fait de rigoureuses recherches des Chrétiens, & avec quel succès. Un Seigneur Chrétien est arrêté. Belle action du Pere de Angelis. Un Pere Franciscain est mis en prison. L'Empereur fait brûler vifs à Jedo cinquante Chretiens. Autres Martyrs. Inhumanité exercée envers de petits Enfans.*

A peine le Pere Vieyra étoit parti du Japon pour les raisons, que j'ai dites à la fin du Livre précédent, que neuf ou dix Religieux de différens Ordres y entrerent heureusement, sans être reconnus. Mais la joye, qu'avoit causée aux Fidéles & aux Missionnaires un renfort si considérable d'Ouvriers, fut bientôt altérée par de fâcheuses nouvelles qu'on apprit de Macao. Les Anglois & les Hollandois joints ensemble avoient

enû longtems cette Ville aſſiégée, & quoiqu'ils euſſent été contraints le lever le Siége, elle ne ſe trouva oint en état d'envoyer cette année on grand Navire de Commerce à Nangazaqui, ce qui fit un très-grand ort aux Portugais ; les Hollandois ui étoient au Japon n'ayant pas anqué une ſi favorable occaſion e faire remarquer aux Japonnois, u'ils ne devoient plus compter déormais ſur une Nation, dont ils voient d'ailleurs tant à craindre les mbitieux projets.

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

D'autre part le nouvel Empereur t faire une recherche ſi exacte des hrétiens & des Miſſionnaires dans s Provinces voiſines de Jedo, qu'en ès-peu de tems les Priſons ſe trourent remplies. Un des premiers l'on arrêta, fut un Seigneur allié à Famille Impériale. Il ſe nommoit an FARA MONDO, & il y avoit ja biens des années, que par ſa nſtance, & par ſa fermeté au miu des plus indignes traitemens, il oit l'admiration & l'exemple de ute l'Egliſe du Japon. Il avoit é banni en 1612. depuis l'Empe-

reur l'avoit rappellé ; mais ſur le re-
De J. C. 1623. fus qu'il fit de nouveau d'adorer les
Dieux de l'Empire, on lui coupa les
De Syn Mu. 1283. extrémitez des pieds & des mains, on lui imprima ſur le front une Croix avec un fer rouge, on le chaſſa de Jedo, & on défendit à quiconque de lui donner retraite. Quelque tems après un Valet, qu'on lui avoit laiſſé, & dont il ne ſoupçonnoit point la fidélité, alla déclarer au Gouverneur de la Ville Impériale que ſon Maître y étoit retourné. Il ajoûta qu'il y avoit à Jedo pluſieurs Religieux, & il lui en nomma deux, qui étoient le Pere François GALVEZ Franciſcain, & le Pere Jérôme de Angelis.

Sur cet avis le Gouverneur envoya arrêter Fara Mondo, & viſiter toutes les maiſons ſuſpectes. Le Pere de Angelis ne l'eut pas plutôt appris, qu'il ſortit de la ſienne, & à peine en étoit-il dehors, que les Gardes du Gouverneur y entrerent ; mais parce qu'ils avoient de violents ſoupçons que le Miſſionnaire y avoit logé, ils en emmenerent le Maître, qui étoit un vertueux Chrétien nom-

né Leon TAKEIA, avec toute sa famille. Ils ne balancerent pas à se déclarer Chrétiens, mais ce n'étoit pas tout ce qu'on vouloit sçavoir d'eux, & jusqu'alors, ainsi que je l'ai déja remarqué, la qualité de Chrétien n'étoit pas toujours un titre suffisant pour être traité en criminel. On leur demanda en quel lieu le Pere de Angelis s'étoit retiré, & sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'en sçavoient rien, Takeia fut appliqué à la question. Il la souffrit longtems, sans qu'on en pût rien tirer: à la fin il craignit de succomber à la violence des tourmens, & demanda du tems, pour réfléchir sur ce qu'on souhaitoit de lui. On le lui accorda, mais le Pere de Angelis, qui fut bientôt instruit de ce qui se passoit, ne crut pas devoir exposer cet homme à commettre une infidélité, & alla sur le champ se livrer lui-même.

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 1282.

Il fit part de sa résolution aux Fidéles, qui mirent tout en usage pour le détourner de son dessein, & qui voyant qu'ils ne gagnoient rien, s'offrirent à l'accompagner chez le Gouverneur. Le Serviteur de Dieu

De J. C. 1623. leur dit qu'il n'étoit ni de la prudence, ni de l'intérêt de la Religion de faire une démarche de cet éclat, & leur conseilla d'attendre avec une

De Syn Mu. 2283. réfignation parfaite aux ordres du Ciel, & sans faire aucune indiscrétion, que la Providence décidât de leur sort. Il vouloit même que le Frere Simon JEMPO son Compagnon demeurât caché, puisqu'il n'avoit point été fait mention de lui, mais ce bon Religieux n'y voulut jamais entendre, & le Pere fut obligé de consentir qu'il ne le quittât point. Ils allerent donc ensemble chez le Gouverneur de Jedo, revêtus de leur habit de Religion. Ce Seigneur fut fort surpris d'une telle visite. Mais il le fut bien davantage du discours, que lui tint le Missionnaire. » Seigneur, lui dit le Pere; il y a » vingt-deux ans que je suis venu » d'Italie dans ces Isles pour instrui» re des véritez éternelles les Japon» nois, dont on m'avoit extrême» ment vanté le bon esprit & l'excel» lent naturel. J'ai compté pour » rien les fatigues & les périls insé» parables d'une pareille entreprise,

ou plutôt ils n'ont ſervi qu'à animer mon courage ; & la mort, ſi j'ai le bonheur de la ſouffrir pour une ſi belle cauſe, ſera le comble de mes vœux. Me voici entre vos mains, prêt à tout ce qu'il vous plaira ordonner de moi. « Il n'étoit pas beſoin d'un long interrogatoire, après une confeſſion ſi nette & ſi préciſe ; le Gouverneur ne laiſſa pourtant pas de faire aux deux Religieux bien des queſtions, apparemment ſur les endroits, où ils avoient accoutumé de ſe retirer ; après quoi il les envoya dans deux Priſons ſéparées.

De J. C. 1625.

De Syn Mu: 2283.

L'allarme fut alors ſi grande dans toute la Ville, que le Pere François Galvez ne s'y croyant pas en ſûreté, en ſortit, & ſe retira dans une Bourgade voiſine nommée CAMACURA; il ne s'y arrêta pas même longtems, mais de quelque diligence qu'il uſât pour ſe dérober à ceux, qui le cherchoient, il fut enfin découvert. On ſaiſit en même tems pluſieurs perſonnes de toutes conditions, & pour ſçavoir tous ceux, qui logeoient des Miſſionnaires, on

De J. C. 1623. promit de grandes récompenſes à quiconque les feroit connoître, ce qui réüſſit au-delà même de ce qu'on avoit eſpéré. On publia enſuite un Edit, qui ordonnoit à tous les Particuliers de déclarer quelle Secte ils profeſſoient, & cela s'exécuta avec une ſi rigoureuſe exactitude, que pluſieurs furent contraints de ſortir du Pays. On les voyoit par Troupes errer dans les Campagnes, expoſez à toutes les miſeres, qu'entraîne la plus extrême indigence, & dans un état à faire compaſſion à leurs Ennemis mêmes.

De Syn Mu. 283.

Cependant le Pere de Angelis ne rencontra dans ſa paſſion que huit Infidéles, qu'il convertit & baptiſa. SonCompagnon trouva plus de bien à faire dans la ſienne, & il eut la conſolation de conférer le Baptême à quarante Idolâtres; il eut apparemment fait une plus abondante récolte, mais on ne lui en donna pas le tems. Le Cubo-Sama étant venu à Jedo, on l'inſtruiſoit de toutes les découvertes, qu'on venoit de faire : il ne voulut point prononcer ſur le ſort des Priſonniers, & renvoya

affaire à l'Empereur ſon Fils, qui ſur
: champ condamna cinquante per- De J. C. 1623.
ɔnnes au feu. Le quatriéme de Dé-
:mbre de grand matin, on leur ſi- De Syn Mu. 2283.
nifia leur Sentence, qui devoit
:re exécutée le même jour. On leur
it la corde au cou, & on les ſépa-
ı en trois bandes. A la tête de la
remiere étoit le Pere de Angelis,
ıonté ſur un méchant cheval, &
ortant ſur ſes épaules un Ecriteau,
ù étoit l'Arrêt de ſa mort en gros
aracteres; Simon Jempo, ſon Com-
agnon, Léon Takeia ſon Hôte,
c quatorze autres Chrétiens ſui-
oient à pied. Le Pere Galvez con-
luiſoit la ſeconde: il étoit auſſi à
heval, & ſuivi de ſeize Chrétiens,
ɔarmi leſquels étoit un brave Gen-
ilhomme nommé Hilaire MANGA-
AYEMON avec ſa femme. Jean Fa-
a Mondo, dans le même équipage
que les deux Miſſionnaires, condui-
oit la troiſiéme. Grand nombre de
ɔoldats les environnoient de toutes
ɔarts, & on les mena aïnſi hors de
a Ville dans un lieu fort propre à
:ontenir la multitude infinie de peu-
ɔle, qui étoit accouruë à un Spec-

tacle, assez nouveau encore dans
De J. C. 1623. ces quartiers-là.

Toute la Cour s'y trouva, & les
De Syn Mu. 1283. Princes & Seigneurs avoient fait retenir des places sur une hauteur, qui commandoit le lieu de l'Exécution; Dieu permettant pour la gloire de ses Serviteurs que presque tout ce qu'il y avoit de grand dans l'Empire fût témoin de leur constance. Fara Mondo, & les deux Religieux Prêtres furent laissez à cheval durant le supplice des autres, & ne furent attachez à leurs poteaux, qu'après qu'ils eurent tous expiré. La joye & la constance, que firent paroître ces généreux Chrétiens au milieu des flammes, rendirent un témoignage fort glorieux à la Religion, & les Infidéles se retirerent en avoüant que les forces de la nature n'alloient point jusques-là. Tous les corps des Martyrs demeurerent trois jours & trois nuits au lieu même, & dans la même posture, où chacun d'eux étoit mort, gardez par une bonne sentinelle, & l'on voyoit auprès du Corps-de-Garde un Ecrit en gros caracteres, qui portoit: *ceux-ci ont été brû-*

L, *parce qu'ils étoient Chrétiens.* Les ardes s'étant enfin retirez, les Fiéles enleverent d'abord les corps s deux Prêtres, puis quelques itres : cela fit du bruit, & l'on irut ſurpris à la Cour qu'il y eût icore des Chrétiens dans la Ville ; ais de peur qu'on n'en vînt à de ouvelles recherches, les Fidéles ibſtinrent de rien enlever davange.

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

Le vingt-neuviéme du même mois n punit encore du feu à Jedo vingtuatre Chrétiens, & quelques jours rès dix-ſept autres, parmi leſuels étoit la mere de Léon Takeia, ommée MARIE, femme d'un couge plus que viril ; & dont la ver avoit été tentée de toutes les maieres imaginables. Treize Idolâtres uffrirent avec eux le même ſuppli, & il n'y eut pas juſqu'aux Enneis de notre Religion, qui confeſrent qu'il y avoit une grande difrence entre voir des Chrétiens ourir pour leur Religion, & eux, qui ne l'étoient pas, ſouffrir our leurs crimes. Quant aux prétendus Martyrs de Sectes Japonnoi-

De J. C. 1623.

De Syn Mu 2283.

ſes, on ne s'aviſoit plus d'en faire le paralelle avec les nôtres; les Miſſionnaires ayant eu ſoin de faire remarquer, combien il y avoit peu de véritable courage dans ces morts promptes & volontaires, qui tiennent plus du fanatiſme, que d'une vertu conduite par la raiſon; & dont on ne voyoit gueres d'exemples, que parmi le Peuple.

Avant que d'attacher ces derniers Martyrs à leur poteau, on voulut qu'ils fuſſent témoins d'un Spectacle bien touchant. C'étoit dix-huit petits Enfans, qu'on fit mourir à leurs yeux, avec une inhumanité & une barbarie, qui n'eut peut-être jamais rien d'égal. Enfin on exécuta au même lieu un grand nombre de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & même de toute Religion; car on procédoit avec la même rigueur contre les Infidéles, qui étoient convaincus d'avoir retiré des Miſſionnaires, ou de ne les avoir pas déclarez. Les uns furent décapitez, les autres crucifiez, & l'on peut juger à quelle extrémité cette conduite de la Cour Impériale, qui fut bientôt ſuivie par tous les

rinces particuliers, & par les Gouerneurs de Provinces, réduiſit les hrétiens, & ſurtout les Miſſionaires.

## §. V.

### 'erſécution dans les Royaumes d'Oxu & de Deva. Courage des Chrétiens, Martyre de pluſieurs.

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

En effet, après que l'Empereur ſe ut déclaré par tant & de ſi ſanglanes Exécutions, il y eut parmi les Grands de l'Empire une ſorte d'émuation à qui feroit paroître plus de ureur contre le Chriſtianiſme. Ceui, qui éclata le premier, ou du noins, qui ſe diſtingua davantage, ut Mazamoney. Par toute la ſuite de cette Hiſtoire, on voit que ce Prince n'étoit pas violent; mais il étoit ambitieux, intéreſſé & politique: d'ailleurs on ſçavoit à Jedo qu'il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans ſes Etats, & l'on prétend même que s'étant trouvé à la Cour dans le tems de la mort de Fara Mondo, & de ceux, qui avoient été brûlez avec ce Seigneur, il reçut de l'Empereur quel-

De J. C. 1624. ques reproches sur sa négligence à extirper le Christianisme parmi ses Sujets. Il n'en falloit pas tant à un homme de son caractere pour l'engager à suivre l'exemple, que son Souverain venoit de lui donner : il envoya sur le champ les ordres les plus précis pour obliger les Fidéles, qui dépendoient de lui, à changer de Religion, & en moins de rien toute cette Contrée fut dans l'allarme. L'orage tomba d'abord sur un Gentilhomme nommé Jean GOTTO, & sur le Pere Diego Carvailho, qui depuis quelque tems faisoit sa résidence ordinaire dans cette Province.

De Syn Mu. 1584.

Gotto étoit un des plus riches Seigneurs de tout le Royaume d'Oxu, & il n'y avoit rien, à quoi sa naissance, & la faveur du Prince, dont il étoit Vassal, ne lui donnassent droit d'aspirer. Mazamoney n'ignoroit pas qu'il étoit Chrétien, & non seulement il lui avoit permis d'abord, & à toute sa famille, l'exercice de sa Religion, il l'excepta même dans l'ordre, dont je viens de parler. Mais ceux, à qui cet ordre fut adressé, & qui étoient instruits du zele,

avec lequel Gotto s'employoit depuis longtems à étendre par tout le Chriſtianiſme, s'étant plaints aſſez hautement de cette diſtinction, les amis de ce Gentilhomme virent bien qu'il étoit perdu, s'il ne ſe ménageoit avec le Prince. Amitiez, promeſſes, menaces, vexations mêmes, tout fut mis en uſage, & tout fut inutile. Le reſſentiment qu'en eurent quelques-uns les porta fort loin, ils déſolerent ſes Terres, & brûlerent ſes maiſons. Il n'en fut pas plus ému; au contraire il bénit le Seigneur de ce qu'on avoit rompu les liens, qui l'attachoient au ſiecle; enfin il fut exilé. D'autres diſent qu'il s'exila volontairement. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il paſſa dans la ſolitude le reſte de ſes jours, & qu'il s'y adonna tout entier à la pratique des plus ſolides vertus. De J. C. 1624. De Syn Mu. 2284.

Au premier bruit de cette perſécution le Pere Carvailho, qui avoit accoutumé de loger chez cet illuſtre Chrétien, s'étoit retiré dans une Vallée écartée, où ſoixante Fidéles, qui l'avoient ſuivi, s'étoient dreſſé des Cabanes de jonc. On ne fut

De J. C. 1624.

pas longtems ſans les découvrir, & l'on envoya des Soldats pour les arrêter. Dès que le Miſſionnaire les vit venir, il alla au-devant d'eux, & les pria de ſe contenter de le prendre, mais il ne put rien obtenir. Tous furent ſaiſis, & quoiqu'on fût au cœur de l'Hyver, on les dépoüilla tout nuds. On les conduiſit d'abord en priſon, dans un lieu nommé MINAKA, d'où ils furent enſuite transférez à MIDRUSAWA, & enfin à Xindaï, Capitale de la Province. Les chemins étoient affreux partout, & la neige tomboit en abondance : avec cela dans tous les lieux, où paſſoient les Priſonniers, on les préſentoit devant les Officiers du Prince, & ſur le refus, qu'ils faiſoient d'obéïr aux Edits, on les maltraitoit de la maniere la plus cruelle. Il arriva même que deux vieillards, dont l'un ſe nommoit Dominique DOSAÏ, & l'autre Alexis COYEMON, ne pouvant pas ſuivre les autres, les Soldats laſſez de les traîner & de les attendre, leur couperent la tête dans le fond d'une Vallée.

De Syn Mu. 2184.

Ces mêmes Soldats prierent un

our le Pere Carvailho de les prê- De J. C. 1624.
her, comme il avoit accoutumé
e faire aux Chrétiens ; il le fit, & De Syn Mu. 2284.
s parurent touchez ; ils lui demanderent enſuite, s'il étoit vrai que les
eligieux Européens vouluſſent ſe
ndre les Maîtres du Japon? L'homme Apoſtolique n'eut pas beaucoup
e peine à leur faire ſentir l'abſurdi-
de cette calomnie, dont on ne
s chargeoit, leur dit-il, que pour
s rendre odieux au Peuple, & juſtifier la maniere, dont on traitoit
s Chrétiens & leurs Docteurs. Il
ur fit même obſerver que dans les
ntences de mort portées contre
ux, il n'étoit nullement fait mention de ce chimérique deſſein, ce
ui montroit bien que l'Empereur
les autres Princes ne l'avoient jamais cru ſérieuſement. Le lieu, où
s Priſonniers furent plus indignement traitez, fut Midruſawa. Mais
oiqu'on pût faire pour ébranler
ur conſtance, elle triompha de
ut. Une Dame de qualité, nommée
BINE, ſe trouvoit dans cette Trou-
de Confeſſeurs avec ſon mari.
ul autre ne déconcerta davanta-

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

ge les Officiers du Prince, que cette Heroïne, non seulement par l'élévation de son courage, mais encore par l'éloquence toute céleste, avec laquelle elle soutint sa Foi devant les Tribunaux.

Les Prisonniers trouverent, en arrivant à Xindaï, toute cette Capitale en trouble : plusieurs Chrétiens y avoient déja été mis à mort, on en avoit brûlé une partie, le reste avoit été jetté dans la Riviere, qui étoit toute glacée. Le Pere Carvailho & ses Compagnons furent d'abord enfermez dans des Cachots ; d'où on les tira le dix-huitiéme de Février, pour les mener au Supplice. On avoit creusé de grands trous sur les bords de la Riviere, & on y avoit fait entrer l'eau à la hauteur de deux pieds. On obligea les Martyrs à s'y asseoir tout nuds ; & dès qu'on s'apperçut que le froid commençoit à les saisir, on leur déclara que s'ils vouloient renoncer Jesus-Christ, on les délivreroit sur le champ d'un si cruel supplice ; mais que s'ils persistoient dans leur opiniâtreté, on alloit les brûler vifs. Tous s'écrierent qu'on r-

ouvoit leur faire un plus grand laiſir, que d'en venir à l'exécution e cette menace ; mais on les laiſſa ncore quelque tems dans l'eau, & près qu'ils y eurent demeuré trois eures, on les en retira. De J.C. 1624. De Syn Mu. 2284.

Ils étoient tellement ſaiſis de froid, u'ils tomberent tous ſur le ſable ; l y en eut même deux, qui expirerent dans le moment ; le ſeul Pere Carvailho s'aſſit tranquillement à erre, & ſe mit en Oraiſon. On les it tous relever, & on les reconduiit en priſon, où ils reſterent juſqu'au vingt-deuxiéme, qu'on les remit dans l'eau ſur le midi. D'abord on les y fit tenir debout, enſuite on leur commanda de s'aſſeoir, & dans cette poſture ils avoient de l'eau juſqu'à la poitrine. Ils ne ceſſoient pourtant point de chanter les loüanges du Seigneur, tandis que leurs parens & leurs amis Idolâtres les ſollicitoient vivement de ſe rendre aux volontez du Prince, & chargeoient de malédictions le Miſſionnaire, qu'ils regardoient comme l'Auteur de tout le mal. Sur le ſoir ils expirerent tous les uns après les autres. Le Pere Car-

De J. C. 1624. vailho mourut le dernier de tous vers le minuit, & eut la consolation de voir qu'aucun n'avoit donné la moindre marque de foiblesse.

De Syn Mu. 2284. Comme il paroissoit être d'une complexion fort délicate, on fut surpris qu'il eût vécu si longtems, & que dans tout le cours d'un si cruel genre de mort, on ne l'eût pas même vû trembler. Ce Religieux avoit été exilé du Japon en 1614. & il accompagna le Pere François BUSONI en Cochinchine, où ces deux grands Ouvriers jetterent les fondemens d'une des plus belles Chrétientez de l'Orient. Le Pere Carvailho retourna au Japon en 1615. gouverna l'espace d'une année l'Eglise d'Omura, & fut ensuite envoyé dans les Provinces du Nord, qu'il parcourut plusieurs fois avec des peines incroyables. Il alla deux fois en Yesso, & visita trois fois les Exilez de Tsugaru: il fonda plusieurs Eglises dans ces Cantons septentrionnaux, & à l'âge de quarante-six ans, il termina de la maniere, que nous venons de voir, une vie toute Angélique, & infiniment laborieuse.

Le Royaume de Déva, un des
ls fertiles du Japon, malgré ſes
ntagnes, dont pluſieurs ſont
ne hauteur extraordinaire; & un
plus riches par ſes Mines d'or &
rgent, devint auſſi alors le Théâ-
d'une très-ſanglante Perſécution.
e avoit été commencée dès l'an-
1622. par les Bonzes, qui à
ce de faire du bruit, étoient en-
venus à bout de perſuader à
x, qui gouvernoient pendant
ſence du Roi, que le Chriſtia-
ne ne différoit en rien de la Secte
DAÏGAN, mépriſée & déteſtée
plus honnêtes gens, parce qu'-
approuve les meurtres, & les plus
mes débauches. Sur cette accu-
on, on commença à faire main-
e ſur les Chrétiens; mais le Roi,
les eſtimoit, & qui ſur ces entre-
s étoit retourné dans ſes Etats,
eut pas plutôt appris, qu'il en
oigna ſon indignation à ceux,
en étoient les auteurs, & n'o-
rien pour conſoler & raſſûrer les
les, dont il viſita même les prin-
ux. Cependant ſur la fin de l'an-
ſuivante, ce Prince voyant que

De J. C. 1624.

De Syn Mul 1228.

De J. C. 1624. De Syn Mu. 2284.

la Cour Impériale ſe déclaroit ſans aucun ménagement, il changea de conduite, mit partout des Eſpions en campagne, pour tâcher de découvrir les Miſſionnaires, qu'il ſçavoit être cachez dans ſes Etats, & remplit en peu de tems ſes priſons de Chrétiens. Pluſieurs s'exilerent volontairement, d'autres plus courageux attendirent de pied ferme qu'on vînt les arrêter : trente-deux Gentilshommes furent brûlez vifs en un même jour à CUBOTA, & un très-grand nombre de Fidéles de tous états périrent en divers lieux par le fer.

Mais on avoit beau faire mourir des Chrétiens, le nombre en augmentoit encore tous les jours, non ſeulement dans ce Royaume, mais dans la plûpart des autres du Nord. Des converſions faites en de pareilles circonſtances ne pouvoient pas être ſuſpectes puiſqu'on pouvoit dire de ces Néophytes, ce que Tertullien diſoit de ceux de ſon ſiécle, qu'en recevant de l'eau, ils promettoient du ſang. Ce n'eſt pas qu'un aſſez grand nombre de Rois & de

eigneurs particuliers n'eſtimaſſent Religion Chrétienne, elle leur evenoit même tous les jours plus ſpectable par le courage des Fiéles ; mais on les éclairoit de ſi rès, que ſouvent ils ſe voyoient algré eux dans l'obligation de ſe étaire de leurs plus zélez Serviteurs. 'eſt ce qui arriva cette année au rince de Firoxima, qui fut conraint de faire trancher la tête à Franois SINTORO, celui de tous ſes ourtiſans, qu'il aimoit le plus, nais que ſon grand attachement à a Religion, ſoutenu d'un mérite clatant, avoit trop fait connoître, our le ſauver, ſans s'expoſer à atirer l'orage ſur ſoi-même. La Mere de Sintoro ne ſe fit pas moins admirer, en exhortant ſon Fils à mourir pour ſon Dieu, que ce ſaint jeune homme en ſacrifiant à la fleur de ſon âge une brillante fortune, & de grandes eſpérances.

De J. C. 1624.

De Syn Mus 2284.

## §. VI.

*Ambaſſade des Eſpagnols rejettée avec mépris. Tout le Japon, à l'exception du Firando & de Nangazaqui, fermé au Commerce Etranger. Nouveaux Edits contre le Chriſtianiſme. Pluſieurs Martyrs. Etat de la Religion dans différentes Provinces.*

De J. C. 1624.

Les choſes étoient en ces termes, & le Japon, au milieu de la plus grande paix, dont il eût peut-être jamais joüi, nâgeoit dans le ſang de ſes Peuples, lorſqu'on vit arriver dans un Port de Saxuma un Galion Eſpagnol; ſur lequel étoient deux Ambaſſadeurs (*a*), avec une ſuite de plus de cent Perſonnes, dont la plûpart étoient Gentils-

De Syn Mu. 1284.

(*a*) François Caron dans un Mémoire, qu'il dreſſa en 1663. par ordre de M. Colbert, pour l'Etabliſſement du Commerce des François au Japon, dit que ces Ambaſſadeurs étoient deux Chevaliers de la Toiſon d'or, & qu'ils venoient de la part du Roi d'Eſpagne; mais il ne les nomme point. Il ajoûte que la raiſon, pour laquelle ils ne réüſſirent point, fut qu'ils n'avoient pas ſuivi leurs inſtructions, & avoient voulu ſe conduire à leur fantaiſie.

hommes,

mmes. Il paroît qu'ils étoient en- De J. C. 1624.
yez par le Gouverneur des Phi- De Syn Mu. 2284.
pines ; mais ils publierent qu'ils
ioient de la Nouvelle Eſpagne,
ju'ils avoient une commiſſion ex-
ſſe du Roi Catholique. Ce qui eſt
tain, c'eſt qu'ils étoient chargez
magnifiques Préſens pour l'Em-
eur du Japon, auquel ils devoient
poſer d'établir un Commerce fi-
entre les Sujets des deux Empi-
, & d'exclure les Hollandois de
ii du Japon. Le Roi de Saxuma,
juel ils firent des préſens conſi-
ables, ſe donna de grands mou-
nens, pour leur obtenir une
dience favorable ; mais il reçut
la Cour Impériale une répon-
qui lui fit perdre l'envie de ſe
ler jamais de pareilles ſollici-
ons. Les Ambaſſadeurs crurent
uver à Nangazaqui une protec-
n plus efficace ; mais ils s'apper-
ent bientôt qu'ils s'étoient abu-
; les ſeuls Portugais leur firent
lque amitié, & les reçurent chez
par pure compaſſion ; car ils
ivoient cette Ambaſſade tout à
hors de ſaiſon. Les Fidéles Ja-

De J. C. 1624.

De Syn Mu 2284.

ponnois de leur côté parurent fort scandalisez, qu'un si grand Roi semblât rechercher pour un intérêt temporel un Prince, qui persécutoit si cruellement le Christianisme; ce qui pourroit faire juger que les Castillans, pour se rendre la Cour & les Princes particuliers plus favorables, affecterent de ne prendre aucune part aux affaires de la Religion.

Cependant, après que les Ambassadeurs eurent attendu assez longtems le retour d'un Courier, qu'ils avoient dépêché à Jedo, ils furent avertis qu'ils pouvoient partir pour cette Cour. Ils se mirent aussitôt en chemin; mais ils furent bien surpris, lorsqu'en arrivant au Port de Muro, ils y trouverent un ordre de laisser en cet endroit tous leurs Equipages, & de se rendre avec très-peu de Domestiques à Méaco. Là le Gouverneur de cette Capitale, & Gonzoco Gouverneur de Nangazaqui, les firent comparoître devant eux, leur demanderent qui ils étoient, d'où ils venoient, qui les avoit envoyez? & voulurent avoir leur réponse par écrit. Ils la donnerent, & les Gou-

rneurs l'ayant lûë, leur dirent, ils croyoient les Japonnois bien nples & bien peu clairvoyans, uiſqu'ils s'étoient flattez de leur fai- regarder comme une Ambaſſade oyale, une miſérable Députation u Gouverneur des Philippines, ou u Vice-Roi de la Nouvelle Eſpa- ne; qu'il étoit aiſé de voir que cet- e prétenduë Ambaſſade étoit une nduſtrie des Religieux Eſpagnols, ui cherchoient à remettre en cré- lit leur Secte diabolique: que l'Em- ereur ne ceſſeroit point de perſé- uter par le fer & par le feu cette ecte maudite, juſqu'à ce qu'elle ût entierement éteinte dans ſes Etats, perſuadé qu'elle n'étoit bonne, qu'à cauſer le renverſement des Empires.

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

Les Ambaſſadeurs voulurent répliquer; mais on leur ferma la bouche, en leur diſant que le plus sûr pour eux, étoit de s'en retourner le plus promptement qu'ils pourroient, d'où ils étoient venus, & reporter leurs préſens à ceux, qui les en avoient chargez. Il fallut obéïr, & reprendre la route de Nangazaqui, où étoit leur Gallion, ſur lequel on les

De J. C. 1624. De Syn Mu. 2284.

obligea de ſe rembarquer d'abord. Ils reſterent quelques mois en rade à attendre les vents, & pendant tout ce tems-là ils furent gardez à vûë le jour & la nuit; perſonne de leurs gens n'eut la liberté d'aller à terre; il fut défendu à quiconque de les viſiter, & deux Japonnois furent nommez pour leur porter les proviſions, dont ils avoient beſoin pour vivre. La ſaiſon étant enfin devenuë favorable, ils mirent à la voile, & regagnerent Manile, où pour comble de diſgrace on apprit bientôt que peu de tems après leur départ du Japon, il y avoit paru un Edit Impérial, qui défendoit aux Chrétiens Japonnois tout commerce avec les Pays Etrangers.

Ce premier Edit fut ſuivi de près d'un ſecond, en vertu duquel tous les Ports du Japon, excepté celui de Nangazaqui, pour les Portugais, & celui de Firando pour les Hollandois, étoient fermez aux Marchands des Indes & de l'Europe. Il y étoit ordonné de plus, que dès qu'un Vaiſſeau Européen auroit moüillé l'ancre dans un des deux Ports, que

ous venons de nommer, un Officier
oit le viſiter, & dreſſeroit une liſte
acte de tous ceux, qui compoſe-
ient l'Equipage, marqueroit le
m & la condition d'un chacun,
n âge, ſa taille, & juſques aux
aits de ſon viſage; & comme on
oit perſuadé qu'il reſtoit encore
ns l'Empire un aſſez grand nom-
e de Miſſionnaires dont pluſieurs
déguiſoient en Marchands Portu-
is ou Eſpagnols, un troiſiéme Edit
ndamna au banniſſement tous
Sujets du Roi Catholique, dont
ſieurs étoient habituez au Ja-
n, y avoient leurs Familles, & s'y
oient faits de grands Etabliſſemens.
s Chinois & les Coréens furent
mpris dans cet Edit, & l'on en
t juſqu'à cet excès de barbarie,
e d'obliger ceux, qui avoient
ouſé des Femmes Japonnoiſes, à
laiſſer dans le Pays, auſſi bien
e les Enfans, qu'ils en avoient eus,
moins les Filles, leurs Eſclaves,
preſque tout leur bien. Les ſeuls
angers, auſquels on ne toucha
nt, furent les Hollandois, parce
e bien loin de mener des Miſſion-

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

De J. C 1624. naires au Japon, ils étoient les premiers à dénoncer ceux, dont ils avoient connoissance.

De Syn Mu. a. 84. Il n'y eut personne alors, qui ne regardât le Christianisme comme une Religion détruite au Japon, surtout par l'extrême difficulté, que les Ouvriers Evangéliques devoient trouver à y entrer, & par l'impossibilité, où se trouverent les Jésuites de fournir de Sujets un Séminaire de jeunes Japonnois que le Pere Mutio VITELLESKI leur Général avoit ordonné qu'on établît à Macao, pour en faire une pépiniere de Catéchistes, & même de Missionnaires. D'ailleurs on pouvoit bien croire que les nouveaux Edits n'étoient que des Préludes, qui annonçoient les plus tragiques évenemens. En effet, quand on eut ainsi mis ordre au dehors, on ne garda plus de mesure au dedans, & la persécution devint si générale & si sanglante, qu'il sembloit que tout l'Empire fût armé pour exterminer le Christianisme. Gonzoco & son Lieutenant Feizo commencerent par faire ruiner le Cimetiere de Nangazaqui, où il

:ſtoit encore quelques monumens e la piété Chrétienne, qu'on avoit ıſques-là reſpectez. Les Tombeaux ıêmes ne furent pas épargnez ; ils ırent briſez, les cadavres exhumez : diſperſez ; & ce traitement fait ux morts fit juger de ce qu'on préaroit aux vivans. De J. C. 1624. De Syn Nu. 2284.

La Chrétienté de Firando ſe diſingua en cette occaſion, comme lle avoit toujours fait ; le Roi fit .e grandes enquêtes de ceux, qui ontrevenoient plus ouvertement ux Ordonnances de l'Empereur, & a premiére Famille, qui lui fut déérée, fut celle d'un Gentilhomme ıommé Michel FIEMON; il fut décaıité avec ſa Femme & ſes trois Enans ; & ce Martyre, dont toutes les :irconſtances firent beaucoup d'honıeur à la Religion, fut ſuivi de pluıeurs autres, qui inſpirerent une grande ferveur aux Fidéles.

Vers ce même tems une Dame de ıualité, qui avoit reçu au Baptême e nom de CATHERINE, fut tournentée d'une façon bien ſinguliere lans l'Iſle de PISIMO, dont je n'ai ɔû trouver la ſituation. D'abord on

De J. C. 1624. De Syn Mu. 1284.

l'attacha toute nuë à un arbre, & on l'y laiſſa pluſieurs jours expoſée à toutes les inſultes de la populace. La ſervante de Dieu ſe voyant en cet état, s'aviſa de ſe frotter contre l'écorce de l'arbre, & elle le fit avec tant de violence, qu'elle ſe mit tout le corps en ſang : on la détacha enfin, & on lui donna de méchans haillons, qui ne la couvroient qu'à demi. On la menaça en même tems de tout ce qu'on jugea plus capable de l'effrayer, ſi elle ne ſe rendoit aux volontez de l'Empereur ; elle s'en mocqua. *Faites-moi*, dit-elle, *tous les affronts, que vous pourrez imaginer, mon Dieu en a bien ſouffert d'autres pour moi.* On reconnut enfin que c'étoit inutilement, qu'on vouloit l'intimider, & on lui trancha la tête : ſon Mari l'avoit précédé de deux ans au Martyre.

Il ſe trouvoit pourtant encore quelquefois, parmi les Perſécuteurs, des ſentimens d'humanité & de compaſſion pour les maux, qu'on faiſoit aux Chrétiens, & de l'eſtime pour leur Religion. De tems en tems même ces ſentimens l'emportoient ſur toute autre conſidéra-

ion. Le Gouverneur d'une Ville, qui
n'eſt pas loin d'Omura, mais qui
n'eſt point nommée dans mes Mé-
noires, avoit cité à ſon Tribunal
un grand nombre de Fidéles, &
employoit pour les ébranler les plus
erribles menaces : le plus jeune de
a Troupe prit la parole pour tous,
& lui fit entendre qu'il perdoit ſon
ems s'il prétendoit les effrayer. Le
Gouverneur indigné de la hardieſ-
e du jeune Chrétien, ſe fit appor-
er du feu, & lui adreſſant la pa-
ole, lui dit : » Je veux confon-
» dre ta vanité. Pourrois-tu tenir
» un moment le bout du doigt ſur
» ce braſier ? « Le Chrétien ne ré-
pondit pas un mot, mais faiſant pa-
oître une contenance ferme, s'avan-
a vers le braſier, y enfonça tout le
oigt, & le laiſſa brûler d'un air
uſſi tranquile, que s'il n'eût ſenti
ucune douleur : le Gouverneur tout
ors de lui-même, reſta quelque tems
ans pouvoir proférer une parole ;
uis revenant de cette grande ſur-
riſe, il embraſſa le généreux Chré-
ien, & ſans s'embaraſſer des ſuites,
l ſe retira, laiſſant à chacun la li-

De J.C. 1614.

De Syn Mu. 1284.

berté de professer telle Religion ; qu'il jugeroit la meilleure.

De J. C. 1624.

Il y avoit alors plus d'un an que quatre Religieux pourrissoient dans les Prisons d'Omura, & de ce nombre étoit le célebre Pere Louis Sotelo, dont nous avons si souvent parlé. J'ai dit qu'étant enfin arrivé au Japon au mois d'Octobre de l'année 1622. il avoit été presque aussitôt reconnu & fait prisonnier. Le Pere Louis SASSANDRA son Compagnon, & un Domestique nommé aussi Louis, tous deux Japonnois, furent saisis avec lui. Ils avoient été trahis par un Marchand Chinois, sur le Vaisseau duquel ils avoient pris terre à Nangazaqui, & auquel ils ne s'étoient pourtant point découverts ; mais celui-ci s'étant douté qu'ils étoient Religieux, en avertit d'abord le Gouverneur de Nangazaqui. Les deux autres Religieux étoient le Pere Pierre VASQUEZ (a) Dominicain, & le Pere Michel (b)

De Syn Mu. 1284.

(a) On l'appelloit communément le Pere DE SAINTE CATHERINE.

(b) Le Mémorial du Pere Collado le nomme CARAVALLO.

CARVAILHO Jéſuite, dont la préten-
duë Lettre de Sotelo dit que c'é-
toient *deux hommes aſsûrément fort ver-
tueux & des Miniſtres de Dieu pleins de
zele.* Ce qui n'a pas empêché le Pere
Collado de dire beaucoup de mal de
ce dernier. Dans le vrai tous ceux, qui
ont parlé de ce Miſſionnaire, nous
le repréſentent comme un Religieux
d'une ſainteté conſommée, d'une
innocence & d'une ſimplicité de
mœurs dignes des premiers ſiécles
de l'Egliſe, & ſurtout d'une morti-
fication, qui pourroit paſſer pour
exceſſive : car on aſsûre qu'il étoit
toujours couvert d'un cilice armé
de pointes de fer, qui lui entroient
bien avant dans la chair.

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

Tels étoient les cinq Confeſſeurs
priſonniers, que Gonzoco, voulant
donner à l'Empereur une nouvelle
marque de ſon zele pour ſes Edits,
fit brûler vifs à Omura le vingt-cin-
quiéme du mois d'Août 1624. (a)

(a) Le Pere Fontana Auteur du Livre in-
titulé *Monumenta Dominicana*, met le Mar-
tyre du Pere Vaſquez en 1628. & cite le
Procès de ſa Béatification ; mais il ſe trom-
pe aſsûrément ; peut-être n'eſt-ce qu'une
faute d'impreſſion dans le chiffre.

De J. C. 1624. — On les tira de prison la veille, & on les mena la corde au cou à un lieu nommé FACO, où ils trouverent un bucher tout dressé. Les quatre Prêtres avoient chacun une Croix à la main, & comme on se disposoit à les lier, le Pere Carvailho s'étant approché de ceux, qui devoient présider à leur supplice, leur fit un discours pathétique sur les véritez éternelles. Le Pere Sotelo voulut en faire autant, mais ces Officiers, que la liberté du Pere Carvailho avoit déja fort irritez, ordonnerent aux Bourreaux de les délivrer de l'un & de l'autre, & de commencer l'exécution. Ils furent obéïs sur le champ; les Martyrs furent attachez à leurs poteaux, mais légerement, & on mit le feu au bois. On entendit alors ces généreux Confesseurs, qui récitoient tous ensemble quelques prieres. Un moment après un des Bourreaux voulant ajuster quelque chose au poteau du Pere Vasquez, lui monta brutalement sur les épaules, ce que le saint Religieux souffrit avec une patience, qui charma tous les Spectateurs. La flâme s'ap-

De Syn Mu. 1624.

prochant, & ayant brûlé les liens du bon Frere Louis, (a) on le vit aller se mettre à genoux aux pieds des quatre Prêtres l'un après l'autre, & leur baiser la main, après quoi il retourna tranquillement à son poteau, où il acheva son sacrifice. Le Pere Sassandra se mit aussi en devoir d'aller saluër les Compagnons de son Martyre, mais le feu lui avoit tellement endommagé les pieds, qu'il lui fut impossible de faire un pas. Enfin ils expirerent tous, après trois heures de souffrances; laissant toute l'assistance étonnée de leur courage.

De J. C. 1624. — De Syn Mu. 2284.

Le Pere Julien de Nacaura parcouroit en ce tems-là les Royaumes de Buygen & de Chicugen avec de si grandes fatigues, que souvent la lassitude jointe à plusieurs incommoditez, qui lui étoient survenuës, l'obligeoit à se faire porter dans les lieux, où il croyoit sa présence plus nécessaire. Le Chicugen avoit alors deux Rois Mineurs, tous deux Fils

(a) Ce Domestique des Peres Sorelo & Sassandra étoit du Tiers-Ordre de Saint François.

De J. C. 1624. — De Syn Mu. 2284. du malheureux Damien Caïnocami. (*a*) Ceux, qui gouvernoient l'Etat pour eux, voulurent d'abord intimider les Chrétiens, mais comme ils les virent déterminez à donner mille vies, plutôt que de renoncer à leur Foi, ils aimerent mieux les laiſſer vivre tranquiles, que de répandre inutilement tant de ſang. Le Buygen étoit gouverné par FOSSECAVA Fils de Jécundono, jeune Prince, qui ſans appréhender la colere de l'Empereur, protégeoit ouvertement le Chriſtianiſme. Il y a bien de l'apparence qu'il étoit lui-même Chrétien, & avoit été baptiſé & inſtruit de nos divins Myſteres par les ſoins de ſa Mere, cette illuſtre Reine de Tango, dont nous avons ſi ſouvent parlé dans cette Hiſtoire.

Le Bigen, où le Pere Jean-Baptiſte Porro cultivoit une très-floriſſante Chrétienté, donna auſſi alors à l'Egliſe un grand nombre d'illuſtres Martyrs. Les Royaumes de Gotto, de Bungo, de Firando, d'Aqui,

(*a*) Nous avons vû que ce Prince étoit mort Apoſtat.

de Fingo, d'Yo, la Principauté d'Omura, & preſque toutes les Provinces, où les Chrétiens faiſoient nombre, & qui étoient plus à portée d'être ſecouruës par les Miſſionnaires, ſembloient des Pays nouvellement conquis, où le ſang couloit de toutes parts, & ſe dépeuploient autant par la fuite, que par le maſſacre des Fidéles. L'embrâſement pénétra juſques dans le canton de Tſugaru, où l'on avoit exilé tant de Nobleſſe; on entreprit de faire des Apoſtats de ces généreux Confeſſeurs: mais leur vertu étoit trop éprouvée, pour être même ébranlée; pluſieurs y furent brûlez vifs, & le reſte périt bientôt de miſere. Il y eut de ſemblables exécutions dans les Provinces voiſines, où le Pere Jean Matthieu Adami avoit pris la place des Peres Jerôme de Angelis, & Diego Carvailho, & où il eut la conſolation de voir que la ferveur des Néophytes, & leur ardeur pour le Martyre, ſurpaſſoit encore la fureur des Tyrans. Pluſieurs Ecrivains illuſtres n'ont rien laiſſé ignorer du détail de ces perſécutions, mais j'ai

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

cru devoir me contenter de les indiquer légerement.

## §. VII.

*L'Empereur aſſujettit tous les petits Souverains du Japon. Nouveaux Edits publiez à Nangazaqui. Invention du Gouverneur pour y exterminer le Chriſtianiſme: Les Navires Eſpagnols ne ſont point reçus au Japon. Précautions pour empêcher qu'il n'y entre plus aucun Miſſionnaire. Avantures ſingulieres d'un Coréen, & ſon Martyre. Merveilles arrivées au tombeau d'une Martyre.*

De J. C. 1615. De Syn Mu. 2285.

Les commencemens de l'Année ſuivante firent eſpérer que l'Empereur, embaraſſé d'autres affaires, laiſſeroit pour quelque tems les Chrétiens en repos; car ce fut alors, que ce Prince commença proprement à mettre en exécution le projet de cette domination deſpotique, formé par ſon Ayeul, & pour lequel il avoit fallu prendre ſes meſures de fort loin. Le Xogun-Sama ne parut donc alors occupé, que du ſoin d'aſſujettir ceux des Rois & des

Princes, qui avoient encore conſervé quelques reſtes de leur ancienne indépendance. Bien des gens s'étoient attendus que cette grande affaire ne ſe paſſeroit pas tranquillement, & qu'il en faudroit venir aux armes ; ils ſe tromperent, jamais volonté ſouveraine ne fut reçuë avec plus de ſoumiſſion ; tous ſe rendirent ſur la ſimple ſommation, qui leur en fut faite, & ce qui ſembloit devoir procurer quelque relâche aux Fidéles, contribua infiniment à les faire pourſuivre avec plus de chaleur, & porta le dernier coup au Chriſtianiſme dans le Japon. Ces Souverains devenus Sujets ſemblerent avoir dépoüillé tout ce qu'il leur reſtoit de nobleſſe dans les ſentimens, & on les vit auſſitôt faire baſſement leur Cour à leur nouveau Maître, en perſécutant de toute leur force une Religion, à laquelle ils ne trouvoient dans le fond rien à redire, ſinon qu'elle étoit proſcrite par celui, dont ils n'oſoient plus ſe diſpenſer de recevoir aveuglément les ordres.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 228.

Sur ces entrefaites le Gouverneur

De J. C. 1625. De Syn Mu 2285.

de Nangazaqui publia quelques Edits, qui acheverent de réduire les Chrétiens du Ximo aux plus fâcheuſes extrémitez. Le premier portoit que ceux, qui avoient de l'argent dans le commerce, ſoit au dehors, ſoit au dedans de l'Empire, euſſent à en donner un compte exact au Tréſorier de la Chambre Impériale ; & il y avoit peine de mort pour quiconque ſeroit convaincu d'en avoir célé un ſeul denier. Chacun obéït ponctuellement, & la ſupputation faite, il ſe trouva que la ſomme montoit pour les Chrétiens à deux cent cinquante mille écus ; ce qui montre qu'on avoit obligé tout le monde à déclarer en même tems ſa Religion. Peu de jours après la publication de cet Edit, il en parut un ſecond, en vertu duquel tout l'argent de ceux, qui ne voudroient pas adorer les Dieux de l'Empire, étoit déclaré confiſqué au profit de l'Empereur, & cela fut exécuté avec la derniere rigueur. On ne dit point qu'aucun Fidéle ait été tenté de conſerver ſon bien aux dépens de ſa Foi. Un troi-

ſiéme Edit, qui ſuivit de fort près les deux autres, déclaroit tous les Chrétiens exclus de leurs emplois, & inhabiles à en poſſéder jamais aucun. De J. C. 1625. De Syn Mu. 2265.

Gonzoco entreprit enſuite les Marchands & les Artiſans, & commença par faire fermer les Boutiques de deux grands quartiers de Nangazaqui, où il n'y avoit que des Chrétiens. Il en fit bientôt autant de toutes les autres Boutiques ſuſpectes; mais comme on ne pouvoit ſe paſſer du travail de tant de gens, ſans que toute la Ville, & le commerce en ſouffriſſent beaucoup, il ordonna à ceux, qui eurent permiſſion de travailler & de vendre, de le faire tous les jours, ſans diſtinction de Fêtes & de jours ouvrables. Il prit en même tems ſes meſures pour empêcher qu'aucun Japonnois de ceux, qui négocioient encore dans les Pays étrangers, ne rentrât au Japon, qu'il ne fît profeſſion ouverte de quelqu'une des Sectes reçûës dans l'Empire. Il fut auſſi ordonné à tous ceux, qui dans la ſuite auroient permiſſion de voyager hors

De J. C. 1625. — De Syn Mu. 2285.

du Japon, ou ſeroient envoyez dans quelque Pays étranger, de ne point loger ailleurs, que chez les Idolâtres : enfin il fut expreſſément défendu de recevoir dans aucun Port, & ſous quelque prétexte que ce fût, les Navires, qui viendroient des Philippines.

Cette défenſe étoit à peine publiée, que quatre Vaiſſeaux partis de Manile ſe préſenterent à l'entrée de la rade de Nangazaqui. On leur fit dire de ſe retirer. Deux autres, qui les ſuivoient de près, reçurent le même ordre. & le Gouverneur fit ajoûter à l'un des deux Capitaines que déſormais les Bâtimens Eſpagnols, qui ſe hazarderoient à entrer dans cette rade, ſeroient brûlez avec tous leurs Equipages. L'arrivée de quelques Religieux nouvellement venus de Philippines avoit donné lieu à ces Ordonnances. Les Portugais avoient encore la liberté du commerce à Nangazaqui, mais rien ne ſortoit de leurs Navires, qui ne fût viſité avec la derniere exactitude. On ouvroit juſqu'aux Lettres, & il n'eſt pas concevable combien d'ava-

nies on leur faiſoit tous les jours ; auſſi perſonne n'oſoit-il plus ſe charger d'aucune Lettre pour les Miſſionnaires, ce qui jetta ces Religieux dans de grands embarras. De J. C. 1625. De Syn Mu. 2285.

Ce fut bien pis encore, quand il fut queſtion d'en faire paſſer quelques-uns dans le Japon. Un Député du Gouverneur de Nangazaqui réſidoit à Macao, pour examiner tous ceux, qui s'y embarquoient ſur le grand Navire du Commerce, & on rejettoit abſolument ceux, dont il ne pouvoit pas répondre. Il faiſoit plus, il dreſſoit une liſte notée de tous les paſſagers & de tous les Matelots, & la donnoit au Capitaine, qui étoit obligé de la remettre à un Officier du Port, lequel faiſoit paſſer en revûë tout l'Equipage, avant que de permettre à quiconque de deſcendre à terre. La même choſe ſe pratiquoit au départ du Navire, & s'il manquoit un ſeul de tous ceux, qui étoient débarquez, le Navire étoit confiſqué & tout l'Equipage condamné à mort. Les Vaiſſeaux, qui venoient d'ailleurs, que de Macao, étoient encore plus ſoigneuſe-

ment visitez, de sorte que le Pere Jerôme RODRIGUEZ & le Pere André PALMEYRO, que le Général des Jésuites envoya successivement les années suivantes, en qualité de Visiteurs du Japon, tenterent inutilement pour y entrer les voyes de Macao, de Siam, & de l'Isle Formosa.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Peu de tems après Feizo, & un autre Apostat qui avoient le principal Commandement à Nangazaqui, en l'absence du Gouverneur, reçurent, ou feignirent d'avoir reçu un ordre de l'Empereur pour faire inscrire tous les Habitans de cette Ville dans une des Sectes de l'Empire, & le premier n'eut point de honte de s'adresser d'abord à sa Mere, qui avoit été baptisée par S. François Xavier, ou par le Pere de Torrez, & à ses deux Freres. Il n'en reçut que des reproches, & il n'osa les pousser. Lui & son Collegue appellerent ensuite les plus considérables d'entre les Chrétiens, & les attaquerent par toutes les voyes imaginables : caresses, persuasions, promesses, menaces, bons offices, rien ne fut épar-

gné, & tout fut inutile. On fit même dans plusieurs Maisons des réponses à ces Malheureux, où ils ne furent nullement ménagez. Il sembloit qu'on ne cherchoit qu'à les irriter, pour en obtenir ce qui faisoit l'unique objet des vœux de ces fervents Chrétiens, & le bruit ayant couru, que tous ceux, qui avoient refusé de se faire inscrire, devoient être brûlez vifs, la joye fut extrême partout.

De J. C. 1625. — De Syn Mus. 2285.

Quelques Missionnaires, qui se tenoient cachez dans cette Ville, & les autres, qui parcouroient les Provinces, contribuoient beaucoup à entretenir ces grands sentimens dans les Chrétiens, mais la perfidie d'un vil Esclave leur en ôta bientôt presque tous les moyens. Un Noir, qui appartenoit à un Chrétien Européen, & qui étoit Chrétien lui-même, avoit commis tant de crimes, que son Maître ne pouvant plus se fier à lui, avoit été contraint de le faire lier, & garder à vûë : un Japonnois Idolâtre, avec qui ce malheureux étoit en commerce de friponneries, l'ayant trouvé en cet

De J. C. 1625. De Syn Mu. 1285.

état, lui dit qu'il avoit un moyen sûr de se tirer de misere, s'il le vouloit, & de recouvrer même, pour toujours, sa liberté : qu'il ne falloit pour cela qu'abjurer sa Religion, à laquelle il ne paroissoit pas fort attaché. L'Esclave le crut, s'échappa de la maison de son Maître, alla se jetter aux pieds de Feizo, renonça publiquement au Christianisme, & fut déclaré libre, mais à condition qu'il découvriroit tous les Missionnaires, qu'il connoissoit. Il en connoissoit en effet plusieurs, son Maître s'étant souvent servi de lui pour leur porter des Lettres, ou pour d'autres semblables commissions, lui donna des Soldats, & il n'est pas croyable combien ce transfuge fit de ravages dans tous les lieux, où il porta ses pas. Les plus légers indices suffisoient pour mettre à la torture, ceux, dont on espéroit tirer quelques lumieres sur ce que l'on cherchoit : des Villes entieres furent abandonnées au pillage ; toutes les personnes suspectes furent mises aux arrêts, ou jettées dans des Cachots : avec cela le perfide Renégat ne put faire

faire découvrir un ſeul Prêtre, ni Religieux, mais il vint à bout de les contraindre de demeurer tellement cachez dans leurs retraites, qu'ils ne pouvoient preſque plus en ſortir, pour viſiter les Fidéles. Par bonheur cet orage ne fut pas de durée; mais le dépit, que conçurent les Commandans de Nangazaqui du peu de ſuccès de ces recherches, leur fit bientôt faire de nouveaux efforts, qui ne furent pas inutiles.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Un des premiers, à qui ce redoublement de perſécution procura la Palme du Martyre fut un Corén nommé CAÏE, dont l'hiſtoire a quelque choſe de fort ſingulier. Il étoit né pluſieurs années avant la guerre de Corée, & ſembloit n'avoir apporté en naiſſant d'autre paſſion, qu'un extrême déſir d'être éternellement heureux. Dès qu'il fut en âge de raiſonner, il penſa ſérieuſement aux moyens de parvenir à la poſſeſſion de ce qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur, & pour cela il ſe retira dans une ſolitude, où il demeura longtems enfermé dans une Caverne. On dit qu'un Tygre, qu'il y rencontra,

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

reſta quelque tems couché auprès de lui, & qu'enfin il lui céda la place. Le jeune Solitaire menoit dans cet affreux ſéjour une vie très-dure, & très-innocente, il s'abſtenoit de tout ce qui n'eſt pas abſolument néceſſaire pour vivre, & n'étoit occupé qu'à ſe procurer une félicité ſans fin. Il a depuis raconté qu'une nuit, pendant qu'il dormoit, un homme s'apparut à lui, le conſola, & lui aſſûra que l'année ſuivante il paſſeroit la mer, & arriveroit après bien des travaux au but de tous ſes déſirs. Il regarda cette viſion comme un ſonge; toutefois l'année n'étoit pas encore révoluë, que les Japonnois entrerent en armes dans la Corée ſous la conduite du Grand Amiral Auguſtin Tſucamidono, Roi de Fingo, & que le Solitaire fut fait Eſclave.

Le Vaiſſeau, qui le portoit au Japon, ayant fait naufrage ſur les côtes de l'Iſle de Zeuxima, il y a apparence qu'il fut mis en liberté; car dès qu'il eut pris terre au Japon, il alla s'enfermer à Méaco dans un Monaſtere de Bonzes, pour y vac-

quer plus tranquillement à la grande affaire, qui l'occupoit ſans ceſſe. Il eut même d'abord quelque deſſein de prendre parti parmi ces Religieux Idolâtres ; mais il demeura bientôt convaincu qu'il ne trouveroit jamais chez eux ce qu'il cherchoit ; & comme il ne ſçavoit plus à qui avoir recours, il tomba dans une mélancolie, qui lui cauſa une grande maladie. Un jour, qu'il étoit au lit, il lui ſembla voir le Monaſtere tout en feu ; une autre fois il vit en ſonge un enfant d'une beauté raviſſante, qui lui dit d'avoir bonne eſpérance, & qu'il ne tarderoit pas à être ſatisfait. Il s'éveilla là-deſſus fort conſolé, & ſe trouva parfaitement guéri ; ce qui lui fit juger que ce ſonge n'étoit pas naturel. Il quitta ſur le champ les Bonzes, & le même jour il rencontra un Chrétien, qui lui parut un homme ſage, & à qui il fit le récit de toutes ſes avantures.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Celui-ci le mena ſur le champ au College des Jéſuites de Méaco, où on l'inſtruiſit avec ſoin de nos Myſteres : comme il cherchoit ſincere-

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

ment la vérité, on n'eut aucune peine à le faire entrer dans tout ce qu'on lui proposa de croire ; il demanda bientôt le Baptême avec empressement, & on ne jugea pas à propos de le faire attendre beaucoup, surtout après ce qui lui arriva un jour, tandis qu'un Jésuite l'instruisoit : car ayant jetté les yeux sur un Tableau, qui représentoit Notre-Seigneur, *Ah, mon Pere*, s'écria-t'il, *voilà celui, que j'ai vû dans ma caverne, & qui m'a prédit tout ce qui m'est arrivé depuis.* Il fut donc baptisé, & fidele à la grace du Sacrement, il fit de merveilleux & de rapides progrès dans la voye de la sainteté. Il se donna d'abord aux Missionnaires, & les accompagna dans leurs courses Apostoliques : sa charité pour les Malades, & surtout pour les Lépreux, parut en mille occasions, & il n'est point de vertu, dont il n'ait donné des exemples admirables.

En 1614. il suivit Ucondono aux Philippines ; mais après la mort de ce Grand Homme, il retourna au Japon, où il reprit son ancienne

façon de vivre ; le péril preſſant de plus en plus, il ſe crut obligé à redoubler ſes auſtéritez & ſes oraiſons. Enfin un jour, qu'il étoit allé dans les priſons de Nangazaqui viſiter les Fidéles, qui y étoient renfermez, on lui demanda s'il étoit auſſi Chrétien ; il répondit que non ſeulement il l'étoit, mais de plus qu'il étoit Catéchiſte des Peres de la Compagnie; ſur quoi on l'arrêta. Il fut longtems priſonnier, ajoûtant aux incommoditez de ſa priſon des auſtéritez incroyables. Enfin il couronna tant de vertus par un glorieux Martyre, ayant été brûlé à petit feu le quinziéme de Novembre 1625. (a) Il eut pour Compagnon au ſupplice un Habitant de Nangazaqui, nommé Jacques Coïci, chez qui le ſaint Martyr le Pere Pierre Vaſquez avoit été arrêté, & dont les Relations de ce tems-là racontent des choſes admirables. Tous deux firent paroître juſqu'au dernier ſoupir une conſtance & une ferveur, qui tenoit du prodige.

De J. C. 1625.

De Syn Mn. 2285.

(a) De bons Mémoires le font mourir une année plutôt.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Il arriva dans le même tems au Royaume de Deva une choſe, qui inſpira une grande eſtime pour le Chriſtianiſme aux Habitans de ces Contrées. Une jeune femme Chrétienne nommée Monique OÏVA, avoit été répudiée par ſon mari, qui étoit un des principaux du Pays, mais Idolâtre. Elle ſe retira chez ſon Frere, où elle fut fort ſurpriſe peu de tems après d'apprendre qu'on l'avoit accordée à un autre Infidéle. Elle déclara nettement que pour toutes choſes au monde elle ne conſentiroit jamais à un tel mariage : il lui en coûta la vie ; ſes parens s'aſſemblerent, pour eſſayer de vaincre ſa conſtance, & firent pour cela bien des efforts inutiles. Enfin on lui ſignifia qu'il falloit obéir, ou mourir. A cette propoſition, la Servante de Jeſus-Chriſt ſe jetta à genoux, & préſenta ſa tête, qu'un de ſes parens lui trancha dans le moment. On enterra ſort ſecrétement ſon corps, & l'on eut grand ſoin de cacher aux Chrétiens le lieu de ſa ſépulture.

Au bout de quelques mois, une Riviere s'étant débordée, d'une

maniere, qui n'avoit point eu d'exemple, une eſpece de coffre, où l'on avoit renfermé le corps de Monique, fut entraîné par les eaux, & trouvé dans un Temple d'Idoles. Les Bonzes, qui deſſervoient ce Temple, furent fort ſurpris à cette vûë, & s'imaginant que ce coffre renfermoit quelque tréſor, ils l'ouvrirent. Comme ils n'y trouverent qu'un corps de Femme parfaitement ſain, la couleur vermeille, & les habits même dans leur entier, ils l'enterrerent dans un jardin, qui joignoit le Temple. La nuit ſuivante quelqu'un apperçut autour de l'endroit, où repoſoit le ſacré Dépôt, une grande lumiere : les Bonzes ne ſçachant à quoi attribuer une choſe ſi merveilleuſe, qui ſe renouvelloit toutes les nuits, firent à leurs Dieux quantité de ſacrifices, qui n'aboutirent à rien. Enfin, le quatorziéme de Février, qui étoit l'anniverſaire de la mort de Monique, un feu s'éleva tout à coup de terre, & réduiſit en cendres le Temple & la maiſon des Bonzes. On reconnut en même tems que le corps, qui étoit caché dans cette

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

De J. C 1625. terre infidelle, étoit celui d'une Chrétienne, qui avoit donné ſon ſang pour Jeſus-Chriſt, & le nom du Dieu des Chrétiens devint plus célebre que jamais dans ce Royaume, & dans les Provinces voiſines, qui ne laiſſerent pourtant pas d'être arroſées cette même année du ſang d'un très-grand nombre de Martyrs.

De Syn Mu. 2285.

## §. VIII.

*Admirable ferveur des Chrétiens. Le Provincial des Jéſuites eſt arrêté avec ſon Compagnon, & ſes Catéchiſtes. Diſputes entre deux Freres, à qui ſera priſonnier. Le Pere Zola eſt pris. Hiſtoire de ſon Catéchiſte. Le Pere de Torrez eſt ſaiſi en diſant la Meſſe.*

Je ne m'arrêterai point à décrire pluſieurs autres merveilles, que je trouve dans ce peu de Lettres, qui échapperent les années ſuivantes à la vigilance des Eſpions du Gouverneur de Nangazaqui. On conçoit bien qu'une Egliſe dans l'état, où ſe trouvoit alors celle du Japon, ne devoit pas tre privée de ces mar-

ques ſurnaturelles de la puiſſance & de la bonté d'un Dieu, auquel tant de milliers de Chrétiens ſacrifioient ſi généreuſement leur vie; mais le plus grand prodige, & dont on ne peut conteſter la vérité, étoit cette même multitude de Martyrs, de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions, & les converſions que l'on continuoit de faire par tout, où il y avoit encore des Miſſionnaires en état d'exercer leurs fonctions Apoſtoliques. Par malheur le nombre en diminuoit tous les jours, & le Japon en perdit cette même année pluſieurs des plus illuſtres, & qui ne furent point remplacez.

De J.C. 1625. — De Syn Mu. 2285.

Il y avoit trois ans que le Pere François Pacheco gouvernoit cette Egliſe (*a*) avec toute la prudence, que demandoient les tems difficiles, où il ſe trouvoit. Son ſéjour le plus ordinaire, depuis quelque tems, étoit le Port de Cochinotzu, & la Maiſon de deux

(*a*) Il faut ſe ſouvenir que le Provincial des Jéſuites étoit en même tems Adminiſtrateur de l'Evêché.

De J. C. 1625. De Syn Mu. 2285.

Freres, zélez Chrétiens, & Fils du ſaint Martyr Thomas Araqui Riémou, qui ſouffrit avec tant de conſtance, ſous le regne de Safioye, Gouverneur de Nangazaqui, & Roi d'Arima. On eut beau repréſenter aux deux charitables Hôtes, qu'un Miſſionnaire ſi célebre demeuroit trop longtems chez eux, & que s'il venoit à y être découvert, ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, ils ne le ſauveroient pas, & ils ſe perdroient eux-mêmes; ils répondirent, qu'ils avoient tout prévû, & que leur unique appréhenſion étoit de manquer l'occaſion du Martyre. Un de leurs voiſins, qui logeoit chez lui un des Compagnons du Provincial, fit la même réponſe à d'autres, qui lui tinrent un pareil diſcours, & ils furent bientôt tous trois dans l'heureuſe néceſſité de faire voir qu'ils avoient parlé ſincerement.

Bungondono, qui de Prince de Ximabara, étoit devenu Roi d'Arima, ſe trouvoit alors à la Cour de Jedo, où la préſence du Souverain,

(a) L'un ſe nommoit MANCIE, & l'autre MATTHIAS.

& ſa nouvelle fortune l'ayant rendu plus timide & plus politique, il manda à ceux, qu'il avoit chargez du Gouvernement de ſes Etats en ſon abſence, de ne rien épargner pour y faire rendre une obéiſſance entiere aux Edits de l'Empereur, contre les Chrétiens. Un de ces Gouverneurs, nommé TAQUA MONDO, eut ordre en particulier, de faire la recherche des Miſſionnaires; & ayant eu avis par un Indien de Bengale, Chrétien Apoſtat, & apparemment ce même Eſclave, dont nous avons parlé plus haut, que le Pere Pacheco étoit à Cochinotzu, la Ville fut auſſitôt inveſtie, & le Port même gardé. Mondo prit enſuite un prétexte pour faire ſortir tous les hommes de Cochinotzu: il y trouva de la réſiſtance; mais il avoit la force en main; il fut obéï, après qu'il eut fait couper la tête à trois des plus apparens Chrétiens. Enfin, le dix-huitiéme de Décembre 1625. lui-même, conduit par ſon Rénegat, ſe tranſporta à la maiſon, où étoit le Provincial, lequel vint d'abord au-devant de lui. Un

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

De J. C. 1625. Soldat, qui l'apperçut le premier, ſe détourna, & feignit ne l'avoir pas vû ; mais un autre, qui ſuivoit celui-ci, l'arrêta, & déchargea même ſur lui pluſieurs coups de bâton. Mondo, qui n'étoit pas loin, accourut auſſitôt, le cimeterre à la main, & tranſporté de colere, lui alloit fendre la tête en deux, lorſqu'un de ſes Collegues, qui l'accompagnoit, lui retint le bras, & conſigna le Miſſionnaire à celui, qui commandoit les Soldats.

De Syn Mu. 2285.

De cette Maiſon, Mondo entra dans la voiſine, où il trouva le Frere Gaſpard SANDATMAZU, Compagnon du Provincial, il le fit arrêter & conduire en priſon, avec le Pere, trois Catéchiſtes, (*a*) les deux Hôtes, & toutes leurs familles. On ne ſongeoit point à ſe ſaiſir du plus jeune des trois, (*b*) qui n'avoit que vingt & un an ; mais un des Gardes lui ayant demandé ce qu'il faiſoit là, Sandatmazu prit la parole, & feignant de ne le pas connoître, dit,

(*a*) Ils ſe nommoient Paul KINSUQUI, Paul RINEI, & Jean KIRAKU.

(*b*) Jean Kiraku.

qu'apparemment il s'étoit rencontré par hazard dans cette maiſon. A ces paroles, le rouge monta au viſage du jeune Catéchiſte, & les larmes lui vinrent aux yeux ; puis regardant le Frere : « Quoi donc, lui » dit-il, j'ai été juſqu'ici des vôtres, » & à préſent, que cette qualité peut » me procurer le plus précieux de » tous les biens, vous faites ſem- » blant de ne me pas connoître ! » Hé bien, je déclare que je ſuis le » Catéchiſte du Pere Pacheco, & » Prédicateur de la Religion Chré- » tienne. » On l'en crut ſur ſa parole, & on lui mit la corde au col.

De J. C. 1625.

De Syn Mn. 2285.

Ce qui ſe paſſa entre les deux Freres, qui avoient logé le Provincial, eut encore quelque choſe de plus touchant. Il étoit porté par les derniers Edits, qu'on ne feroit ſubir la rigueur des Loix, qu'aux Propriétaires (*a*) des maiſons, où l'on auroit ſurpris des Religieux ; à leurs Femmes, & à leurs Enfans. Par conſé-

(*a*) Ceci étoit conforme à ce que nous avons dit en parlant de la police des Villes, où les ſeuls Propriétaires des Maiſons ſont reſponſables de ce qui s'y paſſe.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

quent, un des deux Freres devoit être renvoyé libre, & en effet, quoiqu'on les eût arrêtez tous les deux, on n'avoit lié que le plus jeune, à qui la maiſon appartenoit ; parce que l'aîné, qui étoit mal ſain, lui avoit cédé tous ſes droits. Mais celui-ci prétendoit qu'étant le chef de la Famille, c'étoit lui qui étoit reſponſable de tout. Son Frere alléguoit en ſa faveur la ceſſion, qui lui avoit été faite, & vouloit qu'on s'en tînt aux termes de l'Edit. La conteſtation s'échauffoit, lorſque les Magiſtrats de Cochinotzu ſurvinrent, & prétendirent que c'étoit à eux ſeuls, qu'il falloit s'en prendre, puiſque c'étoit de leur conſentement, que l'un & l'autre avoient retiré les Miſſionnaires chez eux. Mais on ne vouloit pas tant de coupables à la fois ; les Magiſtrats furent renvoyez chez eux ; l'on mit les deux Freres d'accord en les arrêtant l'un & l'autre, avec leurs Femmes, celle de leur Voiſin, les Enfans, les Eſclaves, & trois autres Femmes, dont les Maris avoient été martyriſez peu de jours auparavant. Tous furent

conduits avec les Miſſionnaires & les Catéchiſtes, la corde au cou, au bord de la Mer, pour être embarquez. Toute la Ville les ſuivit dans un morne ſilence juſqu'au rivage, & le Pere Pacheco, que par reſpect on n'avoit pas lié, ne ceſſa point d'exhorter ce bon peuple à demeurer ferme dans le ſervice du vrai Dieu. Mondo monta dans la Barque avec les Priſonniers, & deux Officiers allerent par terre pour ſe ſaiſir du Pere de Couros, dont on leur avoit indiqué la retraite, mais on les avoit mal inſtruits, & ils le manquerent. De J. C. 1625. De Syn Mu. 285.

Il n'en fut pas de même du Pere Jean-Baptiſte ZOLA. Ce Miſſionnaire étoit à Ximabara, où la nouvelle de la priſe du Pere Pacheco étant arrivée le même jour, ſon Hôte, qui ne le crut pas en ſûreté chez lui, le fit paſſer tout malade qu'il étoit, dans une cabanne du Fauxbourg. Il vouloit même, pour plus grande précaution, le faire embarquer, mais le Pere ne ſe trouva point en état de ſupporter la Mer. Quelques jours après un Chré-

De J. C. 1625.

tien nommé Jean NAYSEN vint offrir ſa maiſon au Miſſionnaire, & lui aſsûra qu'on ne viendroit point l'y chercher. Le Pere Zola eut de la peine à l'accepter, & paroiſſoit avoir un preſſentiment de ce qui arriva dans la ſuite à cet homme. Il céda néanmoins à ſes inſtances, & ſe laiſſa tranſporter chez lui. Au bout de deux autres jours, ſe trouvant un peu mieux, & ne voulant pas expoſer toute une Famille à périr pour ſon ſujet, il fit chercher une Barque, qui le portât ailleurs; il l'avoit trouvée, & il étoit ſur le point de s'embarquer, lorſqu'une Troupe de Soldats entra chez Nayſen à l'improvîte. Le Miſſionnaire fut reconnu d'abord, & ſaiſi avec Vincent CAUN ſon Catéchiſte, Nayſen ſon Hôte, & tous ceux, qui ſe trouverent dans cette maiſon.

De Syn Mu. a285.

Dans une Lettre que le Pere Zola écrivit de ſa priſon, il dit que peu après ſon arrivée au Japon, cette Egliſe joüiſſant d'une paix profonde, comme il partoit pour Facata, le Pere Jean-Baptiſte de Baëza ſon Supérieur, à qui il avoit

demandé ſa bénédiction, la lui donna en prononçant ces paroles qui ſont en uſage dans l'Egliſe pour la bénédiction de l'encens, *ab illo benedicaris, in cujus honorem cremaberis:* c'eſt-à-dire, » ſoyez beni par celui, en l'honneur duquel vous ſerez brûlé. « Dans une autre Lettre, qu'il écrivit vers le même tems au Pere Mutio Vitelleski ſon Général, il aſsûre que le Pere Navarro, qu'il avoit ſouvent viſité dans ſa Priſon, lui voyant répandre des larmes, qu'une ſainte jalouſie lui tiroit des yeux, le conſola en lui diſant, que certainement il boiroit le même calice que lui : qu'à la vérité le ſaint Martyr craignant peut-être d'en avoir trop dit, & ne voulant pas ſe donner pour Prophete, ajoûta qu'il ſeroit ſon interceſſeur dans le Ciel pour lui obtenir cette grace, & qu'il ſe promettoit de la bonté de Dieu d'en être exaucé.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Le Catéchiſte du Pere Zola nommé Vincent Caun, & ſurnommé CAFIOYE, étoit le Fils d'un des principaux Officiers du Roi de Corée. Son Pere en partant pour l'Armée,

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2285.

que Son Souverain devoit commander en perſonne contre le Grand Amiral du Japon, mit ſa Famille en ſûreté dans un endroit aſſez inacceſſible; mais il arriva que Caun, qui n'avoit que treize ans, s'étant un peu éloigné en ſe promenant, s'égara, & ſe trouva fort près de l'Armée Japonnoiſe. Bien loin d'être effrayé du péril, où il ſe trouvoit engagé, la curioſité le prit d'entrer dans le camp, & il alla tout droit à la Tente du Général. Le Roi de de Fingo fut charmé à la vûë de cet Enfant, qui étoit d'une rare beauté; il le prit en affection, & pria un Seigneur de ſes Parens d'en avoir ſoin. Celui-ci le tint auprès de lui juſqu'à la fin de la Guerre; enſuite étant repaſſé au Japon, il le mena à Xequi dans l'Iſle d'Amacuſa, & le donna aux Jéſuites, qui l'éleverent avec ſoin, le baptiſerent & ſe l'attacherent entierement. Il ſortit du Japon en 1614. apparemment avec quelqu'un des Miſſionnaires, & alla à Macao, d'où il fut envoyé en Corée, je ne ſçai à quel deſſein. Il prit ſon chemin par terre, traverſa tou-

te la Chine, & pénétra jusqu'à Pekin; mais la Guerre, que les Tartares faisoient alors aux Chinois, l'empêcha d'aller plus loin, il retourna sur ses pas, & peu de tems après son retour à Macao, il fut renvoyé au Japon. De J. C. 1625. De Syn Mis. 2285.

J'ai dit que l'on avoit manqué le Pere Matthieu de Couros; effectivement il n'étoit qu'à vingt pas de la maison de Nayſen, lorsqu'on y arrêta le Pere Zola, & Mondo avoit été averti qu'il n'étoit pas loin. La maison même, où il étoit, parut tout à coup investie de Soldats, & le Missionnaire crut véritablement alors, qu'il n'y avoit plus moyen d'échapper. Il mit son Rosaire à son cou, & il se préparoit à sortir en cet équipage, lorsque son Hôte l'arrêtant par le bras, lui dit qu'on n'avoit aucune preuve qu'il fût dans sa Maison; que les Soldats n'étoient point là pour lui, & qu'on le cherchoit dans un autre endroit. Il disoit vrai, les Soldats passerent plus avant, allerent saisir les biens de Nayſen qui venoit d'être conduit en prison avec le Pere Zola, & le

De J. C. 1625. Missionnaire eut tout le loisir de se retirer sur une haute Montagne, où il demeura six semaines dans une Etable abandonnée.

De Syn Mu. 2285. Cependant la nouvelle de tant de découvertes ayant été portée à Nangazaqui, Feizo, qui y commandoit encore, voulut avoir part à de si heureux succès; ses diligences ne furent pas inutiles, & il fit faire à l'Eglise du Japon une perte irréparable. Le Pere Baltazar de Torrez avoit presque toujours gouverné cette Chrétienté depuis la Bataille d'Ozaca, où nous avons dit qu'il avoit couru tant de risques, & dans un corps usé de travaux, conservoit toute la vigueur de son esprit & la ferveur de ses premieres années. Enfin après avoir longtems soutenu la constance des Chrétiens de cette grande Ville par toute la vivacité & les heureuses industries de son zele, il leur donna l'exemple de mourir pour Jesus-Christ.

Il étoit allé avec son Hôte nommé CAÏE, pour confesser la Fille de cet homme, qui demeuroit dans le voisinage, & on avoit oublié de fer-

mer le coffre, où étoient les ornemens Sacerdotaux, dont le Pere venoit de ſe ſervir. Les Gardes de Feizo entrerent un moment après dans cette Maiſon, & à la vûë de ces ornemens ne douterent point qu'un Miſſionnaire n'y logeât, ou n'y eût logé depuis peu. Tandis qu'ils viſitoient tous les Appartemens, Caïe rentra, on l'arrêta, & on lui fit de grandes menaces pour l'obliger à parler ſur ce qu'on ſoupçonnoit, mais on ne put jamais tirer de lui que ces deux mots : *Je ſuis Chrétien, & il y a longtems que je déſire de donner mon ſang pour le Dieu que j'adore. Vous ſerez content*, lui dirent les Gardes, & après l'avoir lié & mis en lieu ſûr, ils allerent chez Jean RUGO ſon Gendre. Le Pere de Torrez y étoit encore, car c'étoit la Femme de Rugo, qu'il étoit allé confeſſer ; mais cet homme au premier bruit cacha le Miſſionnaire dans une double muraille pratiquée de maniere, qu'il falloit être averti pour s'en douter ; ainſi les Gardes ne le trouverent pas. Le Serviteur de Dieu fut deux jours dans cette eſ-

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

pece de cachot, ſans oſer ſe remuër,
De J. C. 1626. & au bout de ce tems il fut con-
duit dans un Village, où il demeu-
De Syn Mu. 2286. ra un mois. Il y diſoit la Meſſe d'abord en ſecret, mais peu à peu le nombre de ceux qui voulurent y aſſiſter, augmenta, & ils firent découvrir ſa retraite : deux Soldats ſe préſenterent à la porte comme Chrétiens, ils furent admis, quoiqu'on ne les connût point ; un moment après ils ſortirent ſous je ne ſçai quel prétexte, & revinrent avec une Compagnie de Gardes, comme le Pere finiſſoit la Meſſe. Ils ſe jetterent ſur lui, le lierent fort étroitement, le conduiſirent comme en triomphe dans toute la Ville de Nangazaqui, & le traiterent très mal.

Feizo n'en uſa pas de même : il ordonna qu'on mît en priſon tous ceux, qui avoient été arrêtez avec le Saint Homme, & pour lui, il le fit garder dans une chambre de ſon logis, où il le viſita pluſieurs fois, & eut avec lui pluſieurs entretiens particuliers. Quelque tems après il reçut l'ordre de l'envoyer à Omura, & il obéït, mais avec beaucoup de répugnance.

## §. IX.

*De quelle maniere les Priſonniers ſont traitez à Ximabara. Changement merveilleux d'un Officier. Le Pere Pacheco tombe malade. Conſtance d'un Jéſuite Coréen. Les Jéſuites priſonniers ſont brûlez vifs avec des Eſpagnols. Mort précieuſe de deux Miſſionnaires.*

Le Pere Pacheco étoit toujours dans la Priſon de Ximabara, où il menoit avec les Compagnons de ſes fers une vie plus angélique qu'humaine. Il y reçut dans la Compagnie ſes trois Catéchiſtes, & celui du P. Zola, lequel avoit d'abord été mis dans une Priſon ſéparée, mais qui fut bientôt réüni avec les autres. Il accorda dans la ſuite la même grace à Michel Tozo Catéchiſte du Pere de Torrez, & il reçut les vœux de tous ces Novices dans le lieu même de leur ſupplice, où ils ſe conſacrerent, non en qualité d'Ouvriers dans la vigne du Seigneur, ce qu'ils ne pouvoient plus être, mais en qualité de victimes de l'a-

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2286.

mour divin, dont ils étoient remplis, & qu'ils avoient ſi longtems tâché d'inſpirer aux autres.

De J. C. 1626.

Rien ne fut plus rude, que l'épreuve, par laquelle ils ſe préparerent à leur ſacrifice. A la vérité dès que Bugondono Roi d'Arima eut appris que les Peres Pacheco & Zola étoient dans ſes Priſons, il envoya ordre de les traiter le mieux qu'il ſeroit poſſible, ſans toutefois donner le moindre ſujet de plainte contre lui à l'Empereur. D'abord ſes intentions furent aſſez bien ſuivies, les Chrétiens eurent la liberté de viſiter les Priſonniers & de leur porter des rafraîchiſſemens, & quoiqu'ils fuſſent dans des enclos ſéparez, ils pouvoient communiquer entr'eux pendant le jour auſſi ſouvent qu'ils le ſouhaitoient. Il leur manquoit néanmoins une choſe, dont la privation leur fut bien ſenſible: c'eſt de pouvoir célébrer les divins Myſteres: mais ils ne pûrent avoir, ni leurs Chapelles, ni leurs Bréviaires, ni des habits de Religieux. Je ne ſçai ce qui arriva dans la ſuite, mais ces diſtinctions, & ces bons traitemens

De Syn Mu. 1286.

mens furent changez en tout ce que l'inhumanité la plus barbare peut imaginer pour appéſantir les fers des Priſonniers. Il eſt vrai qu'après quelque tems de ſouffrance, les Gardes charmez de la douceur & de la patience de ces ſaints Religieux eurent la curioſité de ſçavoir comment des perſonnes, qui pour la plûpart paroiſſoient aſſez foibles, pouvoient parmi tant de miſeres conſerver une ſi grande gayeté; ils ſe rendirent plus affables, on les inſtruiſit des principaux articles de notre Religion, ils furent convaincus, & promirent, que ſi les tems devenoient meilleurs, ils ſe feroient Chrétiens, reſtriction, qui les rendit ſans doute indignes de cette grace. Un ſeul ſurmonta les difficultez, qui effrayoient les autres, & reçut le Baptême. Tous eurent pour des Priſonniers, qu'ils reſpectoient, tous les égards poſſibles, & ne ſe laſſoient point de publier la pureté de leurs mœurs, & la ſainteté de leur doctrine.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Mondo en fut bientôt averti, & entra dans une fort grande colere.

De J. C. 1626.

De Syn Mu 2286.

Il envoya pour commander les Gardes un Gentilhomme ſon Parent, & l'homme du monde, qu'on eût le moins ſoupçonné de devenir jamais Chrétien. C'étoit la brutalité même, & il diſoit d'ordinaire qu'il falloit être bête pour embraſſer le Chriſtianiſme : néanmoins dès la premiere fois, qu'il vit les Priſonniers, il ſe trouva tellement changé, qu'il ne ſe reconnoiſſoit plus lui-même. Il continua de les voir, & au bout de huit jours on fut aſſez ſurpris de lui entendre publier qu'il ne connoiſſoit d'hommes, que les Chrétiens, & que ceux, qui n'adoroient point le vrai Dieu, n'en avoient que l'apparence. Les Hiſtoriens ne s'expliquent pourtant pas bien nettement ſur ſa converſion ; ils ſe contentent de dire qu'il ne fut pas poſſible à Mondo, ni par menaces, ni par promeſſes, de lui faire reprendre ſes premiers ſentimens à l'égard de la Religion Chrétienne, dont il ſe déclara en toute occaſion le panégyriſte : de ſorte que ce Commandant fut obligé de le retirer de ſon emploi & de lui donner encore un Succeſſeur.

Ainſi la condition des Serviteurs de Dieu n'en devenoit pas meilleure, pour avoir apprivoiſé les bêtes farouches, auſquelles on les donnoit en garde. C'étoit toujours à recommencer. De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

Sur ces entrefaites le Pere Pacheco tomba dans une paralyſie, qui fut bientôt ſuivie d'un tremblement continuel de tous ſes membres. Mais tant de ſouffrances ne ſuffiſoient pas encore aux Serviteurs de Jeſus-Chriſt, ils y ajoûterent de très-grandes auſtéritez. Il paroiſſoit que Mondo avoit entrepris de laſſer leur conſtance, & vouloit ſe faire un mérite à la Cour de les avoir vaincus ſans effuſion de ſang. Déſeſpérant enfin d'en venir à bout par cette voye, il réſolut de les tourmenter, mais ſéparément, de peur qu'ils ne s'encourageaſſent mutuellement; & parce que Vincent Caun étoit étranger, il crut qu'il ſeroit plus aiſé à réduire. Il le fit venir chez lui, & commença par l'accabler de careſſes. Il lui repréſenta qu'il avoit pitié de la ſimplicité, avec laquelle il s'étoit laiſſé ſéduire, lui promit tout ce qu'il ju-

De J. C. 1626. gea capable de le tenter, & en même tems il lui fit voir l'appareil des ſupplices, à quoi ſon obſtination alloit l'expoſer.

De Syn Mu. 2286. Tout cela n'ayant eu aucun effet, le Tyran fit étendre le ſaint Novice tout nud ſur le pavé, & l'y laiſſa quelque tems expoſé à un froid des plus piquans. Enſuite il le fit tenailler, & le tenailla lui-même par tout le corps avec une fureur, qui ne ſe peut imaginer. Comme il vit que Caun ne faiſoit que rire de cette torture, il commanda qu'on lui fit avaler quantité d'eau, & qu'enſuite on la lui fit rendre avec le ſang; ce qui fut exécuté avec la derniere cruauté. Ce tourment épuiſa de telle ſorte le Martyr, qu'il tomba en défaillance, mais tout à coup il revint à lui, recouvra toutes ſes forces au grand étonnement de ſes Bourreaux, & depuis ce moment il ne ſentit plus de mal, qu'un peu d'engourdiſſement aux pieds & aux mains. On continua encore quelques jours à le faire ſouffrir en différentes manieres; mais comme on vit que c'étoit inutilement, on le tranſ-

féra dans une Prison ouverte à tous les vents, où pendant vingt-quatre jours on le laissa manquer absolument de tout. C'est ainsi que ce saint jeune homme soutint dans le combat la démarche héroïque, qu'il avoit faite en s'y exposant ; car lorsque le Pere Zola fut pris, il lui étoit fort aisé de se sauver. D'abord il douta s'il pourroit en conscience se livrer lui-même, ou se laisser prendre ; il proposa son scrupule à plusieurs Chrétiens, qui se trouverent présens, ceux-ci le lui leverent, & sur le champ comblé de joye, il se mit à crier qu'il étoit le Catéchiste du Pere Zola.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Mondo se préparoit à pousser encore plus loin ses cruautez, mais il reçut un ordre exprès de MIDZUNO CAVACCI, qui venoit de succéder à Gonzoco dans le Gouvernement de Nangazaqui, & dans la Lieutenance générale du Ximo, de lui envoyer les Religieux, qu'il tenoit dans ses Prisons. Il les fit partir aussitôt, & à leur arrivée, ils apprirent qu'ils étoient condamnez au feu. Gonzoco avoit longtems

De J. C. 1626.

demandé ſon rappel, ne pouvant plus ſe réſoudre à faire ſouffrir des Innocens. Le Succeſſeur qu'on lui donna, ſi l'on en croit REYER GYSBERG, étoit Prince du Sang Impérial, paſſoit pour un homme ſage, équitable, exact & rigide dans l'obſervation des Loix : d'ailleurs ſa haute naiſſance le faiſoit craindre des Habitans de Nangazaqui, leſquels n'avoient eu juſques-là pour Gouverneurs que des gens d'une extraction peu relevée, & la Nobleſſe au Japon gouverne avec dureté & avec hauteur. Cependant Cavacci n'étoit pas cruel, mais il avoit des ordres précis ; il n'oſa prendre ſur ſoi d'y faire le moindre changement. Toutefois il ne laiſſa point de ſoulager les Martyrs autant qu'il le put, ſans trop s'expoſer. Un de ſes domeſtiques étant allé viſiter le lieu de l'exécution, qui étoit une des collines, dont la Ville de Nangazaqui eſt environnée d'un côté, remarqua qu'on avoit laiſſé un grand eſpace entre le bois & les poteaux ; il en demanda la raiſon, & on lui répondit que c'étoit pour prolonger le ſupplice ; *cela*

De Syn Mu. 2186.

*eſt inhumain*, reprit cet homme, qui ſçavoit les intentions de ſon Maître, *c'eſt tout ce qu'on pourroit faire contre les plus grands ſcélérats*; il fit auſſitôt rapprocher le bois, & en étant allé rendre compte à Cavacci, il en reçut de grands éloges. De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

Les Priſonniers de Ximabara traverſerent toute la Ville de Nangazaqui, & joignirent ſur la Colline le Pere de Torrez & ſon Compagnon, Michel Tozo, qui les y attendoient. Le premier n'eut pas plutôt apperçu ſon Provincial, qu'il courut à lui, & le tint longtems embraſſé. Un moment après Cavacci arriva, & les Martyrs furent liez à leurs poteaux. On avoit joint aux neuf Religieux quatre Eſpagnols des Philippines, ou ſelon d'autres quatre Japonnois, qui étoient revenus de Manile, où ils avoient été exilez, & qui auroient pû racheter leur vie aux dépens de leur Foi. Dès que le Gouverneur eut pris ſa place, on mit le feu au bois, & il gagna en peu de tems, juſqu'aux Confeſſeurs. C'étoit quelque choſe de nouveau pour ce Seigneur de voir mourir avec tant de joye

De J. C 1626. au milieu d'un ſi affreux ſupplice des perſonnes déja affoiblies par une longue & rigoureuſe Priſon ; il en fut ſurpris au dernier point, & cela augmenta de beaucoup ſon chagrin d'être obligé de faire périr ſi cruellement des hommes, dont il ne pouvoit ſe diſpenſer d'admirer la vertu & le courage.

D. Syn Mu. 2.86.

Le Japon perdoit ainſi inſenſiblement tous ſes Miſſionnaires, & ſe voyoit ſans aucun eſpoir de remplacer ces pertes ; l'Exécution que je viens de rapporter, & qui fit à cette Egliſe une playe mortelle, s'étoit faite le vingtiéme de Juin de l'année 1626. & le ſeptiéme du mois de Mai précédent, deux de ſes plus infatigables Ouvriers étoient morts preſque à la même heure. C'étoit les Peres Jean-Baptiſte de Baëza & Gaſpard de Caſtro. Le premier avoit un talent ſi rare de toucher les cœurs, qu'il n'y eut peut-être jamais au Japon de Miſſionnaires, qui ait converti tant d'Idolâtres. On aſsûre qu'en trois ans, qu'il demeura au Royaume de Fingo, il baptiſa ſoixante & quinze mille

Adultes, outre un nombre infini d'Enfans. Ce talent étoit accompagné d'un mérite rare, d'une grande ſageſſe, & d'une expérience conſommée dans la ſcience des Saints. Le Pere de Caſtro entra tard dans la Compagnie, & comme il avoit peu de Lettres, il ſe borna d'abord aux Offices domeſtiques. Il ſçavoit un peu de Médecine, & le Pere de Moralez ayant été nommé Evêque du Japon le mena avec lui. Ce Prélat mourut aux Indes, en allant à ſon Egliſe, ainſi que je l'ai déja dit ailleurs. Le Pere Martinez, ſon Succeſſeur conſerva ſon Compagnon, & lui ayant trouvé beaucoup de zele, de la facilité pour acquérir les connoiſſances, qui lui manquoient, & un grand ſens, il le fit Prêtre. L'humilité de Caſtro ne ſouffrit point de ce changement de condition, & il a rendu à la Miſſion des ſervices infinis. Ni lui, ni le Pere de Baëza, n'eurent point devant les hommes la gloire du Martyre; mais il eſt à croire qu'ils en ont eu le mérite devant Dieu. En effet on ne peut regarder la vie, qu'ils mene-

De J. C. 626.

De Syn Mu. 2286.

rent juſqu'à la fin, que comme une
De J. C. 1626. mort continuelle, & qui avoit même quelque choſe de plus difficile
De Syn Mu. 1286. à ſupporter que les plus rudes ſupplices. D'ailleurs ils ne manquerent aucune occaſion de s'expoſer aux plus grands périls. Le Pere de Baëza ſur la fin de ſa vie étoit devenu paralytique de tout ſon corps, & ſouffroit de violentes douleurs cauſées par une contraction de nerfs preſque générale. Il ne laiſſoit pas en cet état de travailler au ſalut des ames, & il ſe faiſoit porter dans une eſpece de Cercuëil partout, où ſa préſence étoit plus néceſſaire.

## §. X.

*Conſtance héroïque de deux Femmes Chrétiennes. Leur Martyre. Jean Nayſen apoſtaſie. Sa converſion. Son Martyre.*

Le douziéme de Juillet de cette même année les Hôtes des Peres Pacheco, Zola & de Torrez, & ceux de leurs Compagnons, furent brûlez à Nangazaqui. Mondo n'avoit rien oublié pour vaincre la

conſtance de ceux d'entre ces braves Chrétiens, qui avoient été dans ſes priſons. Il avoit commencé par une jeune Femme, nommée SUSANNE, qui étoit née à Facata de Parens nobles & Chrétiens. Il la fit expoſer toute nuë en ſpectacle aux riſées de la Populace. Après cela on la conduiſit dans le même état, la corde au col, dans toutes les ruës de la Ville; enſuite on la pendit par les cheveux à un arbre. Deux de ſes Servantes la ſuivoient, & une des deux portoit entre ſes bras une petite Fille, que ſa Maîtreſſe nourriſſoit. On lui demanda à qui étoit cette Enfant; la Servante, qui eſpéroit de la ſauver, ou du moins d'épargner à ſa Maîtreſſe la vûë de ſa mort, répondit qu'elle étoit à elle; Suſanne l'entendit, & comme elle craignoit qu'on ne privât ſa Fille de l'honneur du Maryre, elle fit à ſa Servante une reprimande ſur ſon menſonge, & ſe déclara la Mere de l'Enfant. On la traita de Marâtre, & on lui dit qu'on alloit mettre ſa Fille en piéces à ſes yeux: « Rien » ne ſera plus ſelon mes déſirs, re-

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

De J. C. 1626. » prit-elle, je ſerai la Mere d'une » Martyre, & ce ſera un Sacrifice » de plus, que je ferai à mon » Dieu. « Ces paroles rapportées à Mondo, le mirent en fureur; il fit dépoüiller l'Enfant, & la fit attacher aux pieds de la Mere, qui étoit toujours ſuſpenduë en l'air par les cheveux; il faiſoit un froid extrême, cette petite Créature jettoit des cris capables de fendre les pierres: la Mere attendrie demanda au Tyran s'il avoit perdu toute humanité, & ce qu'avoit fait cette petite Innocente pour être ainſi traitée? « Au reſ- » te, ajoûta-t-elle, vous aurez beau » faire, ſi j'avois mille vies, je les » ſacrifierois du meilleur de mon » cœur pour la cauſe que je dé- » fens. « Elle a depuis aſſûré que dans ce moment elle fut pénétrée d'une joye intérieure, qui lui ôta tout ſentiment de ſes maux.

De Syn Mu. 2286.

Au bout de huit heures on la détacha, on lui rendit ſes habits, & on la laiſſa couchée ſur une natte, & ſa petite Fille à côté d'elle; d'abord elle voulut donner la mammelle à cette Enfant, mais elle n'eut pas

la force d'étendre les bras pour la prendre, outre que la petite Créature à force de crier avoit jetté une grande quantité de sang, & en étoit toute couverte. La pauvre Mere ne sçavoit plus que faire, lorsqu'un Officier de Cuisine lui vint ordonner de le suivre; elle crut que c'étoit pour la faire mourir, & la joye, qu'elle en conçut, lui redonna sur le champ toutes ses forces. Elle se leva sans peine, & fut conduite à la Cuisine, où on lui mit au col un collier de fer, qu'on attacha avec une grosse chaîne à un pillier; le lendemain on la détacha, & Mondo la fit venir en sa présence, la menaça de la mettre dans un mauvais lieu, de l'abandonner à ses Valets, de tourmenter tous ses parens devant ses yeux, & de la faire passer elle-même par les plus effroyables tourmens; à ces menaces il ajoûta les plus flatteuses promesses, elle se mocqua de tout. Mondo lui fit endurer le supplice de l'eau, & on lui en fit avaler une très-grande quantité, qu'elle rendit avec le sang; elle fut ensuite menée dans une étable, où on l'attacha avec les

De J. C. 1616.

De Syn Mu. 2286.

De J. C. 1626.

Bêtes, & elle y demeura juſqu'au ſoir, ne ceſſant de bénir le Seigneur, & de chanter ſes loüanges. Sur le ſoir elle fut reconduite à la Cuiſine, où elle reſta ſix mois attachée, comme elle l'avoit été la premiere fois. Au bout de ce tems-là, ſa conſtance choquant les Infidéles, Mondo la fit partir pour Nangazaqui, où elle fut brûlée avec ſon Mari, qui avoit reçu au Baptême le nom de PIERRE; Mancie & Matthias Araqui, ſes deux freres, chez qui le Pere Pacheco avoit été arrêté, Jean Nayſen, Monique ſa Femme, & Loüis leur fils, Jean TANARA & Catherine ſa Femme.

De Syn Mu. 2286.

Parmi ces Martyrs, qui ſe diſtinguerent tous par un fermeté digne de la cauſe, pour laquelle ils ſouffroient, & par la conſtante pratique des plus rares vertus, il n'y en eut point, qui ſe fit plus admirer que MONIQUE Femme de Jean Nayſen. Son Epoux étoit un homme de condition, que mille belles qualitez faiſoient également chérir & eſtimer d'un chacun. Dès ſon enfance, il avoit fait paroître une piété

peu commune; il avoit généreuſement ſacrifié à ſa Religion la faveur de ſon Prince, dont il pouvoit tout eſpérer. A l'âge de dix ans il avoit ſigné de ſon ſang, qu'il périroit plutôt de la mort la plus cruelle, que de trahir ſa Foi, & il n'avoit retiré chez lui le Pere Zola, que dans l'eſpérance de mourir avec ce Miſſionnaire, qu'il ſçavoit bien qu'on cherchoit partout. Au moment qu'il ſe vit arrêté, il diſtribua aux Pauvres tout ce qu'il avoit d'argent, & ſes Amis, qui le vouloient ſauver, mirent inutilement tout en uſage pour le pervertir. Il ſoutint ce caractere héroïque dans la Priſon, & devant les Tribunaux, où on le fit comparoître, & les plus terribles menaces ne produiſirent en lui, qu'un redoublement de ferveur. Toutefois la vûë de ſa femme, qu'on fit ſemblant d'abandonner à de jeunes débauchez, lui fit oublier ſon devoir. *Cruels*, s'écria-t-il, *ne deshonorez point mon Epouſe, je ferai tout ce que l'on voudra.*

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Dès qu'il eut lâché cette parole, on les renvoya tous deux libres: mais Mondo apprenant que Moni-

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2186.

que ne ceſſoit point de reprocher à ſon Epoux ſa lâcheté, il la fit venir, lui montra du feu, lui demanda ſi elle pourroit en ſupporter l'ardeur, & lui ordonna d'en faire l'eſſai. Monique ſans balancer, ſe mit en devoir de prendre des charbons embraſez : Mondo tira ſon ſabre, & le leva, comme pour lui couper le bras; elle ne le retira point, & le Tyran au déſeſpoir de ne pouvoir réduire une Femme ; ſçachant d'ailleurs qu'on murmuroit tout haut de cette conduite outrageante & inhumaine à l'égard d'une Perſonne de condition, déchargea ſa rage ſur trois Servantes qu'elle avoit. Il voulut néanmoins eſſayer d'abord de les gagner par douceur, & il leur repréſenta, que leur Maître ayant obéï à l'Empereur, elles devoient imiter ſon exemple. Toute la réponſe qu'il en reçut, fut qu'elles devoient plus de fidélité au Maître qu'elles avoient dans le Ciel, qu'à celui, qu'elles ſervoient ſur la terre. Picqué de cette réſiſtance, il leur fit tenailler les doigts ; & comme une des trois, nommée MAGDELEINE,

encourageoit les deux autres à souffrir constamment un supplice passager, il prit lui-même les tenailles, & fit endurer à cette courageuse Fille tout ce que la fureur lui inspira de moyens de la tourmenter. Ce fut envain : il se lassa, & ordonna qu'après les avoir dépoüillées toutes trois, on leur versât de l'eau glacée sur le corps, qu'on leur en fît avaler autant qu'il seroit possible, pour la leur faire rendre par force ; puis les voyant presque évanoüies, il les renvoya à leur Maîtresse, comme si elles se fussent renduës ; mais elles eurent grand soin de publier le contraire. De J. C. 1626. De Syn Mu. 1286.

Monique de son côté n'avoit pas eu beaucoup de peine à faire rentrer son Mari en lui-même, & ce jeune homme étoit abîmé dans un chagrin mortel, répandant jour & nuit un torrent de larmes. La vûë de sa Femme, qui avoit si glorieusement triomphé du Tyran, redoubloit sa douleur, & ne la pouvant plus supporter, il alla trouver Mondo, lui dit qu'il venoit réparer son infidélité, & lui protesta que son

De J. C. 1626. De Syn Mu 2286.

cœur n'avoit point eu de part à l'indiscrete parole, qui lui avoit échappé. Mondo après bien des efforts inutiles pour l'obliger à demeurer du moins dans le silence, le renvoya en prison, où Monique l'alla joindre d'abord avec ses deux enfans, dont l'un avoit sept ans, & l'autre n'en avoit que deux; les trois Servantes s'y présenterent aussi, mais on ne voulut point les recevoir. Nayssen écrivit alors plusieurs Lettres, qui furent répanduës dans toutes les Provinces, & firent un très-bon effet. L'Hôte & l'Hôtesse du Pere de Torrez furent peu de tems après envoyez dans la même Prison, apparemment sur ce que Mondo s'étoit promis qu'à force de tortures il viendroit à bout au moins de quelques-uns de ses Prisonniers, & il faut convenir qu'il les fit souffrir au-delà de toute expression. Ils ne laissoient pourtant pas encore d'y ajoûter dans les intervalles, où on les laissoit respirer, des austéritez volontaires; & Dieu, qui se communique sans réserve à ceux, qui n'en ont point pour lui, les combloit de

tant de délices ſpirituelles, que ce triſte ſéjour leur paroiſſoit un Paradis anticipé; nuit & jour on y entendoit célébrer les miſéricordes du Seigneur, & pluſieurs y reçurent des graces très-ſignalées. De J. C. 1626. De Syn Mu. 1286.

Enfin l'ordre arriva de les envoyer tous à Nangazaqui. Mondo, avant que de les faire partir, voulut encore tenter la conſtance de quelques-unes des Femmes; mais il n'en remporta que de la confuſion. Il fit enlever à Monique & à Suzanne leurs petites Filles, à qui on avoit eu la cruauté de faire ſouffrir le tourment de l'eau. Mais on laiſſa à la premiere ſon Fils nommé LOUIS. On ne peut dire la douleur, que cauſa à ces deux Héroïnes le danger, auquel ces pauvres Enfans alloient être expoſées de perdre la Foi. Les autres Priſonniers ſçachant qu'on les conduiſoit au ſupplice, firent pendant tout le voyage retentir les Campagnes de leurs chants d'allégreſſe; enfin ils arriverent le douziéme de Juillet à la vûë de la Colline, ſur laquelle ils devoient conſommer leur ſacrifice, & qu'on

De J. C. 1626. appelloit communément la Sainte Montagne, pour les raiſons, que j'ai dites ailleurs. Ils entrerent dans le champ de bataille en chantant les Litanies de la Vierge, & dans l'inſtant les hommes furent liez à leurs Poteaux; on y attacha auſſi le corps de Mancie Araqui, lequel étoit mort quatre jours auparavant dans la priſon. Les Femmes, qui devoient avoir la tête coupée, ſe jetterent à genoux devant les Poteaux, & un Soldat, qui portoit le petit Loüis, le mit à terre.

De Syn Mu. 2286

Ce petit Innocent, qui ne ſçavoit ce que tout cela vouloit dire, courut à ſa Mere, qui le repouſſa de la main, parce qu'elle vouloit achever quelques prieres, & peut-être auſſi parce qu'elle ſe ſentoit trop émûë. Le pauvre Enfant tout triſte & tout déconcerté, ſe tourna vers le Soldat: alors ſon Pere lui cria de ſon Poteau d'avoir bon courage, & que bientôt ils ſeroient tous enſemble dans le Ciel. Les Femmes firent enſuite un dernier adieu à leurs Maris, & dans l'inſtant on commença l'Exécution. Le petit Loüis ayant vû tomber à

ſes pieds la tête de ſa Mere, ſe mit à pleurer; il s'éleva auſſitôt un cri dans l'Aſſemblée, & dans le moment un Bourreau ayant pris l'Enfant à ſon avantage, lui abattit la tête d'un ſeul coup. Toutes ces Femmes étant mortes, on mit le feu au bois, que Feizo avoit fait moüiller, pour l'empêcher de brûler vîte: cela fit d'abord élever une fumée épaiſſe, qui déroba quelque tems les Martyrs aux yeux des Spectateurs. Quand elle fut diſſipée, on apperçut Jean Tanara, chez qui le Pere de Torrez avoit logé, lequel marchoit au milieu des flammes. Il alla d'abord embraſſer le corps de Mancie Araqui, puis il embraſſa tous les autres Confeſſeurs, après quoi il s'en retourna à ſon Poteau. C'étoit un bon Vieillard d'une grande ſimplicité, & d'une ferveur admirable. Dès que tous eurent expiré, on jetta leurs cendres à la Mer.

De J. C. 1626.

De Syn Mu, 2286.

*Fin du Livre ſeiziéme.*

# HISTOIRE DU JAPON.

## *LIVRE DIX-SEPTIE'ME.*

De j. C. 1626.

JE ne crois pas avoir lieu de craindre qu'on m'accuſe de ne pas rendre toute la juſtice, que je dois en qualité d'Hiſtorien, aux Proteſtans, dont j'ai occaſion de parler, & j'attends même de leur équité qu'ils reconnoîtront qu'on ne peut être plus en garde, que je l'ai été, contre ce que les Catholiques, qui ont parlé du Japon, ont publié à leur deſavantage. C'eſt d'eux-mêmes & des

De Syn Mu. p. 286.

Mémoires, qu'ils ont le plus vantez, que je tire les faits, qu'on leur a le plus reprochez ; je les ai disculpez sur d'autres, qui m'ont paru avancez sans preuves, & je ne fais même, qu'après un de leurs illustres Auteurs (*a*), ces deux réflexions, que tout Lecteur attentif ne peut manquer de faire en lisant cet Ouvrage. La premiere, que le progrès du crédit des Protestans au Japon, & la décadence du Christianisme dans cet Empire, ont été jusqu'à la fin tellement liez, que l'une sembloit suivre nécessairement de l'autre ; la seconde, que si la chûte entiere de la Religion de Jesus-Christ, bien loin de rendre le Commerce de ces Messieurs plus florissant, comme ils avoient lieu de s'en flatter, a été l'époque fatale de sa diminution, la conduite qu'ils ont tenuë avec les Catholiques, en a été la principale cause, en leur attirant le mépris d'une Nation, que sa haine pour le Christianisme n'aveugla point, jusqu'à l'empêcher de voir qu'il ne convenoit pas à des Chrétiens de s'en faire les instrumens.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

(*a*) Kœmpfer.

## §. I.

*Marque de distinction donnée par l'Empereur à un Ambassadeur Hollandois. Entrevûë de l'Empereur & du Dairy.*

De J. C. 1626. De Syn Mu. 1286.

Quoiqu'il en soit, tandis que toutes les Provinces de l'Empire Japonnois fumoient du sang des Martyrs, l'Empereur sembloit prendre à tâche de combler de faveurs les Hollandois; il leur donna même alors une marque de distinction, qui surprit beaucoup. Ce Prince se disposoit à partir pour Méaco, où il alloit rendre son hommage au Dairy, & il est d'usage en ces occasions, qu'on ne lui parle d'aucune affaire. Deux Ambassadeurs, l'un Portugais (*a*), l'autre Siamois, sollicitoient depuis quelque tems une Audience. On leur signifia qu'il falloit attendre jusqu'après le retour de Sa Majesté. Le seul Conrad KRAMMER, qui venoit d'arriver avec le caractere d'Ambas-

(*a*) Nos Relations ne parlent point de cet Ambassadeur Portugais, & il y a bien de l'apparence que c'étoit un simple Député de la Ville de Macao.

sadeur

sadeur de la Compagnie des Indes Orientales, fut excepté de cette Loi, il vit l'Empereur & le vieux Cubo-Sama son Pere, & en fut parfaitement bien reçu. Etant ensuite allé rendre visite aux principaux Ministres; ces Seigneurs l'inviterent à ne point s'en retourner à Firando, où étoit toujours le Comptoir de la Compagnie Hollandoise, qu'il n'eût vû la Cérémonie de l'Entrevûë des deux Empereurs à Méaco. Il suivit ce conseil, & arriva à Méaco quelques jours avant le Xogun-Sama. Il trouva cette Capitale si pleine de monde, qu'il lui fut impossible, après avoir vû l'Entrée de l'Empereur, de sortir de sa Loge pour regagner son Auberge, & qu'il fut contraint de passer la nuit au même endroit. C'étoit le vingt-quatriéme d'Octobre, ancien style.

De J. C. 1626. — De Syn Mu. 2286.

Le jour suivant, qui étoit destiné à l'entrevûë des deux Princes, la foule se trouva si grande, que Méaco, tout vaste qu'il étoit, ne la pouvoit contenir. Voici la description, que l'Ambassadeur Hollandois nous a donnée de cette auguste cé-

rémonie. Entre le Palais de l'Empereur & celui du Dairy, les ruës étoient couvertes de ſable blanc, & de poudre de Talc, qui ſembloit faire un pavé d'argent. On avoit dreſſé des baluſtrades tout le long des maiſons, & elles étoient bordées de deux hayes de ſoldats, habillez d'une robe blanche traînante, & la tête couverte d'un petit bonnet verniſſé; ils avoient chacun deux ſabres au côté, & à la main une eſpéce de demie pique, que Krammer dans ſa Relation appelle *Nanganet*. Ils reſterent en faction tout le tems, que l'Empereur fut à Méaco, occupant toutes les avenuës, par leſquelles les Caroſſes & les Chevaux devoient paſſer, & empêchant la multitude de les remplir; les ruës & les maiſons étoient ſi pleines nuit & jour, qu'à peine pouvoit-on reſpirer; tout s'y vendoit ſur la bonne foi des Marchands, qui n'avoient pas le tems de peſer, ni de meſurer.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

La Fête commença avec le jour; d'abord on vit défiler les Domeſtiques des deux Souverains; ceux du Dairy portoient les préſens de leur

Maître pour l'Empereur dans de grandes caisses vernissées, sur lesquelles étoient les armes de ce Prince, & quelques Compagnies de Soldats leur faisoient escorte. Après cela venoient quarante-six Litieres, (a) dans chacune desquelles il y avoit une Dame d'honneur des Concubines du Dairy. Ces Litieres étoient portées par quatre hommes, elles étoient d'un bois fort blanc, de la hauteur d'une brasse, ayant sur l'impériale, qui étoit de laton, quantité de festons, & d'autres pareils ornemens; vingt & une autres Litieres suivoient portées pareillement par quatre hommes, mais elles étoient d'une autre figure, & couvertes d'un vernis brun. On y voyoit aussi des Dames, dont l'air majestueux & modeste inspiroit le respect; vingt-sept Norimons, où étoient les Gentilshommes du Dairy, ayant chacun quatre Porteurs tous habillez de blanc, aussi bien que les Valets, qui les accompagnoient, marchoient immé-

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

(a) Krammer dans sa Relation les nomme *Palanquins*, & paroît les distinguer des *Norimons*.

De J. C. 1626.

diatement après ; à chaque Norimon il y avoit un grand Paraſol, dont le fonds étoit de ſoye blanche, & preſque tout d'or. Ceux ci étoient ſuivis de vingt-quatre Gentilshommes à cheval, ayant ſur la tête de petits bonnets d'un vernis brun en forme de coquille, garnis d'une plume noire ; les manches de leurs robes étoient fort longues, & leurs hauts-de-chauſſes faits de ſatin de pluſieurs couleurs, étoient longs, étroits, & bordez en quelques endroits d'or & d'argent ; ils avoient au côté des ſabres de vermeil doré, & à la ceinture des carquois pleins de fléches. Les deux bouts de leurs écharpes flottoient ſur la croupe du Cheval, & ils avoient des bottines d'un cuir verniſſé & rayé d'or ; leurs chevaux étoient petits, pleins de feu, & bien dreſſez ; leurs ſelles brodées, & les houſſes de peaux de Tigres ; le reſte étoit couvert d'un caparaçon de ſoye rouge, qui tomboit au deſſous des ſangles ; ils avoient auprès des oreilles deux petites cornes dorées, & les crinieres treſſées avec des fils d'or & d'argent ; au lieu de fer on

De Syn Mu. 2286.

leur avoit fait une eſpéce de chauſſure d'un tiſſu de ſoye rouge écruë; deux hommes tenoient les rênes de chaque cheval d'une main, & de l'autre un paraſol de drap fin cramoiſi, doublé d'une toile fort déliée, & bordé d'une belle frange. Chaque Cavalier étoit ſuivi de huit Valets, tous vêtus de blanc, chacun deſquels avoit deux ſabres à ſon côté. De J. C. 1626. De Syn. Mus 2266.

Cette troupe de Cavaliers étoit ſuivie de trois Caroſſes tirez par deux grands Taureaux noirs, couverts d'un réſeüil de ſoye cramoiſi, & mené chacun par quatre Valets. Chaque Caroſſe étoit haut de quatre braſſes, long de deux, & large d'une, le tout orné de dorures de toutes ſortes, ſur un fonds de vernis brun; il y avoit aux trois portieres des rideaux rayez d'or, & aux deux côtez de celle, par où l'on entroit, qui étoit ſur le derriere, deux petites vedetes fort propres pour deux Sentinelles; les cercles des roües étoient d'or, & leurs raies d'or émaillé: le haut de l'impériale étoit rond, & faiſoit face à droite & à gauche, ainſi qu'un Châ-

De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

teau par le bas, avec des lames d'or aux quatre angles; le fonds étoit d'un vernis noir, où étoient imprimées en or les armes du Dairy. Les trois Maîtreſſes Concubines, ou les Favorites du Prince, étoient eſcortées d'une foule d'Eſtafiers. Derriere chaque Caroſſe étoient portez un marche-pied couvert de lames d'or, & des pantoufles verniſſées. On prétend que chacun de ces Caroſſes coûtoit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent florins. Outre ce grand nombre de Valets, dont ils étoient ſuivis, ils l'étoient encore de vingt-trois Norimons faits d'un bois blanc comme l'albâtre, & couverts de lames de cuivre; ils étoient remplis de Concubines & de Dames d'honneur. Chacun étoit porté par quatre hommes, & flanqué de deux autres, qüi ſoûtenoient un grand paraſol.

Après ces Femmes on voyoit ſoixante-huit Gentilshommes, tous à cheval & deux à deux, mais dans un équipage bien plus leſte, que les précédens. Il eſt difficile d'imaginer le grand nombre d'Eſtafiers, dont ils étoient ſuivis; enſuite les Seigneurs

de la premiere qualité portoient les Préſens comme en triomphe ; c'étoient deux grands ſabres, dont la chaîne de la poignée étoit de diamans fins, le reſte étoit à proportion : un horloge d'un artifice merveilleux, deux grands chandeliers d'or, deux colomnes d'ébenne, trois tables quarrées, auſſi d'ébenne, diverſifiées d'yvoire & de nacre, & dont la layette étoit pleine de Livres curieux, délicatement reliez ; il y en avoit encore quatre autres de même matiere, mais bien plus grandes : deux grands plats d'or, & une paire de pantoufles d'un vernis admirable. De J. C. 1626. De Syn Mu. 2264.

Tout ce que nous avons dit, n'étoit rien au prix de la beauté des deux Caroſſes, qui ſuivoient ; tout le dedans étoit orné des armes de l'Empereur dans une bordure d'or. Dans le premier étoit l'Empereur lui-même, & dans l'autre le Prince ſon Fils ; ils étoient précédez de deux cent ſoixante Gentilshommes des premieres Maiſons de l'Empire, qui marchoient deux à deux, ayant chacun deux ſabres au côté, & une pi-

De J. C. 1626. — De Syn Mu. 2286.

que à la main. Ces Gentilshommes nommez *Sambreys*, ſont les Gardes ordinaires du Corps. Huit vieillards vénérables précédoient immédiatement le Caroſſe de l'Empereur, & faiſoient faire place ; les quatre premiers avec un bâton d'ébenne, & les quatre autres avec une verge de fer. On menoit auſſi en main devant le Caroſſe deux beaux chevaux de ſelle, chacun deſquels marchoit au milieu de dix Soldats armez d'arcs & de fléches ; & d'une javeline. Enſuite paroiſſoient les Freres de l'Empereur, puis cent ſoixante-quatre, tant Rois que Princes Tributaires de Sa Majeſté Impériale, chacun ayant un cortége proportionné à ſon rang ; les Freres de l'Empereur marchoient un à un, & les autres Princes deux à deux, les plus qualifiez ayant la gauche, qui eſt eſtimée au Japon la place d'honneur. Après eux quatre cent Soldats fort bien mis, fermoient le cortége en très-belle ordonnance.

Ils étoient ſuivis de ſix beaux Caroſſes tout neufs, une fois plus grands que les précédens, mais à

peu près de la même forme, & tirez chacun par un Bœuf; ils étoient encore pleins de Concubines du Dairy. Après elles venoient ſoixante-huit Gentilshommes, & un très-grand nombre de Valets, puis le Secretaire du Dairy dans un Caroſſe, au milieu de trente Cavaliers; il étoit ſuivi de quinze Litieres d'yvoire & d'ébenne; celles-ci de treize autres toutes d'ébenne, mais verniſſées & dorées avec un art admirable, & enfin de dix-huit autres d'un vernis noir, ſi clair & ſi luiſant, qu'il ſembloit que ce fuſſent autant de glaces de miroirs. Pluſieurs hommes portoient tour à tour quarante-ſix grands paraſols autour de ces Litieres. Enſuite marchoient cinquante-quatre Muſiciens, tous vêtus de même, & d'une maniere fort bizarre; ils faiſoient un bruit confus de voix & d'inſtrumens, qui ne relevoient pas l'éclat d'une ſi belle marche.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2288.

Après tout cela le Dairy parut; il étoit aſſis dans une Litiere infiniment plus belle, que toutes les autres. Il y avoit ſur un pivot au deſſus de l'impériale un cocq d'or maſ-

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

fif, qui avoit les aîles étenduës, comme pour prendre ſon vol; cette Litiere étoit haute d'une braſſe & demie, & toute entourée de grannes figures faites par les meilleurs Ouvriers du Japon: il y avoit aux quatre coins un rang d'agrafes d'or depuis le haut juſqu'en bas; le fonds repréſentoit un Ciel, où le Soleil & les Etoiles étoient d'or ſur un fonds d'azur. Cinquante Gentilshommes vêtus de longues robes blanches, & coëffez de petits bonnets d'un parfaitement beau vernis, portoient cette Litiere ſur leurs épaules; devant ceux-ci marchoient deux à deux quarante autres Gentilshommes vêtus, preſque à la maniere des anciens Romains; ils avoient le caſque en tête, tenant d'une main un *Nanganet* de vermeil doré, & de l'autre un bouclier, au milieu duquel étoit attaché un trouſſeau de fléches: ces quarante Gentilshommes compoſent la Garde du Corps. Derriere eux étoient cinquante-deux hommes portant treize grandes caſſettes du plus beau vernis, qu'on puiſſe voir; & après ceux-ci quatre cent autres

vêtus de blanc, marchoient ſix à ſix. De J. C. 1626.

Tout ce Cortege marchoit lentement, & il étoit nuit, quand il arriva au Palais de l'Empereur; mais quand il fut paſſé, ce fut une confuſion effroyable: car ceux, qui étoient aux fenêtres, ſur les auvents, & autres lieux élevez, étant deſcendus preſque en même tems dans la ruë, la foule augmenta de ſorte, qu'il y en eut pluſieurs d'étouffez, d'écraſez, & d'eſtropiez. Le déſordre augmenta par la Cavalerie, qui ſous prétexte de tenir les paſſages libres, renverſoit & fouloit aux pieds des Chevaux tout ce qui ſe rencontroit; de ſorte que les ruës ruiſſeloient de ſang. A cette cruauté ceux, qui ſe ſentoient trop preſſez, en ajoûtoient une autre; ils tiroient les ſabres de leurs voiſins, & en frappoient ſans diſtinction, à tort & à travers; pluſieurs tomboient à terre dangereuſement bleſſez, ſur ceux-là il en tomboit d'autres; ceux qui ſuivoient, & qui avançoient toujours, tomboient auſſi, ce qui produiſit une confuſion, une déſolation, & un De Syn Mu. 2286.

De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

carnage, qui faiſoient horreur, & inſpiroient de la pitié. Les eſprits échauffez s'acharnerent même tellement, qu'on les eût plutôt pris pour des gens aſſemblez à deſſein de ſe maſſacrer, que pour voir une Fête. L'air retentiſſoit des gémiſſemens des mourans & des bleſſez ; ceux qui échapperent, pleuroient les uns, la perte de leurs Femmes, qui avoient péri dans la foule, d'autres leurs maris écraſez ſous les pieds des Chevaux, ou mis en piéces à coups de ſabre ; outre une infinité de Vieillards & d'Enfans, qui n'avoient pû ſe tirer de la preſſe. Ainſi ce jour-là fut plutôt un jour de triſteſſe & de deüil, que de plaiſir & d'allégreſſe.

L'inſolence devint telle, que pluſieurs des Litieres, qui s'en retournoient, furent pillées & enlevées. Les Princes & les Rois mêmes furent inſultez & expoſez, auſſi bien que les autres, à la rage d'une populace effrénée. Krammer, de qui j'ai tiré tout ce récit, & qui fut témoin de tout, ajoûte qu'il ſe trouva fort en peine, le péril étant égal pour lui, ſoit qu'il demeurât, où il

étoit, soit qu'il en sortît, parce qu'il y avoit à craindre que le désordre ne passât jusques dans les maisons; qu'enfin comme il étoit tems de se retirer, il s'abandonna au hazard, & prit le chemin de son logis; que dès en sortant, il fut serré de telle sorte, qu'il se trouva au bout de la ruë, sans avoir mis le pied à terre, mais sans autre mal, que quelques meurtrissures, qu'il souffrit d'autant plus patiemment, qu'il n'avoit pas espéré d'en être quitte à si bon marché. De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

Le Dairy demeura trois jours dans le Palais de l'Empereur, où il fut toujours servi par ce Monarque, son Fils, & ses Freres, avec toutes les marques du plus profond respect. Ces Princes prenoient eux-mêmes le soin de préparer les viandes, qu'on lui servoit sur cent quatorze plats (*a*). Les premiers Ministres de l'Empereur servoient à table les trois principales Femmes du Dairy, auquel le Fils de l'Empereur fit présent de trois mille lingots d'argent, de deux sabres, dont les fourreaux

(*a*) Bernard de Varennes dit 140.

étoient d'or massif, de deux cent
De J. C. 1626. robes de chambre de ce beau taffetas figuré, que les Européens admirent si fort, de trois cent piéces de
De Syn Mu. 1286. satin, de douze mille livres de soye écruë, d'une piéce de *Calembacq*; de cinq grands pots d'argent pleins de musc, & de dix beaux chevaux, dont les housses en broderie étoient d'un prix inestimable. On donna à son Sécretaire trois cent barres d'argent, & vingt robes de chambre fort belles; mais les présens de l'Empereur n'étoient pas si considérables, ce qui pouvoit faire juger, que cet Empereur étoit le vieux Cubo-Sama (*b*) & son Fils, le Xogun-Sama, qui régnoit actuellement. Il paroît surprenant, qu'on ne dise rien ici de la visite que ce Prince fit au Dairy. La marche en devoit être magnifique, puisqu'il s'agissoit de l'hommage rendu au premier Souverain par un Vassal plus puissant que lui. Peut-être, que le Sieur Krammer n'ayant pas aussi bien vû cette premiere entrée, que la seconde, a

(*a*) Varennes le dit expressément, en distinguant *Cæsar senior* & *Cæsar junior*.

mieux aimé n'en point parler, que de n'en pas donner une deſcription exacte; il ne dit rien non plus des Fêtes, que l'on donna au Dairy pendant les trois jours, qu'il fut chez l'Empereur, apparemment par la même raiſon. De J. C. 1626. De Syn Mu. 2286.

Bernard de Varennes, qui a traduit en Latin cette Relation de Krammer, y ajoûte quelques circonſtances, qui ne ſe trouvent point dans la Traduction Françoiſe: on y voit entr'autres choſes, que pluſieurs perſonnes de condition, dont quelques-uns étoient venus d'Ozaca, de Sacai, & des autres Villes voiſines pour voir cette cérémonie, n'avoient pas encore au bout de quatorze jours retrouvé leurs Femmes & d'autres leurs Filles, & qu'on eut de fortes préſomptions qu'elles avoient été enlevées & deshonorées par des Gentilshommes de la ſuite des Princes, qu'on avoit vû courir preſque nuds dans ce tumulte: Qu'il y eut pluſieurs bagages des plus grands Seigneurs pillez avec perte de ce qu'il y avoit de plus précieux; des Litieres, où étoient des Dames,

renverſées, après qu'on en eut maſſacré les Porteurs ; & que ces Dames avoient été dépoüillées de ce qu'elles avoient de plus riche. Enfin le Latin dit que ce n'étoit pas l'Empereur & ſes Fils, qui préparoient, comme le dit le François, les mets, que l'on devoit préſenter à l'Empereur, mais leurs principaux Officiers.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

## §. II.

*Pluſieurs Religieux de ſaint Dominique brûlez vifs. Cruautez inoüies. Nombre prodigieux de Martyrs. Relation des Hollandois. Réflexions ſur cette Relation. Nouveaux combats & nouvelles victoires des Chrétiens.*

Cependant la perſécution augmentoit tous les jours, & les Relations des années ſuivantes ne préſentent qu'un détail fort ample des cruautez, qu'on exerçoit ſur les Fidéles. Le récit en fait frémir, & le nombre des Martyrs, dont il y eſt parlé, eſt infini. Néanmoins les Auteurs de ces Relations proteſtent au Général des Jéſuites, à qui

elles ſont adreſſées, qu'ils ne parlent que du Ximo, & qu'ils en omettent beaucoup plus, qu'ils n'en rapportent. Le vingt-ſixiéme de Juillet 1727. le Pere Loüis Bertrand XARCH Dominiquain, dont la Mere avoit l'honneur d'être Parente de ſaint Louis Bertrand, fut brûlé vif à Omura avec deux Freres Convers, Japonnois de naiſſance, dont l'un ſe nommoit Mancie DE LA CROIX, & l'autre Pierre DE SAINTE MARIE. Deux autres Japonnois du Tiers Ordre; quelques Femmes, qui étoient ſous la direction du Pere Xarch, & qui ne voulurent point ſe ſéparer de lui, quand il fut arrêté, eurent le même ſort au mois d'Août ſuivant.

De J. C. 1627.

De Syn Mis. 2287.

Le Royaume d'Arima étoit alors le Théâtre, où ſe paſſoient les plus ſanglantes Scenes. Bungondono, que j'ai dit avoir ajoûté cette Couronne à ſa Principauté de Ximabara, avoit eu quelques affaires fâcheuſes à la Cour de Jedo, & ſur la nouvelle, qu'on avoit découvert des Religieux dans ſes Etats, il s'étoit vû ſur le point d'en être dépoüillé. Il ſe tira

De J. C. 1627. De Syn Mu. 2187.

enfin de ce mauvais pas, mais ce fut en promettant avec ſerment qu'il extermineroit le Chriſtianiſme de ſon Royaume, & les ordres qu'il envoya auſſi-tôt à ſes Lieutenans, firent bien voir qu'il étoit réſolu de tenir parole. Il les ſuivit de près, & d'abord il ne parut ne point du tout ſonger aux Chrétiens; mais les plus clairvoyans s'apperçurent bien que ce calme cachoit quelque orage funeſte. Pluſieurs s'exilerent, quelques-uns crurent pouvoir ſans infidélité donner de l'argent pour faire effacer leurs noms des Liſtes, qu'on avoit dreſſées: d'autres perdirent tout-à-fait courage, mais ces taches furent bientôt effacées par les grands exemples de conſtance, que nous allons voir.

Vers le commencement de Février de l'année 1627. un mois après le retour du Roi dans ſon Royaume, l'orage creva, & tomba d'abord ſur Ximabara. Trois Lieutenans de ce Prince partagerent entre eux les différens quartiers de cette Ville, & exercerent ſur les Fidéles ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe.

des cruautez, qui passerent tout ce qu'on avoit encore vû jusques-là. Le Pere de Couros n'étoit alors qu'à une lieuë & demie de Ximabara, dans une petite Bourgade appellée FUCAYE. Il apprit dans cette retraite avec bien de la douleur que les Chefs du Peuple étoient tombez dans l'Apostasie, & comme il craignoit les suites d'un si pernicieux exemple, il voulut courir au secours de cette Chrétienté défolée, qu'il croyoit sur le penchant de sa ruine; mais on l'arrêta par force, & sa consolation fut que ce qu'on ne lui permit pas de faire à Ximabara, il le fit heureusement à Fucaye, qui donna en cette rencontre plus de Martyrs à l'Eglise, que tout le reste du Royaume ensemble. L'exemple de Bungondono fut bientôt imité de la plûpart des Princes & des Gouverneurs, & peut-être ne vit-on jamais une barbarie semblable. Les Hollandois, qui ont été témoins oculaires de ce qui se passoit à Firando, n'en parlent qu'avec horreur. (a)

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Aux uns, disent-ils, on arrachoit les

(a) Voyez la Relation de Reyer Gysbertz.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

ongles, on perçoit aux autres les bras, & les jambes avec des virebrequins, on leur enfonçoit des alaines ſous les ongles, & on ne ſe contentoit pas d'avoir fait tout cela une fois, on y revenoit pluſieurs jours de ſuite. On en jettoit dans des foſſes pleines de Viperes; on rempliſſoit de ſouphre & d'autres matieres infectes de gros tuyaux, & on y mettoit le feu, puis on les appliquoit au nez des Patiens, afin qu'ils en reſpiraſſent la fumée, ce qui leur cauſoit une douleur intolérable. Quelques-uns étoient picquez par tout le corps avec des roſeaux pointus; d'autres étoient brûlez avec des torches ardentes. Ceux-ci étoient foüettez en l'air juſqu'à ce que les os fuſſent tout décharnez; ceux-là étoient attachez, les bras en croix, à de groſſes poutres, qu'on les contraignoit de traîner, juſqu'à ce qu'ils tombaſſent en défaillance. Pour faire ſouffrir doublement les Meres, les Bourreaux leur frappoient la tête avec celle de leurs Enfans, & leur fureur redoubloit à meſure que ces petites Créatures crioient plus haut.

La plûpart du tems tous, hommes & femmes étoient nuds, même les perſonnes les plus qualifiées & pendant la plus rude ſaiſon. Tantôt on les promenoit en cet état de Ville en Ville, & de Bourgade en Bourgade ; tantôt on les attachoit à des poteaux, & on les contraignoit de ſe tenir dans les poſtures les plus humiliantes, & les plus gênantes. Pour l'ordinaire on ne les laiſſoit pas un moment en repos, les Bourreaux, comme autant de Tygres affamez, étant ſans ceſſe occupez à imaginer de nouvelles tortures. Ils leur tordoient les bras, juſqu'à ce qu'ils les euſſent tout-à-fait diſloquez ; ils leur coupoient les doigts, y appliquoient le feu, en tiroient les nerfs : enfin ils les brûloient lentement, paſſant des tiſons ardens ſur tous les membres. Chaque jour, & quelquefois chaque moment avoit ſon ſupplice particulier. De J. C. 1627. De Syn Mu. 2287.

Cette barbarie fit bien des Apoſtats, mais le nombre des Martyrs fut très-grand, & la plûpart même de ceux, qui avoient cédé à la rigueur des tourmens, n'étoient pas

De J. C. 1627. plutôt remis en liberté, qu'ils faiſoient ouvertement pénitence de leur infidélité. Souvent on ne faiſoit pas ſemblant de s'en apperce-

De Syn Mu. 2287. voir; ou vouloit avoir l'honneur de faire tomber des Chrétiens, & quelquefois il ſuffiſoit que dans une grande troupe deux ou trois euſſent témoigné de la foibleſſe, pour les renvoyer tous, & publier qu'ils avoient renoncé au Chriſtianiſme. Il y en eut même, à qui l'on prit par force la main, pour leur faire ſigner ce qu'ils déteſtoient à haute voix. Enfin pluſieurs, après avoir été mis à force de tortures dans l'état du monde le plus déplorable, étoient livrez à des Femmes publiques, & à de jeunes Filles débauchées, afin que par leurs careſſes elles profitaſſent de l'affoibliſſement de leur eſprit, pour les pervertir.

On promena un jour à Ximabara cinquante Chrétiens dans une ſituation à les couvrir de la plus extrême confuſion, puis on les traîna à une eſpece d'eſplanade, pour les y tourmenter en toutes manieres. Il y en eut ſurtout ſept, du nombre deſquels

étoit une Femme, dont le courage choqua celui, qui préſidoit à cette barbare exécution, & il s'acharna ſur eux avec une rage de forcéné. Il fit creuſer ſept foſſes à deux braſſes l'une de l'autre ; il y fit planter des Croix, ſur leſquelles on étendit les Patiens, & après qu'on leur eut pris la tête entre deux ais échancrez, on commença à leur ſcier avec des cannes dentelées, aux uns le col, aux autres les bras ; on jettoit de tems en tems du ſel dans leurs playes, & ce cruel ſupplice dura cinq jours de ſuite ſans relâche. Les Bourreaux ſe relevoient tour à tour, leur fureur étant obligée de céder à la conſtance de ces généreux Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, & des Médecins, qu'on appelloit de tems en tems, avoient ſoin de leur faire prendre des cordiaux, de peur qu'une mort trop prompte ne les dérobât à la brutalité de leurs Tyrans, ou que la défaillance ne leur ôtât le ſentiment du mal. C'eſt ainſi que par un rafinement d'inhumanité, juſques-là inconnu aux Peuples mêmes les plus barbares, on employoit à prolon-

De J. C. 1627.

De Syn Mus 2287.

De J. C. 1627.

ger les souffrances des Fidéles un art uniquement destiné au soulagement & à la conservation des hommes.

De Syn Mu. a 287.

Voilà une partie de ce que les Hollandois nous ont laissé par écrit de la maniere, dont ils avoient vû traiter les Chrétiens ; & ils conviennent que depuis la naissance du Christianisme on n'a point ouï parler, ni d'une plus longue persécution, ni de plus horribles supplices, ni d'une Chrétienté plus féconde en Martyrs. Ne doit-on pas être bien surpris, après un témoignage si authentique, d'entendre dire (a) à un Religieux, qu'il n'étoit pas étrange que le plus grand nombre de ces nouveaux Chrétiens, qui ne sçavoient de la Religion, que ce que les Jésuites leur en avoient appris, préféraſſent les instructions douces & accommodantes, qu'ils leur avoient données, à de plus saintes & de plus severes, que donnoient les autres Religieux à ceux qui étoient sous leur conduite, & favorisassent l'ambition de leurs Instructeurs, parce

(a) Mémorial du Pere Collado pages 135. & 136.

que

que ceux-ci favoriſoient à leur tour la cupidité de leurs diſciples. Mais ſi les diſciples ne doivent pas s'attendre à être mieux traitez que leurs Maîtres, il ne faut pas s'étonner qu'on fît paſſer pour des hommes charnels & corrompus, des Fidéles, qui faiſoient, & qui feront à jamais un des plus beaux ornemens de l'Egliſe, dans le même tems qu'on repréſentoit, comme *des Séducteurs, dont la morale portoit le venin dans le cœur de qui que ce fût qui en approchoit*, (a) ceux, qui ſelon l'expreſſion d'un grand Pape étoient leurs Peres & leurs Maîtres en Jeſus-Chriſt. Après tout il ſuffit pour la défenſe des Jéſuites, que leurs plus grands Ennemis reconnoiſſent, ce qui eſt d'ailleurs ſans contredit, que le plus grand nombre des Fidéles Japonnois ont été leurs Eleves, & que d'autres Hérétiques, qui ne les ont jamais flattez, ayent été contraints de publier qu'il n'y a point eu de perſécution plus ſanglante, ni d'Egliſe plus féconde en Héros Chrétiens, que celle du Japon. Voilà en deux mots de quoi

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

(a) Là même.

De J. C. 1627. fermer la bouche aux Calomniateurs des Miſſionnaires & des Chrétiens, qui ont arroſé ce grand Empire de leur ſang, & dont nous allons continuer de rapporter les combats & les victoires.

De Syn Mu 2287.

De tous les Lieutenans de Bungondono Roi d'Arima, Mondo étoit le plus acharné contre les Fidéles. Il fit un jour venir une troupe de Chrétiens dans une Sale, dont il avoit fait couvrir tout le plancher de braiſes allumées, & après avoir ordonné qu'on les dépoüillât tout nuds, il leur dit de ſe tenir à genoux au milieu de ce braſier, ajoûtant qu'il prendroit pour un ſigne d'Apoſtaſie, le premier mouvement, qu'ils feroient. Ils obéïrent, & le Tyran voyant que pas un ne branloit, quoiqu'ils fuſſent à demi rôtis, il ne put ſouffrir plus longtems une conſtance, qui le bravoit, & les fit retirer. C'étoit de jeunes gens, à qui il s'étoit adreſſé, il eſpéra de venir plus aiſément à bout des perſonnes avancées en âge; il y avoit dans le territoire d'Aria un Vieillard de ſoixante & douze ans, nommé Leon

KEISAYEMON, qui en l'abſence des Paſteurs ſoûtenoit la Foi des Fidéles de cette Ville ; Mondo le fit venir, & le regardant d'un œil courroucé : » J'apprens, lui dit-il, que vos Enfans & vous êtes à la tête de ce » qu'il y a dans ce Royaume de Séditieux & de Rebelles aux volontez du Roi. *Il faut* que tout à » l'heure vous offriez de l'encens à » nos Dieux, ou je ferai de vous un » exemple, qui intimidera les plus » hardis. Mon âge, reprit le Vieillard, & les meſures que j'ai priſes, » pour n'être point trompé ſur le » fait de la Religion, ſont de grands » préjugez en faveur du choix, que » j'ai fait ; & j'eſpere de la bonté du » Dieu que j'adore, que bien loin » d'être un exemple de terreur, ma » mort ſervira d'un nouveau motif » pour animer de plus en plus la » Foi de mes Freres.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Comme il parloit encore, Mondo l'interrompit pour lui commander de ſe coucher tout nud ſur des charbons embraſez ; il ne repliqua rien, ſe dépoüilla lui-même, & s'étendit ſur le feu auſſi tranquilement

qu'il auroit pû faire ſur le meilleur lit. Après qu'il y eut été quelque tems, on lui dit de ſe tourner de l'autre côté, & il ſe tourna, ce qu'il fit pluſieurs fois. Mondo ne put ſoûtenir longtems ce ſpectacle, il ſe retira confus & déſeſpéré, & le Vieillard fut reporté chez lui. Toute ſa Famille, juſqu'à une petite Fille de quatre ans, fut traitée de la même maniere; Keiſayémon, à qui on les renvoya demi morts, les reçut, tout mourant qu'il étoit lui-même, avec un tranſport de joye, qui parut d'abord le faire revivre, mais qui acheva d'épuiſer ſes forces. Après les avoir tous tendrement embraſſez, il alla dans le Ciel prendre pour lui & pour eux poſſeſſion de la récompenſe, qui les attendoit.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Une autre Famille ne fut ni moins maltraitée, ni moins conſtante: Gaſpard GUICHISUQUE, & ſa Femme, qui portoit le nom de LUCE, furent citez pour répondre de leur Foi, & confeſſerent Jeſus-Chriſt avec beaucoup de fermeté. On les dépoüilla, & on les brûla lentement avec des tiſons, & ils expirerent

dans ce cruel ſupplice, ſans avoir donné le moindre ſigne de foibleſſe. Ils avoient un Fils âgé de treize ans, qui avoit nom PIERRE : après qu'on lui eut ôté ſes habits, on le ſuſpendit à un arbre, & on le brûla avec des torches : comme il paroiſſoit inſenſible, on le détacha, on fit chauffer un vaſe de terre plombée, on l'obligea de le prendre tout brûlant avec la main, & on l'avertit, que s'il laiſſoit tomber à terre, cela ſeroit pris pour une marque d'obéïſſance aux Edits de l'Empereur. Le vaſe brûla la main de l'Enfant, ſans qu'il branlât : la Relation n'en dit pas davantage.

De J. C. 1617.

De Syn Mu. 2287.

## §. III.

*Deſcription des eaux enſouffrées du Mont Ungen. Le Roi d'Arima y fait conduire les Chrétiens. Grandes actions de Paul Ucibory. Il eſt mis en priſon. La vie qu'il y mene. Ses Enfans ſont tourmentez en ſa préſence. Leur Martyre. Ucibory eſt tourmenté de nouveau. Sa mort.*

Mais le tourment, dont on ſe

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 1287.

ſervit plus efficacement pour affoiblir la Foi des Chrétiens dans ce Royaume, fut l'eau enſouffrée du Mont Ungen. J'ai dit ailleurs que cette Montagne eſt ſituée dans le Figen entre Nangazaqui & Ximabara. Elle n'eſt pas fort haute, mais elle a beaucoup d'étenduë, & ſon aſpect a quelque choſe d'affreux : ſon ſommet eſt pelé, blanchâtre, & n'eſt gueres qu'une maſſe brûlée. La terre y eſt brûlante en pluſieurs endroits, & partout ſi ſpongieuſe, qu'à l'exception de quelques petits bouquets de bois, qu'on y rencontre d'eſpace en eſpace, on n'y marche qu'en tremblant ; outre qu'on y entend un grand bruit ſous ſes pieds. Il en ſort une fumée, qu'on apperçoit de trois lieuës ſeulement, & qui n'eſt pas fort épaiſſe ; mais toute la montagne exhale une odeur de ſouphre ſi forte, qu'à pluſieurs milles à la ronde on n'y voit pas un ſeul Oiſeau. L'eau de pluye, qui y tombe, boüillonne d'abord, & on diroit alors que toute la Montagne eſt une fournaiſe : elle a pluſieurs têtes, qui ſont ſéparées par des précipices ou

des Etangs d'eau brûlante. Il y avoit ſurtout un de ces abîmes, où depuis peu d'années il s'étoit fait une ouverture de figure ronde, & d'environ ſix pas de diametre. Il en ſortoit des exhalaiſons ſi infectes, qu'on l'avoit nommé *Bouche d'Enfer*. On ne s'étoit pas encore aviſé d'y tourmenter les Malfaiteurs, comme on faiſoit à toutes les autres pour certains crimes : elle étoit pleine juſqu'à la ſuperficie, non d'une eau brûlante, comme celles-ci ; mais d'un compoſé de matiere & de ſouphre, qui s'élevoit quelquefois en boüillonnant, & qu'on ne pourroit alors regarder ſans frayeur.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Le Roi d'Arima perſuadé que toute la conſtance des Chrétiens échoüeroit à cet écuëil, y fit conduire tous ceux, qu'il tenoit actuellement dans ſes priſons, & ordonna qu'après les avoir dépoüillez, on les y plongeât d'abord par parties, puis qu'on les retirât, pour voir s'ils ne ſe rendroient point, & qu'on recommençât la même manœuvre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent vaincus, ou qu'on eût

De J. C. 1627. perdu l'eſpérance de les vaincre. Ses ordres furent fidélement exécutez ; & comme ce premier eſſai ne réüſſit point, on varia ce ſupplice en mille manieres différentes. La plus ordinaire fut d'étendre le Patient tout nud ſur le bord de l'abîme, puis de l'arroſer de la matiere, qu'on en tiroit ; & comme il n'en falloit qu'une goutte pour former une ulcere, les Martyrs étoient bientôt dans un état à faire horreur. Souvent leur ſupplice duroit quinze jours, & lorſque leur corps n'étoit plus qu'une playe, on les abandonnoit comme des cadavres jettez à la voirie, ſans aucun ſecours, & ſouffrant des douleurs inexprimables. Pendant quelque tems tous triompherent, mais à la fin ce ſupplice cauſa bien des chûtes.

De Syn Mu. 1287.

Les premiers, qui de cette bouche d'Enfer parvinrent à la Couronne de gloire, fut une troupe de ſeize Chrétiens, parmi leſquels étoit une Femme nommée MARIE. Le Chef de tous étoit Paul UCIBORY, un des principaux Habitans de Ximabara, & qui par la ſainteté de ſa vie, & la

maniere, dont il triompha de tous les assauts, qu'on lui livra, fut longtems l'admiration de tout le Pays. Dès l'année 1614. Safioye Gouverneur de Nangazaqui, & Roi d'Arima, auquel on l'avoit représenté comme le plus ferme soûtien du Christianisme dans Ximabara, s'étoit avisé, pour le deshonorer, & lui ôter tout son crédit, de le faire promener tout nud dans la Ville & dans toutes les Bourgades d'alentour; mais cette confusion, que le Serviteur de Dieu avoit soûtenuë avec une constance de Héros, avoit eu un effet tout contraire aux prétentions du Tyran; ayant ajoûté la qualité de Confesseur de Jesus-Christ à toutes celles, qui distinguoient déja Ucibory, & l'autorisoient dans les fonctions de son zele.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Quelques années après le Pere Jean-Baptiste Zola vint au secours de cette Chrétienté, & Ucibory ne voulut point souffrir que ce Missionnaire logeât ailleurs que chez lui. Le Pere accepta son offre, mais quelques soins qu'apportât Ucibory, pour empêcher qu'on ne le recherchât, il

De J. C. 1627.

De Syn Mu 2287.

reçut un jour avis, que l'on ſongeoit à viſiter ſa maiſon. Le parti qu'il prit, fut d'équiper une Barque dans le deſſein de ſe retirer ailleurs avec ſon Hôte, & en attendant que la Barque fût prête, il pria Jean Nayſen; dont nous avons parlé dans le Livre précédent, de retirer chez lui le Pere Zola; Nayſen y conſentit avec joye, & alla offrir ſa maiſon au Miſſionnaire, lequel y étoit à peine entré, que les Gardes du Gouverneur en furent avertis, & le vinrent ſaiſir de la maniere, que nous avons vûë. Le bruit s'en étant répandu, Ucibory courut chez le Gouverneur, lui déclara que le Miſſionnaire avoit toujours demeuré chez lui, que Nayſen ne l'avoit eu qu'en dépôt, & par conſéquent que c'étoit à lui, & non pas à ſon ami, de mourir avec ce Religieux.

Nayſen & ſa Femme Monique furent appellez auſſitôt, pour être confrontez avec Ucibory, mais ils plaiderent ſi bien leur cauſe, que ce dernier ne fut plus écouté; le fervent Chrétien fruſtré de ſon eſpérance, ne perdit pourtant pas courage, il

en appella au Gouverneur de Nangazaqui, alla trouver ce Seigneur, & lui parla avec tant de force, que Cavacci, après l'avoir entendu, ne put s'empêcher de dire : « Voilà une » Religion, qui met l'homme bien » au deſſous de la bête, ſi c'eſt la » fureur, qui fait agir ces gens-ci ; » ou bien au deſſus de l'homme, ſi » c'eſt courage, ou grandeur d'ame. « Il confirma néanmoins la Sentence du Gouverneur de Ximabara, & Ucibory fut contraint de s'en retourner chez lui, ſans avoir pû même obtenir d'être mis en priſon. Mais peu de tems après l'Empereur ayant ordonné qu'on ſévît généralement contre tous ceux, qui feroient profeſſion ouverte de la Religion Chrétienne, Ucibory fut arrêté des premiers avec ſa Femme, & trois Enfans qu'ils avoient, & dont le dernier n'avoit que cinq ans. Dès qu'Ucibory ſe vit priſonnier, il ſe traça un réglement de vie conforme à ſon nouvel état ; il redoubla ſes prieres, ſes jeûnes & ſes autres auſtéritez ; de ſorte que tout ſon tems étoit conſacré à l'oraiſon, à la mortification, & à

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2284.

De J. C. 1627. tous les exercices, que ſa piété & ſon zele lui inſpirerent, pour ſe préparer au combat, & y diſpoſer les Compagnons de ſa captivité.

De Syn Mu. p. 287. Il eſt vrai qu'on ne leur en donna pas beaucoup le tems. Le Gouverneur paroiſſoit s'être fait un point d'honneur de les réduire, & il s'y prit de maniere à faire juger qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. Tous les Priſonniers ayant comparu devant ſon Tribunal, lequel étoit environné de Bourreaux; on demanda à Ucibory, quels doigts il vouloit qu'on coupât à ſes Enfans; il répondit, que la choſe lui étoit aſſez indifférente, & qu'il ne ſouhaitoit à ſes Enfans, non plus qu'à lui, que des ſouffrances & du courage; on les prit donc les uns après les autres, & on leur coupa à chacun trois doigts de chaque main. Ces pauvres Enfans donnoient leurs mains, pour être mutilées, & ſouffroient les plus vives douleurs, avec une inſenſibilité, que Dieu ſeul peut donner, & qui fit couler les larmes des yeux de tous les Aſſiſtans. Le Pere ſeul embraſſoit ces petits Martyrs avec des

yeux ſecs, baiſoit leurs playes avec reſpect, les félicitoit de leur courage, & les offroit à Dieu, comme d'innocentes victimes, dont il le conjuroit d'accepter le ſacrifice entier,

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 228.

Il obtint ſur l'heure ce qu'il ſouhaitoit. Le Gouverneur s'apperçut qu'il perdoit ſon tems en s'arrêtant aux ſupplices ordinaires, & il fit conduire les Priſonniers ſur le bord de la Mer; là ils furent partagez en deux bandes, l'une de vingt, où étoit Ucibory; l'autre de ſeize, parmi leſquels étoient ſes Enfans; les premiers furent mis dans une grande Barque, & les autres dans deux petites. Quand ils furent tous à quelque diſtance du rivage, on commença à plonger les ſeize dans la Mer; on les y tenoit quelque tems, puis on les retiroit, pour voir s'ils ne ſe rendroient point: enſuite on les replongeoit, & après trois ou quatre tentatives pareilles, on leur attachoit une pierre au col, ou à quelqu'autre partie du corps, & on les laiſſoit aller au fonds. Les trois enfans d'Ucibory moururent de cette ſorte à la vûë de leur Pere, qui

De J. C. 1627. éclatoit en actions de graces, & s'eſtimoit le plus heureux Pere, qui fût au monde. On avoit tenu juſqu'à trois quarts d'heure de ſuite le petit IGNACE, le plus jeune de ces trois enfans, pendu par les pieds, avant que de le précipiter dans la Mer, ſans qu'il branlât ſeulement, & le Pere goûtoit à longs traits le plaiſir, que lui cauſoit une ſi grande fermeté.

De Syn Mu. 2.87.

Tous les ſeize étant morts, l'autre bande fut reconduite à terre, & dès qu'elle y fut, celui qui préſidoit à l'exécution, nommé MIRAJAMA, les appella tous les uns après les autres, & ordonna qu'on les marquât au front & aux deux jouës avec un fer chaud. Cela fait, il les rappella une ſeconde fois, & leur fit couper pluſieurs doigts des mains. Le premier, qui paſſa ainſi en revûë, fut Ucibory, on ne lui laiſſa à chaque main que le poulce & le petit doigt, & quand l'opération fut finie, il ſe tourna vers ſes Compagnons & leur dit: » Ne craignez point, mes Fre» res, je ne ſens aucun mal, & j'eſ» pere que vous éprouverez auſſi la

» même choſe. « En effet, aucun de ces généreux Confeſſeurs ne fit aucun mouvement, qui parût cauſé par la douleur, quoique pour les faire ſouffrir davantage on eût pris de méchans couteaux, qui leur ſcioient plutôt, qu'ils ne leur coupoient les doigts. De J. C. 1627. De Syn Mu. 2267.

On leur mit enſuite ſur le dos un Ecriteau, qui étoit conçu en ces termes : CELUI-CI A E'TE' PUNI DE LA SORTE, POUR N'AVOIR PAS VOULU OBE'IR AUX EDITS, QUI ORDONNENT D'ABANDONNER LA LOI DE DIEU. S'IL DEMANDE L'AUMÔNE, ON PEUT LA LUI DONNER, MAIS QUICONQUE LE RETIRERA CHEZ SOI, NE FUT-CE QUE POUR UN MOMENT, OU LUI LOUERA UN LOGIS, SERA SÉVEREMENT CHATIE'. S'IL MEURT, IL EST DE'FENDU DE L'ENTERRER, MAIS IL FAUT EN AVERTIR LE GOUVERNEUR ; IL Y A PEINE DE MORT POUR CELUI, QUI SERA ASSEZ HARDI, QUE DE L'ENLEVER, DE LE CACHER, OU DE L'INHUMER. Il eſt bon de remarquer ici que dans l'uſage ordinaire

De J. C. 1627. les Idolâtres mêmes donnoient au Christianisme le beau nom de *Loi de Dieu*.

De Syn Mu. 2287. Les Confesseurs de Jesus-Christ portant ainsi sur eux l'Arrêt & la cause de leur condamnation, eurent liberté entiere de se retirer partout, où ils pourroient, pourvû qu'ils n'entrassent point dans les endroits peuplez, & qu'ils ne sortissent point du Royaume. Toutefois à peine les Exécuteurs se furent retirez, qu'un grand nombre de Chrétiens, dont plusieurs avoient manqué de courage dans les tourmens, accoururent à eux, pour leur porter des rafraîchissemens, & pour leur donner tous les soulagemens, qu'ils étoient en état de recevoir. La vûë de ceux, qui avoient été infidéles, fit quelque peine aux Martyrs, qui exhorterent fort ces Malheureux à rentrer en eux-mêmes, & à craindre plus la mort de l'ame, que celle du corps. Ils allerent ensuite tous ensemble passer la nuit, qui fut très-froide (car on étoit au mois de Fevrier,) auprès d'une vieille masure, dans laquelle même plusieurs par esprit

de pénitence ne voulurent pas entrer, pour y profiter du peu de couvert, qu'on y pouvoit trouver. De J. C. 1627.

Quand la nuit fut tout-à-fait obſcure, quelques Chrétiens leur apporterent des nattes pour les couvrir, & du ris, dont ils avoient un extrême beſoin, n'ayant rien pris de tout le jour. Après qu'ils eurent mangé, ils s'entretinrent du bonheur qu'il y a de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt; mais tandis qu'ils diſcouroient de la ſorte, Ucibory, qui avoit perdu beaucoup de ſang, eut un évanoüiſſement, pendant lequel il crut voir ſes Enfans, qui le conſoloient. A peine étoit-il revenu à ſoi, qu'un nommé Jean FACI tomba auſſi dans une foibleſſe, qui dura ſi long-tems, qu'on le crut mort: ſes Compagnons commençoient déja à envier ſon ſort, lorſque reprenant tout-à-coup ſes eſprits, & comme s'il n'eût fait que ſe réveiller d'un profond ſommeil: » Hé, mon Dieu, dit-il, en pouſſant un ſoupir qui attendrit tout le monde, où ſuis-je? puis regardant de côté & d'autre, » je ſors, mes Freres, ajoûta-t'il, du De Syn Mu. 2287.

De J. C. 1627.

» plus délicieux ſéjour, que vous » puiſſiez jamais vous figurer. Je » croyois être déja parvenu au bon-

De Syn Mu 2287.

» heur éternel, mais un Perſonnage » inconnu s'eſt préſenté à mes yeux, » & m'a dit que le tems de la joüiſ- » ſance n'étoit pas encore venu » pour moi, & m'a ordonné de re- » tourner vers vous: dans ce mo- » ment ma viſion a diſparu.

Le lendemain au lever de l'aurore les Serviteurs de Dieu ſe ſéparerent, afin de trouver plus aiſément de quoi vivre; mais au bout de quelques jours le Roi d'Arima informé que leur exemple & leurs ſaints diſcours avoient déja fait rentrer pluſieurs Apoſtats dans le ſein de l'Egliſe, les fit chercher & remettre en priſon. Il ordonna enſuite qu'on les menât à la bouche d'Enfer, & ils y étoient à peine arrivez, qu'un d'entr'eux, nommé Louis SINZABURO, inſpiré ſans doute du même eſprit, qui pouſſa autrefois ſainte Apolline dans les flammes, & prononçant les ſacrez Noms de Jeſus & de Marie, ſe précipita dans l'abîme. Pluſieurs autres l'auroient peut-être ſuivi,

avant que les Gardes ſe fuſſent mis en devoir de l'arrêter, mais Ucibory les avertit de n'en rien faire ; qu'il étoit contre la Loi de Dieu, de ſe donner ainſi la mort à ſoi-même. Ils attendirent donc qu'on les jettât, ce que l'on fit, après qu'on les eût traitez longtems de la maniere du monde la plus inhumaine. De J. C. 1617. De Syn Mu. 1287.

Ucibory fut le dernier, qu'on y précipita, mais ce ne fut qu'après ſa mort ; tant qu'on lui remarqua un ſouffle de vie, on s'appliqua à le faire ſouffrir. Il fut plongé juſqu'à trois fois la tête-la premiere dans cette matiere infernale, & il expira entre les mains des Bourreaux, n'ayant qu'un regret, c'eſt qu'on eût laiſſé ſa Femme en priſon. Je n'ai pû ſçavoir ſi elle a eu le bouheur de mourir Martyre : je trouve ſeulement qu'on fit encore longtems bien des efforts inutiles pour lui perſuader de renoncer à Jeſus-Chriſt. Cette grande Exécution fut ſuivie de pluſieurs autres toutes ſemblables, ce qui répandit une ſi grande conſternation dans tout le Pays, que toute la Chrétienté d'Arima, juſques-

De J. C. 1627. là ſi nombreuſe, parut preſque entierement exterminée par la chûte des uns & par la fuite des autres.

De Syn Mu. 2287.

## §. IV.

*Divers autres Martyrs. Hiſtoire du Pere Tzugi Jéſuite Japonnois, & ſon Martyre. Le Gouverneur de Nangazaqui s'attache à faire des Apoſtats. Nouveaux ordres donnez au Roi d'Arima. Tourmens inoüis. Chûte de pluſieurs.*

La Foi continuoit pourtant à s'étendre dans les Provinces du Nord, & elle y regagnoit ce qu'elle perdoit dans le Ximo. La récolte y auroit même été plus abondante, ſurtout dans le Royaume d'Oxu, ſi on avoit pû y faire paſſer des Miſſionnaires: mais il ne fut pas poſſible à un ſeul d'y pénétrer; d'ailleurs le nombre de ces Ouvriers diminuoit tous les jours, & il n'en venoit preſque plus au Japon. A Jedo un Crucifix, qu'on trouva dans la Maiſon d'un Pauvre, qui étoit malade, fit arrêter ſoixante perſonnes des deux ſexes, preſque tous lépreux ou aveugles.

On les enferma, & on les laiſſa mourir de faim. En un mot partout, où il y avoit des Chrétiens, on faiſoit des Martyrs, & le Pere Jean Rodriguez ci-devant Interprete de l'Empereur Tayco-Sama, & qui étoit alors à Macao chargé d'envoyer à Rome les Mémoires, qu'on recevoit du Japon, pouvoit à peine ſuffire à les tranſcrire, quoiqu'il fût toujours très-difficile d'y entretenir un commerce de Lettres bien réglé.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Le Pere Bartoli nomme parmi les Martyrs, qui ſouffrirent à Nangazaqui l'année 1627. un Pere François DE SAINTE MARIE, & un Frere BARTHELEMY de l'Ordre de Saint François, brûlez vifs le ſeiziéme d'Août, avec huit Chrétiens des deux ſexes, accuſez d'avoir donné retraite à des Miſſionnaires. Il eſt ſurprenant que le Martyrologe Franciſcain n'en faſſe aucune mention. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'eſt qu'en arrêtant ces deux Religieux, on trouva parmi leurs hardes une liſte de ceux, qui leur donnoient retraite. Mais la priſe d'un petit Bâ-

De J. C. 1627.

timent, qu'on avoit fretté au Japon pour aller chercher des Miſſionnaires aux Philippines, produiſit encore un plus mauvais effet, parce qu'il donna lieu à de nouveaux Réglemens pour les Gardes-Côtes; en ſorte qu'il paroiſſoit moralement impoſſible d'aborder en aucun endroit de ces Iſles, ſans être reconnu d'abord.

De Syn Mu. 2287.

Le ſixiéme de Septembre 1629. le Pere Thomas TZUGI Japonnois, fut brûlé vif à Nangazaqui avec ſon Hôte & un autre Chrétien. Ce Religieux étoit né à Omura d'une Famille noble; il fut élevé dans le Séminaire d'Arima, & ſe fit Jéſuite en 1569. il avoit de grandes qualitez, qui n'étoient pas ſans mêlange de quelques défauts, & il étoit ſurtout d'une franchiſe, que la prudence n'accompagnoit pas toujours. Il offenſoit quelquefois plus, qu'il ne corrigeoit, en diſant trop librement des véritez, qu'il auroit mieux fait de taire, d'autant plus qu'il ne ſçavoit pas toujours les aſſaiſonner. Il croyoit que tout conſiſte à dire le vrai, & il ne faiſoit pas réflexion

que la charité & la ſageſſe doivent quelquefois nous porter à diſſimuler ce qui ne peut pas avoir un bon effet, & à ſouffrir ce que l'on ne ſçauroit empêcher. De J. C. 1627. De Syn Mu. 2287.

En 1614. il ſortit du Japon, & paſſa à Macao. Quatre ans après il retourna dans ſa Patrie, & y travailla d'abord très-utilement à ſoûtenir la Foi des Fidéles. La Perſécution croiſſant de jour en jour, il manqua tout à coup de courage, & frémit à la vûë des dangers, où ſon Miniſtere l'expoſoit. C'eſt aſſez ſouvent la maniere, dont Dieu punit ceux, qui ont eu trop de confiance en leurs propres forces, ou qui ſont trop libres à condamner les autres. Il demanda donc ſa démiſſion, qui lui fut accordée au commencement de l'année 1626. Il ne l'eut pas plutôt reçûë, qu'il ſe repentit de l'avoir demandée, & il pria avec larmes qu'on le reçût de nouveau. On lui refuſa longtems cette grace; mais enfin ſa perſévérance, les épreuves qu'il ſubit, & le beſoin de Miſſionnaires engagerent les Supérieurs à le contenter;

ils n'eurent pas lieu de s'en repentir.

De J. C. 1627. Autant que le Pere Tzugi avoit appréhendé le péril, avant que de

De Syn Mu. 1289. sortir de la Compagnie, autant montra-t-il de ferveur, quand il y fut rentré. Il s'exposa de bonne grace au plus fort du danger, aussi ne tarda-t-il pas à être découvert.

Un jour qu'il sortoit de l'Autel, des Gardes du Gouverneur de Nangazaqui entrerent dans sa Chambre, & lui demanderent s'il étoit Religieux ? Il répondit qu'il ne méritoit pas cet honneur. On ne laissa point de le mener à Feizo, qui lui ayant fait la même question, il dit sans balancer qu'il étoit Jésuite. Cet Officier lui demanda pourquoi il ne l'avoit pas avoüé en parlant aux Gardes : » C'est, reprit-il, qu'alors » je n'y étois pas obligé, ceux, qui » me questionnoient, n'étant pas en » droit de me faire une telle demande ; mais devant une Personne re» vêtuë de l'autorité du Prince, & » qui m'interroge juridiquement, je » dois dire la vérité. » Il parla ensuite avec sa liberté & son éloquence ordinaire à Feizo sur son Apostasie,

sie, mais il ne gagna rien sur ce cœur endurci. Il fut envoyé dans les Prisons d'Omura, où il resta plus d'un an. Pendant tout ce tems-là, outre les incommoditez inséparables de la situation, où il se trouvoit, les promesses les plus flatteuses furent employées pour l'ébranler, mais il tint ferme. La derniere batterie, qu'on dressa contre lui, furent les sollicitations de ses Parens, qui avoient abandonné la Religion Chrétienne; mais elle n'eut pas plus d'effet que les autres. Il fut enfin condamné au feu. Plusieurs personnes, qui assisterent à son supplice, ont attesté avec serment, qu'au moment qu'il expira, ils virent une flamme extrêmement brillante, qui sortoit de sa poitrine, & qui monta fort haut, sans se dissiper.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

J'ai dit que ces Exécutions n'étoient point du goût de Cavacci; d'ailleurs elles n'avoient ordinairement d'autre effet, que d'animer la ferveur des Fidéles : aussi ce Gouverneur, suivant les ordres, qu'il avoit de la Cour, ne songea plus qu'à faire des Apostats, & il crut

De J. C. 1627. De Syn Mu. 2287.

que le meilleur moyen pour y réüſſir, étoit de laſſer les Chrétiens par des vexations, ſans leur donner la conſolation de mourir pour leur Dieu. Il s'aviſa un jour de défendre à quiconque de ſortir des maiſons des Chrétiens, & d'y entrer. Cet expédient eut une partie du ſuccès, qu'il en attendoit. Une autre fois il chaſſa de la Ville quatre cent perſonnes de tout âge & de tout ſexe, ſans leur permettre de rien emporter, que l'habit, qu'ils avoient ſur le corps; Il pouſſa méme l'inhumanité juſqu'à leur défendre de ſe bâtir des Cabannes, pour ſe mettre à couvert, & à quiconque de leur donner retraite. Ils furent ainſi longtems à errer ſur les Montagnes & dans les lieux deſerts, dans un manquement général de toutes choſes. Des Soldats envoyez pour les obſerver, ne leur permettoient pas ſeulement d'étendre une natte ſur eux, pour ſe garantir des injures de l'air; & n'étoient touchez, ni de voir les Meres réduites à abandonner leurs petits Enfans, qu'elles ne pouvoient plus nourrir, ni de la patience, avec

laquelle tant de perſonnes innocentes ſouffroient tant de maux. Le Pere Rodriguez aſsûre dans ſes Mémoires qu'aucun de ces généreux Chrétiens ne ſe départit en cette occaſion de la fidélité, qu'ils devoient à Dieu, & que la vie toute ſainte, qu'ils menoient, faiſoit beaucoup d'honneur à la Religion.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Peu de tems après le Roi d'Arima & le Gouverneur de Nangazaqui s'étans trouvez enſemble à Jedo, & le premier s'étant vanté d'avoir purgé ſes Etats du Chriſtianiſme, Cavacci, qui n'en pouvoit pas dire autant de ſon Gouvernement, & qui d'ailleurs étoit trop ſincere, pour ſe faire honneur aux dépens de la vérité, eut ordre d'envoyer à Bungondono tous les Chrétiens, dont il n'avoit pû venir à bout, & ſurtout ceux, qu'il avoit chaſſez de la Ville. Il obéït, & le fit avec une ſi grande ponctualité, qu'une Femme, qui étoit à l'agonie, fut miſe ſur une civiere, & embarquée ſur un Bâtiment, qui devoit les porter tous à Ximabara. Elle mourut en y arrivant, & ſon Cadavre fut promené aux

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 1287.

environs de la Ville, & dans les Bourgades voiſines, pour inſpirer de la terreur au Peuple. Quant aux autres Chrétiens, ils trouverent en débarquant des Bourreaux, qui ſe mirent d'abord en devoir de les tourmenter, & qui commencerent par les dépoüiller tout nuds. Un orage étant ſurvenu dans le moment avec le tonnerre, on les laiſſa en cet état ſur le ſable, & ils y paſſerent la nuit. Ils furent enſuite enfermez pendant quelques jours dans une eſpece de Parc, comme des Bêtes, où, malgré la vigilance des Gardes, ils reçurent quelques ſecours du Pere de Couros, & une Lettre de ce Miſſionnaire ſi belle & ſi touchante, qu'ils ſe ſentirent, en la liſant, animez d'une nouvelle ferveur, & d'un déſir extraordinaire de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt. Tout le Japon avoit les yeux ſur eux, & les Miniſtres des fureurs de Bungondono eurent quelque peine à les entreprendre, craignant de perdre la réputation, qu'ils s'étoient acquiſe juſques-là.

Ils s'y hazarderent néanmoins,

& Dieu, dont les jugemens ſont un abîme ſans fond, permit qu'ils réüſſiſſent au-de là même de leurs eſpérances. Il eſt vrai qu'on n'avoit jamais rien vû de pareil à la maniere, dont ils s'y prirent pour tourmenter ces Malheureux. Ils commencerent par les expoſer pendant pluſieurs jours tête nuë aux plus grandes ardeurs du Soleil, & l'on étoit au plus fort de l'Eté; il n'y a rien, à quoi les Japonnois ſoient plus ſenſibles; auſſi ce ſupplice cauſa-t-il aux Patients des douleurs ſi aiguës, qu'ils crurent en mourir. Il leur en reſta même une foibleſſe, dont il y a bien de l'apparence que l'eſprit ſe reſſentit. On arracha enſuite aux Femmes leurs Enfans, & on les jetta dans un foſſé. Les cris de ces petites créatures percerent le cœur des pauvres Meres, dont pluſieurs ſe rendirent, & entraînerent leurs Maris dans leur infidélité. Les Bourreaux eſpérerent beaucoup de ce commencement de ſuccès, & imaginerent, pour réduire les autres, des tortures ſi étranges, ſans leur laiſſer un moment pour reſpi-

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

De J. C. 1627. rer, que ces pauvres gens ne ſçavoient plus où ils en étoient. Les baſtonnades, l'eau avalée par excès, les cannes creuſes, qu'on leur faiſoit entrer dans les parties charnuës, en tournant comme on fait une viſſe, & qu'on retiroit tout d'un trait pleines de chair; mille autres ſupplices, dont le détail feroit trop d'horreur, furent mis en œuvre pendant pluſieurs jours; mais le plus efficace de tous fut celui, qu'on appelle *Surunga*.

De Syn Mu. 2287.

On étend une perſonne toute nuë, couchée ſur le ventre, on lui met une groſſe pierre ſur les reins, puis avec quatre cordes attachées aux deux bras & aux deux jambes, on l'éleve en l'air, comme nous avons vû qu'il s'étoit déja pratiqué dans ce même Royaume d'Arima, ſous le Regne de Safioye; mais il y a ici quelque choſe de plus. Quand le Patient eſt à une certaine hauteur, on le fait piroüetter pour tordre les cordes, qu'on laiſſe enſuite revenir à leur premier état, ce qui cauſe des douleurs inconcevables, & un étourdiſſement capable de fai-

re perdre le jugement. De tems en tems on descendoit le Patient, pour lui faire reprendre ses esprits, & on lui donnoit des restaurans. On lui demandoit alors, s'il ne vouloit pas obéïr à l'Empereur ? & sur son refus on recommençoit. Une Femme nommée URSULE, mourut presque d'abord, aussi étoit-elle extrêmement affoiblie, lorsqu'on l'exposa au Surunga. Il est difficile de voir un courage plus mâle, que celui de cette généreuse Chrétienne. Elle étoit si pauvre, que dans une maladie, dont son Mari fut attaqué, se trouvant absolument hors d'état de lui procurer les soulagemens nécessaires, elle voulut se vendre en qualité d'Esclave pour neuf ans ; mais Dieu récompensa sur le champ une résolution si héroïque, il lui vint de toutes parts des secours, & même d'où elle en devoit moins attendre. Lorsque la Persécution commença d'être un un peu plus vive, son Mari lui conseilla de se cacher, en disant qu'étant femme, elle devoit se défier de ses forces. « Cela seroit » bon, reprit-elle, si je comptois

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 228.

» ſur ma propre vertu ; mais je ſuis
De J. C. 1627. » bien aſsûrée que celui, qui forti-
» fie les foibles, ne m'abandonne-
De Syn Mu. 2287. » ra pas. »

De tous les Compagnons de ſes ſouffrances, on prétend qu'il n'y en eut que ſept, qui ſoutinrent juſqu'au bout le Surunga, ſans ſe démentir de leur premiere vertu. On les mena enſuite au Mont Ungen, où quatre ſe rendirent encore, de ſorte que d'une ſi grande multitude de Confeſſeurs, qui avoit été ſi longtems l'admiration des Infidéles, trois hommes ſeulement, & les deux Femmes, dont nous avons parlé, obtinrent la palme du Martyre. Ces trois Héros méritent ſans doute que leurs noms ſoient conſacrez dans les Faſtes de l'Egliſe. Ils s'appelloient Jean CO, Joachim IQUEDA, & Jean MAGAZAQUI. Ce dernier étoit le Mari de la courageuſe Urſule. Ils furent longtems tourmentez auprès de la Bouche d'Enfer, & quand on les eut mis dans un tel état, que tout leur corps n'étoit plus qu'une playe, on leur rendit leurs habits, & on les porta dans un bain de la

même Montagne, qui a, dit-on, la vertu de guérir promptement toutes ſortes d'ulcéres : mais quand on voulut les y plonger, leurs habits ſe trouverent tellement collez à leur peau, que pour les ôter, il fallut les écorcher depuis la tête juſqu'aux pieds. Ils guérirent néanmoins, & auſſitôt on les reconduiſit à la Bouche d'Enfer, où l'on joignit à ce ſupplice toutes ſortes de tortures.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

## §. V.

*Pluſieurs Martyrs. Ce qui empêche pluſieurs Religieux d'entrer au Japon. Ce qui ſe paſſe entre le Pere Iſcida Jéſuite, & le Gouverneur de Nangazaqui.*

Le ſecond de Novembre Jean Magazaqui mourut, ſon corps fut porté à Nangazaqui, où il fut brûlé, & les cendres jettées au vent. On en avoit fait autant du corps de ſa Femme. Les deux qui reſtoient, furent encore tourmentez au même lieu l'eſpace de ſept jours ; après quoi on le remena à Ximabara, où ils furent jettez, l'un dans une étable,

De J. C 1627. De Syn Mu. 2287.

l'autre dans une vieille mazure ouverte à tous les vents. Ils y demeurerent ſoixante & douze jours dans des douleurs inexprimables, & ne pouvant ſe ſervir d'aucun de leurs membres. Mais à la moindre menace, qu'on leur faiſoit, les forces leur revenoient tout à coup, & ils ne ſe plaignirent jamais, que de ce qu'on ſembloit ſe laſſer de les tourmenter. Quelqu'un eut un jour la cruauté d'arracher à Iqueda l'habit, qui le couvroit, & la vûë de ce Cadavre vivant, tout couvert de pourriture, & fourmillant de vers, lui cauſa tant d'horreur, qu'il ſe retira en chargeant d'injures le Saint Martyr. Celui-ci ne fit qu'en rire, & demanda ſi l'on avoit épuiſé toutes les tortures ? » Eh ! que peut-on vous faire de » plus, répondit-on ! M'ouvrir le » dos, reprit-il, & me remplir le » corps de la matiere embraſée du » Mont Ungen ; & mille autres cho- » ſes, que je ne puis dire, mais que » je ſuis prêt à ſouffrir. » Il ne tint pas à ſes Bourreaux qu'il ne fût ſatisfait ; mais un nouveau Priſonnier, qu'on leur amena ſur ces entrefaites,

les occupa entierement, & fit donner un peu de relâche à Iqueda & à ſon Compagnon. C'étoit un Jéſuite Japonnois, nommé Michel NAGAXIMA. Après qu'il eut ſouffert tous les ſupplices, dont j'ai parlé juſqu'ici, on fut plus d'un an ſans le tourmenter. Enfin le vingtiéme de Décembre de l'année ſuivante, il fut conduit de nouveau avec les deux Chrétiens, dont je viens de parler, au Mont Ungen, où les Bourreaux eurent ordre d'imaginer tout ce qu'ils pourroient de tortures, pour les contraindre à obéïr aux Edits de l'Empereur. Jamais commandement ne fut mieux exécuté : depuis le matin juſqu'au ſoir on ne fit autre choſe, qu'arroſer les Martyrs de la matiere brûlante, qui leur enleva preſque toute la peau du corps. Puis on les jetta ſur de la paille, ſans leur donner la moindre choſe pour ſe couvrir. Ainſi, après avoir été brûlez tout un jour, ils ſouffrirent pendant la nuit tout ce que le froid a de plus cuiſant. Un des Bourreaux s'étant aviſé de viſiter Nagaxima vers le minuit, le trouva auſſi tranquile,

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

De J. C. 1627. De Syn Mu 2287.

& auſſi content, que s'il eût joüi de la plus parfaite ſanté, & qu'il eût été couché dans un bon lit. Il lui demanda d'où lui venoit ce contentement? & le Serviteur de Dieu lui répondit qu'il le devoit à la méditation des tourmens, que ſon divin Sauveur avoit endurez pour le ſalut des hommes. Il exhorta enſuite le Bourreau à avoir pitié de ſon ame, & à adorer un Dieu bienfaiſant, juſqu'à mourir pour ſes Perſécuteurs. Cet homme parut touché, & pria le Saint Martyr de lui pardonner tout le mal, qu'il lui avoit fait.

Le lendemain vingt-cinquiéme, ſur les huit heures du matin, on recommença tout ce qu'on avoit fait la veille, mais d'une maniere toute nouvelle; on fit d'abord tenir les Martyrs debout, les bras étendus, & attachez à une corde de traverſe. En cette poſture, ils ſouffrirent pendant deux heures tant de maux, & avec une ſi grande fermeté, que les Bourreaux n'en parloient dans la ſuite, qu'avec une eſpece de ſaiſiſſement. On ne put même jamais venir à bout de leur faire garder le ſilence ſur

cela, & ils ne ceſſoient point de publier la ſainteté d'une Religion, qui inſpire un ſi grand courage aux hommes les plus ordinaires. Celui, qui avoit viſité Nagaxima pendant la nuit, diſoit qu'il ſentoit une puiſſance ſupérieure, qui l'obligeoit à faire l'éloge d'une vertu ſi héroïque. Il ajoûta que ceux, qui avoient manqué de courage, n'euſſent jamais commis une ſi grande lâcheté, s'ils avoient été témoins de ce qu'il avoit vû. Enfin au bout de deux heures on plongea les trois Martyrs dans la bouche d'Enfer, & après les avoir retirez pluſieurs fois, on les y précipita.

De J. C. 1628.

De Syn Mu. 2288.

Au mois de Septembre de cette même année, parmi le nombre preſque infini de Chrétiens de tout état, de tout âge & de tout ſexe, qui périrent en différens endroits du Ximo, & la plus grande partie par le feu, les Mémoires, que j'ai vûs, font ſurtout mention de trois Religieux de Saint Dominique, & de trois de Saint François. Je n'ai pû ſçavoir le nom de ceux-ci, ſuppoſé que ce ne ſoit pas les mêmes, dont

De J. C. 1628. j'ai parlé plus haut. Le Martyrologe de l'Ordre Séraphique ne fait mention, ni des uns, ni des autres.

De Syn Mu. 2288. Les Dominicains étoient le Pere Dominique CASTELET (*a*), Vicaire Provincial de ſon Ordre au Japon, & deux Freres Convers, Japonnois de naiſſance, dont l'un ſe nommoit Antoine de SAINT DOMINIQUE, & l'autre Thomas de SAINT HYACINTHE; deux autres Japonnois, du Tiers-Ordre, & quelques Femmes, qui avoient été ſous la direction du P. Loüis Bertrand Xarch, dont nous avons rapporté ailleurs le Martyre, & qui s'étoient laiſſé prendre avec lui.

Tant de pertes, au lieu de rebuter les Religieux de Saint Dominique, ne firent que les animer davantage; & la plûpart de ceux de cet Ordre, qui étoient alors aux Philippines, ſoupiroient après la Miſſion du Japon. Peu de tems après leur ferveur ſe renouvella à l'occaſion d'un Décret, qu'ils reçurent du Chapitre Général aſſemblé à Toulouſe cette même année 1628. & par lequel il

(*a*) Ou CASTELOT.

étoit ordonné au Provincial de cette Province d'envoyer au Japon le plus grand nombre d'Ouvriers, qu'il seroit possible. Mais soit que la diligence des Officiers de l'Empereur du Japon ait rendu inutiles tous les efforts de ces Religieux, ou que le Decret du Conseil Royal des Indes expédié à Madrid dans le même tems, & que j'ai rapporté dans le Livre précédent, fût arrivé à Manile avant le départ de ceux, qui avoient été destinez pour cette Mission, il paroît certain que depuis ce tems-là il n'entra plus au Japon, que le peu de Jésuites, dont nous parlerons dans la suite de cette Histoire; & deux ou trois Dominicains, dont nous rapporterons bientôt le Martyre.

De J. C. 1628.

De Syn Mu. 2288.

Vers la fin de l'année suivante le Pere Barthelemi Guttierez Augustin, celui-là même, qui n'avoit pas voulu signer les informations du Pere Collado contre les Jésuites, fut arrêté à Nangazaqui, & quelques jours après le Pere Antoine Ifcida, Jésuite Japonnois, qui onze ans auparavant avoit été pris à Firoxima.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

ainſi que nous l'avons dit en ſon tems, & qui avoit été relâché à l'occaſion d'un Interregne ſurvenu dans cette Province, fut ſaiſi de nouveau à Nangazaqui, comme il ſortoit de l'Autel. Il ne faiſoit que d'arriver dans cette Ville, où ſon Supérieur l'avoit envoyé confeſſer un Malade; il n'ignoroit pas à quoi il s'expoſoit en entreprenant ce voyage dans un tems, où il n'étoit pas sûr de ſe fier à qui que ce fût; mais il ne crut pas pas même devoir repréſenter, & ſon obéïſſance lui valut l'honneur du Martyre.

Unemondo avoit depuis peu ſuccedé à Cavacci dans le Gouvernement de Nangazaqui, & on avoit porté chez ce Seigneur tous les ornemens ſacrez, dont le Pere Iſcida s'étoit trouvé revêtu. Cela lui donna occaſion de faire à ſon Priſonnier quantité de queſtions ſur leur uſage, il l'obligea même à ſe revêtir d'un ſurplis & d'une étole, & le pria de prêcher, comme il avoit accoûtumé de faire aux Chrétiens. L'homme Apoſtolique n'avoit garde de manquer une ſi belle occaſion d'annon-

cer Jesus-Christ, il parla avec tant de grace & de force, que le Gouverneur tout ému s'écria que cette Religion étoit la seule véritable. Néanmoins quelques lumieres, qu'eussent répanduës dans son ame les grandes véritez, qu'il venoit d'entendre, elles ne passerent point jusqu'à son cœur, & le Prédicateur fut assez surpris, qu'après qu'il lui eut donné de grandes loüanges sur son courage, & sur l'éminence de sa doctrine, il lui demanda s'il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'il obéiroit à l'Empereur, dont il étoit Sujet naturel. » Hé Seigneur, lui ré-» pondit le saint Religieux, vous » seriez le premier à m'accuser de lâ-» cheté, si je le faisois. Vous par-» lez en homme d'honneur, reprit » Unembondo. Il s'en faut bien que » nous faffions paroître la même fi-» délité envers nos Princes & envers » nos Dieux. « Il ordonna aussi-tôt qu'on brûlât dans une cour de son Palais tous les Ornemens d'Autel, dont il se trouvoit saisi, afin, dit-il, qu'on ne profanât point des choses, qui avoient servi à des usages si saints. Sur

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

De J. C. 1629. le ſoir il envoya le Miſſionnaire dans la priſon, où étoit le Pere Guttierez, & où deux autres Peres Auguſtins, le Pere François DE JESUS, & le Pere Vincent DE SAINT ANTOINE, furent encore amenez peu de jours après. Au bout de ſix ſemaines ces quatre Religieux furent tranſportez à Omura, & renfermez dans un cachot, qui n'avoit pas une toiſe en quarré, & on les y laiſſa languir plus de deux ans.

De Syn Mu. 2289.

## §. VI.

*Zele & piété d'un Tono du Royaume de Deva & de toute ſa Famille. Pluſieurs perſonnes de qualité ſont décapitées pour Jeſus-Chriſt. Leur courage & leur éloge.*

Cependant il s'éleva dans le Nord du Japon une tempête, qui penſa diſſiper en un moment toutes les eſpérances des Ouvriers de l'Evangile ſur la belle Chrétienté, qu'ils avoient formée avec tant de fatigues dans ces quartiers Septentionaux. Le Pere Matthieu Adami, le Pere Jean-Baptiſte Porro, &

deux autres Jéſuites, dont les noms ne ſont point marquez dans nos Annales, parcouroient ces vaſtes Provinces, avec autant de ſuccès, que de zele : mais le principal appui de la Religion, dans ces nouvelles Egliſes, étoit un Seigneur Chrétien nommé Louis AMAGASU-YEMONDONO, Fils du Tono de XIROUXI, un des plus braves hommes de l'Empire. Louis n'avoit pas dégénéré de la vertu de ſon Pere, & il devoit à ſa propre valeur une bonne partie des Terres, qu'il poſſédoit, & qui l'avoient rendu un des plus puiſſans Seigneurs du Royaume de Deva. Depuis quelque tems il s'étoit retiré dans ſes Châteaux, pour ne s'occuper qu'à y faire régner Jeſus-Chriſt ; il ne croyoit pas même qu'il fût au-deſſous de lui d'inſtruire ſes Vaſſaux & ſes Sujets des véritez du Chriſtianiſme. Il prêchoit ſouvent ; & il le faiſoit avec tant de force, que les prédications du Tono Yemondono avoient paſſé en proverbe, quand on vouloit parler de ſermons pathétiques. Le ſuccès répondoit à un zele ſi ardent, & il y eut

De J. C. 1628-29

De Syn Mu. 1288-89

De J. C. 1628-29

De Syn Mu. a 188-89

entr'autres pluſieurs Bonzes, qui demandant le Baptême, ſe confeſſerent vaincus par la raiſon, & plus encore par les grands exemples de vertus d'un ſi illuſtre Prédicateur. Yemondono avoit deux Fils, qui par une ſainte émulation, imitoient ſes vertus, & ſecondoient ſon zele. L'Aîné âgé pour lors de vingt-trois ans, ſe nommoit Michel AMAGASU TAYEMON, il avoit gagné à la Religion Chrétienne un jeune Gentilhomme appellé NIKIFORI-XIQUIBU, qui reçut au Baptême le nom de Paul, & dont nous parlerons bientôt. Le cadet, nommé Vincent ICHIBIOYE, étoit dans ſa dix-ſeptiéme année, & paroiſſoit chercher toutes les occaſions de confeſſer Jeſus-Chriſt, dans l'eſpérance de parvenir à la couronne du Martyre, qui faiſoit l'unique objet de ſes vœux. Ces deux jeunes Seigneurs avoient épouſé deux Demoiſelles d'une nobleſſe, qui ne le cédoit point à la leur, & d'une vertu encore au-deſſus de leur naiſſance. L'Epouſe de l'aîné avoit reçu au Baptême le nom de DOMINIQUE,

& celle du plus jeune, celui de THECLE. Elles avoient chacune une Fille au berceau, qu'elles avoient fait baptiſer au moment de leur naiſſance, l'une ſous le nom de JUSTE, & l'autre ſous celui de LUCE. Telle étoit la Famille de Louis Yemondono, laquelle après avoir montré aux Chrétiens de ces Provinces Septentrionnales à vivre ſelon les maximes de l'Evangile; leur apprit à mourir pour la défenſe des véritez Evangéliques.

De J. C. 1628-29

De Syn Mu. 2288-89

Yemondono étoit Vaſſal de VIESUQUI Prince de JONEZAVA, vieux Capitaine, qu'une grande réputation à la Guerre, & de grandes Conquêtes avoient mis au rang des plus puiſſans Princes de l'Empire. Il eſtimoit Religion Chrétienne; la vertu & l'innocence de ceux, qui en faiſoient profeſſion, l'avoient charmé, & il ne put jamais ſe réſoudre à ſouffrir qu'ils fuſſent inquiétez. Pour ne l'être pas lui-même ſur cet article par l'Empereur, il avoit fait entendre à ce Prince qu'il n'étoit point queſtion du Chriſtianiſme dans toutes les Terres de ſon obéïſſance, &

De J. C. 1628-29

De Syn Mu. 1288-89

s'il n'en avoit pas été cru ſur ſa parole, le Monarque avoit jugé à propos de fermer les yeux ſur une choſe, dont il aimoit mieux ne ſe point trop informer, que d'être obligé de chagriner un homme, qu'il croyoit devoir ménager. Ainſi tandis que les Etats de Mazamoney & de Sataquedono Princes d'Oxu & voiſins de Viéſuqui, étoient en feu par la perſécution, que la politique de ces deux Seigneurs y avoient excitée contre les Fidéles, ceux du Prince de Jonezava joüiſſoient d'une paix profonde.

Par malheur pour la Religion Chrétienne Viéſuqui mourut, & DANGIO ſon Fils & ſon Succeſſeur, pour qui la Cour Impériale ne ſe croyoit pas obligée d'avoir les mêmes égards, qu'elle avoit eus pour ſon Pere, n'eût pas plutôt pris en main le Gouvernement, qu'on eut tout lieu de craindre une révolution, qui entraîneroit la ruine du Chriſtianiſme dans cet Etat. En effet Dangio commença par ſolliciter Yemondono & ſes enfans à reprendre la Religion de leurs Peres,

Il les trouva d'une fermeté, qui l'étonna, & après leur en avoir témoigné ſon mécontentement, il deſeſpéra enfin de les gagner, & ſe réſolut à les pouſſer à bout. Il appella le Gouverneur de Jonezava, nommé XURIDONO, & lui donna par écrit un ordre ſigné de ſa main, par lequel il lui enjoignoit de faire mourir pluſieurs Criminels, qui étoient dans ſes priſons, de faire une recherche exacte de tous les Chrétiens, & de punir du dernier ſupplice tous ceux, qui refuſeroient de changer de Religion, ſans aucune exception.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

Xuridono étoit ami particulier d'Yemondono, & dès qu'il avoit prévû l'orage, il l'en avoit averti, & l'avoit exhorté à le prevenir. L'ordre du Prince lui fit la même peine, que s'il l'eût regardé lui-même, & il mit tout en uſage pour le faire révoquer. Pour cet effet il s'aviſa un jour de mettre par écrit tout ce qu'il ſçavoit des maximes de notre ſainte Religion, & en les préſentant au Prince, » Seigneur, lui dit-il, » pourrez-vous bien vous réſoudre

mort pour le lendemain. Yemondono répondit qu'il étoit Chrétien, & le seroit jusqu'à la fin, & que quand on voudroit exécuter les ordres du Prince, on le trouveroit lui & toute sa Maison dans l'impatience de verser leur sang pour une si belle cause. Les Officiers se retirerent avec cette réponse, & dès le même jour toute la Famille, sans en excepter les deux petites Filles, fut réünie chez Yemondono, lequel ne put voir cette ardeur pour le Martyre sans verser des larmes de joye. Quelque tems auparavant il avoit voulu congédier tous ses Domestiques, mais ils lui avoient témoigné un si grand désir de le suivre à la mort, qu'il n'avoit pû se dispenser de demander pour eux la même grace, qu'on lui faisoit à lui-même, de sorte qu'on ne songea plus dans cette maison qu'à se disposer par la priere à se rendre digne de la couronne.

De J. C. 1628 29

De Syn Mu. 1288-89

Tandis que ces choses se passoient chez Yemondono, plusieurs Gentilshommes, & un grand nombre d'autres Chrétiens de toute condi-

De J. C. 1628-29

De Syn Mu. 1288-89

tion & de tout ſexe, avoient à ſoûtenir de grands aſſauts de la part de leurs Amis & de leurs Parens ; mais celui, qui fut le plus vivement attaqué, & dont la conſtance fit plus d'honneur à la Religion, fut ce Paul Nikifori Xiquibu, que Michel Tayémon avoit converti à la Foi. Ce Gentilhomme étoit fort avant dans les bonnes graces de Dangio, qui le vouloit ſauver. Ce Prince, après avoir inutilement employé toute ſon induſtrie, pour l'engager à ſacrifier aux Dieux, fit appeller ſon Beau-Pere, & lui dit de voir, s'il auroit plus de pouvoir ſur ſon Gendre, qu'il n'en avoit lui-même. Le Beau-Pere alla trouver Xiquibu, & dans un entretien aſſez long, qu'il eut avec lui, il n'omit rien pour l'ébranler. Il n'y réüſſit pas, & retourna chez le Prince, à qui il dit que ſon Gendre étoit déterminé à tout perdre, plutôt que de renoncer à ſa Religion. *Il mourra donc*, repartit Dangio : en effet peu de jours après Xiquibu apprit qu'il étoit condamné à avoir la tête tranchée avec la Famille d'Yemondono. La même Sen-

tence avoit été portée contre plusieurs autres Chrétiens, & le nombre des condamnez montoit en tout à vingt neuf personnes. Le Prince avoit ordonné qu'on les partageât en petites troupes, & qu'on les exécutât hors de la Ville, apparemment de peur qu'il ne se fît quelque mouvement parmi le Peuple. De J. C. 1629. De Syn Mu. 2289.

Le douziéme de Janvier 1629. deux heures avant le jour, les Ministres de la Justice se transporterent au logis d'Yemondono, & furent surpris qu'à l'exception de ce Tono, toute la maison avoit la corde au col, & les mains liées derriere le dos. Plusieurs autres Chrétiens du nombre de ceux, contre qui l'Arrêt de mort avoit été porté, s'y étoient aussi venus rendre, pour épargner aux Soldats la peine de les aller chercher, & ils étoient en tout quatorze personnes, en comptant les Domestiques, dont on avoit obligé plusieurs à se retirer. Parmi ceux, qui n'avoient pû se résoudre à quitter leurs Maîtres, il y avoit deux Enfans d'environ douze ans, dont l'un étoit Page du second Fils d'Yemon-

De J. C. 1629.

dono : ils n'étoient pas compris dans la Sentence, & ils en avoient conçu un chagrin mortel. Yemondono pour les consoler, & peut-être aussi pour leur procurer le bonheur, auquel ils aspiroient, leur conseilla de prendre, l'un une espece de Banniere, où étoit l'image de la Mere de Dieu, & l'autre un cierge béni ; & de marcher à la tête des Martyrs, quand ils iroient au supplice.

De Syn Mu. 2289.

L'heure arriva de les y conduire, & ils se mirent en marche avec une joye, qui éclatoit sur leur visage. Yemondono paroissoit le premier, comme Chef de cette heureuse troupe, & ils traverserent ainsi toute la Ville. Comme ils passoient devant la maison de Xiquibu, Yemondono l'appella, & lui dit, qu'il alloit mourir au lit d'honneur, & qu'il l'y attendoit avec impatience. Xiquibu répondit qu'il ne tarderoit pas à l'y aller joindre, & qu'il n'en attendoit plus que l'ordre. Il y avoit encore chez ce Gentilhomme une troupe de Confesseurs, qui soupiroient après le moment de leur

sacrifice. Un bon Laboureur, nommé JOACHIM, fort riche, & baptisé seulement depuis treize mois, étoit de cette bande, mais voyant passer la premiere en si bel ordre, il sortit sans rien dire de la maison, & suivit Yemondono, avec lequel il obtint la palme du Martyre. Il étoit grand jour, quand ces premiers Confesseurs arriverent au lieu de l'Exécution, ce qui fut cause qu'on se hâta de la faire. Les Femmes furent décollées d'abord; Yemondono mourut le dernier avec la joye d'avoir vû toute sa Famille s'offrir de bonne grace en holocauste à celui, qui les avoit rachetez au prix de son sang. Je ne sçai pourtant, si ses deux petites Filles ne furent pas épargnées, car il n'en est point parlé dans la Relation de ce Martyre.

De J. C. 1629.

De Syn Mur. 2289.

Après la mort d'Yemondono, les deux Enfans, dont j'ai parlé, & trois autres Chrétiens allerent se jetter à genoux aux pieds des Bourreaux, dans l'espérance qu'on leur couperoit aussi la tête; mais celui, qui avoit présidé à l'Exécution, leur fit dire de se retirer. Alors ils se mi-

De J. C 1629.

De Syn Mu. 2289.

rent à pleurer inconſolablement : » Quoi donc, s'écrioient-ils, ne » ſommes-nous pas Chrétiens, com- » me les autres ? Et pourquoi ne » mourrons-nous pas auſſi bien qu'- » eux ? Souvenez-vous, Monſieur, ajoûterent-ils en adreſſant la parole à l'Officier, « qu'hier on nous pro- » mit, que ſi nous venions ici, on » nous feroit mourir : pourquoi ne » nous tient-on point parole ? Ils eu- rent beau faire, leurs prieres & leurs gémiſſemens furent inutiles ; & com- me ils s'obſtinoient à ne ſe point le- ver, on uſa de violence, & on les éloigna.

Cette premiere Troupe ayant été immolée au Seigneur, on en vit pa- roître une ſeconde, compoſée de ſept perſonnes, toutes de la même Famil- le, & qui furent exécutées d'abord. Après eux vint un Gentilhomme, nommé Simon TACAFIXI XUZAYE- MON, accompagné ſeulement d'une petite Fille âgée de treize ans, la- quelle s'étoit échappée des mains de quelques Gentils, qui la vouloient ſauver. A peine l'un & l'autre avoient été décapitez, que Paul Xiquibu

arriva. Il n'avoit ſçu que la veille l'Arrêt de ſa mort, & ſuivant la coutume du Pays, il envoya ſur le champ ſon Cimeterre & ſon Poignard au Gouverneur ; enſuite il mit ordre à ſes affaires domeſtiques. Sur le minuit il reçut la confirmation de ſa Sentence, & après avoir bien régalé celui, qui la lui apporta, il ſe jetta ſur un lit, & dormit aſſez longtems d'un ſommeil fort tranquile. Il n'étoit pas encore éveillé, quand Yemondono paſſa devant ſon logis. Il ſe leva alors pour le ſaluer, puis il ſe fit apporter ce qu'il avoit d'habits plus précieux. Son Epouſe, nommée MAGDELEINE, en fit autant, & peu après on le vint avertir de la part du Gouverneur, qu'il étoit tems de partir ; mais on déclara à ſa Femme qu'à la ſollicitation de ſon Pere le Prince lui donnoit la vie. De J. C. 1629. De Syn Mu. 2289.

La généreuſe Dame fut frappée de cette nouvelle, comme d'un coup de foudre : « je ſuis Chrétienne, s'é-» cria-t-elle, pourquoi ſerai-je plus » épargnée, que les autres Femmes, » à qui on vient d'accorder la grace

De J. C. 1629. De Syn Mu. 2289.

» du Martyre ? Mais peut-être qu'on a trompé le Prince, & qu'on lui a dit que j'avois renoncé à ma Religion : je vais le détromper. » Non, Madame, lui dit l'Envoyé du Gouverneur, le Prince eſt fort inſtruit de vos ſentimens. Et pourquoi donc, reprit Xiquibu, met-il cette différence entre elle & les autres Femmes, qui ſont mortes avec leurs Maris ? Il eſt le Maître, repartit l'Officier, & c'eſt à nous à exécuter ſes ordres. » Cependant la Dame verſoit des torrens de larmes, & jettoit des cris, qui attendriſſoient tout le monde. » Ah ! Seigneur, diſoit-elle d'une voix entrecoupée de ſanglots, je vois bien que la multitude de mes péchez, & ma tiédeur dans votre ſervice m'ont renduë indigne de la grace du Martyre ; ô mon Pere, vous m'ôtez bien plus aujourd'hui, que vous ne m'avez donné, en me mettant au monde. Cruelle tendreſſe, qui me ravit le Ciel, & ne ſert qu'à me prolonger une vie malheureuſe ! » La douleur de cette fervente Chrétienne alla ſi loin, que l'Of-

ficier lui promit de représenter au Prince ses justes plaintes, & de faire instance, pour obtenir qu'il lui fût permis de lui venir couper la tête chez elle. De J. C. 1619. De Syn Mai 2289.

Cette promesse l'appaisa un peu ; elle se retira dans son appartement, & Xiquibu sortit, sans prendre congé d'elle, pour aller au supplice. Elle s'en apperçut bientôt, & voulut le suivre ; mais on la retint de force, avec une jeune Servante, qui mit tout le quartier en rumeur, en criant, qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle devoit mourir avec son Maître. Xiquibu continua son chemin, suivi d'un fort grand Peuple, qui ne pouvoit se lasser de louer le Dieu des Chrétiens. A peine le Serviteur de Dieu fut-il arrivé au lieu de l'exécution, qu'il se mit à genoux devant une Image de la Vierge, qu'il avoit fait porter devant lui. Il fit ensuite quelques legs pieux en faveur des Pauvres, car on laissoit quelquefois aux Martyrs la distribution de leurs biens : enfin il présenta sa tête au Bourreau, qui la lui trancha d'un seul coup. Ceux qui

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

l'accompagnoient, furent enſuite exécutez; après quoi le Serviteur qui portoit le Tableau, ſa Femme, & un autre Chrétien, accompagné auſſi de ſon Epouſe, ſe jetterent aux pieds des Exécuteurs, & les conjurerent de les faire auſſi mourir, puiſqu'ils profeſſoient la même Religion. C'étoit pour la troiſiéme fois, que ces fervens Chrétiens ſe préſentoient ainſi à la mort; mais ils ne pûrent jamais obtenir ce qu'ils ſouhaitoient. Cette ſanglante journée finit par le Martyre d'un Vieillard de quatre-vingt ans, nommé LOUIS INYEMON, & de ſa Femme, qui étoit preſque de même âge; ils étoient l'un & l'autre Néophytes, n'ayant été baptiſez que l'année précédente. Ils eurent pour Compagnons d'un ſi précieux ſort, un Gentilhomme, qui dans une occaſion ſemblable n'avoit pas montré toute la conſtance, qu'on attendoit de ſa vertu; il ſe nommoit Mancie JOXIMO SAYEMON; ſa Femme, qui portoit le nom de JULIE, fut décapitée avec lui.

Cependant l'infortunée Magdelaine, Femme de Paul Xiquibu,

avoit perdu toute eſpérance de mourir Martyre, & s'abandonnoit à ſa douleur, ſans vouloir entendre parler de conſolation. Son Pere, à qui on rapporta, qu'elle étoit continuellement noyée dans les larmes, l'alla voir, & comme il s'imaginoit qu'elle pleuroit la mort de ſon Epoux : « Ma Fille, lui dit-il, je prens part » à votre douleur, mais je ne vous » diſſimulerai pas que vous auriez » pû vous l'épargner, ſi vous aviez » voulu conſeiller à votre Mari de » retourner au Culte de nos Dieux. » Ah ! mon Pere, reprit la Sainte » Veuve, que vous me connoiſſez » mal, & que vous êtes peu inſtruit » du ſujet de ma peine ! Ce n'eſt » pas mon Epoux, que je pleure, » mais ce qui ſera pour moi juſqu'à » la mort une ſource intariſſable de » larmes, c'eſt de n'avoir pas été » jugée digne de mourir avec lui. » Hélas ! ſi le Ciel s'appaiſoit en ma » faveur ; ſi l'on me venoit dire, que » je ſuis condamnée à la mort, que » vous verriez bientôt changer en » une joye parfaite cette cruelle » triſteſſe qui m'accable ! « Le Pere

De J. C. 1619.

De Syn Mu, 2289.

De J. C. 1629.

Dq. Syn Mu. 2289.

se retira fort chagrin, sans néanmoins désespérer de regagner sa Fille; mais lorsqu'on y pensoit le moins, cette courageuse Femme fut avertie de se tenir prête à mourir; elle reçut cette nouvelle avec des transports d'allégresse, qui surprirent tous ceux, à qui il n'étoit pas donné de sentir quel bonheur c'est, que de répandre son sang pour Jesus-Christ, & elle soûtint jusqu'au dernier soupir l'opinion, qu'elle avoit fait concevoir de son courage.

Le Prince de Jonezava s'étoit imaginé que les Chrétiens intimidez par la maniere, dont il venoit de traiter les principaux d'entr'eux, seroient plus dociles, & qu'au moins avec le tems il lui seroit aisé de les engager de gré ou de force à se soumettre aux Edits. Il ne fut pas longtems sans s'appercevoir, qu'il s'étoit mépris, & comme il ne vouloit pas en avoir le démenti, bientôt toute cette Contrée fut une de celle, où le sang des Martyrs coula avec plus d'abondance.

## §. VII.

*Cruautez du Gouverneur de Nangazaqui. Menaces qu'il fait aux Chrétiens. Apoſtaſie de pluſieurs. Hiſtoire ſinguliere d'un jeune Martyr. Pluſieurs Apoſtats ſe reconnoiſſent. Formule, qu'on fait ſigner à ceux, qui renoncent à Jeſus-Chriſt. Preſque tous les Chrétiens diſparoiſſent de Nangazaqui.*

Mais rien n'eſt comparable à ce qui ſe paſſoit dans le même tems à Nangazaqui, où le Gouverneur Unémondo ſembloit s'être fait un point d'honneur de ſurpaſſer en cruauté tous ceux, qui s'étoient mêlé juſques-là de perſécuter les Fidéles; ſoit qu'il fût naturellement ſanguinaire; ou qu'il cherchât davantage à faire ſa Cour à l'Empereur ſon Maître. De J. C. 1629. De Syn. Mu. 228 91.

Il n'en étoit pas à ſon apprentiſſage. Dès l'année 1614. il avoit mis en combuſtion tout le Royaume de Bungo, où il commandoit en qualité de Gouverneur Impériab, & dont il poſſédoit même une bonne

partie ; & c'étoit ſur ſa réputation, que le Xogun-Sama l'avoit envoyé à Nangazaqui avec des ordres précis, & une autorité ſans bornes dans tout le Ximo, dont ce Prince vouloit abſolument bannir juſqu'au ſouvenir du Nom Chrétien. Toutefois, avant que de ſe faire voir tel qu'il étoit, il voulut ſe donner le tems de reconnoître le terrein ; & il affecta d'abord une modération, qui trompa certaines gens, toujours portées à ſaiſir les moindres lueurs d'eſpérance. Les plus défians mêmes commençoient à ſe raſsûrer, & à revenir de l'épouvante, où le nom ſeul d'Unémondo avoit jetté tous les eſprits, lorſque ce Gouverneur fit un jour préparer à Nangazaqui & aux environs un grand nombre de Buchers, & ordonna un grand amas de bois ; mais comme il eut reconnu que ces préparatifs cauſoient plus de joye, que de terreur, il fit déterrer tout ce qu'il put de corps de Chrétiens, & après qu'on les eût brûlez, il commanda qu'on en jettât les cendres à la Mer.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

On publia enſuite par ſon ordre

que tous ceux, qui refuſeroient de rendre aux Camis & aux Fotoques les hommages, qu'ils leur devoient, ſe flattoient vainement, s'ils comptoient de mourir pour leur Dieu : qu'il ſçavoit l'art de les faire ſouffrir, ſans abréger leurs jours, & que les plus ſages n'attendroient pas à ſe rendre, qu'ils fuſſent réduits dans un état à ne pouvoir plus joüir de la vie. Perſonne ne branla, & tous ceux, à qui on s'adreſſa en particulier, répondirent comme il convenoit à des Chrétiens. Dès le lendemain treiziéme d'Août de cette même année 1629. une Troupe de Fidéles des deux ſexes fut conduite au Mont Ungen, où, après qu'on les eût arroſez par tout le corps de la matiere infernale, on les laiſſa tout nuds expoſez aux ardeurs du Soleil, qui étoit alors dans toute ſa force.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

Ils reſterent toute la nuit & tout le jour ſuivant dans la même ſituation, après quoi on leur déclara qu'ils devoient s'attendre à paſſer le reſte de leur vie dans cette alternative de tortures & d'un repos auſſi inſupportable, que les tortures mê-

mes : aussitôt ils se rendirent. Un si heureux succès donna de grandes espérances à Unémondo. Il fit venir d'autres Chrétiens, & ne les ayant pas trouvez aussi faciles à ébranler, que les premiers, il leur fit souffrir des choses, qu'on ne croiroit pas pouvoir tomber dans l'imagination d'un homme : l'humanité & la pudeur ne permettent pas d'en dire davantage. De vingt, qu'ils étoient, dix-sept manquerent à la fin de courage ; les trois autres, après qu'on eut desespéré de les réduire, furent renvoyez chez eux, & moururent bientôt après de leurs playes, sans avoir témoigné la moindre foiblesse. C'étoient un jeune Japonnois, un jeune Indien de Ceylan, & une Femme, appellée ISABELLE. La constance de l'Indien, dont je n'ai pû trouver le nom, & la chûte de tant de Japonnois, apprirent à ceux-ci que la force, qui fait les Martyrs, est l'ouvrage de la grace, & que Dieu donne cette grace à qui il lui plaît de la donner.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. a. 89.

L'histoire du jeune Japonnois, qui triompha en cette occasion d'u-

ne maniere ſi glorieuſe, a quelque choſe de ſingulier. Il étoit né à Facata un jour de Noël ; ſes parens, qui étoient Chrétiens, eurent la dévotion de le porter à l'Egliſe le jour de la Chandeleur, & de l'y offrir au Seigneur, comme Jeſus-Chriſt avoit été offert à pareil jour dans le Temple de Jéruſalem. Le Pere Julien de Nacaura l'y reçut, le baptiſa, & le nomma SIMEON. Il parut bien que Dieu avoit agréé le ſacrifice de ces bonnes gens ; Siméon prévenu des bénédictions du Ciel étoit un Saint dans un âge, où il eſt rare qu'on ſoit homme, & ſa vertu alla toujours croiſſant. Sa Famille ayant été chaſſée de Facata au ſujet de la Religion, ſe retira à Nangazaqui, où Siméon s'employa ſans relâche au ſalut des ames. Cavacci, alors Gouverneur de cette Ville, informé des mouvemens, que ſe donnoit ce jeune homme pour maintenir les Fidéles dans la Foi, lui défendit de ſortir de la maiſon de ſon Pere ; & il y avoit environ un an, qu'il étoit dans cette ſituation, lorſqu'Unémondo, Succeſſeur de Ca-

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2269.

vacci, le fit conduire au Mont Ungen.

De J. C 1619.

On obſerva que dix jours avant qu'on le tirât de chez lui, il alloit toutes les nuits faire oraiſon ſur une grande pierre, qui étoit dans la cour de ſon logis, & qu'il ſe tenoit toujours tourné vers les ruines d'une Egliſe, que les Infidéles avoient démolie; on ajoûte qu'il prédit que ſon corps ſeroit brûlé ſur cette même pierre, ce qui arriva en effet. Il fut dix jours ſur le Mont Ungen, & il n'y eut pas un des Bourreaux, auſquels on l'avoit livré, qui n'épuisât, pour le tourmenter, toutes les inventions, que ſa rage lui put fournir. Enfin on fit ſçavoir à Unémondo qu'il étoit ſur le point d'expirer, & ce Gouverneur, qui vouloit tenir aux Chrétiens la parole, qu'il leur avoit donnée, commanda qu'on le renvoyât chez ſon Pere; il y fut à peine arrivé, qu'il rendit ſon ame à ſon Créateur. Il expira entre les bras de ſes vertueux Parens, qui ne ſe ſentoient pas de joye d'avoir un Fils Martyr, & qui renouvellerent de bon cœur à Dieu le ſacrifice,

De Syn Mu. 2189.

qu'ils lui avoient déja fait de ce cher Enfant.

De J. C. 1629.

Ces grands exemples, outre l'honneur, qui en revenoit à la Religion, ne manquoient jamais de produire encore un autre fruit très-solide; car la plûpart des Apostats, que l'excès des tourmens, & presque toujours l'affoiblissement de leur raison avoient fait tomber, se relevoient à la vûë d'un courage, qui leur reprochoit leur lâcheté, & s'efforçoient de laver par leurs larmes, & les autres fruits d'une sincere pénitence, la tache de leur infidélité. Ordinairement on ne les inquiétoit plus, les Gouverneurs & les Seigneurs particuliers, charmez de pouvoir mander en Cour qu'un grand nombre de Chrétiens avoit renoncé au Christianisme, ne vouloient, ni recommencer à les tourmenter, ni s'exposer aux reproches de l'Empereur, s'ils faisoient sçavoir à ce Prince ce nouveau changement; mais ces Pénitens & la plûpart des autres Chrétiens destituez de tous secours spirituels, perdirent enfin beaucoup de leur ancienne vertu, & l'on commen-

De Syn Mu. 2289.

çoit en bien des endroits à ne plus reconnoître les Fidéles du Japon.

De J. C. 1629.

D'ailleurs Unémondo prit une précaution pour retenir dans l'infidélité ceux, qui avoient apoſtaſié, laquelle lui réüſſit à l'égard de pluſieurs. Il compoſa une Formule, qu'il leur faiſoit prononcer & ſigner, & elle étoit exprimée en ces termes : *Je crois & confeſſe que la Loi des Chrétiens eſt une invention & un ouvrage du Démon, & je la renonce. Si quelque Pere veut m'engager à l'embraſſer de nouveau, je jure de n'y conſentir jamais. J'y renonce, non ſeulement pour moi, mais encore pour ma Femme & mes Enfans ; & s'il m'arrive de manquer à mon ſerment, je conſens d'être brûlé vif avec tous les miens.* Cette Formule, ſous les Succeſſeurs d'Unémondo, devint encore plus horrible, & fut conſidérablement augmentée. Il y étoit dit que le Chriſtianiſme étoit une induſtrie des Religieux d'Europe, qui n'avoient autre choſe en vûë, en la prêchant, que de conquerir des Royaumes. Elle contenoit les plus exécrables blaſphêmes contre la Très-Sainte Trinité, & contre tous

De Syn Mu 2289.

nos ſacrez Myſtères, & une renonciation expreſſe à tous les biens, dont on avoit eſpéré, en embraſſant la Religion Chrétienne, de joüir dans l'autre vie. Avec le tems on y ajoûta la cérémonie de fouler aux pieds certaines Images, dont nous parlerons en ſon lieu.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

Dans les commencemens peu voulurent ſouſcrire, & prononcer ces Formules; mais on les faiſoit ſigner par force à quelques-uns, même d'entre ceux, qui n'avoient donné aucune marque d'Apoſtaſie, & l'on feignoit de ne pas entendre les proteſtations, qu'ils faiſoient de la violence, dont on uſoit à leur égard. On dreſſoit des liſtes de ces prétendus Apoſtats, & on les groſſiſſoit ſouvent des noms de ceux, dont les Parens Infidéles avoient répondu, ſans qu'ils en euſſent connoiſſance. La plûpart de ceux, qui voulurent ſe ſouſtraire à ces ſurpriſes & à ces ſupercheries, ou qui craignirent de ne pouvoir ſoûtenir la violence des tourmens, prirent le parti de s'enfuir dans les Montagnes & dans les Forêts, & y pénétrerent malgré les

De J. C. 1629. Gardes, qu'on avoit envoyez pour en fermer les paſſages ; mais pluſieurs y périrent miſérablement, parce qu'ils y furent pourſuivis, & qu'on mit le feu à des Forêts entieres. Enfin en très-peu de tems il ne parut à Nangazaqui aucun Chrétien, qui fût connu pour tel : un Hollandois a écrit, qu'étant dans ce Port en 1626. on l'aſsûra qu'on y comptoit alors quarante mille Chrétiens, & qu'y étant retourné en 1629. on lui dit qu'il ne s'y en trouvoit plus. La ſuite fera pourtant voir, ou qu'il y en reſtoit encore beaucoup, ou qu'un très-grand nombre y retournerent bientôt.

De Syn Mu. 2289.

## §. VIII.

*Bungondono eſt accuſé de ménager les Chrétiens. Il ſe diſpoſe à les pouſſer à toute outrance. Supplice extraordinaire, & le ſuccès quil eut. Bungondono eſt frappé de Dieu, & meurt comme Antiochus. Nouveaux Martyrs à Nangazaqui. Conſtance héroique de trente Enfans. Martyrs à Jedo & en quelques autres endroits.*

Quelque tems auparavant Bun-

gondono Roi d'Arima étant allé à Jedo, apprit en y arrivant qu'Unémondo l'avoit accuſé de donner retraite dans une de ſes Terres à un Religieux d'Europe, & que le bruit étoit grand partout que ceux, à qui il avoit fait abjurer le Chriſtianiſme, s'étoient de nouveau déclarez Chrétiens. Ce ſecond article étoit vrai en partie : mais ſi l'on en faiſoit un crime à ce Prince, Unémondo n'étoit pas plus innocent, que lui. Quant au premier, il y a bien de l'apparence qu'il étoit faux, & certainement jamais homme ne mérita moins le reproche d'avoir ménagé les Fidéles, que ce Prince; car, autant qu'il avoit fait paroître de modération, n'étant que Seigneur de Ximabara, autant étoit-il devenu cruel, depuis qu'il étoit Roi d'Arima, & qu'il avoit plus à perdre en s'attirant la diſgrace de l'Empereur. Ce qui rendra même ſa mémoire exécrable à tous ceux, qui liront cette Hiſtoire, c'eſt qu'au lieu qu'avant lui ceux, qui étoient chargez de perſécuter les Fidéles, en ôtant des Chrétiens à l'Egliſe, lui don-

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

noient des Martyrs, il fut le premier, qui travailla à lui ravir cette consolation, en s'appliquant surtout à faire des Apostats, en quoi il ne réüssit que trop bien.

De J. C. 1629.

De Syr. Mu 1289.

Toutefois comme ceux, que la Justice divine poursuit, ne se tiennent pas même assûrez, lorsqu'ils croyent n'avoir rien à se reprocher, l'accusation intentée contre lui par un homme, qui avoit la confiance de l'Empereur, le fit frémir, & il ne crut pas pouvoir éviter sa perte, qu'en promettant d'inonder ses Etats du sang des Chrétiens. Il partit de la Cour dans cette disposition, & arriva au mois de Mai dans la Ville d'Aria, sur laquelle il déchargea les premiers accès de sa rage. Nous avons vû que les Fidéles y avoient triomphé de tous ses efforts en 1627. mais cette fois-ci son ingénieuse barbarie eut plus d'effet, & y causa des chûtes bien déplorables.

Il avoit fait creuser des fosses assez larges, pour contenir un homme assis à la maniere des Orientaux, c'est-à-dire, les jambes croisées; on avoit planté en dedans un Pieu, qui

ne s'élevoit pas plus haut, que les épaules du Patient, & ſur ce pieu il y avoit une piéce de traverſe. Les Patiens étoient liez par la poitrine au pieu; ils avoient les bras étendus & liez ſur la traverſe, & par le moyen de deux ais échancrez, qui leur ſerroient le col, ils étoient enfermez dans la foſſe, n'ayant que la tête & une partie du col dehors. Cela fait, le Tyran commanda qu'on leur ſciât le col, mais lentement, d'abord avec une ſcie de fer, & puis avec une de canne. On ne continuoit pas longtems de ſuite ce ſupplice, mais on recommençoit ſouvent, & tant que cela duroit, on laiſſoit pourrir ces Malheureux dans leur ordure. De tems en tems on jettoit du ſel dans leurs playes, & lorſque la violence de la douleur, ou la foibleſſe les faiſoit évanoüir, on les obligeoit de prendre d'un certain breuvage préparé exprès, qui les faiſoit revenir d'abord.

De J. C. 1630.

De Syn Mu 2290.

Les premiers, qui furent traitez de la ſorte, étoient au nombre de ſept. La nuit du cinquiéme jour, il y en eut cinq, à qui le courage

De J. C. 1630. De Syn Mu. 2290.

manqua. Au bout de vingt-quatre heures un ſixiéme, que le Roi avoit ordonné qu'on achevât la nuit ſuivante, ſe rendit auſſi; il n'en reſtoit plus qu'un, nommé THOMAS, qui à ſon air paroiſſoit ne rien ſouffrir: le Roi l'admiroit, mais ſon courage l'irritoit. Il épuiſa ſur lui toute ſa fureur, & celle de ſes Bourreaux, ſans rien gagner ſur ce cœur intrépide: enfin le huitiéme jour on le fit mourir, & l'on remarqua ſur ſon viſage après ſa mort une ſérénité charmante. On avoit laiſſé juſques-là les ſix autres dans leur place, & dans la même poſture, où on les avoit mis d'abord; on les détacha, dès que Thomas eut expiré, & il y en eut trois, à qui Bungondono par un caprice de Barbare, fit couper la tête. Peut-être craignoit-il qu'ils ne retournaſſent à leurs premiers ſentimens. Ce qui eſt certain, c'eſt que deux donnerent en mourant de grands ſignes de repentir. Le troiſiéme, qui étoit un Vieillard de quatre-vingt-trois ans, paroiſſoit comme abruti; c'étoit celui-là même, qui avoit manqué la Couronne du

Martyre, au moment qu'il étoit ſur le point de la recevoir. Parmi les trois autres il y avoit deux Femmes, dont l'une, à qui l'excès de ſes maux avoit aliéné l'eſprit, mourut peu de tems après, ſans être revenuë à ſon bon ſens. De J. C. 1630. De Syn Mu. 2290.

Ce ſupplice avoit trop bien réüſſi au Roi d'Arima, pour ne pas continuer à le mettre en uſage, & il eut preſque toujours le même ſuccès. Ce Prince ne fût pas demeuré ſans doute en ſi beau chemin, & il eût fait bien d'autres ravages dans le Bercail, dont il avoit trouvé moyen d'écarter les Paſteurs; mais la Bonté divine jugea à propos de l'arrêter au milieu de ſes fureurs, & de faire ſur lui un exemple de terreur, qui raſsûrât les Fidéles, & intimidât leurs Tyrans. Unémondo venoit d'arriver de la Cour Impériale, Bungondono l'alla viſiter, pour lui faire part de ſes Victoires, & après avoir pris avec lui des meſures pour achever la ruine du Chriſtianiſme, il tourna du côté de Ximabara, qui étoit le lieu de ſon ſéjour ordinaire. Il n'avoit pas fait beaucoup de che-

De J. C. 1630. De Syn Mu 2290.

min, lorſque Dieu, qui ſembloit l'attendre au paſſage, le frappa, comme il fit autrefois Antiochus dans une circonſtance toute pareille. Une fiévre ardente alluma tout à coup dans ſon corps un feu, qui le brûloit ſans relâche, & qui le jetta bientôt dans un véritable deſeſpoir; c'étoit quelque choſe d'horrible à voir & à entendre, que la maniere, dont il s'agitoit, les cris & les hurlemens, qu'il pouſſoit; & les inſtances qu'il faiſoit, pour qu'on éloignât de lui un Chrétien, lequel, diſoit-il, armé d'une faulx, le menaçoit ſans ceſſe.

» Les Chrétiens, ajoûtoit-il, ne » manqueront pas de m'inſulter, & » de publier que leur Dieu m'a pu» ni & s'eſt vengé; mais ils n'en ſont » pas, où ils croyent; qu'ils atten» dent encore un peu, & je les ferai » repentir de leur fauſſe joye. » Il arriva dans ces ſentimens à Ximabara, l'imagination toujours troublée par des têtes de Chrétiens, qu'il croyoit avoir devant les yeux, & qui le rejettoient ſans ceſſe dans de nouveaux accès de phrénéſie. Dès

le même jour il fit crier par toute la Ville que ceux, qui auroient quelque bon remede contre la fiévre tierce, euſſent à le lui envoyer : il en reçut plus de vingt tous différens, & comme il ne ſçavoit auquel ſe déterminer, il ſe réſolut à les prendre tous enſemble, ſur ce principe, que ſi chacun en particulier pouvoit le guérir, un compoſé de tous ne pouvoit manquer d'avoir le même effet. A peine eut-il avalé ce monſtrueux mélange de drogues, que toutes les dents lui tomberent, & que le feu, qui le dévoroit, augmenta de telle ſorte, qu'il lui ſembloit que le ſang lui boüillonnoit dans les veines.

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2290.

Il n'en falloit pas tant pour achever de lui renverſer l'eſprit ; auſſi avoit-il bien moins l'air d'un malade, que d'un Démoniaque. On commença en même tems à entendre dans tout le Palais des cris, des hurlemens, des voix horribles, & comme des coups contre les murailles frappez par une main inviſible : alors il ſe fit conduire aux Eaux d'OBAMA ; & comme ces Eaux n'ont par elles-mêmes aucune qualité

De J. C 1630.

De Syn Mu. 2190.

mauvaiſe, on eſpéroit que, ſi le Roi n'en recevoit aucun ſoulagement, au moins elles ne lui feroient aucun mal. C'étoit pourtant là, que la Juſtice vengereſſe de Dieu attendoit ce Tyran: il y fut ſon propre Bourreau, & il ſe punit du même ſupplice, qu'il avoit inventé le premier contre les Chrétiens. La principale veine d'eau, qui forme le Bain d'Obama, n'eſt point boüillante, mais il s'en faut peu, & elle n'eſt ſupportable, que quand on l'a tempérée. Bungondono, qui ne trouvoit rien de chaud, au prix du feu, qui le dévoroit, ne voulut pas qu'on touchât au Bain, ni qu'on y jettât de l'eau froide; mais à peine y étoit-il entré, que tout ſon corps parut comme une chair boüillie, & peu après il s'en alla en piéces. Il lui ſembla en même tems que ſa chambre étoit en feu, & il ſe mit à pouſſer des hurlemens ſi affreux, & à ſe débattre d'une maniere ſi épouvantable, que malgré le triſte état, où on le voyoit, il inſpiroit plus d'horreur, que de pitié. Les cris & les mugiſſemens, quon avoit entendus

dans ſon Palais, recommencerent auſſi, & au bout de quelques momens il expira dans un accès de rage. Ce fut au mois de Décembre de l'année 1630. Il n'y eut perſonne, qui ne regardât une mort ſi funeſte, comme un effet de la colere du Ciel; mais ceux, qui avoient fait ſur cet évenement de plus ſérieuſes réflexions, les oublierent bientôt; la vûë de ce qu'ils avoient à eſpérer de l'Empereur, s'ils obligeoient les Chrétiens à renoncer à leur Religion, leur ôtant juſqu'à la penſée de ce qu'ils devoient craindre de la Juſtice divine.

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2290.

Unémondo ſurtout, inſenſible au ſort d'un Prince, qu'il ſembloit s'être fait un point d'honneur de ſurpaſſer en cruauté, ne rabattit rien des promeſſes, qu'il avoit faites à l'Empereur de lui rendre bon compte des Chrétiens de ſon Gouvernement. A ſon retour de Jedo il avoit trouvé dans une des Priſons d'Omura ſoixante & deux perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Les trois Peres Auguſtins, dont nous avons parlé, & le Pere Antoine Iſcida é-

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2290.

toient dans une autre. Ce dernier par ſes manieres aimables, jointes à la facilité, avec laquelle il s'exprimoit dans ſa langue naturelle, avoit eu le ſecret de gagner ſes Gardes, qui l'entendoient volontiers parler de Dieu, & il ſe ſervoit même d'eux, pour entretenir un commerce de Lettres avec les Fidéles, qui étoient dans l'autre priſon. Auſſi leur inſpira-t-il une ſi grande ardeur pour les ſouffrances, que tous perſévérerent juſqu'à la mort, qu'ils ſouffrirent avec une grande conſtance. Le vingt-huitiéme de Septembre, quarante autres priſonniers, parmi leſquels il y avoit une Femme enceinte de ſix mois, furent brûlez à Nangazaqui. Le vingt-huitiéme d'Octobre on en décapita environ trente. Dix autres périrent par le même ſupplice, & trois par le feu quelque tems après. On nomme parmi ceux-ci un Frere du ſaint Martyr Michel Nagaxima, & ſa Mere parmi les premiers.

L'Iſle d'Amacuſa, où le Pere Jacques-Antoine GIANNONE avoit trouvé le moyen de demeurer caché, & où les Fidéles étoient en très-

grand nombre, ſe reſſentit bientôt de l'embraſement excité dans le Royaume d'Arima, & à Nangazaqui. Térazaba en étoit encore le Maître, mais il paroît qu'il n'y réſidoit pas ordinairement. Celui, qui y commandoit pour lui, voulut auſſi ſe faire réputation à la Cour de l'Empereur, & ces pauvres Chrétiens, qu'on avoit laiſſez juſques-là aſſez tranquiles, ne furent pas plus épargnez que les autres. Le Commandant s'aviſa un jour de faire prendre une trentaine de petits Enfans, de les enfermer dans une eſpece de Parc, & de les y expoſer tout nuds aux ardeurs du Soleil, ſans leur donner de nourriture, que ce qu'il leur en falloit pour ne pas mourir de faim. Dieu fit voir encore en cette occaſion, que c'eſt lui, qui ſoutient les Martyrs. Ces petits Innocens tinrent fermes dans un ſupplice, qui avoit fait tomber les Colomnes de l'Egliſe du Ximo. Ils refuſerent même les ſoulagemens, que les Gardes, touchez de compaſſion de les voir ſouffrir, leur offroient en cachette, ne voulant pas, diſoient-ils,

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2230.

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2290.

diminuer le prix de la Couronne, qu'ils attendoient. Des témoins dignes de foi ont aſsûré que les Mouches, dont tous ceux, qui étoient autour d'eux, ſe trouvoient fort incommodez, ne les toucherent point, comme ſi ces Inſectes euſſent reſpecté la chair innocente de ces tendres Agneaux, qui s'offroient ſi courageuſement en ſacrifice au chaſte Epoux des Vierges. Au bout de douze jours on les rendit à leurs Parens, qui n'avoient pas eu le même courage qu'eux, ſoit qu'on ſe flattât qu'ils les réduiroient plus facilement, ſoit que le Tyran, qui deſeſpéroit de les vaincre, voulût s'épargner la honte d'en être vaincu.

Jedo eut auſſi alors ſes Martyrs & ſes Apoſtats. Dix Chrétiens y moururent dans l'eau glacée au mois de Janvier 1630. & un Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur eut le col ſcié en trois jours de la maniere, que j'ai rapportée plus haut. Preſque toutes les Egliſes donnerent pluſieurs ſemblables exemples de conſtance, ſurtout celles des Provinces du Nord, où l'on ne s'at-

tachoit point encore, comme partout ailleurs, à faire des Apoſtats. Les Peres ADAMI & PORRO continuoient à les viſiter, & il ſembloit que le Seigneur les rendît inviſibles à ceux, qui les cherchoient : Ils alloient de tems en tems juſqu'à Tſugaru, où il y avoit encore quelques reſtes de ces fameux Exilez, dont nous avons ſi ſouvent rapporté les ſouffrances & la ferveur, & quelques Mémoires diſent qu'ils firent auſſi quelques excurſions en Yeſſo.

De J. C. 1630.

De Syn Mu. 2290.

## §. IX.

*Mauvaiſe conduite de Pierre* NUITZ, *Ambaſſadeur de la Compagnie Hollandoiſe des Indes au Japon. Il eſt fait Gouverneur de l'Iſle Formoſe. Il arrête deux Navires Japonnois, & leur fait un grand tort. Il eſt fait lui-même priſonnier dans ſa maiſon par les Japonnois.*

Sur ces entrefaites on vit, ou l'on crut voit luire un rayon d'eſpérance que les Portugais alloient ſe retrouver ſeuls en poſſeſſion du commerce, & l'on en tiroit déja les con-

De J. C. 1631. séquences les plus favorables au Chriſtianiſme. Voici ce qui y donna lieu.

De Syn Mu. 1291. Nous avons vû il n'y a pas longtems que le Sieur Conrad Kramer avoit été envoyé à Jedo en 1626. en qualité d'Ambaſſadeur. L'année ſuivante le Conſeil de Batavia y envoya en la même qualité le Sieur Pierre NUITS (*a*), homme naturellement vain, & qui n'avoit aucune expérience des affaires du Japon; auſſi ne remporta-t-il que du chagrin & de la honte de ſa Députation. Il ignoroit que c'étoit alors parmi ceux de ſa Nation une maxime fondamentale, & que l'on trouve partout dans leurs Mémoires : *que la Compagnie de Hollande devoit gagner les Japonnois par une conduite douce, reſpectueuſe, & ſoumiſe en effet, ſans prétendre ſe couvrir de la peau du Renard, & les amuſer.* Il crut donc pouvoir tromper la Cour de Jedo, pour ſatisfaire ſa vanité; & peu content du caractere, que lui avoit donné le Conſeil de Batavia, il ſe donna pour Ambaſſadeur *du*

(*a*) Il n'arriva au Japon qu'en 1628.

*Roi de Hollande.* Il fut d'abord traité comme tel, mais la fourbe ayant été découverte, l'Empereur indigné qu'un Etranger osât le prendre pour dupe dans sa propre Cour, ne voulut plus traiter avec lui, & le renvoya sans réponse. De J. C. 1631. De Syn Mu. 2291.

Un homme de ce caractere, & après une faute de cette nature, ne devoit pas être remis en place; cependant à peine Nuits étoit de retour à Batavia, qu'il fut nommé Gouverneur de l'Isle FORMOSE, & deux grands Navires Japonnois, sur lesquels il y avoit cinq cens hommes, ayant abordé dans cette Isle en 1629. l'y trouverent ayant encore sur le cœur l'affront, qu'on lui avoit fait au Japon, & fort résolu de s'en venger, dès qu'il en pourroit avoir l'occasion. Il saisit celle-ci avec joye, mais n'osant employer la force ouverte, pour ne point causer de préjudice au commerce de la Compagnie de Hollande au Japon, il prit un prétexte pour chagriner ces Marchands. Il commanda qu'on fit la visite de leurs Navires, qu'on les desarmât, ce qui ne se pratiquoit ja-

De J. C. 1631. De Syn Mu. 2291.

mais en Formoſe. Les Japonnois ſurpris de cette nouveauté, s'y oppoſerent d'abord avec vigueur, mais comme ils manquoient d'eau, cette extrêmité les obligea de ſubir la loi du plus fort ; ainſi leurs Canons, leurs Armes, leurs Munitions, juſqu'aux voiles & aux Gouvernails, tout fut mis dans les magazins du Gouverneur, après néanmoins que les Capitaines des deux Navires eurent proteſté contre la violence, qu'on leur faiſoit.

Auſſitôt qu'ils eurent fait de l'eau, & qu'ils eurent employé quelques jours à trafiquer dans l'Iſle, ils redemanderent tout ce qu'on leur avoit enlevé, pour continuer leur voyage à la Chine. Le Gouverneur leur répondit qu'il étoit trop de leurs amis, pour ſouffrir qu'ils ſe remiſſent en mer au péril de tomber entre les mains des Corſaires, qui infeſtoient ces Mers. Il ajoûta qu'il attendoit de jour en jour des Vaiſſeaux de Batavia, qui devoient faire le même voyage qu'eux ; qu'il avoit même ordre de ſes Supérieurs de joindre à ceux-ci tous les Bâtimens,

qu'il avoit dans ſon Port ; que les uns & les autres leur ſerviroient d'eſcorte, & qu'on le rendroit avec juſtice reſponſable au Japon, s'il leur avoit permis de s'expoſer ſans ce ſecours à un danger auſſi manifeſte, que celui, qu'ils vouloient courir. Il accompagna cette réponſe de quantité de politeſſes, auſquelles les Japonnois ne ſe laiſſerent point prendre : ils craignoient de perdre le tems de la mouſſon, après laquelle il n'eſt pas poſſible d'aller à la Chine, & ils la perdirent en effet.

De J. C. 1631. — De Syn Mu. 2191.

Déſeſpérez de ce contre-tems, & n'apprenant aucune nouvelle des Vaiſſeaux de Batavia, dont on les avoit leurrez, ils allerent trouver de nouveau le Gouverneur, & le conjurerent de leur reſtituer ce qu'il leur retenoit, afin qu'ils puſſent s'en retourner au Japon ; puiſque le tems propre pour s'y rendre, étoit venu, au lieu que celui d'aller à la Chine étoit paſſé. « Comment, leur dit Nuits, faiſant l'étonné, vous voudriez retourner au Japon avec votre capital, & perdre ainſi le fruit de tant de

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

» peines & de dépenſes ! Croyez-
» moi, ce n'eſt point là un parti à
» prendre pour des perſonnes ſa-
» ges ; donnez vous un peu de pa-
» tience, les Navires de Batavia
» viendront, & ſi vous ne pou-
» vez aller à la Chine, nous tâ-
» cherons de vous faire employer
» ici votre fond, de maniere que
» vous puiſſiez y gagner raiſonna-
» blement. » Il les amuſa ainſi plu-ſieurs jours par de belles paroles ; ſon but étant de leur faire perdre auſſi la ſaiſon de retourner chez eux, afin de les conſumer en frais, & de les dégoûter de revenir jamais en Formoſe : en quoi il rendoit un fort mauvais ſervice à ſon Iſle, mais tout cede à la paſſion de ſe venger.

Les Japonnois qui ne pouvoient plus douter de la mauvaiſe volonté du Gouverneur Hollandois, répondirent qu'ils riſqueroient trop en différant leur retour au Japon, dans l'incertitude de l'arrivée des Vaiſſeaux Hollandois, dont on les avoit juſques-là inutilement flattez ; que ce qu'on leur propoſoit de charger en Formoſe, ne leur con-

venoit point ; en un mot qu'il y alloit de tout pour eux de ne pas tarder davantage à ſe rendre au Japon. Mais plus l'on parle raiſon à ceux, qui veulent faire du mal, & qui ont la force, ou l'autorité en main, moins on avance ſes affaires ; les Japonnois l'éprouverent d'une maniere bien ſenſible en cette occaſion. Le Gouverneur ne leur repliquoit rien de ſolide, & ſe tenoit toujours ſur la négative. Ils redoublerent leurs inſtances, & ils s'abaiſſerent même juſqu'à y ajoûter les plus humbles prieres, proteſtant qu'ils recevroient leur congé, comme une faveur, dont ils ne ſeroient point méconnoiſſans. Nuits repartit, qu'on lui feroit un crime au Japon de les laiſſer ainſi retourner à vuide ; qu'il avoit eu le malheur de déplaire à la Cour de leur Empereur, lorſqu'il avoit été envoyé en Ambaſſade vers ce Prince, & qu'il ne vouloit pas lui donner lieu de croire qu'il s'en vengeoit, en faiſant un tort ſi conſiderable à ſes Sujets ; qu'ainſi il ne pouvoit pas conſentir à ce qu'ils déſiroient de lui.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 291.

Les Japonnois voyant qu'ils ne gagnoient rien, ni par raiſon, ni par prieres, délibererent entr'eux ſur les moyens de ſe tirer d'un ſi mauvais pas. Ils propoſerent d'abord d'y employer les préſens, les bons offices de leurs Amis, & toutes les autres voyes de douceur, qu'ils pûrent imaginer; mais après avoir un peu plus refléchi ſur le caractere de l'homme, à qui ils avoient affaire, ils demeurerent perſuadez que tous ces expédiens ne ſeroient pas plus efficaces, que leurs prieres, & leurs repréſentations: & ne prenant plus conſeil que de leur indignation, ils ſe déterminerent à une Entrepriſe des plus hardies, mais que la ſituation, où ils ſe trouvoient, avoit rendu néceſſaire; c'étoit de forcer le Gouverneur le poignard à la gorge de les laiſſer partir, ou de périr à la peine.

Cette réſolution priſe, voici les meſures, qu'ils imaginerent pour l'exécuter. Ils choiſirent ſept des plus braves d'entr'eux, & c'étoit en même tems les plus apparens des deux Navires. Ils devoient ſe ſaiſir de la

perſonne du Gouverneur, de ſon Fils, & de tous ceux, qui pourroient ſe rencontrer avec l'un & l'autre. Vingt-quatre hommes d'élite devoient les accompagner comme leurs Serviteurs, ou gens de leur ſuite; la coutume des Japonnois étant de mener toujours beaucoup de monde avec eux. Ceux-ci étoient deſtinez à arrêter les Gardes du Gouverneur, qui ſe tenoient toujours dans ſon Anti-chambre au nombre de douze, avec cinq ou ſix Hallebardiers. Une troupe de cinquante hommes devoit les ſuivre de loin, & eut ordre d'entrer chez le Gouverneur par pelotons; & après cette troupe, une autre de cent, diviſée en petites bandes, eut ordre de ſe tenir aux environs du Château, de ſe raſſembler au premier ſignal, & de fondre dans le logis du Gouverneur. Cette diſpoſition faite, on mit les Vaiſſeaux, autant qu'on put, en état de tenir la Mer. On ſuppléa aux Gouvernails avec quelques pieces de bois & des planches, qu'on accommoda le mieux, qu'il fut poſſible; & de quelques vieilles Toiles,

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 1291.

De J. C. 1631. qui n'avoient pas été enlevées, parce qu'elles ne valoient rien, on fit deux Voiles pour chaque Navire.

De Syn Mu. 2291. Le ſuccès d'une Entrepriſe ſi bien concertée, ne pouvoit pas être plus heureux. Les Japonnois armez chacun d'un Sabre & d'un Poignard, ſelon leur coutume, ſe mirent en marche, comme ils l'avoient concerté. C'étoit au mois de Juillet 1630. les ſept, qui faiſoient la tête avec leur nombreuſe ſuite, entrerent chez le Gouverneur, & demanderent à lui parler. Ils furent reçus à l'ordinaire avec beaucoup de civilité, & introduits dans la Chambre, où Nuits étoit ſeul avec ſon Fils, & un Conſeiler du Conſeil d'Etat & de Juſtice : ils lui firent d'abord un long narré de leurs griefs : que depuis plus d'un an il les retenoit en Formoſe, ſans accuſation intentée contre eux, ſans qu'ils euſſent donné aucun ſujet de plainte, ſans même qu'il en eût fait aucune de leur conduite, & ſous le bizarre prétexte du danger des Corſaires; danger, qui les regardoit proprement, &

nul autre; Que cependant il leur avoit fait perdre l'occaſion de paſſer à la Chine, qui étoit le but de leur voyage; ce qui leur cauſoit un extrême dommage en deux manieres: l'une, que leur comptant & leurs Marchandiſes deſtinées pour ce Païs-là, leur demeuroient ſur les bras; l'autre, qu'ils avoient avancé l'année précedente le prix de vingt-cinq mille livres peſant de ſoye à des Marchands Chinois, à condition que cette ſoye leur ſeroit délivrée à la premiere ſaiſon, & que ce gros capital demeuroit mort à la Chine, faute à eux de s'y être rendus à tems pour le retirer: ſans parler de l'interêt, qu'il leur en faudroit payer, ni du riſque des Débiteurs, qui étoit pourtant une choſe de poids dans le Négoce. Ils ajoûterent que joignant à ces pertes les frais pendant une année de détention dans ſon Port; frais, qui ne pouvoient être que très-grands pour deux Vaiſſeaux, où il y avoit cinq à ſix cens hommes, il étoit manifeſte que ſon injuſte procédé les ruinoit totalement; qu'ils avoient

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

De J. C. 1631. au Japon tous leurs familles, qu'il falloit entretenir, & qui ſe conſumoient en leur abſence ; qu'ils vouloient pourtant bien oublier ces torts, tout conſidérables qu'ils étoient, pourvû qu'il les laiſſât aller, de quoi ils le ſupplioient très-inſtamment, & qu'il n'achevât point de les ruiner ſans profit pour les Hollandois, ni pour lui-même.

De Syn Mu. 2191.

Nuits, après les avoir écoutez d'un air tranquile, voulut leur répondre ſuivant ſon ſtile ordinaire ; il leur proteſta qu'il n'avoit rien fait que par amitié pour eux ; qu'ils attendiſſent encore un peu, & qu'il les renvoyeroit contens. Les Japonnois repliquerent, & la converſation commença à s'échauffer. Enfin les raiſonnemens ne produiſant rien, les Japonnois changerent de ton, & dirent réſolument, qu'ils ne vouloient pas attendre davantage ; le Gouverneur les regardant fierement, leur déclara qu'ils ne partiroient point. A ces mots, le Chef des Japonnois donna le ſignal, dont on étoit convenu, & dans l'inſtant lui & deux autres ſaiſirent le Gou-

verneur, & lui lierent les mains au cou; trois autres prirent le Conſeiller à la gorge, un autre arrêta l'Enfant, & l'enveloppa dans ſa Robbe; les deux derniers ſortirent, & donnant le ſignal à leurs gens, pour ſe jetter ſur tous les Hollandois; dans le moment les Japonnois, qui au nombre de cent ſoixante-quatorze, attendoient le ſignal, font main baſſe, & criant, *tuë*, *tuë*, le Corps de Garde, & toute la Maiſon du Gouverneur furent paſſez au fil de l'épée, à l'exception d'un petit nombre, qui s'échapperent. Tout ce qui étoit dans le voiſinage, Artiſans, Marchands, Officiers, Domeſtiques de la Compagnie; en un mot, tout ce qui n'eut pas le tems de fuir, fut égorgé, & les Japonnois ne voyant plus paroître perſonne, ſe retirerent au logis du Gouverneur, & s'y barricaderent.

De J.C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

## §. X.

*Les Japonnois obligent le Gouverneur à composer avec eux. Conditions de ce Traité. Ce qui arrive à leur retour au Japon. Embarras des Hollandois. Parti que prend le Conseil de Batavia. Nuits est livré aux Officiers de l'Empereur, qui lui pardonne, & rend son amitié aux Hollandois.*

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2191.

La nouvelle de ce massacre étant bientôt parvenuë au Château, le Commandant fit tirer plusieurs volées de Canon, mais sans oser pointer sur le logis du Gouverneur, qu'il sçavoit y être entre les mains de ses Ennemis. Les Japonnois ne laisserent pas de craindre d'être foudroyez par cette Artillerie; ils obligerent le Gouverneur de la faire cesser, le menaçant de l'égorger, s'il ne se montroit à la fenêtre, pour assûrer le Peuple qu'il étoit sain, & sans nul danger, & s'il ne mandoit au Château qu'on ne tirât plus. La Lettre fut portée au Commandant, lequel assembla son Conseil, qui fut d'avis d'obéir, mais d'envoyer deux Députez

Députez au Gouverneur, pour ſçavoir de lui en quel état étoient les choſes ; il fit enſuite demander aux Japonnois ce qui les avoit portez à une ſi grande violence, & quelle étoit leur intention. Ceux-ci répondirent qu'on ne pouvoit pour lors parler au Gouverneur, & que pour eux, ils ne pouvoient non plus donner de réponſe ; qu'ils avoient aſſez fait pour un jour, mais que le lendemain ils s'expliqueroient. Ayant ainſi congédié les Députez, ils compoſerent avec le Gouverneur & le Conſeiller, qui étoient entre leurs mains ; & obligerent l'un & l'autre à ſigner les Articles ſuivans.

De J. C. 1531. — De Syn Mu. 2291.

1°. Que leur Entrepriſe ſeroit reconnuë pour juſte, légitime, & néceſſaire à leur propre ſûreté, & à l'honneur de leur Nation. 2°. Qu'ils ſeroient libres de retourner au Japon, quand bon leur ſembleroit, & que pour cet effet on leur rendroit inceſſamment tous les Agrès & Apparaux de leurs Navires. 3°. Que les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans le Port, ne pourroient pas venir après eux, pour les inſulter, ni

De J. C. 1631. De Syn Mu. 1291.

les obliger de rentrer dans le Port, & que pour ſûreté de cet Article, ces mêmes Vaiſſeaux mettroient à terre leurs Gouvernails & leurs Voiles la veille de leur départ, qui ſeroit le premier jour d'Août. 4°. Que pour aſſûrance de l'exécution de l'accord, on leur donneroit cinq Hollandois des principaux de l'Iſle, en ôtages. 5°. Que puiſque leur détention violente, & contre le Droit des Gens, les avoit empêché de paſſer à la Chine, pour recevoir les vingt-cinq mille livres peſant de ſoye, qu'ils y avoient achetées & payées l'année précédente, le Gouverneur leur en feroit livrer autant de la même qualité, qu'ils choiſiroient dans les Magazins de la Compagnie, & qu'ils prendroient en échange les vûs & les obligations des Marchands Chinois, qui leur devoient payer ces vingt-cinq mille livres de ſoye. (a)

La hauteur avec laquelle les Ja-

(a) Cet Article étoit conſidérable, vû le grand profit, que l'on faiſoit au Japon ſur les ſoyes de la Chine : car la livre de ſoye aſſortie s'achetoit quatre francs à Nanquin, & ſe vendoit au moins ſept au Japon.

ponnois imposerent ces conditions, dont ils ne voulurent jamais se relâcher en rien, étoit d'autant plus surprenante, qu'il étoit fort aisé aux Hollandois de les faire tous périr, sans qu'il s'en sauvât un seul; puisqu'il y avoit six cens hommes de garnison dans le Château, & en d'autres Redoutes aux environs de la Ville; & sept Navires dans le Port, dont on pouvoit encore tirer autant d'hommes propres au combat; mais il est certain que, si on en fût venu là, les Japonnois auroient commencé par poignarder le Gouverneur, & se seroient ensuite défendus en déseſpérez. Ils déclarerent depuis qu'ils s'étoient bien attendus à périr, mais qu'ils auroient vendu cherement leur vie, & qu'ils auroient été fort contens de mourir, après s'être bien vengez, & avoir mis à couvert l'honneur de la Nation, dont la maxime la plus inviolable est de ne pas survivre à un affront.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

Nuits après avoir signé ce qu'ils voulurent, leur declara que cette Capitulation ne pouvoit avoir de force

De J. C. 1631. De Syn Mu 2291.

qu'autant qu'elle ſeroit aprouvée du Conſeil, & il leur demanda la permiſſion de l'aſſembler. Ils y conſentirent, & le Conſeil faiſant réflexion que s'il refuſoit de la ratifier, l'Empereur du Japon ne manqueroit pas de faire mourir par repréſailles tous les Hollandois, qui ſe trouveroient dans ſes Etats, de confiſquer leurs effets, & de les bannir à perpétuité de l'Empire, conclut à ratifier l'accord dans tous ſes points, & à donner une entiere ſatisfaction aux Japonnois. Tout fut enſuite exécuté de bonne foi, on rendit aux deux Navires tout ce qui en avoit été enlevé; on donna les ôtages, on porta à bord la ſoye, on déſarma tous les Navires Hollandois, & cela fait, les Japonnois élargirent le Gouverneur; s'embarquerent & leverent les ancres.

Dès qu'ils eurent pris terre au Japon, les principaux Officiers des deux Navires ſe rendirent en diligence à Jedo, & firent à l'Empereur un narré fidele de tout ce qui s'étoit paſſé en Formoſe. Ce Prince fut fort irrité de la conduite du Gouverneur Hollandois, & réſolut d'en tirer une

vengeance éclatante. Il y avoit alors au Japon neuf Vaiſſeaux de la Compagnie ; ils furent mis aux arrêts, & les ôtages furent renfermez dans une étroite priſon. On appoſa enſuite le ſcellé aux marchandiſes, qui étoient toutes dans les Magaſins, & le commerce fut interdit à la Nation. Comme les Hollandois, qui trafiquoient au Japon, ignoroient parfaitement ce qui étoit arrivé dans l'Iſle Formoſe, & qu'on ne leur en dit rien, un coup ſi imprévû les étourdit à un point, qu'ils ne ſçavoient quel parti prendre. Ils ſe hazarderent enfin à préſenter des Requêtes, pour avoir la liberté de vendre leurs Marchandiſes, & de renvoyer leurs Navires aux Indes.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

Ces Requêtes ne furent pas réponduës, & ce qui deſeſpéroit les Hollandois, c'eſt qu'on continuoit à garder un profond ſilence ſur le motif de ce changement, ſur ce que l'on prétendoit faire d'eux, & ſur ce qu'on vouloit qu'ils fiſſent. On ne leur diſoit pas même que l'Empereur fût mécontent de leur conduite ; au contraire, comme ſi on

De J. C. 1631. De Syn Mu. 2191.

avoit affecté de copier le procédé, que Nuits avoit eu avec les Japonnois de Formoſe, on paroiſſoit s'étudier à leur faire plus de civilitez encore, qu'à l'ordinaire. Ils ne pouvoient pourtant douter que l'Empereur ne fût extrêmement irrité, & pour en ſçavoir la cauſe, ils s'adreſſerent à tous les Miniſtres, & firent paſſer pluſieurs Requêtes juſqu'au Monarque. Ils n'en furent pas plus avancez; on s'obſtina à ne leur point répondre: tantôt on leur diſoit que le Conſeil étoit trop occupé, tantôt que l'Empereur étoit malade; mais on ajoûtoit toujours qu'ils priſſent patience, & qu'ils ne perdiſſent point courage.

Ils inſiſterent beaucoup ſur le dépériſſement de leurs Marchandiſes dans les Magaſins, où on les avoit renfermées, & ſur le dommage, qu'ils ſouffroient de la défenſe de les vendre. Comme il y a ſur cela au Japon une très-grande Juſtice, on eut enfin égard à ces dernieres repréſentations. Il leur fut permis de vendre; mais la Cour nomma des Commiſſaires, pour aſ-

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

siſter aux ventes, & elle donna ordre qu'à meſure que les Marchandiſes ſe délivreroient, le provenu en fût exactement enregiſtré, & dépoſé dans les Magaſins, juſqu'à ce que tout fût vendu ; en ſorte que les Hollandois ne toucherent pas un ſol de cette vente, qui avoit produit plus d'un million d'écus.

Cependant le Chef du Commerce de la Compagnie au Japon avoit mandé à Batavia, par la voye des Vaiſſeaux Portugais & Chinois, le triſte état, où ſe trouvoient les Hollandois au Japon. Le Conſeil de cette grande Ville fut fort embaraſſé, en apprenant une ſi étrange nouvelle ; il ne ſçavoit comment il devoit s'y prendre avec une Nation fiere & jalouſe, avec laquelle il importoit extrémement à la Compagnie de ſe ménager, & il n'oſoit y envoyer des Navires, de peur qu'ils ne fuſſent arrêtez, comme les autres. Après bien des conſultations, le parti qu'il prit fut de faire expédier un Vaiſſeau ſous le nom d'un Marchand de Batavia, comme étant le Navire d'un Particulier, qui

De J. C. 1631. De Syn Mu. 2291.

n'avoit rien de commun avec la Compagnie. Cet expédient eut une partie du ſuccès, qu'on s'en étoit promis : les Officiers du Vaiſſeau demanderent, en arrivant au Japon, la permiſſion de vendre leurs Marchandiſes, qu'ils déclarerent appartenir à un Marchand particulier. Il fut dreſſé un Procès-verbal de leur expoſé, pour être envoyé à la Cour, qui ne fit aucune difficulté d'accorder la liberté de vendre ; il y eut même ordre de faire beaucoup de civilitez à tous ceux, qui étoient ſur le Navire, & cet ordre fut exécuté. Le Navire déchargea, vendit, acheta & retourna enſuite à Batavia, où il informa le Conſeil que l'état des affaires de la Compagnie étoit toujours le même, mais ce Conſeil n'en fut gueres plus avancé.

Les choſes demeurerent trois ans entiers dans cette ſituation ; mais ce fut bien la faute du Capitaine Général, qui avoit été inſtruit de ce qui s'étoit paſſé en Formoſe, qui ne pouvoit douter que ce ne fût là le véritable motif de la conduite, qu'on tenoit au Japon avec la Com-

pagnie, & qui s'étoit contenté de faire venir Nuits priſonnier à Batavia. Les Japonnois de leur côté continuoient à faire le même perſonnage, & tout ce que les Hollandois en pouvoient tirer, ſe réduiſoit à des paroles vagues, *attendez, ne vous impatientez pas.* Enfin le Conſeil de Batavia vit bien qu'il falloit ſacrifier le Coupable au reſſentiment de l'Empereur, & la réſolution fut priſe de lui envoyer le Gouverneur de Formoſe, pour qu'il en diſpoſât à ſa volonté. Nuits tomba pâmé d'horreur & d'effroi, lorſqu'on lui ſignifia cet Arrêt. Mais il eut beau gémir & proteſter contre une Sentence, qu'il traitoit d'injuſte & de barbare, il ne gagna rien. Il implora la clémence du peuple, & le conjura de le protéger; il pria qu'on lui fît ſon Procès, & déclara qu'il étoit prêt de mourir, ſi l'on trouvoit qu'il méritât la mort, mais qu'on ne le livrât point à ſes Ennemis, à une Nation cruelle, qu'il avoit offenſée. Tout fut inutile, il fut embarqué en 1634. & arriva la même année à Firando.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

De J. C. 1634.

De Syn Mu. 2294.

Dès qu'il fut débarqué, le Préſident & le Conſeil des Hollandois envoyerent en Cour une Requête, où, après avoir témoigné que l'homme, qui avoit déplû à Sa Majeſté Imperiale, étoit entre les mains de ſes Officiers, ils le ſupplioient de leur rendre ſes bonnes graces, de leur faire donner main-levée de leurs Effets, & de mettre leurs gens en liberté. L'Empereur ayant reçu la Requête, envoya des Commiſſaires à Firando, avec quelques-uns des Officiers des Navires Japonnois, qui avoient été en Formoſe, pour ſçavoir, ſi le Priſonnier étoit véritablement Nuits. Ils le reconnurent, & le manderent à la Cour, qui ordonna aux Commiſſaires de faire au Préſident & au Conſeil des Hollandois les queſtions ſuivantes. 1°. Si le Gouverneur de Formoſe étoit venu de lui-même & de ſon propre mouvement; & à quel deſſein il étoit venu: que ſi c'étoit le Général de Batavia, qui l'eût envoyé, quelle étoit ſon intention. 2°. Si Nuits ſe préſentoit pour ſe juſtifier, Pour charger les Japonnois & pour

plaider ſa cauſe, ou ſimplement pour confeſſer ſa faute, pour en témoigner ſon repentir, & pour en demander pardon. 3°. Si le Préſident & le Conſeil étoient contens que le Coupable fût, ou grillé ſur les charbons, ou mis en croix, ſelon que Sa Majeſté Impériale & ſon Conſeil jugeroient qu'il auroit mérité d'être traité. Les Commiſſaires avoient ordre d'ajoûter, qu'on ne donnoit que trois jours pour répondre, & que l'Empereur vouloit avoir la réponſe par écrit.

De J. C. 1634.

De Syn Mu. 2294.

Le Préſident & le Conſeil eurent bien de la peine à convenir de ce qu'ils répondroient. Le Général & le Conſeil de Batavia avoient envoyé un modele de ce qu'il falloit dire aux Miniſtres, en leur remettant le Coupable, mais ils avoient laiſſé la liberté au Conſeil de Firando de le changer, ſelon que la néceſſité des affaires le demanderoit. Il y eut deux avis dans le Conſeil; les uns vouloient que Nuits fût livré, ſans qu'il fût fait aucune mention d'apologie; les autres au contraire ne pouvoient go-

De J. C 1634. De Syn Mu. 1194.

ter qu'on l'abandonnât ainſi abſolument & ſans réſerve : le premier avis étoit conforme au modele propoſé par le Général de Batavia, & il fut ſuivi. On déclara donc aux Commiſſaires Impériaux, que l'homme, qu'on leur livroit, étoit ce même Pierre Nuits, qui cinq ans auparavant étant Gouverneur de l'Iſle Formoſe, y avoit attiré ſur ſa Nation le courroux du feu Empereur (*a*) ; que le Général de Batavia l'avoit envoyé au Japon pour y ſubir la peine, qu'il plairoit à Sa Majeſté Impériale de lui impoſer : Que les Hollandois étoient fort perſuadez, que Sa Majeſté ne puniroit point les Innocens avec le Coupable, & que même elle voudroit bien donner à un Etranger quelques marques de cette clémence, qui lui étoit naturelle, & qui lui faiſoit tous les jours pardonner à ſes Sujets les fautes les plus puniſſables ; d'autant plus, que Nuits n'avoit péché, que par ignorance des coutumes des Japonnois, & n'avoit eu

(*a*) L'Empereur Xogun-Sama étoit mort dans cet intervalle en 1631.

nul deſſein de les offenſer ; que c'étoit avec ces ſentimens, que le Conſeil remettoit le Coupable entre les mains des Commiſſaires, & qu'il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté de relâcher tant de pauvres Marchands, qui ſe conſumoient dans une ſi longue détention, & de leur donner la liberté d'emmener les Vaiſſeaux de la Compagnie avec tous leurs Effets. De J. C. 1634. De Syn Mu. 2294.

Cette Requête fut bien reçûë, la ſaiſie des Vaiſſeaux, des Hommes, & des Effets fut levée ſur le champ ; la permiſſion fut donnée aux Hollandois de partir, quand ils voudroient, le commerce fut rétabli, & il y eut ordre de tirer Nuits de la priſon, où il étoit renfermé, & de lui donner une priſon libre. Cette priſon conſiſte à avoir des Gardes ; à cela près, on demeure où l'on veut, on va librement par tout, on peut fréquenter tout le monde indifféremment, & l'on vaque en toute liberté à ſes affaires & à ſes plaiſirs ; ces Gardes ſont des Soldats de l'Empereur, à qui l'on n'eſt point obligé de rien don-

De J. C. 1634-36.

De Syn Mu. 1294-96

ner. On ne peut exprimer quelle fut la joye des Hollandois, lorſqu'on leur apprit le favorable ſuccès de leur Requête. Les Vaiſſeaux mirent peu de jours après à la voile, & leur arrivée à Batavia avec une ſi heureuſe nouvelle & une ſi riche carguaiſon, remplit d'allégreſſe toute cette grande Ville, qui ne ſongea plus qu'à témoigner ſa reconnoiſſance à l'Empereur du Japon.

La Compagnie Hollandoiſe faiſoit dès lors, comme elle fait encore aujourd'hui tous les ans, un préſent à l'Empereur; elle réſolut d'en envoyer un beaucoup plus riche qu'à l'ordinaire pour l'année ſuivante 1636. & François Caron en fut chargé. Entre autres choſes il y avoit une grande Couronne de cuivre & un chandelier de laton à trente branches de la hauteur de quatorze pieds, & dont l'artifice étoit admirable. Mais ce qui en releva davantage le prix, ce fut la circonſtance, dans laquelle il fut préſenté. On préparoit alors les obſéques (a) du feu Empe-

(a) Il y a de l'apparence qu'il s'agiſſoit

reur, & cette piece venoit très-à propos pour relever la pompe du Mauſolée. Sa Majeſté Impériale l'admira, & dit qu'on n'avoit jamais vû une ſi belle piece au Japon. Celui des Miniſtres, qui étoit chargé des affaires des Hollandois, lui dit de lui-même, que les Hollandois l'avoient fait faire pour la cérémonie des Funérailles du feu Empereur ſon Pere, & le Monarque fut ſi ſatisfait d'un ſi beau préſent & fait ſi à propos, qu'il demanda s'il pouvoit leur faire quelque plaiſir. » Votre Majeſté, répon-» dit le Miniſtre, peut à peu de » frais leur faire une faveur, à la-» quelle ils ſeront infiniment ſen-» ſibles, c'eſt la grace du malheu-» reux Gouverneur de Formoſe, » coupable envers elle, mais qui a » moins péché par mauvaiſe vo-» lonté, que par ignorance. Je le » veux bien, repartit l'Empereur, » qu'on l'élargiſſe, & que l'on faſſe » un riche préſent d'argent & de mar-» chandiſes aux Hollandois. «

De J. C. 1634-36

De Syn Mu. 2294-96

de l'Apothéoſe de ce Prince, & non pas de ſes obſéques, puiſqu'il étoit mort en 1631.

De J. C 1634-36 Tout cela fut exécuté, & les Hollandois charmez d'un évenement ſi favorable, & ſi imprévû, n'apprirent que quelque tems aprés, à qui ils en avoient obligation. Telle fut l'heureuſe iſſuë de cette méchante affaire, dont toutes les circonſtances repréſentent admirablement bien les différens traits du caractere de la Nation Japonnoiſe.

De Syn Mu 2224-96

*Fin du Livre dix-ſeptiéme.*

# PREMIERE ADDITION
## Au quinziéme Livre.

*Sentiment de Monſieur* BELLIN *Ingénieur au Dépôt des Cartes de la Marine, ſur les Pays, que les Géographes François appellent* TERRE D'YESSO.

ON n'a eu juſqu'ici que des idées confuſes de ce qu'on appelloit Terre d'Yeſſo. Tous nos Géographes François, même ceux, qui ont eu le plus de réputation, n'avoient aucune connoiſſance de ces vaſtes Païs, qui ſont ſituez au Nord du Japon, & qui s'étendent depuis les quarante-deux dégrez de latitude ſeptentrionnale, juſques ſous le Cercle Polaire.

Les Japonnois, qui naturellement auroient dû pénétrer dans ce Païs, puiſqu'ils en avoient conquis toute la côte du Sud, laquelle regarde le Japon, n'en ſont pas mieux inſtruits, que nous ne l'étions il y a quelques années. Ils diſent que l'ayant trouvé couvert de Forêts, & rempli de

Montagnes, & ne voyant rien d'ailleurs parmi ces Peuples, qui pût être à leur uſage, que quelques Fourrures, ils n'ont pas été engagez à pouſſer leurs découvertes plus loin ; de ſorte qu'ils ſe ſont contentez d'y entretenir quelques Garniſons, pour empêcher les Habitans de remuer, ſans ſe ſoucier d'étendre leurs conquêtes.

Ainſi tout ce qu'on peut tirer de leurs Cartes & de leurs Mémoires, c'eſt que le Japon eſt ſéparé de cette Terre par un Détroit d'environ vingt lieuës, rempli d'un grand nombre de petites Iſles, parmi leſquelles il y en a une plus grande, qu'ils appellent MATSUMAY, & que le Prince, qui en porte le nom, fait ſa réſidence dans la Province d'Oxu, la plus ſeptentrionnale du Japon, & dont cette Iſle eſt dépendante.

Les connoiſſances, que les Européens avoient de la Terre d'Yeſſo, n'étoient pas plus étenduës que celles des Japonnois, & les Relations qu'on en a euës juſqu'ici, ſont en petit nombre, & peu préciſes. La prin-

cipale eſt celle du Pere Jerôme de Angelis, Jeſuite Sicilien, martyriſé au Japon en 1621. Le Navire le *Caſtricoom* envoyé en 1634. par les Hollandois, pour la découverte des Païs, qui ſont au Nord du Japon, ne nous a donné qu'une notice aſſez ſuperficielle des côtes, qu'il a parcouruës. On trouve dans les Lettres du P. Loüis Froez, Jeſuite Portugais, un des plus anciens Miſſionnaires du Japon, quelques paſſages ſur la Terre d'Yeſſo. Enfin le P. Martini Jeſuite, natif de Trente, célebre Miſſionnaire à la Chine, nous donne, dans ſa Deſcription de la Tartarie Orientale, quelques conjectures ſur ce Païs. Mais ces Mémoires n'étoient pas ſuffiſans pour répandre beaucoup de jour ſur la Géographie; tout ce qu'on en pouvoit inférer, c'eſt qu'il y avoit dans cette partie du Monde un grand Païs, qu'on ne connoiſſoit pas.

La découverte qui a été faite depuis quelques années par les Ruſſiens du Païs de KAMTSCHATKA, débroüille un peu ce chaos. C'eſt de leurs Mémoires, & de leurs Car-

tes, que j'ai tiré celle, que je donne ici. Quoique je ſois perſuadé que cette découverte eſt encore bien imparfaite, elle ne laiſſera pas de nous ſatisfaire, en attendant qu'on puiſſe la perfectionner ; à quoi je ne doute pas qu'un de nos Sçavans (a), qui ſe trouve préſentement au voiſinage de ces Contrées, ne travaille pour l'utilité de la Géographie.

Il s'agit pour le préſent de faire voir, que les connoiſſances, que les Japonnois ont de la Terre d'Yeſſo, de même que celles, que le P. de Angelis, & les Hollandois du Caſtricoom nous en ont données, peuvent aſſez bien s'accorder avec les nouvelles découvertes des Ruſſiens.

On verra dans ma Carte, que le Païs de Kamtschatka n'eſt ſéparé du Japon, que par un Détroit rempli de petites Iſles, parmi leſquelles il y en a une plus grande, que les Ruſſiens appellent MATMANSKA. Or nous avons vû que les Japonnois

(a) Monſieur de Liſle eſt actuellement par ordre de la Cour de Ruſſie, aux environs de la Riviere d'AMOUR, dans la Tartarie Orientale.

nous repréſentent de même ce Détroit. On ne peut donc gueres douter que l'Iſle de Matmanska des Ruſſiens, ne ſoit celle, que les Japonnois appellent MATSUMAY. C'eſt auſſi le ſentiment du Traducteur de Kœmpfer, qui n'avoit pourtant pas toutes les connoiſſances, qu'on a euës depuis.

Il faut bien au reſte ſe garder de confondre cette petite Iſle avec la Ville de MATSUMAY, ou MATSMEY, qui eſt dans le Continent d'Yeſſo, & où le P. de Angelis alla, après s'être embarqué au Port de Nigata. Cette conformité de nom ne doit point embaraſſer ; car outre que cette Ville eſt auſſi nommée SINNADONE, elle pouvoit bien être appellée par les Japonnois Matſumay, parce que le Prince, qui portoit ce nom, avoit fait la conquête de ces Côtes. D'ailleurs ce que le P. de Angelis dit de la Terre d'Yeſſo, s'accorde parfaitement avec la Carte, où l'on voit que cette Terre n'eſt autre, que la partie Méridionnale de Kamtſchatka, habitée par les KURILSKIS, auſquels le portrait

que fait le P. de Angelis des Habitans de Matſumay, convient parfaitement, & que les Ruſſiens croyent venir d'une Colonie du Japon.

La ſeule objection, qu'on puiſſe faire contre ce que j'avance, c'eſt que le P. de Angelis, & les Mémoires Japonnois, font une Iſle d'Yeſſo : mais je réponds, 1°. Que les Japonnois reconnoiſſent deux Yeſſos, ou, comme ils parlent, deux Jeſos, à ſçavoir le Jeſo, où eſt Matſumay, qu'ils croyoient être une Iſle, & l'Oku-Jeſo ou Jeſo ſupérieur, dont ils n'avoient nulle connoiſſance diſtincte. 2°. Que le P. de Angelis ne donnoit ſon ſentiment, que comme une conjecture tirée en partie de la Tradition du Païs, des deux Mers, qu'il a à l'Eſt & à l'Oüeſt, & de la force des courans de la premiere. J'ajoûte que l'embarras, où ces courans mettoient les Miſſionnaires, & cette Baleine harponnée, qu'on apperçut aux côtes Orientales de la Corée, ſe trouvent éclaircis par la Carte. En effet, il ne faut que jetter les yeux ſur la ſituation de ces Terres, & des Mers, qui les environnent,

avec les Détroits, qui en font la communication, pour être persuadé de la violence & de la diversité des courans, qui doivent régner dans ces parages, & que cette Baleine peut être venuë sur les côtes de Corée ; puisque le Détroit d'Uriez fait un passage de la Mer de Tartarie dans celle du Japon, & que le Détroit de Kamtschatka, ou de SANGAAR, fait la communication de celle de Corée avec ces Mers.

A l'égard de ce que quelques-uns ont appellé le Païs de TESSOY, dont ils n'ont parlé que par conjecture, c'est cette partie de la Tartarie, habitée par les ORANCAYS, laquelle est au Nord de la Corée, & que nous nommons aujourd'hui la Tartarie Orientale. C'est le sentiment de M. de Lisle dans sa Carte de Tartarie, une des plus curieuses, que cet habile Géographe ait données au Public : car quoiqu'il n'eût pas connoissance du Païs de Kamtschatka, & qu'il n'ait pas vû les Mémoires des Russiens, il a été le premier à nous tracer des Côtes depuis le Château de LA LAMA, jusqu'à la Corée, &

il a nommé Mer & Détroit de Teſſoy, la Mer, qui baignoit les côtes de cette partie de la Tartarie Orientale, qui confine à la Corée.

*Fin de la premiere Addition au Livre quinziéme.*

---

# SECONDE ADDITION
## Au Livre quinziéme.

*Relation de la découverte de la Terre de* JESSO, *ou* ESO, *au Nord du Japon, par le Vaiſſeau le* CASTRICOOM *en* 1643. *avec un Abrégé de la Deſcription des Mœurs & Coutumes &c. des Habitans de Jeſſo, tiré du Volume III. des Voyages au Nord.*

LEs Hollandois faiſant voiles l'année 1643. ſur le Vaiſſeau nommé le *Caſtricoom*, le long d'une Côte éloignée environ de trente milles d'un Port du Japon, nommé NABO par ceux du Pays, & que les Hollandois appellent Cap de GOE'RE'E, qui eſt à trente-neuf dégrez quarante-cinq

quarante-cinq minutes de latitude ſeptentrionnale, en rangeant la Côte de ce Pays depuis les quarante-deux dégrez, juſqu'aux quarante-trois, ils trouverent vingt braſſes d'eau, bon fond vaſeux, & de bonne tenuë.

Sous la hauteur de quarante-trois dégrez, ils virent les Villes de TOCAPTIE, SIRARCA, & un peu plus avant CONTCHOURI & CROEN. Aux environs de ces Places, qui ſont proche les unes des autres, il y a pluſieurs Mines d'argent. La terre en quelques endroits de ces quartiers leur parut tout-à-fait ſans herbes; en d'autres endroits ils virent des terres doubles; celles de devant étoient baſſes, avec de petits bocages; ils trouverent la Côte fort poiſſonneuſe, ce qu'ils attribuerent aux Baleines, qui chaſſent le Poiſſon le long de ſes bords, où ils virent beaucoup de Chiens, qui ſe jettent à l'eau, & ſont dreſſez à prendre le Poiſſon, & à le porter à leurs Maîtres.

Nos gens mirent pied à terre ſous la hauteur de quarante-quatre dégrez trente minutes; ils trouverent

que cet endroit de la Côte d'Eſo eſt plein de Montagnes fort hautes, dont on a appellé la plus haute *le Pic d'Anthoine*. Ceux qui en ſont proche, diſent qu'il y a des Mines d'argent fort riches. L'on y voit diverſes ſortes d'arbres fort droits & fort hauts, qui ſeroient très-propres à faire des Mâts : le terroir eſt de glaiſe, fort humide, & couvert preſque partout d'ozeille & de ronces.

A la hauteur de quarante-ſix dégrez trente minutes, il y a un grand Golphe, où l'Equipage du Caſtricoom pêcha en quatre jours de tems plus de mille livres de Saumon le long de la Côte : les Terres au dedans ſont couvertes d'herbes, & reſſemblent aſſez à la Côte d'Angleterre : la terre y eſt graſſe. Ce n'eſt pas qu'en quelques endroits il n'y ait auſſi des Dunes, qui s'étendent aſſez loin. Les Habitans ne ſement, ni ne labourent point, ainſi ils ne retirent aucun avantage de la bonté de leur Terre.

Sous le quarante-huitiéme dégré cinquante minutes, il y a de petites Collines couvertes d'une herbe cour-

te ; la terre en cet endroit a à peine plus d'un mille de largeur, & fuit au Nord-Oueſt ; auſſi ne peut-on y être à couvert de la Mer. Il y a un bon ancrage à un mille, ou un mille & demi de la Côte à quarante, trente-cinq, vingt-cinq braſſes, fond de ſable.

Sous la hauteur de quarante-cinq dégrez cinquante minutes, eſt une Iſle, que les Hollandois ont nommée *Iſle des Etats*, & plus avant une autre, nommée la *Terre de la Compagnie*, qui eſt ſéparée de celle des *Etats*, par un Détroit, qui peut avoir quatorze milles (*a*) de largeur. Ils ont mis pied à terre dans l'Iſle *de la Compagnie*, proche d'une Montagne, d'où ſortoit un Torrent d'eau de neige fonduë : ils y trouverent une eſpece de terre minérale, qui brilloit, comme ſi elle eût été toute d'argent. Elle étoit mêlée avec un ſable fort friable, car ayant mis la terre dans de l'eau, elle ſe fondit entierement. Il y a en cet endroit

(*a*) Remarquez que le mot Hollandois *Mys* doit être traduit *lieuë*, ces *Mylen* étant tout au moins d'une heure.

des Montagnes fort hautes, couvertes, auſſi bien que les Vallées de la Côte, d'herbes fort longues, d'ozeille, &c. ſans aucun arbre de bois fort, excepté quelques Bouleaux, & quelques Aunes. Il y a un grand Courant le long de cette Côte, qui porte au Nord Oueſt; il ne fait pas sûr d'y jetter l'ancre, car le long de la Côte il y a pluſieurs Rochers.

L'Iſle des Etats, qui eſt plus avant, a des Montagnes fort hautes, qui paroiſſent ſans arbres & ſans verdure, & dont les ſommets ſont couverts de Roches.

Lorſqu'ils furent arrivez à la hauteur de quarante-cinq dégrez dix minutes, en un lieu nommé ACQUEIS, qui eſt au fond d'un Golphe, qui entre bien deux milles avant dans les terres, & qui peut avoir un demi mille de largeur; ils trouverent que la terre, qui le borde, eſt une haute terre, toute couverte d'arbres. C'eſt preſque partout terre glaiſe; on ne la cultive, ni ne la ſéme point, mais elle ne laiſſe pas de porter de fort bons fruits, des Meures, des Groſeilles rouges

& blanches, des Framboiſes, &c. Il y a auſſi beaucoup de Chênes, d'Aunes, & d'autres Arbres, qui croiſſent ordinairement ſur les Montagnes. On y trouve dans les Vallées des Lys d'une hauteur prodigieuſe, puiſqu'ils paſſent de près de la moitié celle d'un homme.

Les Rivieres ſont bordées de roſeaux; la Gréve, le long de la Mer, eſt pleine de Roſiers, qui portent des roſes rouges : vous les voyez pouſſer parmi les écailles d'Huîtres, dont tout le terrein eſt couvert, car la Mer en cet endroit a beaucoup d'Huîtres, qui ont pour la plûpart une aulne & demie de long, & un demi quartier de large. Ils n'y virent point d'autres bêtes ſauvages, qu'un Ours noir fort gros, point de moutons, ni d'autre bétail, pas même des Canards, ni des Poules, mais beaucoup d'Aigles & de Faucons.

Tous les Habitans de cette Terre d'Eſo ſe reſſemblent; ils ſont tous d'une taille ramaſſée, courts & gros, ont les cheveux longs, la barbe de même, ſi bien que leur viſage en eſt preſque tout couvert, hormis ſur le

devant, où ils ont la tête rasée. Les traits de leur visage sont assez beaux ; ils n'ont point le nez aplati, mais les yeux noirs, le front plat, & le teint jaune ; ils sont fort velus par le corps. Les Femmes n'y sont point si noires, que les hommes ; quelques-unes d'entr'elles se coupent les cheveux autour de la tête, tellement qu'ils ne leur couvrent point le visage : d'autres les laissent croître, & les relevent, comme font les Femmes de l'Isle de Java ; elles se marquent de bleu les lévres & les sourcils. Les Hommes, aussi bien que les Femmes, ont les oreilles percées avec des anneaux d'argent. Celles-ci en ont aussi aux doigts, & quelques-unes portent de petits tabliers d'une étoffe (*a*) de soye fort légere.

Autant que nous en pouvions juger, ces Peuples n'ont point de Religion, ou du moins ils n'en ont que fort peu ; car on remarqua seulement que, lorsqu'ils buvoient auprès du feu, ils jettoient quelques goutes d'eau en divers endroits du feu, comme par forme d'offrande. Ils

(*a*) D'ARMOSIN.

fichent auſſi en terre de certains petits bâtons coupez, au bout deſquels il y a de petits Etendarts; on en voit de même façon pendus dans leurs maiſons. Quand ils tombent malades, ils coupent de longs éclats de bois & les lient ſur la tête & ſur les bras du Malade.

On ne remarque entr'eux aucune Police, ni forme de Gouvernement; ils ſont auſſi grands Maîtres les uns, que les autres. Ils n'ont point de Livres, & ne ſçavent, ni lire, ni écrire; on les prendroit pour des Bandits, ou pour des gens, qui auroient été chaſſez de quelqu'autre Pays: ils ont preſque tous des balafres, ou des cicatrices ſur la tête. Chacun d'eux a deux Femmes; elles ſont occupées à faire des Nattes, à coudre les habits de leurs Maris, à leur accommoder à boire & à manger, & quand ils ont ramaſſé du bois dans les forêts, la Femme le porte dans la petite Barque, où elle rame auſſi bien que le Mari. Ils ſont fort jaloux des Etrangers, lorſqu'ils approchent de leurs Femmes & de leurs Filles, &

que ces Etrangers ſe familiariſent tant ſoit peu : ils ſe mettroient en devoir de les tuer, s'ils s'appercevoient qu'ils les vouluſſent débaucher. Les Hommes & les Femmes aiment également à boire, & s'enyvrent aiſément. Leur poil & leurs longs cheveux les font paroître d'abord fort barbares, mais leur maniere de traiter très-ſage & très-aviſée, montre bien qu'ils ne le ſont point. Lorſqu'ils doivent paroître devant des Etrangers, ils ſe parent de leurs plus beaux habits, témoignent beaucoup de modeſtie, font la révérence en inclinant la tête, & paſſant & repaſſant les mains l'une ſur l'autre, ils chantent, mais en tremblant, comme les Japonnois. Si on leur demande quelque choſe, & qu'on leur donne occaſion d'agir librement, ils ſe familiariſent auſſitôt, & paroiſſent avec un viſage riant & ouvert. Les Femmes en couche logent dans une maiſon particuliere, où les Hommes n'entrent point pendant deux ou trois ſemaines. Leurs Enfans ſont tout-à-fait blancs, lorſqu'ils viennent au mon-

de ; quand elles leur donnoient la mammelle, elles le faiſoient de ſorte, que nos Hollandois ne pouvoient rien voir de leur ſein, dont elles ne découvrent, qu'autant qu'il en faut pour la bouche de leurs Enfans.

Les petites Filles courent quelquefois toutes nuës par un beau tems, mais lorſqu'elles rencontroient nos gens, elles témoignoient aſſez, en baiſſant la tête, & croiſant les cuiſſes, la honte qu'elles avoient de paroître en cet état. Les Femmes portent leurs Enfans avec elles, les tenant ſuſpendus au dos par une ſangle arrêtée à l'entour du front. Elles ſont bien plus propres dans leur manger, dans leur boiſſon, & dans leurs Chambres, dont elles couvrent le Plancher de Nattes, que dans leurs habits, qui ſont fort ſales, & qu'elles ne changent point.

Leurs maiſons ſont ſur la pente des Collines; il y en a de bâties de planches jointes les unes aux autres, & couvertes d'écorces d'Arbres : la plûpart ſont dreſſées & ſoutenuës de troncs d'arbres plantez en terre, & couvertes par les côtez & par les

bouts de planches & d'écorces d'arbres, avec une fenêtre par en haut, pour laiſſer ſortir la fumée, car le feu ſe fait toujours au milieu de la Chambre. Plus avant, on en voit une autre ſéparée du reſte, avec une eſpece de Paravent : elle eſt de dix ou douze pas de long, ou de ſix ou ſept de large, couverte par en bas de Nattes faites de jonc. Elles n'ont d'exhauſſement, que deux fois la hauteur d'un Homme, & ſont fort ſemblables aux maiſons des Payſans de Hollande : d'ailleurs les portes ſont ſi baſſes, qu'il ſe faut courber beaucoup pour y entrer. Dix ou douze de ces maiſons ſont écartées des autres & éparſes : avec cela on n'en trouve que quinze à vingt enſemble. Ces aſſemblages de maiſons ſont fort ſouvent à une demie lieuë les uns des autres : encore y en a-t-il beaucoup, qui ne ſont point habitées. Ils n'ont point d'autres meubles, que des Nattes de jonc, & pour tout ornement, des robes du Japon, & quelque peu d'argenterie ; ils ont rarement des chaiſes & des lits. Cet hyver dernier il mou-

rut de froid & de famine beaucoup de monde à Acqueis. Ils couvroient d'écailles d'Huîtres ces corps morts ; ils les mettent ordinairement dans de petites caiſſes, qu'ils tiennent élevées de terre ſur quatre petits bâtons. Les petites huttes, ſous leſquelles ils les tiennent, ſont bien travaillées ; on ne voit point d'offrandes autour de ces caiſſes, comme autour des Bieres des Chinois.

Leur nourriture la plus ordinaire eſt le lard de Baleine, l'huile de Baleine, & toutes ſortes d'herbages, mais principalement des boutons de roſes rouges, dont il y a grande quantité à Aqueis (*a*) : ils ſont gros comme des Néfles, & après les avoir fait ſécher, on les garde comme une bonne proviſion pour l'hyver. Ils ont de petites coupes vernies de brique, & d'autres petits vaiſſeaux de même, qui leur ſervent de plats, chacun a ſon petit plat & ſon vaiſſeau : ils ſe ſervent de petits bâtons au lieu de fourchettes. Ceux, qui

(*a*) *Knoppen.* C'eſt plutôt des Grattecus, que l'on mange auſſi en Suede, & qui n'ont pas le goût déſagréable.

ſont ſous le quarante-huitiéme dégré cinquante minutes, quoiqu'ils ſoient raſez, comme les Japonnois, qu'ils portent comme eux des robes de ſoye, ne leur reſſemblent néanmoins pas de viſage; ils ont le teint un peu plus blanc qu'eux; lorſqu'ils mangent, ils ne ſe ſervent point de ces petits bâtons.

Ils ſont la plûpart habillez à la Japonnoiſe; il y en a peu, qui portent des Etoffes de ſoye; l'habit le plus commun eſt une étoffe, qu'ils nomment *Kingan*, avec des fleurs ſemblables à celles du Nénuphar peintes deſſus. Quelques-uns font eux-mêmes l'étoffe de leurs robes, ou ſe ſervent de Peaux de Bêtes. Les manches de leurs robes ſe joignent aſſez étroitement vers leurs mains: les Hommes portent ces robes ouvertes par devant, & les Femmes les portent fermées, comme une chemiſe.

Ces Peuples ſont naturellement pareſſeux; ils ne cultivent la terre, ni ne la ſement: ils paſſent le tems dans de petits Praos, ou Barques, qu'ils font en creuſant le tronc d'un

gros arbre,& ils en relevent les bords avec quatre planches, qui peuvent faire un pied de bord; ils les conduiſent, comme font nos Payſans, lorſqu'ils apportent leur lait au marché; dans de petits Batteaux, car ils ne mettent point en même tems les deux rames dans l'eau. Ils vont avec ces petits Batteaux tirer des Loups marins, & à la pêche des Baleines: ils ont des harpons faits d'os, dont la pointe eſt armée de fer, ou de cuivre. Ils ont de plus tout ce qui eſt néceſſaire pour cette Pêche, & des Saines pour la pêche des autres Poiſſons, ſemblables à celles, dont on ſe ſert en Hollande. Ils dreſſent un piége aux Oiſeaux avec un arc, au milieu duquel ils font un trou en rond, où ils mettent une amorce: quand les Oiſeaux viennent à y toucher, l'arc ſe débande, & l'oiſeau demeure pris. Ils portent toujours leurs Coutelas & leurs fléches, quelque part qu'ils aillent, dont ils tuënt des Ours, des Cerfs, des Elans, des Renes (a), & d'autres Animaux inconnus en nos quartiers.

(a) *Robbe* ſignifie *Veau marin.*

Ils filent du Chanvre, qui vient dans les bois ſans être cultivé ; ils le tiennent ſerré par le bout entre leurs dents, & les faiſant ſervir de quenoüille, ils le tordent de leurs mains, & en font d'aſſez bon fil. Ils troquent avec les Japonnois leur lard de Baleine, des huiles de Poiſſon, des laines ſéchées à la fumée, des fourrures, & pluſieurs ſortes de plumes d'oiſeaux. Les Japonnois y viennent une fois tous les ans, & leur apportent du ris, du ſucre, des robes Japonnoiſes de ſoye, ou de cette étoffe bleuë, qu'ils nomment *Cangan*, des pipes de cuivre, du tabac, des boëtes à mettre du tabac, & des petits vaiſſeaux vernis avec de la laque, pour y mettre à boire & à manger; des pendans d'oreilles d'argent, des anneaux d'oreilles de cuivre, pour mettre aux oreilles ; des haches, des couteaux : enfin tout ce qu'ils ont leur vient des Japonnois ; leur langage même a quelque rapport au Japonnois. Ils ſont fort ſubtils & intelligens en ce qui regarde leur commerce, mais point du tout portez au larcin.

Ceux, qui ſont ſous le quarante-ſixiéme dégré, eſtiment beaucoup le fer, & le prennent volontiers en échange de leurs fourrures & de leurs plumes d'oiſeaux, qu'ils arrangent fort proprement dans les boëtes. Ils ont pour armes l'arc & les fléches, avec une épée courte, ou couteau orné d'un petit filet d'argent le long du plat de la lame. Ce couteau, ou coutelas eſt fort ſemblable à ceux, que l'on porte au Japon. Ils le portent attaché à une ſangle, comme les Perſans, & le Carquois au côté droit, pendu à une écharpe autour de leur tête. Leurs arcs ſont de quatre ou de cinq pieds de long, & faits d'un bois d'aune. Les fléches ſont longues de demie aulne, fort bien faites, avec un petit harpon de canne au bout, qu'ils trempent dans un poiſon noir & ſi violent, que ceux, qui en ſont bleſſez, meurent ſubitement.

Quand ils veulent faire mourir quelqu'un de leurs Ennemis priſonniers, ils l'étendent tout de ſon long par terre, la face en bas; deux luy tiennent les bras, & deux autres

les jambes, pendant que celui, qui doit faire l'exécution avec une Maſſuë armée de fer, qu'il tient à deux mains, prend ſa courſe de dix ou douze pas, & vient en danſant en décharger un coup ſur la tête de ce Miſérable, & après il lui en donne d'autres coups, qui ſe croiſent ſur le dos. Ils traitent de même ceux, qui ſont ſurpris avec leurs femmes, ou avec leurs filles.

MATSMEY eſt la Capitale du Pays, quoiqu'elle ne ſoit pas fort grande. Avant que d'y arriver, on paſſe une grande Baye, nommée CAVENDO, & tout proche de la Ville il y a treize pieds d'eau. C'eſt là que le Prince, ou Gouverneur du Pays, tient ſa réſidence : les Japonnois l'appellent MATSMEY SINNADONNE. Il paſſe tous les ans à la Côte du Japon, nommée NABO, & de-là il continuë ſon voyage par terre juſqu'à Jedo, pour faire ſa révérence à l'Empereur du Japon, auquel il porte pour préſent beaucoup d'argent, des Plumes d'Oiſeaux, dont ils ſe ſervent pour mettre à leurs Fléches, & avec cela quantité de Fourrures fines.

Les Places, qui ſont les plus renommées de ce Païs, ſont MATSMEY, SIRARCA, TOCAPSIE, CONTCHOURY, GROEN, ACQUEIS, OUBITS, POROBITS, SOBOSSARY, CROEN, OUTCHOEIRA, ESAN, & SIROCANY. Les Habitans de Contchouri nomment autrement ces Places : MATOMEY, COMPSO, PASCOUR, HAPE., TOCAPTSIE, ABNEY, SANPET, OUBITS, GROEN, SIRARCA, SARO, CONTCHOURY, & ACQUEIS. On dit qu'il y a des Mines d'argent fort riches autour de ces Places.

Voilà en peu de mots tout ce que nous avons pû apprendre juſqu'à cette heure, de ces Terres nouvellement découvertes. Nous donnons cette Relation ſur notre propre examen, & ſur le rapport d'un Japonnois, nommé OERY, qui trafiquoit alors à Matsmey, où il portoit du Ris, du Sucre, des Etoffes nommées *Kingan*, peintes en bleu, dont ils ſont leurs veſtemens, des Robes du Japon peintes avec de certaines eaux, des Pipes de tabac, & autres bagatelles, en retour deſquelles il rap-

portoit des Fourrures, des Plumes d'oiſeaux. Un Japonnois nous a dit que Jeſſo ou Eſo, eſt une Iſle, & nous ſigna la Relation, qu'il nous en fit, & dont nous venons de donner le contenu.

*Fin de la Relation de la Découverte de la Terre de Jeſſo.*

---

# PREMIERE ADDITION
## Au ſeiziéme Livre.

*L'Atteſtation ſignée par douze Jéſuites Miſſionnaires au Japon, & dont neuf ont été depuis martyriſez pour la Foi.*

DEs perſonnes dignes de foi, nous ont rapporté que NN. ont fait une Relation de l'état de cette Egliſe du Japon, contenant pluſieurs choſes fauſſes & injurieuſes à la Compagnie de JESUS, & que leur deſſein eſt de l'envoyer à Rome & en Eſpagne; ainſi que celui même, qui l'a traduite, preſſé des

remords de ſa conſcience, eſt venu nous l'avoüer; outre que le Révérend Pere François Barthelemi GUTTIERREZ, Religieux de l'Ordre de Saint Auguſtin, étant bien informé que cet Ecrit eſt rempli de fauſſetez, a déclaré à un des Peres ſouſſignez, qu'il n'avoit jamais voulu y ſouſcrire, quelques prieres, & quelques menaces, qu'on lui ait faites.

Ainſi pour rendre témoignage à la vérité, ſans déguiſement, & dans la plus grande ſincérité, nous François PACHECO, Provincial de la Compagnie de JESUS dans le Japon, & Adminiſtrateur de cette Egliſe en l'abſence du Révérendiſſime Seigneur Diego VALENS, Evêque du Japon, avons jugé à propos, de l'avis des Peres, dont les noms ſont ici ſouſcrits, d'atteſter avec ſerment la vérité des choſes, que nous allons marquer, parce qu'autrement, à cauſe de la grande diſtance des lieux, on auroit peut-être de la peine à croire tout ce que nous pourrions dire, ou écrire. Nous donc ſouſſignez, Religieux de la Compagnie de JESUS, demeu-

rans au Japon, jurons par nos Ordres ſacrez que les Articles ſuivans ſont véritables.

Au mois de Mars de cette année 1623. nous ſommes au Japon vingt-huit Religieux de la Compagnie de JESUS, pour ne plus compter les quatorze, qui moururent l'année paſſée pour la Foi, ainſi qu'on l'a ſçû par la Relation, que nous en avons envoyée à notre Révérend Pere Général. De ces vingt-huit il y en a vingt-trois Prêtres; les cinq autres ſont des Freres, anciens Ouvriers dans cette Vigne, bons Catéchiſtes & Prédicateurs. Nous y avons encore pluſieurs Dogiques originaires du Pays, qui ſont auſſi fort bien le Catéchiſme, & pluſieurs de ceux, qu'on nomme CAMBOS, qui dans l'abſence des Peres ont ſoin de parcourir différens quartiers, pour baptiſer, pour faire l'Inſtruction aux nouveaux Chrétiens, & pour leur lire des Livres de piété. De tous ces Prêtres, Freres, Catéchiſtes & Cambos, une partie s'occupe à convertir les Gentils à la Foi, l'autre à adminiſtrer aux Fidéles les

Sacremens & la parole de Dieu.

Nous ſommes tous diſperſez dans les principales parties du Japon. Dans les Royaumes D'OXU & de DEVA, qui ſont les plus reculez de ces Iſles vers l'Orient & le Nord, nous avons quatre Religieux, trois Prêtres, & un Frere Catéchiſte. Ils ſont partagez dans les Villes des principaux Seigneurs de ces Royaumes; DATE-MAZAMONEY, CAMO-FIDADONO, & SATACHEDONO, trois grands Princes du Japon. Les mêmes ont encore ſoin de viſiter tous les ans les Chrétiens de CAGUECATSU, & de MOGAMI, ceux du Royaume de GECINGO (*a*), & de l'Iſle de SANDO, & ceux qui ſont bannis pour la Foi à TSUGARU. De-là ils paſſent aux Royaumes d'YESSO, pour y confeſſer pluſieurs Fidéles Japonnois, qui ſont à MATSUMAY, pour y prendre une notice exacte de ce Pays, & pour prêcher l'Evangile à ſes Habitans naturels.

Dans le Royaume de MUSASI, & dans la Ville de JEDO, où le XOGUN-SAMA, Souverain Seigneur

(*a*) Ou JETSINGO,

du Japon, tient ſa Cour, nous avons un Prêtre & deux Catéchiſtes, qui ont ſoin de cultiver les Chrétiens, & de prêcher l'Evangile aux Idolâtres. Le Prêtre fait ſouvent des excurſions dans les Provinces voiſines, à NUMATA, à MIXIMA, & dans le Royaume de SURUNGA, où réſidoit le feu Empereur DAYFU-SAMA, & dans pluſieurs autres endroits du QUANTO : il pénetre même dans les deux Royaumes de NOTO, & de CANGA, où il y a beaucoup de Chrétiens convertis par nos Peres, ſous la protection de CICUGENDONO. Ce Religieux accompagné de ſes Catéchiſtes, adminiſtre partout les Sacremens, releve ceux qui ſont tombez, & convertit un grand nombre d'Infidéles.

Dans les cinq Royaumes, qui forment ce qu'on appelle le GOCHINAY (*a*), & où ſont les trois plus célebres Villes du Japon, ſçavoir, MEACO Capitale de l'Empire, OZACA, & SACAY, il y a trois Prêtres & un Frere Prédicateur & Catéchiſte. Celui qui réſide à Meaco,

(*a*) C'eſt la Tenſe.

prend encore ſoin des Chrétiens de FUCIMI, des Royaumes de JAMAXIRO (*a*), D'OMI, de MINO, D'OUARI (*b*), & D'IXE. Celui d'Ozaca, avec qui eſt le Frere, parcourt les Royaumes de JAMATTO, D'IDZUMY (*c*), de KIINOCUNI, & D'AVA, dans l'Iſle de XICOCO. Un Prêtre ſe tient ordinairement dans le Royaume de FARIMA, d'où il viſite ceux de BICCIU, de BINGO, D'AQUI, de SUVO, de NAUGATO; les trois autres Royaumes de l'Iſle Xicoco, qui ſont IO, SANOQUI, & MIMASAKA, & le Royaume d'IDZUMO. Chacune de ces Provinces a peu de Chrétiens, mais tous enſemble forment une Chrétienté nombreuſe, & nous en ſommes ſeuls chargez.

Un Pere a ſoin de la Chrétienté de BUNGO, & quand il peut entrer dans le FIUNGA, il y court: quand il ne le peut pas, il y envoye ſon Catéchiſte. Un autre réſide dans le CHICUNGO, d'où il prend ſoin des Chrétiens, qui ſont en grand nom-

(*a*) Ou JAMATSIIRO. (*b*) C'eſt apparemment le VOARY. (*c*) Ou D'IZUMI.

bre dans le CHICUGEN & dans le BUYGEN. Ces trois Royaumes n'ont point d'autres Miſſionnaires, que des Jéſuites. Deux autres Prêtres ſont dans les Iſles D'AMACUSA, d'où l'un d'eux va deux ou trois fois l'année adminiſtrer les Sacremens dans le FINGO : il y a un grand nombre de Chrétiens dans tous ces quartiers-là. Dans le Royaume D'ARIMA, où il n'y a que des Chrétiens, ſi on en excepte le Roi & ſa Cour, qu'il y a menée avec lui, nous avons cinq Prêtres, & un Frere Catéchiſte, qui parcourent ſans ceſſe tout le Pays juſqu'à MIZ (*a*), & à CINGIVA ; mais dans ces deux endroits on voit de tems en tems des Religieux des autres Ordres.

Enfin à NANGAZAQUI, où eſt l'abord ordinaire des Navires Etrangers, nous avons préſentement ſix Prêtres & deux Freres Japonnois, leſquels vont chaque année adminiſtrer les Sacremens aux Fidéles du SAXUMA, des Iſles de GOTTO & de FIRANDO, D'OMURA, de CARATZU, D'URACAMI, de COGA, D'I-

(*a*) Ou MYA.

SIAGAMI,

SIACAMI, & de tous les environs de Nangazaqui, ſans diſtinction de Portugais, d'Eſpagnols, & de Japonnois. Tous ces Ouvriers de la Compagnie recuëillent de leurs travaux le fruit, que l'on peut voir dans les Relations annuelles, ſoit pour la converſion de quantité d'Infidéles, ſoit par le retour & la Pénitence de pluſieurs, qui avoient renoncé à la Foi : ils vivent d'une maniere édifiante, & la conduite, qu'ils tiennent en travaillant au ſervice du Prochain, eſt telle, que quoique nous ſoyons dans le tems d'une très-rude perſécution, nous n'avons point attiré juſqu'ici de mauvaiſes affaires aux Chrétiens, & que nous avons l'approbation univerſelle des Japonnois & des Européens.

Nous aſſiſtons indifféremment toutes ſortes de perſonnes, riches & pauvres, auſſi-bien partout ailleurs, qu'à Nangazaqui, où nous ſommes plus de la Compagnie, qu'il n'y en a d'aucun autre Ordre ; & c'eſt au péril de notre vie, que nous les aſſiſtons, allant juſques dans les Priſons, pour entendre les Confeſ-

ſions, & dans les maiſons des Lépreux, pour leur faire part des Sacremens. Depuis que la perſécution s'eſt élevée, il m'eſt arrivé pluſieurs fois, étant Recteur du College de CAMI (*a*), de paſſer les nuits dans l'Hôpital des Lépreux d'Ozaca & de Sacay, pour pouvoir leur dire la Meſſe dès la pointe du jour, & communier enſuite ceux, qui étoient en état de le faire; après quoi je leur diſtribuois mes aumônes. Nous avons ſoin d'en ramaſſer pour ſecourir, autant que nous pouvons, les Pauvres, & ceux qui ſont exilez en haine de la Foi.

Nous enſeignons aux Enfans la Doctrine Chrétienne, & dans pluſieurs endroits, mais ſurtout à Arima, nos Peres ont inſtitué une Confrérie de jeunes Enfans, qui ont ſoin d'apprendre le Catéchiſme à ceux du même âge. Il y a auſſi à Nanga-

(*a*) Cami eſt ici la même choſe, que Méaco. Cette Capitale de l'Empire eſt appellée par excellence *la Terre des Camis*, c'eſt-à-dire, le Domaine des Camis, parce que les Dairys ſont de la race des Dieux Camis, & deviennent eux-mêmes Camis après leur mort.

zaqui une ſemblable Congrégation, que l'on appelle *des Innocens*, qui préſentent tous les ans au Provincial de la Compagnie un Catalogue de millions de Chapelets & de Roſaires, qu'ils ont récitez pour l'avancement de la Religion dans cet Empire. Il y a une fois plus de Religieux de la Compagnie au Japon en cette année 1623. que de tous les autres Ordres enſemble, puiſque nous ſommes vingt-huit, & qu'ils ne ſont en tout qu'onze ou douze, un de l'Ordre de Saint Auguſtin (*a*), deux de Saint Dominique (*b*), qui vinrent en 1621. & ſept ou huit de l'Ordre de Saint François, avec un Clerc Japonnois de leur Tiers-Ordre.

Le Pere Auguſtin a fait de grands fruits à Nangazaqui, tandis qu'il y a trouvé, qui voulût le cacher; maintenant qu'il n'a plus où ſe retirer dans la Ville, il demeure ſur les Montagnes voiſines, d'où il vient encore travailler pour le prochain.

(*a*) C'étoit le Pere Guttierez, dont on a parlé au commencement de ce Mémoire.

(*b*) Les Peres Dominique Caſtelet, & Pierre Vaſquez.

Les deux Peres Dominiquains, pendant toute cette perſécution, ont toujours été à Nangazaqui, ou aux environs, excepté qu'ils en ſont quelquefois ſortis, pour aller établir la dévotion du Roſaire dans les Miſſions voiſines, que nous avons formées, & que nous entretenons. Les Religieux de S. François ſont plus répandus; il y en a un (a) dans les priſons d'Omura, qui fut pris l'an paſſé, comme il arrivoit au Japon; ils ont deux Prêtres & un Frere Laïc à Nangazaqui & aux environs, trois ou quatre à Méaco, à Jedo, & dans le Pays d'Omura, où ils travaillent de tout leur pouvoir.

Nous proteſtons que perſonne de nous n'empêche aucun de ces Religieux d'ériger partout, où ils veulent, leurs Confréries : nous diſons aux Fidéles qu'ils peuvent s'y enrôler; nous leur conſeillons de réciter ſouvent le Chapelet & le Roſaire, & pour établir parmi eux cette dévotion, & leur apprendre à méditer les Myſtéres, que l'on appelle *du Roſaire*, nos Peres longtems a-

(a) C'étoit le Pere Louis Sotelo.

vant l'arrivée des Religieux de Saint Dominique au Japon, avoient fait imprimer en caracteres Japonnois un Livre de ces quinze Myſtéres, avec la maniere de les méditer. Nous avons encore fait imprimer en Portugais & en Japonnois quantité d'autres Livres, qui ſont d'un grand ſecours aux Chrétiens, ſurtout dans cette perſécution, parce qu'ils leur tiennent lieu de Prédicateurs & de Maîtres : quelque dépenſe que nous ayons faite pour l'impreſſion de ces Livres, nous les donnons libéralement, & aux Chrétiens, & aux autres Religieux, quand ils en demandent, ſoit pour apprendre la Langue du Pays, ſoit pour l'inſtruction des Fidéles.

Il n'eſt pas vrai que, ni le Pere Collado, ni aucun Religieux d'un autre Ordre, ſoit député par les Chrétiens du Japon vers Sa Sainteté, ni vers Sa Majeſté Catholique, pour traiter d'aucune affaire, qui regarde cette Egliſe ; que ſi ce Pere, qui ne peut avoir qu'une connoiſſance fort médiocre du Japon, où il n'a demeuré que trois ans ; ou ſi quel-

qu'autre Religieux préſentoit des Papiers ſouſcrits par quelques Japonnois, ce ne ſeroit que des Articles, qu'il auroit fait ſigner par quelques Ouvriers de ſes Confréries, gens de baſſe condition, dans les Bourgs de MIE, de CINGIVA, de JAGAMI, de COGA, par quelques-uns D'OMURA, & par quelques autres, qui étoient avec lui dans Nangazaqui : mais tous enſemble ne font rien pour le nombre, en comparaiſon des autres Chrétiens, qui ſont ſous notre conduite, dans tout le Japon, & dans les lieux mêmes, qu'on vient de nommer. Il n'eſt pas vrai non plus qu'on ait perdu l'eſtime, qu'on avoit pour les autres Religieux ; ceux de notre Compagnie les honorent, les traitent avec charité, & en parlent avec toute ſorte de reſpect ; & dans les occaſions, qui ſe préſentent, nous exhortons les Chrétiens à les recevoir, à les loger, & à les cacher, quand il eſt beſoin.

Ce ſont là les points, dont nous pouvons ici parler, ne ſçachant pas, ni tous les chefs, ſur leſquels on nous

accuſe, ni la maniere, dont on a écrit contre nous. Pour ceux-ci, nous en envoyerions des atteſtations juridiques, ſi nous avions été avertis aſſez à tems pour pouvoir faire entendre des témoins, & autoriſer leurs dépoſitions en confirmation de ce que nous avons dit : mais parce que les Vaiſſeaux ſont prêts de mettre à la voile, & que le tems ne nous permet pas de faire d'autres diligences, qui en demanderoient un fort long, à cauſe de la diſtance des lieux, & qui ſont toujours difficiles à faire, mais encore plus durant une ſi cruelle perſécution, cette proteſtation ne ſçauroit être ſignée pour le préſent, que par les Prêtres de la Compagnie, qui ſe trouvent dans le voiſinage du Port de Nangazaqui : tous les autres en feroient autant, s'ils n'étoient pas diſperſez en des Royaumes ſi éloignez d'ici.

Nous donc, François Pacheco, Provincial de la Compagnie de JESUS, & Adminiſtrateur de l'Evêché du Japon, faiſons la préſente déclaration, & n'ayant point ici de Supérieur, par qui on la puiſſe faire

autoriſer, nous aſſûrons avec ſerment ſur nos Ordres ſacrez, qu'elle ne contient rien que de vrai; & afin qu'on y puiſſe entierement ajoûter foi, ſoit en jugement, ſoit ailleurs, nous l'avons ſcellée du Sceau de notre Charge. Au Japon, dans le Royaume de FIGEN, un des neuf, que l'on appelle du Couchant, le ſeptiéme jour de Mars 1623. François PACHECO, Provincial; Manuel BORGHEZ, Jean-Baptiſte ZOLA, Antoine ISCIDA, Benoît FERNANDEZ, Xyſte TOCUUN, Jean-Baptiſte de BAEZA, Michel CARVAILHO, Balthazar de TORREZ, Jacques-Antoine GIANNONE, Matthieu de COUROS, Gaſpar de CASTRO.

*Fin de la premiere Addition au ſeiziéme Livre, & du VI. Volume.*

---

*La ſeconde Addition au ſeiziéme Livre, étant trop longue pour entrer dans ce Volume, on a été obligé de la rejetter à la fin du Volume ſuivant.*

613056